

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2025 A 20 H 30

### LISTE DES DELIBERATIONS

1	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL	Adopté à l'unanimité
2	COMPTE RENDU DES DECISIONS	L'Assemblée a pris note de l'information
3	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DE LA COMMUNE	Adopté à l'unanimité
4	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET ANNEXE M4 POUR PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE	Adopté à l'unanimité
5	COMPTE ADMINISTRATIF 2024	Adopté à la majorité
6	COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET ANNEXE M4 POUR PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE	Adopté à la majorité
7	AFFECTATION DES RESULTATS 2024 - BUDGET PRINCIPAL	Adopté à l'unanimité
8	AFFECTATION DES RESULTATS 2024 - BUDGET ANNEXE M4 POUR PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE	Adopté à l'unanimité
9	ETAT DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES SUR EXERCICE 2024	Adopté à l'unanimité
10	VOTE DES TAUX 2025	Adopté à l'unanimité
11	BUDGET PRIMITIF 2025	Adopté à l'unanimité
12	BUDGET ANNEXE M4 POUR PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE	Adopté à l'unanimité
13	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS 2025	Adopté à la majorité
14	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS 2025	Adopté à la majorité
15	DEMANDE AIDE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS	Adopté à l'unanimité
16	AVIS SUR EXTENSION ET FIABILISATION DE LA STATION D'EPURATION TOULOUSE GINESTOUS	Adopté à l'unanimité
17	VALIDATION DU PROGRAMME DE RENOVATION LED++ SUR 12 ANS	Adopté à l'unanimité

SEANCE du 8 AVRIL 2025

Nombre de conseillers municipaux  
en exercice : 29

Présents : 17  
Procurations : 06  
Absents : 06

**Convocation :**

Date d'envoi : 02/04/25  
Date de publication : 02/04/25

**Acte rendu exécutoire :**

Date de publication : 14/04/25  
Date de transmission au contrôle de légalité : 14/04/25

L'an deux mille vingt-cinq et le huit avril à 20h30, le Conseil municipal de la commune de FENOUILLET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Thierry DUHAMEL, Maire, qui a ouvert la séance. La séance a été publique.

**Présents :** T. DUHAMEL, P. MONTICELLI, D. DAKOS, S. COMBALIER, P. BRESSAND, S. CHARDY, C. GISCARD, G. GALLO, C. BERNI, G. ROQUES, AM. DENAT, C. NAVARRO, JL. GOUAZE, P. COURNEIL, Z. DIR, C. POSTIC-FOURNES, T. MANUEL

**Absents ayant donné procuration :**

Madame S. FOURTEAU a donné procuration à Madame C. GISCARD  
Monsieur M. CHIRAC a donné procuration à Madame S. CHARDY  
Monsieur M. LAROQUE a donné procuration à Madame S. COMBALIER  
Madame C. BOSC a donné procuration à Madame C. NAVARRO  
Monsieur G. LOUBES a donné procuration à Monsieur P. MONTICELLI  
Monsieur M. YESILBAS a donné procuration à Monsieur P. BRESSAND

**Absents :** A. PONTCANAL, O. MAUFFRE, V. RIBEIRO, E. DUPUY, B. TROUVE, G. BOUDON

**Secrétaire de séance :** S. COMBALIER

**OBJET DE LA DELIBERATION n° 2025-S3-01 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire soumet au vote de l'Assemblée l'approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal.

**Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

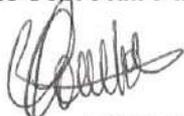
- **APPROUVE** le procès-verbal

Résultat du vote :

Pour : Unanimité  
Contre :  
Abstention :

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme aux registres.

**Le Secrétaire de séance,**

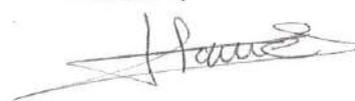


**Sabine COMBALIER**



1

**Le Maire,**



**Thierry DUHAMEL**

SEANCE du 8 AVRIL 2025

Nombre de conseillers municipaux  
en exercice : 29

Présents : 17  
Procurations : 06  
Absents : 06

**Convocation :**

Date d'envoi : 02/04/25  
Date de publication : 02/04/25

**Acte rendu exécutoire :**

Date de publication : 14/04/25  
Date de transmission au contrôle de légalité : 14/04/25

L'an deux mille vingt-cinq et le huit avril à 20h30, le Conseil municipal de la commune de FENOUILLET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Thierry DUHAMEL, Maire, qui a ouvert la séance. La séance a été publique.

**Présents :** T. DUHAMEL, P. MONTICELLI, D. DAKOS, S. COMBALIER, P. BRESSAND, S. CHARDY, C. GISCARD, G. GALLO, C. BERNI, G. ROQUES, AM. DENAT, C. NAVARRO, JL. GOUAZE, P. COURNEIL, Z. DIR, C. POSTIC-FOURNES, T. MANUEL

**Absents ayant donné procuration :**

Madame S. FOURTEAU a donné procuration à Madame C. GISCARD  
Monsieur M. CHIRAC a donné procuration à Madame S. CHARDY  
Monsieur M. LAROQUE a donné procuration à Madame S. COMBALIER  
Madame C. BOSC a donné procuration à Madame C. NAVARRO  
Monsieur G. LOUBES a donné procuration à Monsieur P. MONTICELLI  
Monsieur M. YESILBAS a donné procuration à Monsieur P. BRESSAND

**Absents :** A. PONTCANAL, O. MAUFFRE, V. RIBEIRO, E. DUPUY, B. TROUVE, G. BOUDON

**Secrétaire de séance :** S. COMBALIER

**OBJET DE LA DELIBERATION n° 2025-S3-02 : COMPTE RENDU DES DECISIONS**

En vertu de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a signé les marchés suivants :

INTITULE	LOTS / TRANCHES	ATTRIBUTAIRE	MONTANT ANNUEL H.T.	DATE DE SIGNATURE
Avenant Nettoyage et entretien des bâtiments communaux	Lot unique	AVESQ Propreté et services	- 2 690.27 €	19/03/2025

**Le Conseil Municipal, prend acte de l'information qui lui est transmise.**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme aux registres.

**Le Secrétaire de séance,**

  
**Sabine COMBALIER**



**Le Maire,**

  
**Thierry DUHAMEL**

**SEANCE du 8 AVRIL 2025**

Nombre de conseillers municipaux  
en exercice : 29

Présents : 17  
Procurations : 06  
Absents : 06

**Convocation :**

Date d'envoi : 02/04/25  
Date de publication : 02/04/25

**Acte rendu exécutoire :**

Date de publication : 14/04/25  
Date de transmission au contrôle de légalité : 14/04/25

L'an deux mille vingt-cinq et le huit avril à 20h30, le Conseil municipal de la commune de FENOUILLET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Thierry DUHAMEL, Maire, qui a ouvert la séance. La séance a été publique.

**Présents :** T. DUHAMEL, P. MONTICELLI, D. DAKOS, S. COMBALIER, P. BRESSAND, S. CHARDY, C. GISCARD, G. GALLO, C. BERNI, G. ROQUES, AM. DENAT, C. NAVARRO, JL. GOUAZE, P. COURNEIL, Z. DIR, C. POSTIC-FOURNES, T. MANUEL

**Absents ayant donné procuration :**

Madame S. FOURTEAU a donné procuration à Madame C. GISCARD  
Monsieur M. CHIRAC a donné procuration à Madame S. CHARDY  
Monsieur M. LAROQUE a donné procuration à Madame S. COMBALIER  
Madame C. BOSCH a donné procuration à Madame C. NAVARRO  
Monsieur G. LOUBES a donné procuration à Monsieur P. MONTICELLI  
Monsieur M. YESILBAS a donné procuration à Monsieur P. BRESSAND

**Absents :** A. PONTCANAL, O. MAUFFRE, V. RIBEIRO, E. DUPUY, B. TROUVE, G. BOUDON

**Secrétaire de séance :** S. COMBALIER

**OBJET DE LA DELIBERATION n° 2025-S3-03 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DE LA COMMUNE**

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

031-213101827-20250408-2025-S3-03-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

- 1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire,  
2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,  
3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **DECLARE** que le compte de gestion pour l'exercice 2024 dressé par le Receveur, joint en annexe, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Résultat du vote :

Pour : Unanimité  
Contre :  
Abstention :

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme aux registres.

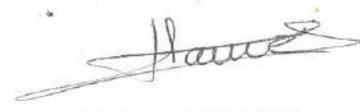
**Le Secrétaire de séance,**



**Sabine COMBALIER**



**Le Maire,**



**Thierry DUHAMEL**

**SEANCE du 8 AVRIL 2025**

Nombre de conseillers municipaux  
en exercice : 29

Présents : 17  
Procurations : 06  
Absents : 06

**Convocation :**

Date d'envoi : 02/04/25  
Date de publication : 02/04/25

**Acte rendu exécutoire :**

Date de publication : 14/04/25  
Date de transmission au contrôle de légalité : 14/04/25

L'an deux mille vingt-cinq et le huit avril à 20h30, le Conseil municipal de la commune de FENOUILLET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Thierry DUHAMEL, Maire, qui a ouvert la séance. La séance a été publique.

**Présents :** T. DUHAMEL, P. MONTICELLI, D. DAKOS, S. COMBALIER, P. BRESSAND, S. CHARDY, C. GISCARD, G. GALLO, C. BERNI, G. ROQUES, AM. DENAT, C. NAVARRO, JL. GOUAZE, P. COURNEIL, Z. DIR, C. POSTIC-FOURNES, T. MANUEL

**Absents ayant donné procuration :**

Madame S. FOURTEAU a donné procuration à Madame C. GISCARD  
Monsieur M. CHIRAC a donné procuration à Madame S. CHARDY  
Monsieur M. LAROQUE a donné procuration à Madame S. COMBALIER  
Madame C. BOSCH a donné procuration à Madame C. NAVARRO  
Monsieur G. LOUBES a donné procuration à Monsieur P. MONTICELLI  
Monsieur M. YESILBAS a donné procuration à Monsieur P. BRESSAND

**Absents :** A. PONTCANAL, D. MAUFFRE, V. RIBEIRO, E. DUPUY, B. TROUVE, G. BOUDON

**Secrétaire de séance :** S. COMBALIER

**OBJET DE LA DELIBERATION n° 2025-S3-04 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET ANNEXE M4 POUR LA PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE**

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Après s'être fait présenter le budget annexe M4 pour la production d'énergie photovoltaïque de l'exercice 2024, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-04-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget photovoltaïque pour l'exercice 2024 dressé par le Receveur, joint en annexe visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Résultat du vote :

Pour : Unanimité

Contre :

Abstention :

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme aux registres.

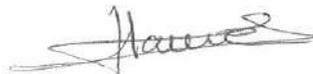
**Le Secrétaire de séance,**



**Sabine COMBALIER**



**Le Maire,**



**Thierry DUHAMEL**

SEANCE du 8 AVRIL 2025

Nombre de conseillers municipaux  
en exercice : 29

Présents : 17  
Procurations : 06  
Absents : 06

**Convocation :**  
Date d'envoi : 02/04/25  
Date de publication : 02/04/25

**Acte rendu exécutoire :**  
Date de publication : 14/04/25  
Date de transmission au contrôle de légalité : 14/04/25

L'an deux mille vingt-cinq et le huit avril à 20h30, le Conseil municipal de la commune de FENOUILLET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Thierry DUHAMEL, Maire, qui a ouvert la séance. La séance a été publique.

**Présents :** T. DUHAMEL, P. MONTICELLI, D. DAKOS, S. COMBALIER, P. BRESSAND, S. CHARDY, C. GISCARD, G. GALLO, C. BERNI, G. ROQUES, AM. DENAT, C. NAVARRO, JL. GOUAZE, P. COURNEIL, Z. DIR, C. POSTIC-FOURNES, T. MANUEL

**Absents ayant donné procuration :**

Madame S. FOURTEAU a donné procuration à Madame C. GISCARD  
Monsieur M. CHIRAC a donné procuration à Madame S. CHARDY  
Monsieur M. LAROQUE a donné procuration à Madame S. COMBALIER  
Madame C. BOSCH a donné procuration à Madame C. NAVARRO  
Monsieur G. LOUBES a donné procuration à Monsieur P. MONTICELLI  
Monsieur M. YESILBAS a donné procuration à Monsieur P. BRESSAND

**Absents :** A. PONTCANAL, O. MAUFFRE, V. RIBEIRO, E. DUPUY, B. TROUVE, G. BOUDON

**Secrétaire de séance :** S. COMBALIER

**OBJET DE LA DELIBERATION n° 2025-S3-05 : COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

Le Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Patrick MONTICELLI, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

**Monsieur Thierry DUHAMEL, Maire, quitte la salle et ne participe pas au vote.**

Le Conseil Municipal, après délibération :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**Section de Fonctionnement**

	Recettes de Fonctionnement	9 301 875,26 €
-	Dépenses de Fonctionnement	9 791 512,36 €
=	<b>Résultat de Fonctionnement de l'Exercice</b>	<b>-489 637,10 €</b>
+	Excédent antérieur reporté	2 677 320,42 €
=	<b>Résultat de Fonctionnement de Clôture</b>	<b>2 187 683,32 €</b>

## Section d'Investissement

	Recettes d'Investissement	1 376 784,56 €
-	Dépenses d'Investissement	2 245 635,17 €
=	<b>Résultat d'Investissement de l'Exercice</b>	<b>-868 850,61 €</b>
+	Excédent antérieur reporté	721 922,23 €
=	<b>Résultat d'Investissement de Clôture sans RAR</b>	<b>- 146 928,38 €</b>
+	Restes à réaliser recettes d'investissement	164 950,00 €
-	Restes à réaliser dépenses d'investissement	84 346,28 €
=	<b>Résultat d'Investissement de Clôture avec RAR</b>	<b>- 66 324,66 €</b>

## Résultat de Clôture

	Résultat de Fonctionnement de Clôture	2 187 683,32 €
+	Résultat d'Investissement de Clôture	-66 324,66 €
=	<b>Résultat Global de Clôture</b>	<b>2 121 358,66 €</b>

2. Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte administratif 2024

Résultat du vote :

Pour : 22

Contre :

Abstention :

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme aux registres.

**Le Secrétaire de séance,**



**Sabine COMBALIER**



**Le Maire,**



**Thierry DUHAMEL**

**SEANCE du 8 AVRIL 2025**

Nombre de conseillers municipaux  
en exercice : 29

**Convocation :**  
Date d'envoi : 02/04/25  
Date de publication : 02/04/25

Présents : 17  
Procurations : 06  
Absents : 06

**Acte rendu exécutoire :**  
Date de publication : 14/04/25  
Date de transmission au contrôle de légalité : 14/04/25

L'an deux mille vingt-cinq et le huit avril à 20h30, le Conseil municipal de la commune de FENOUILLET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Thierry DUHAMEL, Maire, qui a ouvert la séance. La séance a été publique.

**Présents :** T. DUHAMEL, P. MONTICELLI, D. DAKOS, S. COMBALIER, P. BRESSAND, S. CHARDY, C. GISCARD, G. GALLO, C. BERNI, G. ROQUES, AM. DENAT, C. NAVARRO, JL. GOUAZE, P. COURNEIL, Z. DIR, C. POSTIC-FOURNES, T. MANUEL

**Absents ayant donné procuration :**

Madame S. FOURTEAU a donné procuration à Madame C. GISCARD  
Monsieur M. CHIRAC a donné procuration à Madame S. CHARDY  
Monsieur M. LAROQUE a donné procuration à Madame S. COMBALIER  
Madame C. BOSCH a donné procuration à Madame C. NAVARRO  
Monsieur G. LOUBES a donné procuration à Monsieur P. MONTICELLI  
Monsieur M. YESILBAS a donné procuration à Monsieur P. BRESSAND

**Absents :** A. PONTCANAL, O. MAUFFRE, V. RIBEIRO, E. DUPUY, B. TROUVE, G. BOUDON

**Secrétaire de séance :** S. COMBALIER

**OBJET DE LA DELIBERATION n° 2025-S3-06 : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET ANNEXE M4 POUR LA PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE**

Le Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Patrick MONTICELLI, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget annexe M4 pour la production d'énergie photovoltaïque de l'exercice considéré.

**Monsieur Thierry DUHAMEL, Maire, quitte la salle et ne participe pas au vote.**

Le Conseil Municipal, après délibération :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**Section de Fonctionnement**

	Recettes de Fonctionnement	4 482,33 €
-	Dépenses de Fonctionnement	85,86 €
=	<b>Résultat de Fonctionnement de l'Exercice</b>	<b>4 396,47 €</b>
+	Excédent antérieur reporté	67 225,30 €
=	<b>Résultat de Fonctionnement de Cloture</b>	<b>71 621,77 €</b>

## Section d'Investissement

	Recettes d'Investissement	0 €
-	Dépenses d'Investissement	0 €
=	<b>Résultat d'Investissement de l'Exercice</b>	0 €
+	Excédent antérieur reporté	0 €
+	Restes à réaliser recettes d'investissement	0 €
-	Restes à réaliser dépenses d'investissement	0 €
=	<b>Résultat d'Investissement de Clôture</b>	0 €

## Résultat de Clôture

	Résultat de Fonctionnement de Clôture	<b>71 621,77 €</b>
+	Résultat d'Investissement de Clôture	0,00 €
=	<b>Résultat Global de Clôture</b>	<b>71 621,77 €</b>

2. Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte du budget annexe photovoltaïque 2024

Résultat du vote :

Pour : 22

Contre :

Abstention :

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme aux registres.

Le Secrétaire de séance,



Sabine COMBALIER



Le Maire,



Thierry DUHAMEL

**SEANCE du 8 AVRIL 2025**

Nombre de conseillers municipaux  
en exercice : 29

Présents : 17  
Procurations : 06  
Absents : 06

**Convocation :**

Date d'envoi : 02/04/25  
Date de publication : 02/04/25

**Acte rendu exécutoire :**

Date de publication : 14/04/25  
Date de transmission au contrôle de légalité : 14/04/25

L'an deux mille vingt-cinq et le huit avril à 20h30, le Conseil municipal de la commune de FENOUILLET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Thierry DUHAMEL, Maire, qui a ouvert la séance. La séance a été publique.

**Présents :** T. DUHAMEL, P. MONTICELLI, D. DAKOS, S. COMBALIER, P. BRESSAND, S. CHARDY, C. GISCARD, G. GALLO, C. BERNI, G. ROQUES, AM. DENAT, C. NAVARRO, JL. GOUAZE, P. COURNEIL, Z. DIR, C. POSTIC-FOURNES, T. MANUEL

**Absents ayant donné procuration :**

Madame S. FOURTEAU a donné procuration à Madame C. GISCARD  
Monsieur M. CHIRAC a donné procuration à Madame S. CHARDY  
Monsieur M. LAROQUE a donné procuration à Madame S. COMBALIER  
Madame C. BOSCH a donné procuration à Madame C. NAVARRO  
Monsieur G. LOUBES a donné procuration à Monsieur P. MONTICELLI  
Monsieur M. YESILBAS a donné procuration à Monsieur P. BRESSAND

**Absents :** A. PONTCANAL, O. MAUFFRE, V. RIBEIRO, E. DUPUY, B. TROUVE, G. BOUDON

**Secrétaire de séance :** S. COMBALIER

**OBJET DE LA DELIBERATION n° 2025-S3-07 : AFFECTATION DES RESULTATS 2024 - BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le compte administratif 2024 de la commune fait ressortir un excédent de fonctionnement de : .....**2 167 683,32 €**  
L'assemblée délibérante doit décider de l'affectation de ce résultat.

Les éléments à prendre en compte sont :

Un résultat de clôture de la section d'investissement qui s'élève à : ..... - 146 928,38 €  
Les restes à réaliser en dépenses d'investissement d'un montant de : ..... 84 346,28 €  
Les restes à réaliser en recettes d'investissement d'un montant de : .....164 950,00 €

Soit un déficit total de financement (excédent de clôture + solde des RAR) de : .....- **66 324,66 €**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'affecter à la section d'investissement la somme de **360 000,00 €** et de reporter le solde d'excédent de fonctionnement soit la somme de **1 827 683,32 €** à la section de fonctionnement et le résultat d'investissement de **-66 324,66 €** à la section d'investissement.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'affecter le résultat 2024 tel qu'il a été proposé.

Résultat du vote :

Pour : Unanimité

Contre :

Abstention :

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme aux registres.

**Le Secrétaire de séance,**



**Sabine COMBALIER**



**Le Maire,**



**Thierry DUHAMEL**

SEANCE du 8 AVRIL 2025

Nombre de conseillers municipaux  
en exercice : 29

Présents : 17  
Procurations : 06  
Absents : 06

**Convocation :**

Date d'envoi : 02/04/25  
Date de publication : 02/04/25

**Acte rendu exécutoire :**

Date de publication : 14/04/25  
Date de transmission au contrôle de légalité : 14/04/25

L'an deux mille vingt-cinq et le huit avril à 20h30, le Conseil municipal de la commune de FENOUILLET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Thierry DUHAMEL, Maire, qui a ouvert la séance. La séance a été publique.

**Présents :** T. DUHAMEL, P. MONTICELLI, D. DAKOS, S. COMBALIER, P. BRESSAND, S. CHARDY, C. GISCARD, G. GALLO, C. BERNI, G. ROQUES, AM. DENAT, C. NAVARRO, JL. GOUAZE, P. COURNEIL, Z. DIR, C. POSTIC-FOURNES, T. MANUEL

**Absents ayant donné procuration :**

Madame S. FOURTEAU a donné procuration à Madame C. GISCARD  
Monsieur M. CHIRAC a donné procuration à Madame S. CHARDY  
Monsieur M. LAROQUE a donné procuration à Madame S. COMBALIER  
Madame C. BOSCH a donné procuration à Madame C. NAVARRO  
Monsieur G. LOUBES a donné procuration à Monsieur P. MONTICELLI  
Monsieur M. YESILBAS a donné procuration à Monsieur P. BRESSAND

**Absents :** A. PONTCANAL, O. MAUFFRE, V. RIBEIRO, E. DUPUY, B. TROUVE, G. BOUDON

**Secrétaire de séance :** S. COMBALIER

**OBJET DE LA DELIBERATION n° 2025-S3-08 : AFFECTATION DES RESULTATS 2024 - BUDGET ANNEXE M4 POUR LA PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le compte administratif 2024 du budget annexe de la commune fait ressortir un excédent de fonctionnement de : **71 621,77 €**.

L'assemblée délibérante doit décider de l'affectation de ce résultat.

Les éléments à prendre en compte sont :

- Le résultat de clôture de la section d'investissement qui s'élève à : ..... 0,00 €
- Il n'y a pas de restes à réaliser en 2024.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée délibérante de maintenir l'excédent de fonctionnement de **71 621,77 €** à la section de fonctionnement.

**Entendu cet exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** d'affecter le résultat 2024 tel qu'il a été proposé.

Résultat du vote :

Pour : Unanimité

Contre :

Abstention :

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme aux registres.

**Le Secrétaire de séance,**



**Sabine COMBALIER**



**Le Maire,**



**Thierry DUHAMEL**

SEANCE du 8 AVRIL 2025

Nombre de conseillers municipaux  
en exercice : 29

Présents : 17  
Procurations : 06  
Absents : 06

**Convocation :**  
Date d'envoi : 02/04/25  
Date de publication : 02/04/25

**Acte rendu exécutoire :**  
Date de publication : 14/04/25  
Date de transmission au contrôle de légalité : 14/04/25

L'an deux mille vingt-cinq et le huit avril à 20h30, le Conseil municipal de la commune de FENOUILLET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Thierry DUHAMEL, Maire, qui a ouvert la séance. La séance a été publique.

**Présents :** T. DUHAMEL, P. MONTICELLI, D. DAKOS, S. COMBALIER, P. BRESSAND, S. CHARDY, C. GISCARD, G. GALLO, C. BERNI, G. ROQUES, AM. DENAT, C. NAVARRO, JL. GOUAZE, P. COURNEIL, Z. DIR, C. POSTIC-FOURNES, T. MANUEL

**Absents ayant donné procuration :**

Madame S. FOURTEAU a donné procuration à Madame C. GISCARD  
Monsieur M. CHIRAC a donné procuration à Madame S. CHARDY  
Monsieur M. LAROQUE a donné procuration à Madame S. COMBALIER  
Madame C. BOSCH a donné procuration à Madame C. NAVARRO  
Monsieur G. LOUBES a donné procuration à Monsieur P. MONTICELLI  
Monsieur M. YESILBAS a donné procuration à Monsieur P. BRESSAND

**Absents :** A. PONTCANAL, O. MAUFFRE, V. RIBEIRO, E. DUPUY, B. TROUVE, G. BOUDON

**Secrétaire de séance :** S. COMBALIER

**OBJET DE LA DELIBERATION n° 2025-S3-09 : ETAT DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES SUR L'EXERCICE 2024**

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, faisant obligation aux communes de plus de 2 000 habitants de présenter à l'assemblée municipale le bilan des cessions et acquisitions immobilières opérées sur le territoire de la Commune au cours de l'année,

Monsieur le Maire propose de constater l'état des cessions et acquisitions immobilières pour l'exercice 2024. Cet état sera annexé au Compte administratif 2024.

Références cadastrales	Localisation	Acquéreur/ Cédant	Date signature de l'acte	Surface	CESSION	ACQUISITION
					Prix	
AX 216-218-219-221-228-230-231-232	Camp Redon	OPPIDEA	12 Décembre 2023	62 a 03 ca	167 481,00 €	
AX 146-150-208-207-208-211-212	Camp Redon	OPPIDEA	23 décembre 2024	1 ha 89 a 45 ca	511 515,00 €	
BM 15-79 et BN 50 -71	Pourvenque Lacourtenourt	SNCF RESEAU	9 décembre 2024	90 a 07 ca	59 133,00 €	
				<b>Prix total</b>	<b>738 129,00 €</b>	

1

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens »

[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accessible en ligne sur le site internet  
031-213101827-20250408-2025-S3-09-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

**Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Municipale :**

- **D'APPROUVER** le Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2024 tel que présenté ci-dessus et annexé au Compte Administratif

Résultat du vote :

Pour : Unanimité

Contre :

Abstention :

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme aux registres.

**Le Secrétaire de séance,**



**Sabine COMBALIER**



**Le Maire,**



**Thierry DUHAMEL**

SEANCE du 8 AVRIL 2025

Nombre de conseillers municipaux  
en exercice : 29

Présents : 17  
Procurations : 06  
Absents : 06

**Convocation :**

Date d'envoi : 02/04/25  
Date de publication : 02/04/25

**Acte rendu exécutoire :**

Date de publication : 14/04/25  
Date de transmission au contrôle de légalité : 14/04/25

L'an deux mille vingt-cinq et le huit avril à 20h30, le Conseil municipal de la commune de FENOUILLET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Thierry DUHAMEL, Maire, qui a ouvert la séance. La séance a été publique.

**Présents :** T. DUHAMEL, P. MONTICELLI, D. DAKOS, S. COMBALIER, P. BRESSAND, S. CHARDY, C. GISCARD, G. GALLO, C. BERNI, G. ROQUES, AM. DENAT, C. NAVARRO, JL. GOUAZE, P. COURNEÏL, Z. DIR, C. POSTIC-FOURNES, T. MANUEL

**Absents ayant donné procuration :**

Madame S. FOURTEAU a donné procuration à Madame C. GISCARD  
Monsieur M. CHIRAC a donné procuration à Madame S. CHARDY  
Monsieur M. LAROQUE a donné procuration à Madame S. COMBALIER  
Madame C. BOSCH a donné procuration à Madame C. NAVARRO  
Monsieur G. LDUBES a donné procuration à Monsieur P. MONTICELLI  
Monsieur M. YESILBAS a donné procuration à Monsieur P. BRESSAND

**Absents :** A. PONTCANAL, O. MAUFFRE, V. RIBEIRO, E. DUPUY, B. TROUVE, G. BOUDON

**Secrétaire de séance :** S. COMBALIER

**OBJET DE LA DELIBERATION n° 2025-S3-10 : VOTE DES TAUX 2025**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS).

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de voter les taux 2025 comme suit :

TAXES	Taux 2025	Taux 2024 (rappel)
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	23,68	21,18
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	52,32	46,80
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS)	5,51	4,93

1

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

031-213101827-20250408-2025-S3-10-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

**Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de voter pour 2025 les taux suivants :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 23,68 %

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 52,32 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 5,51%

Résultat du vote :

Pour : Unanimité

Contre :

Abstention :

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme aux registres.

**Le Secrétaire de séance,**



**Sabine COMBALIER**



**Le Maire,**



**Thierry DUHAMEL**

SEANCE du 8 AVRIL 2025

Nombre de conseillers municipaux  
en exercice : 29

Présents : 17  
Procurations : 06  
Absents : 06

**Convocation :**  
Date d'envoi : 02/04/25  
Date de publication : 02/04/25

**Acte rendu exécutoire :**  
Date de publication : 14/04/25  
Date de transmission au contrôle de légalité : 14/04/25

L'an deux mille vingt-cinq et le huit avril à 20h30, le Conseil municipal de la commune de FENOUILLET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Thierry DUHAMEL, Maire, qui a ouvert la séance. La séance a été publique.

**Présents :** T. DUHAMEL, P. MONTICELLI, D. DAKOS, S. COMBALIER, P. BRESSAND, S. CHARDY, C. GISCARD, G. GALLO, C. BERNI, G. ROQUES, AM. DENAT, C. NAVARRO, JL. GOUAZE, P. COURNEIL, Z. DIR, C. POSTIC-FOURNES, T. MANUEL

**Absents ayant donné procuration :**

Madame S. FOURTEAU a donné procuration à Madame C. GISCARD  
Monsieur M. CHIRAC a donné procuration à Madame S. CHARDY  
Monsieur M. LAROQUE a donné procuration à Madame S. COMBALIER  
Madame C. BOSC a donné procuration à Madame C. NAVARRO  
Monsieur G. LOUBES a donné procuration à Monsieur P. MONTICELLI  
Monsieur M. YESILBAS a donné procuration à Monsieur P. BRESSAND

**Absents :** A. PONTCANAL, O. MAUFFRE, V. RIBEIRO, E. DUPUY, B. TROUVE, G. BOUDON

**Secrétaire de séance :** S. COMBALIER

**OBJET DE LA DELIBERATION n° 2025-S3-11 : BUDGET PRIMITIF 2025**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2025 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement			
		Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total	
	Dépenses de l'exercice	9 707 426,25 €	84 346,28 €	1 445 830,44 €	1 530 178,72 €
+	Déficit antérieur reporté		146 928,35 €		146 928,35 €
=	<b>Dépenses totales</b>	<b>9 707 426,25 €</b>	<b>231 274,63 €</b>	<b>1 445 830,44 €</b>	<b>1 677 105,10 €</b>
	Recettes de l'exercice	7 879 742,93 €	184 950,00 €	1 512 155,10 €	1 677 105,10 €
+	Excédent antérieur reporté	1 827 683,32 €			
=	<b>Recettes totales</b>	<b>9 707 426,25 €</b>	<b>164 950,00 €</b>	<b>1 512 155,10 €</b>	<b>1 677 105,10 €</b>

**Après avoir examiné les documents budgétaires présentés en annexe, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal :**

- **D'ADOPTER** le présent budget au niveau du Chapitre pour les sections de Fonctionnement, à l'exception de l'article 65748, et d'investissement, à l'exception des opérations individualisées

Résultat du vote :

Pour : Unanimité

Contre :

Abstention :

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme aux registres.

**Le Secrétaire de séance,**



**Sabine COMBALIER**



**Le Maire,**



**Thierry DUHAMEL**

SEANCE du 8 AVRIL 2025

Nombre de conseillers municipaux  
en exercice : 29

Présents : 17  
Procurations : 06  
Absents : 06

**Convocation :**

Date d'envoi : 02/04/25  
Date de publication : 02/04/25

**Acte rendu exécutoire :**

Date de publication : 14/04/25  
Date de transmission au contrôle de légalité : 14/04/25

L'an deux mille vingt-cinq et le huit avril à 20h30; le Conseil municipal de la commune de FENOUILLET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Thierry DUHAMEL, Maire, qui a ouvert la séance. La séance a été publique.

**Présents :** T. DUHAMEL, P. MONTICELLI, D. DAKOS, S. COMBALIER, P. BRESSAND, S. CHARDY, C. GISCARD, G. GALLO, C. BERNI, G. ROQUES, AM. DENAT, C. NAVARRO, JL. GOUAZE, P. COURNEIL, Z. DIR, C. POSTIC-FOURNES, T. MANUEL

**Absents ayant donné procuration :**

Madame S. FOURTEAU a donné procuration à Madame C. GISCARD  
Monsieur M. CHIRAC a donné procuration à Madame S. CHARDY  
Monsieur M. LAROQUE a donné procuration à Madame S. COMBALIER  
Madame C. BOSC a donné procuration à Madame C. NAVARRO  
Monsieur G. LOUBES a donné procuration à Monsieur P. MONTICELLI  
Monsieur M. YESILBAS a donné procuration à Monsieur P. BRESSAND

**Absents :** A. PONTCANAL, O. MAUFFRE, V. RIBEIRO, E. DUPUY, B. TROUVE, G. BOUDON

**Secrétaire de séance :** S. COMBALIER

**OBJET DE LA DELIBERATION n° 2025-S3-12 : BUDGET ANNEXE M4 POUR LA PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE**

Monsieur le Maire présente le budget annexe 2025 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement		Total
		Restes à réaliser	Nouveaux crédits	
	Dépenses de l'exercice	74 621,77 €	0,00 €	74 621,77 €
+	Déficit antérieur reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
=	<b>Dépenses totales</b>	<b>74 621,77 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>74 621,77 €</b>
	Recettes de l'exercice	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €
+	Excédent antérieur reporté	71 621,77 €	0,00 €	71 621,77 €
+	Affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
=	<b>Recettes totales</b>	<b>74 621,77 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>74 621,77 €</b>

Après avoir examiné les documents budgétaires présentés en annexe, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal :

- **D'ADOPTER** le présent budget au niveau du Chapitre pour la section de Fonctionnement.

Résultat du vote :

Pour : Unanimité

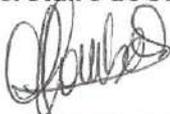
Contre :

Abstention :

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme aux registres.

**Le Secrétaire de séance,**



**Sabine COMBALIER**



**Le Maire,**



**Thierry DUHAMEL**

SEANCE du 8 AVRIL 2025

Nombre de conseillers municipaux  
en exercice : 29

Présents : 17  
Procurations : 06  
Absents : 06

**Convocation :**

Date d'envoi : 02/04/25  
Date de publication : 02/04/25

**Acte rendu exécutoire :**

Date de publication : 14/04/25  
Date de transmission au contrôle de légalité : 14/04/25

L'an deux mille vingt-cinq et le huit avril à 20h30, le Conseil municipal de la commune de FENOUILLET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Thierry DUHAMEL, Maire, qui a ouvert la séance. La séance a été publique.

**Présents :** T. DUHAMEL, P. MONTICELLI, D. DAKOS, S. COMBALIER, P. BRESSAND, S. CHARDY, C. GISCARD, G. GALLO, C. BERNI, G. ROQUES, AM. DENAT, C. NAVARRO, JL. GOUAZE, P. COURNEIL, Z. DIR, C. POSTIC-FOURNES, T. MANUEL

**Absents ayant donné procuration :**

Madame S. FOURTEAU a donné procuration à Madame C. GISCARD  
Monsieur M. CHIRAC a donné procuration à Madame S. CHARDY  
Monsieur M. LAROQUE a donné procuration à Madame S. COMBALIER  
Madame C. BOSC a donné procuration à Madame C. NAVARRO  
Monsieur G. LOUBES a donné procuration à Monsieur P. MONTICELLI  
Monsieur M. YESILBAS a donné procuration à Monsieur P. BRESSAND

**Absents :** A. PONTCANAL, O. MAUFFRE, V. RIBEIRO, E. DUPUY, B. TROUVE, G. BOUDON

**Secrétaire de séance :** S. COMBALIER

**OBJET DE LA DELIBERATION n° 2025-S3-13 : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS 2025**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations par délibération distincte de celle du budget.

En conséquence, Monsieur le Maire donne lecture de l'annexe du budget 2025, annexée à la présente délibération, qui liste par association, l'affectation des subventions.

Il la soumet au vote de l'Assemblée.

**Entendu cet exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de voter l'attribution des subventions aux associations tel que défini à l'annexe qui lui est présentée.

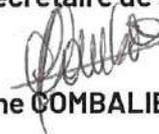
Résultat du vote :

Pour : 17  
Contre :  
Abstention :

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

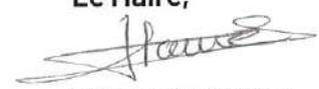
Pour extrait conforme aux registres.

**Le Secrétaire de séance,**

  
**Sabine COMBALIER**



**Le Maire,**

  
**Thierry DUHAMEL**

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.*

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-13-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

**SEANCE du 8 AVRIL 2025**

Nombre de conseillers municipaux  
en exercice : 29

Présents : 17  
Procurations : 06  
Absents : 06

**Convocation :**

Date d'envoi : 02/04/25  
Date de publication : 02/04/25

**Acte rendu exécutoire :**

Date de publication : 14/04/25  
Date de transmission au contrôle de légalité : 14/04/25

L'an deux mille vingt-cinq et le huit avril à 20h30, le Conseil municipal de la commune de FENOUILLET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Thierry DUHAMEL, Maire, qui a ouvert la séance. La séance a été publique.

**Présents :** T. DUHAMEL, P. MONTICELLI, D. DAKOS, S. COMBALIER, P. BRESSAND, S. CHARDY, C. GISCARD, G. GALLO, C. BERNI, G. ROQUES, AM. DENAT, C. NAVARRO, JL. GOUAZE, P. COURNEIL, Z. DIR, C. POSTIC-FOURNES, T. MANUEL

**Absents ayant donné procuration :**

Madame S. FOURTEAU a donné procuration à Madame C. GISCARD  
Monsieur M. CHIRAC a donné procuration à Madame S. CHARDY  
Monsieur M. LAROQUE a donné procuration à Madame S. COMBALIER  
Madame C. BOSCH a donné procuration à Madame C. NAVARRO  
Monsieur G. LOUBES a donné procuration à Monsieur P. MONTICELLI  
Monsieur M. YESILBAS a donné procuration à Monsieur P. BRESSAND

**Absents :** A. PONTCANAL, O. MAUFFRE, V. RIBEIRO, E. DUPUY, B. TROUVE, G. BOUDON

**Secrétaire de séance :** S. COMBALIER

**OBJET DE LA DELIBERATION n° 2025-S3-14 : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS 2025**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est opportun d'encourager et de soutenir l'action associative en attribuant des subventions exceptionnelles aux associations suivantes :

- ☛ UAF : 1200 € (achat d'un minibus)
- ☛ Les Imposteurs : 450 € (achat projecteurs)
- ☛ Metiss'Art : 150 € (renouvellement instruments)
- ☛ Don du sang : 200 € (fête de l'association)
- ☛ Rayons de soleil 750 € (60 ans du club)
- ☛ Coopérative scolaire Piquepeyre : 400 € (achat matériel projet pédagogique)

**Entendu cet exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'allouer ces subventions exceptionnelles aux associations tel que défini ci-dessus.

1

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-14-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

Résultat du vote :

Pour : 17

Contre :

Abstention :

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme aux registres.

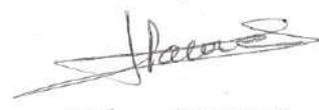
**Le Secrétaire de séance,**



**Sabine COMBALIER**



**Le Maire,**



**Thierry DUHAMEL**

**SEANCE du 8 AVRIL 2025**

Nombre de conseillers municipaux  
en exercice : 29

Présents : 17  
Procurations : 06  
Absents : 06

**Convocation :**

Date d'envoi : 02/04/25  
Date de publication : 02/04/25

**Acte rendu exécutoire :**

Date de publication : 14/04/25  
Date de transmission au contrôle de légalité : 14/04/25

L'an deux mille vingt-cinq et le huit avril à 20h30, le Conseil municipal de la commune de FENOUILLET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Thierry DUHAMEL, Maire, qui a ouvert la séance. La séance a été publique.

**Présents :** T. DUHAMEL, P. MONTICELLI, D. DAKOS, S. COMBALIER, P. BRESSAND, S. CHARDY, C. GISCARD, G. GALLO, C. BERNI, G. ROQUES, AM. DENAT, C. NAVARRO, JL. GOUAZE, P. COURNEIL, Z. DIR, C. POSTIC-FOURNES, T. MANUEL

**Absents ayant donné procuration :**

Madame S. FOURTEAU a donné procuration à Madame C. GISCARD  
Monsieur M. CHIRAC a donné procuration à Madame S. CHARDY  
Monsieur M. LAROQUE a donné procuration à Madame S. COMBALIER  
Madame C. BOSCH a donné procuration à Madame C. NAVARRO  
Monsieur G. LOUBES a donné procuration à Monsieur P. MONTICELLI  
Monsieur M. YESILBAS a donné procuration à Monsieur P. BRESSAND

**Absents :** A. PONTCANAL, O. MAUFFRE, V. RIBEIRO, E. DUPUY, B. TROUVE, G. BOUDON

**Secrétaire de séance :** S. COMBALIER

**OBJET DE LA DELIBERATION n° 2025-S3-15 : DEMANDE D'AIDE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de remplacer les menuiseries extérieures de l'Hôtel de ville.

Ces travaux sont prévus dans le cadre de rénovation des bâtiments communaux mais également dans le but de limiter les consommations énergétiques.

Le montant des travaux s'élève à :

- 22 643.00 € HT pour la salle 219 et la salle des mariages
- 33 730.30 € HT pour l'aile gauche du bâtiment
- Soit un total de **56 373.30 € HT**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de demander une aide au titre de la rénovation énergétique auprès du Conseil Départemental.

**Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

**DECIDE** de demander une subvention auprès du Conseil départemental pour le financement de ces travaux.

1

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-15-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

Résultat du vote :

Pour : Unanimité

Contre :

Abstention :

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme aux registres.

**Le Secrétaire de séance,**



**Sabine COMBALIER**



**Le Maire,**



**Thierry DUHAMEL**

SEANCE du 8 AVRIL 2025

Nombre de conseillers municipaux  
en exercice : 29

Présents : 17  
Procurations : 06  
Absents : 06

**Convocation :**

Date d'envoi : 02/04/25  
Date de publication : 02/04/25

**Acte rendu exécutoire :**

Date de publication : 14/04/25  
Date de transmission au contrôle de légalité : 14/04/25

L'an deux mille vingt-cinq et le huit avril à 20h30, le Conseil municipal de la commune de FENOUILLET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Thierry DUHAMEL, Maire, qui a ouvert la séance. La séance a été publique.

**Présents :** T. DUHAMEL, P. MONTICELLI, D. DAKOS, S. COMBALIER, P. BRESSAND, S. CHARDY, C. GISCARD, G. GALLO, C. BERNI, G. ROQUES, AM. DENAT, C. NAVARRO, JL. GOUAZE, P. COURNEIL, Z. DIR, C. POSTIC-FOURNES, T. MANUEL

**Absents ayant donné procuration :**

Madame S. FOURTEAU a donné procuration à Madame C. GISCARD  
Monsieur M. CHIRAC a donné procuration à Madame S. CHARDY  
Monsieur M. LAROQUE a donné procuration à Madame S. COMBALIER  
Madame C. BOSC a donné procuration à Madame C. NAVARRO  
Monsieur G. LOUBES a donné procuration à Monsieur P. MONTICELLI  
Monsieur M. YESILBAS a donné procuration à Monsieur P. BRESSAND

**Absents :** A. PONTCANAL, D. MAUFFRE, V. RIBEIRO, E. DUPUY, B. TROUVE, G. BOUDON

**Secrétaire de séance :** S. COMBALIER

**OBJET DE LA DELIBERATION n° 2025-S3-16 : AVIS SUR EXTENSION ET FIABILISATION DE LA STATION D'EPURATION DE TOULOUSE -GINESTOUS**

Le Maire informe le Conseil municipal que suite au dépôt de l'autorisation environnementale portant extension et fiabilisation de la station d'épuration de Toulouse -Ginestous, les services de la Direction Départementale des Territoires, demandent l'avis des communes impactées.

**Vu** que le dossier d'autorisation environnementale est déposé complet et régulier et que sa conformité est contrôlée par les services de la Direction Départementale des Territoires,

**Vu** la consultation dématérialisée consultable sur le lien suivant: <https://www.registre-numerique.fr/extension-ginestous-toulouse-metropole>, à compter du 11 mars,

**Vu** le dossier de demande d'autorisation environnemental joint à la présente,

**Considérant** la période de consultation entre le 11 Mars à 9h00 et le 13 juin à 17h00,

**Considérant** que ce projet est soumis à une procédure d'évaluation environnementale sur la base d'un dossier comportant une demande d'autorisation loi sur l'eau, une demande d'autorisation de défrichement et une demande de dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces et habitats protégés,

1

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

031-213101827-20250408-2025-S3-16-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

**Entendu cet exposé, il est proposé au Conseil municipal :**

- **D'APPROUVER** le projet d'extension et fiabilisation de la station d'épuration de Toulouse - Ginestous, pour les besoins d'évolution de la population de la métropole nord Toulousaine.

Résultat du vote :

Pour : Unanimité

Contre :

Abstention :

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme aux registres.

**Le Secrétaire de séance,**

  
**Sabine COMBALIER**



**Le Maire,**

  
**Thierry DUHAMEL**

SEANCE du 8 AVRIL 2025

Nombre de conseillers municipaux  
en exercice : 29

Présents : 17  
Procurations : 06  
Absents : 06

**Convocation :**

Date d'envoi : 02/04/25  
Date de publication : 02/04/25

**Acte rendu exécutoire :**

Date de publication : 14/04/25  
Date de transmission au contrôle de légalité : 14/04/25

L'an deux mille vingt-cinq et le huit avril à 20h30, le Conseil municipal de la commune de FENOUILLET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Thierry DUHAMEL, Maire, qui a ouvert la séance. La séance a été publique.

**Présents :** T. DUHAMEL, P. MONTICELLI, D. DAKOS, S. COMBALIER, P. BRESSAND, S. CHARDY, C. GISCARD, G. GALLO, C. BERNI, G. ROQUES, AM. DENAT, C. NAVARRO, JL. GOUAZE, P. COURNEIL, Z. DIR, C. POSTIC-FOURNES, T. MANUEL

**Absents ayant donné procuration :**

Madame S. FOURTEAU a donné procuration à Madame C. GISCARD  
Monsieur M. CHIRAC a donné procuration à Madame S. CHARDY  
Monsieur M. LAROQUE a donné procuration à Madame S. COMBALIER  
Madame C. BOSCH a donné procuration à Madame C. NAVARRO  
Monsieur G. LOUBES a donné procuration à Monsieur P. MONTICELLI  
Monsieur M. YESILBAS a donné procuration à Monsieur P. BRESSAND

**Absents :** A. PONTCANAL, O. MAUFFRE, V. RIBEIRO, E. DUPUY, B. TROUVE, G. BOUDON

**Secrétaire de séance :** S. COMBALIER

**OBJET DE LA DELIBERATION n° 2025-S3-17 : VALIDATION DU PROGRAMME DE RENOVATION LED ++ SUR 12 ANS**

Le Maire informe le Conseil municipal que le SDEHG a identifié l'opportunité de rénover les 1077 points lumineux de la liste jointe en annexe dans le cadre du nouveau programme de rénovation d'éclairage public dit « LED ++ ».

Ces points lumineux pourraient être remplacés par un modèle standard d'appareil d'éclairage public routier assurant ainsi une économie d'énergie de 78%.

Ce nouveau programme vise à diminuer les dépenses liées à la fourniture d'électricité de ces points lumineux d'au minimum 10 %. Ainsi, les coûts résultants seraient les suivants :

	Avant rénovation	Après rénovation
12 contributions annuelles aux travaux	-	27 382€/an
Factures d'électricité	40 382€/an	8 962€/an
<b>Total des dépenses</b>	<b>40 382€/an</b>	<b>36 344€/an</b>

1

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

031-213101827-20250408-2025-S3-17-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

Sauf aléa climatique, vandalisme, accident ou travaux sur le réseau, les dépenses de dépannage des appareils d'éclairage public renouvelés dans le cadre de ce programme seront prises en charge par le SDEHG pendant 12 ans.

**Entendu cet exposé, il est proposé au Conseil municipal :**

**D'APPROUVER** le projet de rénovation proposé par le SDEHG,

**DECIDE** de prendre en compte les 12 contributions annuelles afférentes à ce projet sur les 12 prochains exercices budgétaires de la commune. Ces contributions seront imputées à l'article 6554 de la section de fonctionnement.

Résultat du vote :

Pour : Unanimité

Contre :

Abstention :

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme aux registres.

**Le Secrétaire de séance,**



**Sabine COMBALIER**



**Le Maire,**



**Thierry DUHAMEL**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FENOUILLET**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la HAUTE-GARONNE  
Arrondissement de Toulouse

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil municipal de la commune de  
FENOUILLET**

**SEANCE du 6 MARS 2025**

Nombre de conseillers municipaux  
en exercice : 29

Présents : 20  
Procurations : 02  
Absents : 07

**Convocation :**

Date d'envoi : 28/02/25  
Date de publication : 28/02/25

**Acte rendu exécutoire :**

Date de publication : 11/03/25  
Date de transmission au contrôle de légalité : 11/03/25

L'an deux mille vingt-cinq et le six mars à 20h30, le Conseil municipal de la commune de FENOUILLET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Thierry DUHAMEL, Maire, qui a ouvert la séance. La séance a été publique.

**Présents :** T. DUHAMEL, P. MONTICELLI, S. FOURTEAU, D. DAKOS, S. COMBALIER, P. BRESSAND, S. CHARDY, C. GISCARD, G. GALLO, C. BERNI, G. ROQUES, C. NAVARRO, JL. GOUAZE, P. COURNEIL, C. BOSCH, Z. DIR, G. LOUBES, M. YESILBAS, C. POSTIC-FOURNES, T. MANUEL

**Absents ayant donné procuration :**

Monsieur M. CHIRAC a donné procuration à Monsieur T. DUHAMEL  
Madame AM. DENAT a donné procuration à Monsieur P. MONTICELLI

**Absents :** M. LAROQUE, A. PONTCANAL, O. MAUFFRE, V. RIBEIRO, E. DUPUY, B. TROUVE, G. BOUDON

**Secrétaire de séance :** C. POSTIC-FOURNES

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, ayant obtenu la majorité des suffrages. **Madame Christelle POSTIC-FOURNES** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- 1) Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal,
- 2) Modification règlement intérieur du Conseil municipal,
- 3) Cession de biens immobiliers pour la réalisation de la ZAC de Piquepeyre,
- 4) Compte rendu des décisions,
- 5) Débat d'Orientations Budgétaires 2025,
- 6) Renouvellement de la convention de partenariat RPE (Relais Petite Enfance) avec la commune de Lespinasse,
- 7) Dépose et repose de mâts d'éclairage public au droit du futur giratoire de la M820 au niveau des restaurants « Brasserie Jacques » et « Burger King »,

### **Divers :**

Débat sur le rapport de la Cour des Comptes de Toulouse Métropole.

\*\*\*

### Liste des annexes :

PJ delib 01\_Projet PV 300125 à valider  
PJ delib 02\_RI conseil municipal\_060325  
PJ delib 03\_Avis des domaines Piquepeyre  
PJ delib 03\_Plan de vente lot 25-1  
PJ delib 05\_DOB 2025 280225\_VD  
PJ delib 06\_Convention RPE-V3-30\_01\_2025  
PJ delib 07\_Plan EP J13AU0001-DEFD  
Rapport Cour des Comptes TM

## 1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal.

Résultat du vote :

Pour : Unanimité  
Contre :  
Abstentions :

## 2) MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 15 septembre 2022 approuvant le règlement intérieur du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée, après la demande de désolidarisation du groupe Union pour les Fenouilletains, de le modifier en intégrant les modifications suivantes :

### **Modifier le chapitre 7 (2<sup>ème</sup> paragraphe) :**

Chapitre 7 : Du droit de l'expression des conseillers appartenant ou n'appartenant pas à la majorité municipale

Il sera inséré dans le magazine municipal un espace contenant 3001 caractères au total détaillés comme suit :

- Majorité « Ensemble pour Fenouillet » 23/29<sup>ème</sup> soit 2379 caractères,
- Opposition « Fenouillet, une nouvelle alternative » 4/29<sup>ème</sup> soit 414 caractères,
- 1 élu opposition 1/29<sup>ème</sup> soit 104 caractères,
- 1 élu opposition 1/29<sup>ème</sup> soit 104 caractères

espaces inclus, et réservé à l'expression écrite partagée proportionnellement au nombre de conseillers municipaux. La tribune d'expression politique est également publiée sur Internet du fait de l'insertion du journal municipal sur le site internet de la commune de Fenouillet.

Monsieur le Maire donne lecture du chapitre 7 et précise que les autres articles restent inchangés.

**Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE** la modification proposée.

Résultat du vote :

Pour : Unanimité  
Contre :  
Abstention :

## 3) CESSION DE BIENS IMMOBILIERS POUR LA REALISATION DE LA ZAC DE PIQUEPEYRE

La ZAC de PIQUEPEYRE a été créée par délibération en date du 11 décembre 2003 afin de permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- Organiser un secteur de développement à vocation principale d'habitat,
- Réaliser les infrastructures et les équipements publics nécessaires au bon développement de ce secteur.

Le dossier de réalisation a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 08 juillet 2004. Puis ce dossier a été modifié par délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2006 pour notamment intégrer dans la ZAC, un nouveau groupe scolaire rendu nécessaire par l'impossibilité d'agrandir l'équipement scolaire existant sur la commune.

Une 2ème modification du dossier de réalisation de la ZAC valant modification du dossier de création a été approuvée par délibération du Conseil Municipal le 26 avril 2012.

Depuis le 24 janvier 2013, après une consultation pour une concession d'aménagement, la mise en œuvre de la ZAC de PIQUEPEYRE a été concédée à un aménageur, OPPIDEA.

L'aménageur prend notamment en charge les tâches suivantes :

- Acquérir les terrains nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement,
- Réaliser les travaux d'équipements de la ZAC
- Assurer la commercialisation des terrains viabilisés.

Suite à la demande de la commune, la ZAC de PIQUEPEYRE a été déclarée d'intérêt Métropolitain par délibération en date du 12 avril 2018 et transférée à la Métropole dans son ensemble.

Le dossier de réalisation modificatif n°3 de la ZAC de PIQUEPEYRE et le programme des équipements publics, établis par OPPIDEA conformément aux dispositions des articles R311-7 et R.311-8 du Code de l'Urbanisme, ont été approuvés en cohérence et en suivant par le Conseil de Métropole du 4 octobre 2018.

La deuxième phase opérationnelle de la ZAC est en cours.

Pour assurer la viabilisation et la commercialisation des lots de cette deuxième phase opérationnelle, OPPIDEA doit être propriétaire de l'intégralité du foncier.

Par courrier en date du 22 janvier 2025 la Commune a saisi le pôle d'évaluation domaniale de la Direction Régionale des Finances publiques d'Occitanie afin que celle-ci procède à l'évaluation des parcelles dont elle est propriétaire et comprises dans le périmètre de la 2ème phase opérationnelle de la ZAC de PIQUEPEYRE.

- Parcelles cadastrées AX 165 ; AY 45 ; AY 116 ; AY 118 ; AY 120 ; AY 124 ; pour une superficie à acquérir de 3 149m<sup>2</sup>.

Dans son avis en date du 4 février 2025 le pôle d'évaluation domaniale estime la valeur du terrain à 27 euros du m<sup>2</sup>.

Au vu des éléments précités, la décision soumise au Conseil Municipal porte sur la cession à OPPIDEA, en sa qualité d'aménageur de la ZAC de PIQUEPEYRE, des parcelles en cause pour un prix fixé au regard de l'évaluation précitée.

### **Décision**

Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L.3221-1,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2241-1,

**Vu** le Code de l'Urbanisme,

**Vu** la délibération du Conseil municipal de la commune de Fenouillet en date du 11 Décembre 2003 approuvant le dossier de création de la ZAC de Piquepeyre,

**Vu** la délibération du Conseil municipal de la commune de Fenouillet du 08 juillet 2004 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC de Piquepeyre,

**Vu** la délibération du Conseil municipal de la commune de Fenouillet du 18 décembre 2006 modifiant le dossier de la ZAC de Piquepeyre,  
**Vu** la délibération du Conseil municipal de la commune de Fenouillet du 08 novembre 2011 modifiant le dossier de création et de réalisation de la ZAC de Piquepeyre,  
**Vu** la délibération du Conseil municipal de la commune de Fenouillet du 26 avril 2012 annulant la délibération du Conseil municipal de la commune de Fenouillet du 08 novembre 2011 modifiant le dossier de création et de réalisation de la ZAC de Piquepeyre,  
**Vu** la délibération du Conseil municipal de la commune de Fenouillet du 24 janvier 2013 désignant OPPIDEA comme aménageur de la ZAC de PIQUEPEYRE,  
**Vu** la délibération du Conseil municipal du 08 mars 2018 demandant la reconnaissance de l'intérêt métropolitain de la ZAC PIQUEPEYRE et son transfert de la commune à Toulouse Métropole,  
**Vu** la délibération du Conseil Métropolitain du 12 avril 2018 reconnaissant l'intérêt métropolitain et transférant l'opération dans son ensemble (dossier complet de la ZAC, DUP, traité de concession) à la Métropole,  
**Vu** la délibération du Conseil Métropolitain du 04 octobre 2018 approuvant le dossier de réalisation modificatif n°3 et le programme des équipements publics de la ZAC de PIQUEPEYRE.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE** la cession à Oppidea des biens immobiliers cadastrés AX 165 ; AY 45 ; AY 116 ; AY 118 ; AY 120 ; ; AY 124 ; pour une superficie à acquérir de 3 149m<sup>2</sup> pour un montant hors taxe de 85 023 euros
- **MANDATE** l'étude notariale de Castelnaud d'Estretfonds pour l'établissement des actes notariés
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à cette cession et à signer tous les documents s'y rapportant

Résultat du vote :

Pour : Unanimité  
 Contre :  
 Abstention :

**4) COMPTE RENDU DES DECISIONS**

En vertu de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a signé les marchés suivants :

INTITULE	LOTS / TRANCHES	ATTRIBUTAIRE	MONTANT ANNUEL H.T.	DATE DE SIGNATURE
Sécurisation des abords du portique de sécurité allée des Ramiers	Lot unique	SLB	5 611.20 €	17/01/2025
<u>Groupement commande</u> UGAP UGAP GAZ 2025	Lot unique	GAZ DE BORDEAUX	Estimatif annuel 75 872.00€	28/01/2025 Début prestation 01/07/2025

Acquisition de documents : livres, documents sonores, audiovisuels et électroniques pour la médiathèque de Fenouillet	Lot N° 1 Documents audiovisuels et électroniques documentaires	COLACO	Mini 700.00 € Maxi 1 000.00€	03/02/2025
	Lot N° 2 Documents audiovisuels et électroniques fiction	COLACO	Mini 1 500.00 € Maxi 3 500.00€	
	Lot N° 3 Documents sonores	CVS	Mini 1 000.00 € Maxi 2 000.00€	
	Lot N°7 Bande - Dessinée	TERRE DE LEGENDE	Mini 1 000.00 € Maxi 3 500.00€	
Electricité - Réhabilitation d'un Hangar suite consultation	Lot unique	ER'Elec	28 842.94 €	06/02/2025
<u>Avenant</u> Maintenance et exploitation des installations CVC	Lot unique	IDEX	Nouveau montant forfaitaire : P2 : 32 819, 0 0 € P3 GT : 3 810,00 €	14/02/2025
<u>Reconduction</u> Fourniture de denrées alimentaires	Lot n° 1 : Toutes viandes critère EGALIM	Viandes occitanes	Mini 15 000.00 € Maxi 30 000.00€	17/02/2025
	Lot N°2 Toutes volailles critère EGALIM	SDA	Mini 10 000.00 € Maxi 20 000.00€	
	Lot N°3 Toutes viandes + charcuteries	CBS	Mini 20 000.00 € Maxi 30 000.00€	
	Lot N°4 Toutes volailles	SDA	Mini 20 000.00 € Maxi 35 000.00€	
	Lot N°6 Poissons frais	SOBOMAR	Mini 4 000.00 € Maxi 8 000.00€	
	Lot N°7 Produits laitiers et ovoproduits	SYSCO	Mini 15 000.00 € Maxi 25 000.00€	
	Lot N°9 Yaourts fermiers	TRANSGOURMET	Mini 3 000.00 € Maxi 6 000.00€	
	Lot N°11 Epicerie Bio	TRANSGOURMET	Mini 5 000.00 € Maxi 8 000.00€	
	Lot N°12 Légumineuses	SYSCO	Mini 3 000.00 € Maxi 5 000.00€	
	Lot N°13 Boissons	PRO A PRO	Mini 5 000.00 € Maxi 8 000.00€	
	Lot N°14 Légumes frais - fruits frais	GARONNE FRUITS	Mini 10 000.00 € Maxi 30 000.00€	
	Lot N°15 Légumes frais - fruits frais Bio	UNIVERT	Mini 10 000.00 € Maxi 20 000.00€	
	<u>Reconduction</u> Nettoyage et entretien des bâtiments communaux	Lot unique	AVESQ Propreté et services	

**Le Conseil municipal prend acte de l'information qui lui est transmise.**

## 5) DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Monsieur le Maire rappelle que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du CGCT. Il s'appuie sur le Rapport d'Orientations Budgétaires.

Le ROB est une étape obligatoire. En cas d'absence de ROB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

Désormais, un ensemble de modifications liées à la loi portant « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » du 7 août 2015 donne un cadre précis à cette présentation.

Le décret du 26 Juin 2016 est venu préciser le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du ROB tel que décrit ci-dessous :

- Présentation des évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes y compris les hypothèses retenues en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification et de subvention,
- Description de la programmation pluriannuelle des investissements et de son financement,
- Informations relatives à la structure de la dette notamment à la fin de l'exercice auquel se rapporte le budget,
- Structure des effectifs,
- Dépenses de personnel et éléments de rémunération,
- Durée effective du travail,
- Eventuellement gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Le DOB permet :

- d'informer l'ensemble des élus sur la situation économique et financière de leur commune afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif,
- de débattre sur les différents projets dans lesquels va s'engager la collectivité.

Monsieur le Maire ouvre le débat sur :

- Les éléments du contexte budgétaire nationaux et métropolitains,
- Les résultats provisoires de l'exercice 2024,
- Les perspectives 2025 en fonctionnement et investissement,
- Le projet de budget 2025,

Le conseil municipal est invité à débattre sur ces orientations.

#### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré**

- **PREND ACTE** de la tenue du débat des éléments transmis lors de ce débat,
- **APPROUVE** les orientations présentées.

Résultat du vote :

Pour : Unanimité  
Contre :  
Abstention :

### **6) RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT RPE (RELAIS PETITE ENFANCE) AVEC LA COMMUNE DE LESPINASSE**

Le Relais Petite Enfance (RPE) de la commune de Fenouillet est mutualisé avec la commune de Lespinasse sur le plan de la mise à disposition de personnel et du partage des charges financières.

Ce partenariat est encadré par une convention arrivée à son terme au 31/12/2024.

Le renouvellement de la convention de partenariat **pour la période 2025/2027** a fait l'objet d'une actualisation des termes du document contractuel.

Les 2 collectivités sont engagées dans une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne. A ce titre, il est indiqué en préambule que la présente convention s'inscrit dans le cadre de la convention d'objectifs et de financement de la

Caisse d'Allocation Familiales de la Haute-Garonne et du Bonus Territoire lié à la Convention Territoriale Globale (CTG).

Dans ce cadre, l'agrément du Relais Petite Enfance est déterminé sur la base d'un Equivalent Temps Plein jusqu'en 2027.

Le document a pour objet de déterminer précisément les modalités de la mise à disposition du personnel de Fenouillet aussi bien sur le plan technique que financier ainsi que dans la rédaction du projet d'établissement.

Sont précisés :

- l'emploi du temps des agents, les horaires du service, les fermetures annuelles...
- le lieu d'exécution des missions,
- le mode de gouvernance et les différents partenariats locaux,
- les modalités de coopération relatives à la gestion humaine et pédagogique,
- la participation financière de Lespinasse à hauteur de 50% des charges de personnel et déduction faite des aides versées par la CAF,
- les échéances et modalités de facturation et de paiement.

**Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **APPROUVE** les termes de la convention à compter du 01/01/2025
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise à disposition des agents communaux

Résultat du vote :

Pour : Unanimité

Contre :

Abstention :

## **7) DEPOSE ET REPOSE DE MATS D'ECLAIRAGE PUBLIC AU DROIT DU FUTUR GIRATOIRE DE LA M820 AU NIVEAU DES RESTAURANTS « BRASSERIE JACQUES » ET « BURGER KING »**

Le Maire informe le Conseil municipal que suite à la demande de Toulouse Métropole, en date du 19 novembre 2024, concernant la dépose de l'éclairage public du futur giratoire M820 Brasserie Jacques /Burger King, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante (13AU0001) :

- Dépose de 6 candélabres doubles sur l'axe central de la M820 issus du poste de transformation « P537, RTE DE PARIS » foyers lumineux N°1403 ; N°1405 ; N°1407 ; N°1410 ; N°1412 ; N°1414,
- Dépose de 6 candélabres rue Sévés (RD14A), issus du poste de transformation « P561, MARIOTTO » foyers lumineux N° 2747 ; N°2748 ; N°2749 ; N°2750 ; N°2751 ; N° 2755.
- Repose de 4 candélabres le long du futur piétonnier rue Sévés (RD14A) issus du poste de transformation « P561, MARIOTTO » foyers lumineux N° 2747 ; N°2749 ; N°2750 ; N°2751, avec déroulage du câble U1000R2V 4x16 mm<sup>2</sup> dans la gaine posée par Toulouse Métropole et réalisation des massifs des candélabres par Toulouse Métropole.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> Part SDEHG	2 661 € TTC
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune	14 309 € TTC
Total	16 970 € TTC

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Ce projet nécessitant la création d'un nouveau point de comptage, un contrat de fourniture d'électricité sera conclu par la commune qui se chargera de la mise en service du raccordement en question.

**Entendu cet exposé, il est proposé au conseil municipal :**

- **D'APPROUVER** l'Avant-Projet Sommaire.

- **DE COUVRIR** la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres imputée à l'article 6554 de la section de fonctionnement du budget communal.

Résultat du vote :

Pour : Unanimité

Contre :

Abstention :

**DEBAT SUR LE RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES DE TOULOUSE METROPOLE**

Le rapport d'observations définitives portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de Toulouse Métropole au titre des exercices 2019 et suivants a été adressé par la chambre régionale des comptes au président de l'organisme, qui l'a présenté à son organe délibérant le 12 décembre 2024.

Dès lors, en application des dispositions de l'article L. 243-8 du code des juridictions financières, la chambre est amenée à adresser ce document aux maires de toutes les communes-membres de cet établissement public.

**Le Conseil Municipal, prend acte de l'information qui lui est transmise.**

\*\*\*

La séance est levée à 21h30

Signatures :

Le président,  
T. DUHAMEL

Le secrétaire,  
C. POSTIC-FOURNES

PROJET

## FENOUILLET - BUDGET PRINCIPAL

### COMPTE DE GESTION EXERCICE 2024

PRÉSENTÉ

PAR LE(S) COMPTABLE(S)  
M Bernard DEGEILH

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION  
DU 01/01/2024 AU 26/02/2025

Population 5643  
Nomenclature M57  
Voté par Nature avec ref. fonct.

## SOMMAIRE

### Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale .....	3
<a href="#">1 Bilan synthétique .....</a>	<a href="#">Etat I-1</a> 4
2 Bilan .....	Etat I-2 5
<a href="#">2.1 Bilan Actif</a>	
<a href="#">2.2 Bilan Passif</a>	
<a href="#">3 Compte de résultat synthétique .....</a>	<a href="#">Etat I-3</a> 9
<a href="#">4 Compte de résultat .....</a>	<a href="#">Etat I-4</a> 11
5 Annexe .....	13
<a href="#">Etats des opérations pour compte de tiers .....</a>	<a href="#">Etat I-5</a> 14
2EME PARTIE : Exécution budgétaire .....	16
<a href="#">1 Résultats budgétaires de l'exercice .....</a>	<a href="#">Etat II-1</a> 17
<a href="#">2 Résultats d'exécution .....</a>	<a href="#">Etat II-2</a> 18
<a href="#">3 Etat de consommation des crédits .....</a>	<a href="#">Etat II-3</a> 19
<a href="#">4 Etat de réalisation des opérations .....</a>	<a href="#">Etat II-4</a> 23
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs .....	32
<a href="#">1 Balance des comptes .....</a>	<a href="#">Etat III-1</a> 33
<a href="#">2 Situation des valeurs inactives .....</a>	<a href="#">Etat III-2</a> 62
4EME PARTIE : Page des signatures .....	63

**BILAN SYNTHETIQUE**

(En Milliers d'Euros)

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

ACTIF NET <sup>(1)</sup>	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>FONDS PROPRES</b>	
<b>Immobilisations incorporelles (nettes)</b>		Apports et subventions d'investissement	23 074,59
Subventions d'investissement versées	6,90	Neutralisations et régularisations	-393,80
Autres immobilisations incorporelles	80,19	Réserves	40 179,82
<b>Immobilisations corporelles (nettes)</b>		Report à nouveau	2 677,32
Terrains	6 461,26	Résultat de l'exercice	-489,64
Constructions	26 598,56	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie	4 365,89	<b>TOTAL FONDS PROPRES (I)</b>	<b>65 048,29</b>
Réseaux divers	103,57	<b>PASSIF</b>	
Installations techniques, agencements et matériel	166,29	<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)</b>	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		<b>DETTES FINANCIÈRES</b>	
Autres	1 320,29	Emprunts obligataires	
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>	21 930,86	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	2 554,39
<b>Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés</b>	4 481,56	Dettes financières et autres emprunts	0,25
<b>Immobilisations financières (nettes)</b>	20,00	<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)</b>	<b>2 554,64</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>	<b>65 535,38</b>	<b>DETTES NON FINANCIÈRES</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	701,02
Stocks		Autres dettes non financières	114,96
Créances	264,82	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		<b>TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)</b>	<b>815,97</b>
Trésorerie	2 671,17	<b>TOTAL TRÉSORERIE (4)</b>	
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>2 936,00</b>	<b>TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)</b>	<b>3 370,62</b>
Comptes de régularisation (III)	12,65	Comptes de régularisation (III)	27,45
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	37,67
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	<b>68 484,03</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)</b>	<b>68 484,03</b>

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

## BILAN (en Euros)

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

ACTIF	NOTE	Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>					
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
Subventions d'investissement versées		34 485,82	27 588,00	6 897,82	9 196,82
Autres immobilisations incorporelles		111 708,56	31 514,65	80 193,91	72 045,10
Immobilisations incorporelles en cours					
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
Terrains		6 475 742,02	14 481,52	6 461 260,50	5 893 849,98
Constructions		26 604 982,90	6 419,58	26 598 563,32	24 657 058,20
Réseaux et installations de voirie		4 372 085,92	6 199,96	4 365 885,96	4 363 649,55
Réseaux divers		104 069,05	498,85	103 570,20	93 656,79
Installations techniques, agencements et matériel		389 178,35	222 883,87	166 294,48	170 078,45
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		2 045 218,67	724 927,66	1 320 291,01	1 395 749,23
Immobilisations corporelles en cours		21 930 862,44		21 930 862,44	23 418 127,40
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS		4 481 560,01		4 481 560,01	4 481 560,01
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		20 000,00		20 000,00	20 000,00
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>		<b>66 569 893,74</b>	<b>1 034 514,09</b>	<b>65 535 379,65</b>	<b>64 574 971,53</b>

## BILAN (en Euros)

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

ACTIF	NOTE	Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		21 040,69		21 040,69	24 657,77
Créances sur les redevables et comptes rattachés		245 616,83	23 951,70	221 665,13	199 840,33
Avances et acomptes versés par la collectivité		11 430,02		11 430,02	
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs		12 676,41	1 989,32	10 687,09	187 003,90
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)</b>		<b>290 763,95</b>	<b>25 941,02</b>	<b>264 822,93</b>	<b>411 502,00</b>
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		2 671 174,02		2 671 174,02	3 959 633,09
AUTRES					
<b>TOTAL TRÉSORERIE (III)</b>		<b>2 671 174,02</b>		<b>2 671 174,02</b>	<b>3 959 633,09</b>
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)		12 653,25		12 653,25	12 653,25
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>		<b>69 544 484,96</b>	<b>1 060 455,11</b>	<b>68 484 029,85</b>	<b>68 958 759,87</b>

## BILAN (en Euros)

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations		1 428 311,90	1 428 311,75
Fonds globalisés		10 914 030,80	10 729 677,28
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		10 091,37	10 108,96
Rattachées à un actif non amortissable		10 722 154,72	10 662 154,72
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		-393 803,95	-538 441,07
RÉSERVES		40 179 818,60	40 179 818,60
REPORT A NOUVEAU		2 677 320,42	2 580 184,89
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		-489 637,10	97 135,53
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
<b>TOTAL FONDS PROPRES (I)</b>		<b>65 048 286,76</b>	<b>65 148 950,66</b>

## BILAN (en Euros)

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)</b>			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		2 554 389,93	2 857 019,35
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		252,51	252,51
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)</b>		<b>2 554 642,44</b>	<b>2 857 271,86</b>
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		701 015,01	761 283,45
Dettes fiscales et sociales		2 911,00	2 217,98
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes			
Autres dettes non financières		112 046,66	118 757,35
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
<b>TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)</b>		<b>815 972,67</b>	<b>882 258,78</b>
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
<b>TOTAL TRÉSORERIE (4)</b>			
<b>TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)</b>		<b>3 370 615,11</b>	<b>3 739 530,64</b>
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		27 454,68	32 605,27
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)		37 673,30	37 673,30
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)</b>		<b>68 484 029,85</b>	<b>68 958 759,87</b>

## COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2024

En Milliers d'Euros

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)</b>		
Dotations de l'état	83,74	
Participations	598,18	
Compensations, autres attributions et autres participations	216,14	
Dons et legs		
Impôts et taxes	6 243,73	
<b>PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE</b>		
Ventes de biens ou prestations de services	710,09	
Produits des cessions d'actifs	878,13	
Autres produits de gestion	309,40	
Production stockée et immobilisée		
<b>AUTRES PRODUITS</b>		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges	13,63	
Reprises du financement rattaché à un actif	0,02	
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession	57,97	
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)</b>	<b>9 111,03</b>	
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		
Achats et charges externes	3 693,70	
Charges de personnel	3 841,48	
Indemnités des élus (et membres du CESR)	126,81	
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	68,05	
Impôts et taxes	168,93	
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	196,33	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	733,49	
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession	202,61	
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)</b>	<b>9 031,39</b>	

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-03-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

## COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2024

En Milliers d'Euros

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	272,45	
Autres charges	244,89	
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)</b>	<b>517,34</b>	
<b>PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)</b>	<b>-437,70</b>	
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>0,01</b>	
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)</b>	<b>51,94</b>	
<b>PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)</b>	<b>-51,93</b>	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII )</b>	<b>-489,64</b>	

## COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

POSTES	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)</b>				
Dotations de l'état		83 739,76		
Participations		598 184,55		
Compensations, autres attributions et autres participations		216 138,97		
Dons et legs				
Impôts et taxes		6 243 728,86		
<b>PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE</b>				
Ventes de biens ou prestations de services		710 090,21		
Produits des cessions d'actifs		878 129,00		
Autres produits de gestion		309 397,55		
Production stockée et immobilisée				
<b>AUTRES PRODUITS</b>				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		13 631,66		
Reprises du financement rattaché à un actif		17,59		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession		57 969,24		
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)</b>		<b>9 111 027,39</b>		
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>				
Achats et charges externes		3 693 701,57		
Charges de personnel		3 841 478,75		
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses		2 685 430,62		
Dont charges sociales		1 156 048,13		
Indemnités des élus (et membres du CESR)		126 809,62		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		68 046,13		
Impôts et taxes		168 925,88		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		196 332,80		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		733 491,88		
Neutralisation des dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession		202 606,36		
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)</b>		<b>9 031 392,99</b>		
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		272 447,83		
Dont ménages		1 755,94		
Dont personnes morales de droit privé		72 390,00		
Dont collectivités territoriales				

## COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

POSTES	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
Dont autres organismes publics		198 301,89		
Dont établissements d'enseignement				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges		244 889,78		
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)</b>		<b>517 337,61</b>		
<b>PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)</b>		<b>-437 703,21</b>		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers		9,30		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)</b>		<b>9,30</b>		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
Charges d'intérêts		51 943,19		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)</b>		<b>51 943,19</b>		
<b>PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)</b>		<b>-51 933,89</b>		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)</b>		<b>-489 637,10</b>		

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-03-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

**OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS**

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2024

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

**OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS**

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2024

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

**Résultats budgétaires de l'exercice**

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 868 480,84	11 153 540,91	14 022 021,75
Titres de recette émis (b)	1 395 785,93	9 334 154,35	10 729 940,28
Réductions de titres (c)	19 001,37	32 279,09	51 280,46
Recettes nettes (d = b - c)	1 376 784,56	9 301 875,26	10 678 659,82
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 868 480,84	11 153 540,91	14 022 021,75
Mandats émis (f)	2 778 841,43	10 113 118,08	12 891 959,51
Annulations de mandats (g)	533 206,26	321 605,72	854 811,98
Dépenses nettes (h = f - g)	2 245 635,17	9 791 512,36	12 037 147,53
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	868 850,61	489 637,10	1 358 487,71

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	721 922,23		-868 850,61		-146 928,38
Fonctionnement	2 677 320,42		-489 637,10		2 187 683,32
<b>TOTAL I</b>	<b>3 399 242,65</b>		<b>-1 358 487,71</b>		<b>2 040 754,94</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
73804-PHOTOVOLTAIQUE - FENOUILLET -					
Investissement					
Fonctionnement	67 225,30		4 396,47		71 621,77
<b>Sous-Total</b>	<b>67 225,30</b>		<b>4 396,47</b>		<b>71 621,77</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>67 225,30</b>		<b>4 396,47</b>		<b>71 621,77</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>3 466 467,95</b>		<b>-1 354 091,24</b>		<b>2 112 376,71</b>

**ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS**

## SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	50 090,00		50 090,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	297 415,69		297 415,69
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	48 400,00		48 400,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	192 133,74		192 133,74
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 003 791,60	-13 824,66	989 966,94
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PARTICIPATIONS	2 536,00		2 536,00
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	<b>1 594 367,03</b>	<b>-13 824,66</b>	<b>1 580 542,37</b>
Opération n° 0902	Opération d'équipement n° 0902	1 197 643,00		1 197 643,00
Opération n° 1084	Opération d'équipement n° 1084	3 001,78		3 001,78
Opération n° 1302	Opération d'équipement n° 1302	2 261,76		2 261,76
Opération n° 1701	Opération d'équipement n° 1701	10 000,00		10 000,00
Opération n° 2101	Opération d'équipement n° 2101	3 220,44	193,00	3 413,44
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION</b>	<b>1 216 126,98</b>	<b>193,00</b>	<b>1 216 319,98</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 810 494,01</b>	<b>-13 631,66</b>	<b>2 796 862,35</b>
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17,59	71 600,90	71 618,49
041	Opérations patrimoniales			
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>17,59</b>	<b>71 600,90</b>	<b>71 618,49</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 810 511,60</b>	<b>57 969,24</b>	<b>2 868 480,84</b>

**ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS**

## SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	50 090,00				50 090,00
16	297 415,69	297 415,69		297 415,69	
20	48 400,00	18 681,00		18 681,00	29 719,00
21	192 133,74	131 148,49		131 148,49	60 985,25
23	989 966,94	1 248 212,22	533 206,26	715 005,96	274 960,98
26	2 536,00				2 536,00
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 580 542,37</b>	<b>1 695 457,40</b>	<b>533 206,26</b>	<b>1 162 251,14</b>	<b>418 291,23</b>
Opération n° 0902	1 197 643,00	997 079,64		997 079,64	200 563,36
Opération n° 1084	3 001,78	3 001,78		3 001,78	
Opération n° 1302	2 261,76				2 261,76
Opération n° 1701	10 000,00	8 404,08		8 404,08	1 595,92
Opération n° 2101	3 413,44	3 280,04		3 280,04	133,40
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 216 319,98</b>	<b>1 011 765,54</b>		<b>1 011 765,54</b>	<b>204 554,44</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 796 862,35</b>	<b>2 707 222,94</b>	<b>533 206,26</b>	<b>2 174 016,68</b>	<b>622 845,67</b>
21					
<b>SOUS-TOTAL</b>					
040	71 618,49	71 618,49		71 618,49	
041					
<b>TOTAL</b>	<b>71 618,49</b>	<b>71 618,49</b>		<b>71 618,49</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 868 480,84</b>	<b>2 778 841,43</b>	<b>533 206,26</b>	<b>2 245 635,17</b>	<b>622 845,67</b>

**ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS**

## SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	180 000,00		180 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	472 395,55		472 395,55
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	878 129,00		878 129,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
024	Produits de cessions (recettes)		-878 129,00	-878 129,00
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	<b>1 530 524,55</b>	<b>-878 129,00</b>	<b>652 395,55</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 530 524,55</b>	<b>-878 129,00</b>	<b>652 395,55</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	327 629,33		327 629,33
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	230 435,49	936 098,24	1 166 533,73
041	Opérations patrimoniales			
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>558 064,82</b>	<b>936 098,24</b>	<b>1 494 163,06</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	721 922,23		721 922,23
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 810 511,60</b>	<b>57 969,24</b>	<b>2 868 480,84</b>

**ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS**

## SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	180 000,00	184 353,52		184 353,52	-4 353,52
13	472 395,55	60 000,00		60 000,00	412 395,55
21	878 129,00				878 129,00
23					
024	-878 129,00				-878 129,00
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>652 395,55</b>	<b>244 353,52</b>		<b>244 353,52</b>	<b>408 042,03</b>
<b>TOTAL</b>	<b>652 395,55</b>	<b>244 353,52</b>		<b>244 353,52</b>	<b>408 042,03</b>
021	327 629,33				327 629,33
040	1 166 533,73	1 151 432,41	19 001,37	1 132 431,04	34 102,69
041					
<b>TOTAL</b>	<b>1 494 163,06</b>	<b>1 151 432,41</b>	<b>19 001,37</b>	<b>1 132 431,04</b>	<b>361 732,02</b>
001	721 922,23				721 922,23
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 868 480,84</b>	<b>1 395 785,93</b>	<b>19 001,37</b>	<b>1 376 784,56</b>	<b>1 491 696,28</b>

**ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS**

## SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	4 087 287,00	13 631,66	4 100 918,66
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 642 235,00		4 642 235,00
014	Atténuations de produits	93 100,00		93 100,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	768 181,00		768 181,00
66	CHARGES FINANCIÈRES	51 943,19		51 943,19
67	CHARGES SPECIFIQUES	1 000,00		1 000,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS	2 000,00		2 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 645 746,19</b>	<b>13 631,66</b>	<b>9 659 377,85</b>
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	327 629,33		327 629,33
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	230 435,49	936 098,24	1 166 533,73
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>558 064,82</b>	<b>936 098,24</b>	<b>1 494 163,06</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>10 203 811,01</b>	<b>949 729,90</b>	<b>11 153 540,91</b>

**ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS**

## SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	4 100 918,66	4 010 696,37	267 544,38	3 743 151,99	357 766,67
012	4 642 235,00	4 084 641,18	1 341,04	4 083 300,14	558 934,86
014	93 100,00	68 492,64		68 492,64	24 607,36
65	768 181,00	713 182,10	1 710,59	711 471,51	56 709,49
66	51 943,19	83 951,53	32 008,34	51 943,19	
67	1 000,00	721,85		721,85	278,15
68	2 000,00				2 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>9 659 377,85</b>	<b>8 961 685,67</b>	<b>302 604,35</b>	<b>8 659 081,32</b>	<b>1 000 296,53</b>
023	327 629,33				327 629,33
042	1 166 533,73	1 151 432,41	19 001,37	1 132 431,04	34 102,69
<b>TOTAL</b>	<b>1 494 163,06</b>	<b>1 151 432,41</b>	<b>19 001,37</b>	<b>1 132 431,04</b>	<b>361 732,02</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>11 153 540,91</b>	<b>10 113 118,08</b>	<b>321 605,72</b>	<b>9 791 512,36</b>	<b>1 362 028,55</b>

**ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS**

## SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
013	Atténuations de charges	50 000,00		50 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	532 300,00		532 300,00
73	IMPOTS ET TAXES	5 393 490,00		5 393 490,00
731	Fiscalité locale	854 242,00		854 242,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	582 301,00		582 301,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	114 140,00		114 140,00
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS SPECIFIQUES		878 129,00	878 129,00
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 526 473,00</b>	<b>878 129,00</b>	<b>8 404 602,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17,59	71 600,90	71 618,49
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>17,59</b>	<b>71 600,90</b>	<b>71 618,49</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 677 320,42		2 677 320,42
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>10 203 811,01</b>	<b>949 729,90</b>	<b>11 153 540,91</b>

**ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS**

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	50 000,00	129 227,78	6 881,85	122 345,93	-72 345,93
70	532 300,00	715 129,82	5 039,61	710 090,21	-177 790,21
73	5 393 490,00	5 434 199,00		5 434 199,00	-40 709,00
731	854 242,00	880 350,90	2 328,40	878 022,50	-23 780,50
74	582 301,00	915 543,51	17 480,23	898 063,28	-315 762,28
75	114 140,00	170 859,32	549,00	170 310,32	-56 170,32
76		9,30		9,30	-9,30
77	878 129,00	1 017 216,23		1 017 216,23	-139 087,23
<b>TOTAL</b>	<b>8 404 602,00</b>	<b>9 262 535,86</b>	<b>32 279,09</b>	<b>9 230 256,77</b>	<b>-825 654,77</b>
042	71 618,49	71 618,49		71 618,49	
<b>TOTAL</b>	<b>71 618,49</b>	<b>71 618,49</b>		<b>71 618,49</b>	
002	2 677 320,42				2 677 320,42
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>11 153 540,91</b>	<b>9 334 154,35</b>	<b>32 279,09</b>	<b>9 301 875,26</b>	<b>1 851 665,65</b>

## Etat de réalisation des opérations

## SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	297 415,69		297 415,69
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 16</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES</b>	<b>297 415,69</b>		<b>297 415,69</b>
2031	Frais d'études	18 681,00		18 681,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>18 681,00</b>		<b>18 681,00</b>
2128	Autres agencements et aménagements	21 306,90		21 306,90
21318	Autres bâtiments publics	2 328,00		2 328,00
21351	Bâtiments publics	3 101,26		3 101,26
21534	Réseaux d'électrification	1 514,40		1 514,40
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	26 180,10		26 180,10
21752	Installations de voirie	8 334,49		8 334,49
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	1 470,00		1 470,00
21831	Matériel informatique scolaire	464,21		464,21
21838	Autre matériel informatique	7 464,00		7 464,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	1 402,56		1 402,56
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	15 003,51		15 003,51
2188	Autres	42 579,06		42 579,06
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>131 148,49</b>		<b>131 148,49</b>
2313	Constructions	1 229 665,49	533 206,26	696 459,23
2318	Autres immobilisations corporelles	1 380,00		1 380,00
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	17 166,73		17 166,73
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>1 248 212,22</b>	<b>533 206,26</b>	<b>715 005,96</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	<b>1 695 457,40</b>	<b>533 206,26</b>	<b>1 162 251,14</b>
Opération n° 23130902	Constructions	997 079,64		997 079,64
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 0902</b>	<b>Opération d'équipement n° 0902</b>	<b>997 079,64</b>		<b>997 079,64</b>
Opération n° 213181084	Autres bâtiments publics	3 001,78		3 001,78
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 1084</b>	<b>Opération d'équipement n° 1084</b>	<b>3 001,78</b>		<b>3 001,78</b>
Opération n° 21281701	Autres agencements et aménagements	8 404,08		8 404,08
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 1701</b>	<b>Opération d'équipement n° 1701</b>	<b>8 404,08</b>		<b>8 404,08</b>
Opération n° 23132101	Constructions	3 280,04		3 280,04
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 2101</b>	<b>Opération d'équipement n° 2101</b>	<b>3 280,04</b>		<b>3 280,04</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION</b>	<b>1 011 765,54</b>		<b>1 011 765,54</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 707 222,94</b>	<b>533 206,26</b>	<b>2 174 016,68</b>
13913	Départements		17,59	17,59
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	57 969,24		57 969,24
281312	Bâtiments scolaires	5 157,12		5 157,12
281316	Équipements du cimetière	3 048,00		3 048,00

## Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
281318	Autres bâtiments publics	3 034,54		3 034,54
281351	Bâtiments publics	2 392,00		2 392,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	71 618,49		71 618,49
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	71 618,49		71 618,49
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 778 841,43	533 206,26	2 245 635,17

# Etat de réalisation des opérations

## SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	F.C.T.V.A.	184 353,52		184 353,52
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 10</b>	<b>DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES</b>	<b>184 353,52</b>		<b>184 353,52</b>
1323	Départements	60 000,00		60 000,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 13</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>60 000,00</b>		<b>60 000,00</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	<b>244 353,52</b>		<b>244 353,52</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>244 353,52</b>		<b>244 353,52</b>
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	202 606,36		202 606,36
2111	Terrains nus	733 491,88		733 491,88
2802	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	901,50		901,50
28031	Frais d'études	9 630,69		9 630,69
28041511	Biens mobiliers, matériel et études	2 299,00		2 299,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	797,00		797,00
28128	Autres agencements et aménagements	2 073,12		2 073,12
281318	Autres bâtiments publics	140,97		140,97
281321	Immeubles de rapport	426,60		426,60
281328	Autres bâtiments privés	140,97	140,97	
28152	Installations de voirie	101,88		101,88
281534	Réseaux d'électrification	47,33		47,33
281538	Autres réseaux	112,88		112,88
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	29 964,07		29 964,07
281728	Autres agencements et aménagements	5 996,20	5 996,20	
281752	Installations de voirie	5 996,20		5 996,20
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	3 516,90		3 516,90
281828	Autres matériels de transport	27 685,46		27 685,46
281831	Matériel informatique scolaire	4 871,66		4 871,66
281838	Autre matériel informatique	39 888,26	4 871,66	35 016,60
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	7 992,54		7 992,54
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	15 343,32	7 992,54	7 350,78
28188	Autres	57 407,62		57 407,62
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>1 151 432,41</b>	<b>19 001,37</b>	<b>1 132 431,04</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 151 432,41</b>	<b>19 001,37</b>	<b>1 132 431,04</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 395 785,93</b>	<b>19 001,37</b>	<b>1 376 784,56</b>

## Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60611	Eau et assainissement	49 811,57		49 811,57
60612	Énergie - Électricité	682 422,83		682 422,83
60622	Carburants	13 247,77		13 247,77
60623	Alimentation	315 532,47	11 637,39	303 895,08
60628	Autres fournitures non stockées	219,78		219,78
60631	Fournitures d'entretien	28 792,72	2 562,74	26 229,98
60632	Fournitures de petit équipement	88,08		88,08
60636	Habillement et Vêtements de travail	16 280,58	7 981,65	8 298,93
6064	Fournitures administratives	9 510,50	553,63	8 956,87
6065	Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathèques)	15 433,64	381,45	15 052,19
60668	Autres produits pharmaceutiques	1 121,91		1 121,91
6067	Fournitures scolaires	23 957,77	1 806,22	22 151,55
6068	Autres matières et fournitures.	59 005,98	15 523,06	43 482,92
611	Contrats de prestations de services	3 732,83		3 732,83
61221	Matériel roulant	1 478,05		1 478,05
61351	Matériel roulant	24 980,36		24 980,36
61358	Autres	34 985,07	10 959,13	24 025,94
61521	Terrains	393 681,52	12 053,70	381 627,82
615221	Bâtiments publics	94 511,20	4 498,88	90 012,32
615231	Voiries	3 753,12		3 753,12
615232	Réseaux	10 369,71		10 369,71
61551	Matériel roulant	28 581,76	1 549,68	27 032,08
61558	Autres biens mobiliers	21 122,93	1 348,20	19 774,73
6156	Maintenance	260 350,72	6 154,21	254 196,51
6161	Multirisques	51 264,74		51 264,74
6168	Autres	1 140,95		1 140,95
617	Études et recherches	6 060,00		6 060,00
6182	Documentation générale et technique	3 535,99		3 535,99
6184	Versements à des organismes de formation	28 653,20	6 141,00	22 512,20
6188	Autres frais divers	40 684,66	9 233,10	31 451,56
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	4 241,24		4 241,24
62268	Autres honoraires, conseils...	27 247,54	1 530,00	25 717,54
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 479,00		1 479,00
6228	Divers	27 230,00		27 230,00
6231	Annonces et insertions	7 474,44	1 429,77	6 044,67
6232	Fêtes et cérémonies	210 221,32	62 815,29	147 406,03

Accusé de réception en préfecture  
 031-213101827-20250408-2025-S3-03-DE  
 Date de télétransmission : 14/04/2025  
 Date de réception préfecture : 14/04/2025

## Etat de réalisation des opérations

## SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6234	Réceptions	1 828,96	470,72	1 358,24
6236	Catalogues et imprimés	20 336,86	4 223,28	16 113,58
6237	Publications	1 140,00		1 140,00
6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité	14 735,15		14 735,15
6247	Transports collectifs du personnel	4 156,68	4 156,68	
6251	Voyages, déplacements et missions	4 014,52		4 014,52
6261	Frais d'affranchissement	12 031,44		12 031,44
6262	Frais de télécommunications	45 209,27	7 795,87	37 413,40
627	Services bancaires et assimilés.	1 473,65		1 473,65
6281	Concours divers (cotisations...)	4 871,90		4 871,90
6282	Frais de gardiennage	15 098,64	4 834,13	10 264,51
6283	Frais de nettoyage des locaux	180 979,49	25 497,49	155 482,00
62876	Au GFP de rattachement	49 981,74		49 981,74
6288	Autres	1 096 677,33	61 672,81	1 035 004,52
63512	Taxes foncières	40 242,00		40 242,00
63513	Autres impôts locaux	12 427,00		12 427,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	3 285,79	734,30	2 551,49
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>4 010 696,37</b>	<b>267 544,38</b>	<b>3 743 151,99</b>
6218	Autre personnel extérieur	5 770,07		5 770,07
6331	Versement mobilité	45 164,69		45 164,69
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	11 222,38		11 222,38
6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	1 196,95	1 152,00	44,95
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	50 498,89		50 498,89
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	6 774,48		6 774,48
64111	Rémunération principale	1 804 395,41		1 804 395,41
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	32 463,25		32 463,25
64113	NBI	4 700,44		4 700,44
64118	Autres indemnités.	451 193,77		451 193,77
64131	Rémunérations	476 006,66		476 006,66
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	1 605,36		1 605,36
64138	Primes et autres indemnités	35 297,37	189,04	35 108,33
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	408 839,45		408 839,45
6453	Cotisations aux caisses de retraite	595 439,14		595 439,14
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	20 290,54		20 290,54
6455	Cotisations pour assurance du personnel	89 715,85		89 715,85
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	1 272,00		1 272,00

## Etat de réalisation des opérations

## SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	40,00		40,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.	34 009,20		34 009,20
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 662,09		1 662,09
6478	Autres charges sociales diverses	4 779,86		4 779,86
6488	Autres	2 303,33		2 303,33
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>4 084 641,18</b>	<b>1 341,04</b>	<b>4 083 300,14</b>
739115	Prélèvements au titre de la contribution pour le redressement des finances publiques	28 049,00		28 049,00
739116	Prélèvements au titre de l'article 55 de la loi SRU	6 342,64		6 342,64
7392221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	34 101,00		34 101,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>68 492,64</b>		<b>68 492,64</b>
65131	Bourses	1 215,00		1 215,00
65188	Autres	540,94		540,94
65311	Indemnités de fonction	113 567,15		113 567,15
65312	Frais de mission et de déplacement	3 078,84	1 710,59	1 368,25
65313	Cotisations de retraite	1 792,68		1 792,68
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	6 455,69		6 455,69
653172	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	40,88		40,88
65331	Indemnités de fonction	3 584,97		3 584,97
6542	Créances éteintes	1 320,00		1 320,00
65568	Autres contributions	238 677,02		238 677,02
6558	Autres contributions obligatoires	6 212,76		6 212,76
6561	Organismes de regroupement	1 669,89		1 669,89
657363	CCAS/CIAS	195 000,00		195 000,00
657382	Organismes publics divers	1 632,00		1 632,00
65748	Autres personnes de droit privé	72 390,00		72 390,00
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage	19 435,68		19 435,68
65818	Autres	2 269,20		2 269,20
65888	Autres	44 299,40		44 299,40
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>713 182,10</b>	<b>1 710,59</b>	<b>711 471,51</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	57 156,92		57 156,92
66112	Intérêts - rattachement des ICNE	26 794,61	32 008,34	-5 213,73
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 66</b>	<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>83 951,53</b>	<b>32 008,34</b>	<b>51 943,19</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	721,85		721,85
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 67</b>	<b>CHARGES SPECIFIQUES</b>	<b>721,85</b>		<b>721,85</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 961 685,67</b>	<b>302 604,35</b>	<b>8 659 081,32</b>
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	733 491,88		733 491,88

**Etat de réalisation des opérations**

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	202 606,36		202 606,36
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	215 334,17	19 001,37	196 332,80
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>1 151 432,41</b>	<b>19 001,37</b>	<b>1 132 431,04</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 151 432,41</b>	<b>19 001,37</b>	<b>1 132 431,04</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 113 118,08</b>	<b>321 605,72</b>	<b>9 791 512,36</b>

## Etat de réalisation des opérations

## SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	129 227,78	6 881,85	122 345,93
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>129 227,78</b>	<b>6 881,85</b>	<b>122 345,93</b>
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	2 274,16		2 274,16
70323	Redevance d'occupation du domaine public	112,08		112,08
7036	Droits de pâturage et de tourbage	14 344,24		14 344,24
70388	Autres redevances et recettes diverses	14 774,92	2 109,59	12 665,33
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	40 826,95		40 826,95
70631	A caractère sportif	8 397,75	7,00	8 390,75
70632	A caractère de loisirs	75 535,72		75 535,72
7066	Redevances et droits des services à caractère social	224 701,36		224 701,36
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	324 038,71	28,02	324 010,69
706888	Autres	9 851,00	2 895,00	6 956,00
70878	par des tiers	272,93		272,93
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 70</b>	<b>PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES</b>	<b>715 129,82</b>	<b>5 039,61</b>	<b>710 090,21</b>
73211	Attribution de compensation	5 353 490,00		5 353 490,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	80 709,00		80 709,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 73</b>	<b>IMPOTS ET TAXES</b>	<b>5 434 199,00</b>		<b>5 434 199,00</b>
73111	Impôts directs locaux	388 226,00		388 226,00
73118	Autres contributions directes	2 296,00		2 296,00
73123	Taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	186 968,00		186 968,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	12 296,00		12 296,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	290 564,90	2 328,40	288 236,50
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 731</b>	<b>Fiscalité locale</b>	<b>880 350,90</b>	<b>2 328,40</b>	<b>878 022,50</b>
74111	Dotation forfaitaire des communes	9 413,00		9 413,00
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	69 540,00		69 540,00
742	Dotations aux élus locaux	163,00		163,00
744	FCTVA	3 500,24		3 500,24
74681	DGD	1 123,52		1 123,52
74718	Autres	28 621,66		28 621,66
7473	Départements	3 530,00		3 530,00
74748	Autres communes	21 616,69		21 616,69
747818	Autres	11 663,84		11 663,84
747888	Autres	537 872,13	5 119,77	532 752,36
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou la taxe de publicité foncière	365,00		365,00
74833	État - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	44 708,00		44 708,00
74888	Autres	183 426,43	12 360,46	171 065,97

## Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 74</b>	<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>915 543,51</b>	<b>17 480,23</b>	<b>898 063,28</b>
752	Revenus des immeubles	125 836,88		125 836,88
755	Dédits et pénalités perçus	3 200,00		3 200,00
75888	Autres	41 822,44	549,00	41 273,44
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>170 859,32</b>	<b>549,00</b>	<b>170 310,32</b>
7688	Autres	9,30		9,30
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 76</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>9,30</b>		<b>9,30</b>
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	139 087,23		139 087,23
775	Produits des cessions d'immobilisations	878 129,00		878 129,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 77</b>	<b>PRODUITS SPECIFIQUES</b>	<b>1 017 216,23</b>		<b>1 017 216,23</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 262 535,86</b>	<b>32 279,09</b>	<b>9 230 256,77</b>
7761	Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat	57 969,24		57 969,24
777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	17,59		17,59
7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	13 631,66		13 631,66
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>71 618,49</b>		<b>71 618,49</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>71 618,49</b>		<b>71 618,49</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 334 154,35</b>	<b>32 279,09</b>	<b>9 301 875,26</b>

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-03-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations		1 428 311,75		0,15				1 428 311,90		1 428 311,90
10222	F.C.T.V.A.		9 289 036,14				184 353,52		9 473 389,66		9 473 389,66
10228	Autres fonds d'investissement		1 473 340,47						1 473 340,47		1 473 340,47
102292	Reprise sur FCTVA	32 699,33						32 699,33		32 699,33	
<b>10229</b>	<b>Sous Total compte 10229</b>	<b>32 699,33</b>						<b>32 699,33</b>		<b>32 699,33</b>	
<b>1022</b>	<b>Sous Total compte 1022</b>	<b>32 699,33</b>	<b>10 762 376,61</b>				<b>184 353,52</b>	<b>32 699,33</b>	<b>10 946 730,13</b>		<b>10 914 030,80</b>
<b>102</b>	<b>Sous Total compte 102</b>	<b>32 699,33</b>	<b>12 190 688,36</b>		<b>0,15</b>		<b>184 353,52</b>	<b>32 699,33</b>	<b>12 375 042,03</b>		<b>12 342 342,70</b>
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		40 179 818,60						40 179 818,60		40 179 818,60
<b>106</b>	<b>Sous Total compte 106</b>		<b>40 179 818,60</b>						<b>40 179 818,60</b>		<b>40 179 818,60</b>
<b>10</b>	<b>Sous Total compte 10</b>	<b>32 699,33</b>	<b>52 370 506,96</b>		<b>0,15</b>		<b>184 353,52</b>	<b>32 699,33</b>	<b>52 554 860,63</b>		<b>52 522 161,30</b>
110	Report à nouveau (solde créditeur)		2 580 184,89		97 135,53				2 677 320,42		2 677 320,42
<b>11</b>	<b>Sous Total compte 11</b>		<b>2 580 184,89</b>		<b>97 135,53</b>				<b>2 677 320,42</b>		<b>2 677 320,42</b>
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou)		97 135,53	97 135,53				97 135,53	97 135,53		0,00
<b>12</b>	<b>Sous Total compte 12</b>		<b>97 135,53</b>	<b>97 135,53</b>				<b>97 135,53</b>	<b>97 135,53</b>		<b>0,00</b>
1313	Départements		16 673,71						16 673,71		16 673,71
<b>131</b>	<b>Sous Total compte 131</b>		<b>16 673,71</b>						<b>16 673,71</b>		<b>16 673,71</b>
1321	État et établissements nationaux		827 861,70						827 861,70		827 861,70
1322	Régions		201 787,63						201 787,63		201 787,63
1323	Départements		5 920 294,20				60 000,00		5 980 294,20		5 980 294,20

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-03-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13251	GFP de rattachement		1 554 141,14						1 554 141,14		1 554 141,14
<b>1325</b>	<b>Sous Total compte 1325</b>		<b>1 554 141,14</b>						<b>1 554 141,14</b>		<b>1 554 141,14</b>
1326	Autres établissements publics locaux		20 000,00						20 000,00		20 000,00
1328	Autres		937 606,72						937 606,72		937 606,72
<b>132</b>	<b>Sous Total compte 132</b>		<b>9 461 691,39</b>				<b>60 000,00</b>		<b>9 521 691,39</b>		<b>9 521 691,39</b>
1345	Amendes de radars automatiques et amende		46 985,12						46 985,12		46 985,12
1348	Autres		983 000,00						983 000,00		983 000,00
<b>134</b>	<b>Sous Total compte 134</b>		<b>1 029 985,12</b>						<b>1 029 985,12</b>		<b>1 029 985,12</b>
1383	Départements		51 161,24						51 161,24		51 161,24
1388	Autres		119 316,97						119 316,97		119 316,97
<b>138</b>	<b>Sous Total compte 138</b>		<b>170 478,21</b>						<b>170 478,21</b>		<b>170 478,21</b>
13913	Départements	6 564,75				17,59		6 582,34		6 582,34	
<b>1391</b>	<b>Sous Total compte 1391</b>	<b>6 564,75</b>				<b>17,59</b>		<b>6 582,34</b>		<b>6 582,34</b>	
<b>139</b>	<b>Sous Total compte 139</b>	<b>6 564,75</b>				<b>17,59</b>		<b>6 582,34</b>		<b>6 582,34</b>	
<b>13</b>	<b>Sous Total compte 13</b>	<b>6 564,75</b>	<b>10 678 828,43</b>			<b>17,59</b>	<b>60 000,00</b>	<b>6 582,34</b>	<b>10 738 828,43</b>		<b>10 732 246,09</b>
1641	Emprunts en euros		2 825 011,01			297 415,69		297 415,69	2 825 011,01		2 527 595,32
<b>164</b>	<b>Sous Total compte 164</b>		<b>2 825 011,01</b>			<b>297 415,69</b>		<b>297 415,69</b>	<b>2 825 011,01</b>		<b>2 527 595,32</b>
16873	Départements		252,51						252,51		252,51
<b>1687</b>	<b>Sous Total compte 1687</b>		<b>252,51</b>						<b>252,51</b>		<b>252,51</b>

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
16884	Intérêts courus sur emprunts auprès des		32 008,34	32 008,34	26 794,61			32 008,34	58 802,95		26 794,61
<b>1688</b>	<b>Sous Total compte 1688</b>		<b>32 008,34</b>	<b>32 008,34</b>	<b>26 794,61</b>			<b>32 008,34</b>	<b>58 802,95</b>		<b>26 794,61</b>
<b>168</b>	<b>Sous Total compte 168</b>		<b>32 260,85</b>	<b>32 008,34</b>	<b>26 794,61</b>			<b>32 008,34</b>	<b>59 055,46</b>		<b>27 047,12</b>
<b>16</b>	<b>Sous Total compte 16</b>		<b>2 857 271,86</b>	<b>32 008,34</b>	<b>26 794,61</b>	<b>297 415,69</b>		<b>329 424,03</b>	<b>2 884 066,47</b>		<b>2 554 642,44</b>
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo		543 348,48			57 969,24	202 606,36	57 969,24	745 954,84		687 985,60
193	Autres neutralisations et régularisation	1 081 789,55						1 081 789,55		1 081 789,55	
<b>19</b>	<b>Sous Total compte 19</b>	<b>1 081 789,55</b>	<b>543 348,48</b>			<b>57 969,24</b>	<b>202 606,36</b>	<b>1 139 758,79</b>	<b>745 954,84</b>	<b>393 803,95</b>	
	<b>Total classe 1</b>	<b>1 121 053,63</b>	<b>69 127 276,15</b>	<b>129 143,87</b>	<b>123 930,29</b>	<b>355 402,52</b>	<b>446 959,88</b>	<b>1 605 600,02</b>	<b>69 698 166,32</b>	<b>1 121 071,22</b>	<b>69 213 637,52</b>
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifi	45 240,00						45 240,00		45 240,00	
2031	Frais d'études	15 667,60				18 681,00		34 348,60		34 348,60	
<b>203</b>	<b>Sous Total compte 203</b>	<b>15 667,60</b>				<b>18 681,00</b>		<b>34 348,60</b>		<b>34 348,60</b>	
2041511	Biens mobiliers, matériel et études	34 485,82						34 485,82		34 485,82	
<b>204151</b>	<b>Sous Total compte 204151</b>	<b>34 485,82</b>						<b>34 485,82</b>		<b>34 485,82</b>	
<b>20415</b>	<b>Sous Total compte 20415</b>	<b>34 485,82</b>						<b>34 485,82</b>		<b>34 485,82</b>	
<b>2041</b>	<b>Sous Total compte 2041</b>	<b>34 485,82</b>						<b>34 485,82</b>		<b>34 485,82</b>	
<b>204</b>	<b>Sous Total compte 204</b>	<b>34 485,82</b>						<b>34 485,82</b>		<b>34 485,82</b>	
2051	Concessions et droits similaires	32 119,96						32 119,96		32 119,96	
<b>205</b>	<b>Sous Total compte 205</b>	<b>32 119,96</b>						<b>32 119,96</b>		<b>32 119,96</b>	
<b>20</b>	<b>Sous Total compte 20</b>	<b>127 513,38</b>				<b>18 681,00</b>		<b>146 194,38</b>		<b>146 194,38</b>	

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-03-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2111	Terrains nus	3 244 350,45		0,15			733 491,88	3 244 350,60	733 491,88	2 510 858,72	
2112	Terrains de voirie	47 114,73						47 114,73		47 114,73	
2115	Terrains bâtis	1 525 545,96						1 525 545,96		1 525 545,96	
2116	Cimetière			2 007,53				2 007,53		2 007,53	
2118	Autres terrains	839 929,94		27 533,43				867 463,37		867 463,37	
<b>211</b>	<b>Sous Total compte 211</b>	<b>5 656 941,08</b>		<b>29 541,11</b>			<b>733 491,88</b>	<b>5 686 482,19</b>	<b>733 491,88</b>	<b>4 952 990,31</b>	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	21 060,42		53 967,45	2 007,53			75 027,87	2 007,53	73 020,34	
2128	Autres agencements et aménagements	227 459,88		1 192 560,51		29 710,98		1 449 731,37		1 449 731,37	
<b>212</b>	<b>Sous Total compte 212</b>	<b>248 520,30</b>		<b>1 246 527,96</b>	<b>2 007,53</b>	<b>29 710,98</b>		<b>1 524 759,24</b>	<b>2 007,53</b>	<b>1 522 751,71</b>	
21311	Bâtiments administratifs	73 536,43		2 146 701,84	231 006,93			2 220 238,27	231 006,93	1 989 231,34	
21312	Bâtiments scolaires	256 369,72		3 124,79				259 494,51		259 494,51	
21314	Bâtiments culturels et sportifs	2 851 840,13						2 851 840,13		2 851 840,13	
21316	Équipements du cimetière	26 883,78						26 883,78		26 883,78	
21318	Autres bâtiments publics	2 214 750,67				5 329,78		2 220 080,45		2 220 080,45	
<b>2131</b>	<b>Sous Total compte 2131</b>	<b>5 423 380,73</b>		<b>2 149 826,63</b>	<b>231 006,93</b>	<b>5 329,78</b>		<b>7 578 537,14</b>	<b>231 006,93</b>	<b>7 347 530,21</b>	
21321	Immeubles de rapport	6 278,60						6 278,60		6 278,60	
<b>2132</b>	<b>Sous Total compte 2132</b>	<b>6 278,60</b>						<b>6 278,60</b>		<b>6 278,60</b>	
21351	Bâtiments publics	795 934,78				3 101,26		799 036,04		799 036,04	
<b>2135</b>	<b>Sous Total compte 2135</b>	<b>795 934,78</b>				<b>3 101,26</b>		<b>799 036,04</b>		<b>799 036,04</b>	

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2138	Autres constructions	18 450 947,76		1 190,29				18 452 138,05		18 452 138,05	
<b>213</b>	<b>Sous Total compte 213</b>	<b>24 676 541,87</b>		<b>2 151 016,92</b>	<b>231 006,93</b>	<b>8 431,04</b>		<b>26 835 989,83</b>	<b>231 006,93</b>	<b>26 604 982,90</b>	
2151	Réseaux de voirie	4 212 871,67		10 463,29	10 463,29			4 223 334,96	10 463,29	4 212 871,67	
2152	Installations de voirie	150 879,76						150 879,76		150 879,76	
21531	Réseaux d'adduction d'eau			2 250,12				2 250,12		2 250,12	
21534	Réseaux d'électrification	33 191,05		6 309,10		1 514,40		41 014,55		41 014,55	
21538	Autres réseaux	60 804,38						60 804,38		60 804,38	
<b>2153</b>	<b>Sous Total compte 2153</b>	<b>93 995,43</b>		<b>8 559,22</b>		<b>1 514,40</b>		<b>104 069,05</b>		<b>104 069,05</b>	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie e	1 540,20						1 540,20		1 540,20	
<b>2156</b>	<b>Sous Total compte 2156</b>	<b>1 540,20</b>						<b>1 540,20</b>		<b>1 540,20</b>	
2158	Autres installations, matériel et outill	361 458,05				26 180,10		387 638,15		387 638,15	
<b>215</b>	<b>Sous Total compte 215</b>	<b>4 820 745,11</b>		<b>19 022,51</b>	<b>10 463,29</b>	<b>27 694,50</b>		<b>4 867 462,12</b>	<b>10 463,29</b>	<b>4 856 998,83</b>	
21621	Biens sous-jacents	12 341,00						12 341,00		12 341,00	
<b>2162</b>	<b>Sous Total compte 2162</b>	<b>12 341,00</b>						<b>12 341,00</b>		<b>12 341,00</b>	
<b>216</b>	<b>Sous Total compte 216</b>	<b>12 341,00</b>						<b>12 341,00</b>		<b>12 341,00</b>	
21752	Installations de voirie					8 334,49		8 334,49		8 334,49	
<b>2175</b>	<b>Sous Total compte 2175</b>					<b>8 334,49</b>		<b>8 334,49</b>		<b>8 334,49</b>	
<b>217</b>	<b>Sous Total compte 217</b>					<b>8 334,49</b>		<b>8 334,49</b>		<b>8 334,49</b>	
2181	Installations générales, agencements et	16 599,13		1 039 805,24	1 039 805,24	1 470,00		1 057 874,37	1 039 805,24	18 069,13	

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21828	Autres matériels de transport	245 439,30						245 439,30		245 439,30	
<b>2182</b>	<b>Sous Total compte 2182</b>	<b>245 439,30</b>						<b>245 439,30</b>		<b>245 439,30</b>	
21831	Matériel informatique scolaire	56 419,47				464,21		56 883,68		56 883,68	
21838	Autre matériel informatique	165 207,91				7 464,00		172 671,91		172 671,91	
<b>2183</b>	<b>Sous Total compte 2183</b>	<b>221 627,38</b>				<b>7 928,21</b>		<b>229 555,59</b>		<b>229 555,59</b>	
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	142 576,70				1 402,56		143 979,26		143 979,26	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	111 224,12				15 003,51		126 227,63		126 227,63	
<b>2184</b>	<b>Sous Total compte 2184</b>	<b>253 800,82</b>				<b>16 406,07</b>		<b>270 206,89</b>		<b>270 206,89</b>	
2188	Autres	1 227 027,70				42 579,06		1 269 606,76		1 269 606,76	
<b>218</b>	<b>Sous Total compte 218</b>	<b>1 964 494,33</b>		<b>1 039 805,24</b>	<b>1 039 805,24</b>	<b>68 383,34</b>		<b>3 072 682,91</b>	<b>1 039 805,24</b>	<b>2 032 877,67</b>	
<b>21</b>	<b>Sous Total compte 21</b>	<b>37 379 583,69</b>		<b>4 485 913,74</b>	<b>1 283 282,99</b>	<b>142 554,35</b>	<b>733 491,88</b>	<b>42 008 051,78</b>	<b>2 016 774,87</b>	<b>39 991 276,91</b>	
2312	Agencements et aménagements de terrains	163 955,00			16 313,13			163 955,00	16 313,13	147 641,87	
2313	Constructions	18 268 468,86			2 127 489,72	2 230 025,17	533 206,26	20 498 494,03	2 660 695,98	17 837 798,05	
2315	Installations, matériel et outillage tec	184 322,32			19 022,51			184 322,32	19 022,51	165 299,81	
2318	Autres immobilisations corporelles	4 801 381,22			1 039 805,24	1 380,00		4 802 761,22	1 039 805,24	3 762 955,98	
<b>231</b>	<b>Sous Total compte 231</b>	<b>23 418 127,40</b>			<b>3 202 630,60</b>	<b>2 231 405,17</b>	<b>533 206,26</b>	<b>25 649 532,57</b>	<b>3 735 836,86</b>	<b>21 913 695,71</b>	
238	Avances versées sur commandes d'immobili					17 166,73		17 166,73		17 166,73	
<b>23</b>	<b>Sous Total compte 23</b>	<b>23 418 127,40</b>			<b>3 202 630,60</b>	<b>2 248 571,90</b>	<b>533 206,26</b>	<b>25 666 699,30</b>	<b>3 735 836,86</b>	<b>21 930 862,44</b>	
2423	d'établissements publics de coopération	4 481 560,01						4 481 560,01		4 481 560,01	

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-03-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
242	Sous Total compte 242	4 481 560,01						4 481 560,01		4 481 560,01	
24	Sous Total compte 24	4 481 560,01						4 481 560,01		4 481 560,01	
266	Autres formes de participation	20 000,00						20 000,00		20 000,00	
26	Sous Total compte 26	20 000,00						20 000,00		20 000,00	
2802	Frais d'études, d'élaboration, de modifi				901,50		901,50		1 803,00		1 803,00
28031	Frais d'études		10 302,06	901,50		9 630,69		901,50	19 932,75		19 031,25
2803	Sous Total compte 2803		10 302,06	901,50		9 630,69		901,50	19 932,75		19 031,25
28041511	Biens mobiliers, matériel et études		25 289,00			2 299,00			27 588,00		27 588,00
2804151	Sous Total compte 2804151		25 289,00			2 299,00			27 588,00		27 588,00
280415	Sous Total compte 280415		25 289,00			2 299,00			27 588,00		27 588,00
28041	Sous Total compte 28041		25 289,00			2 299,00			27 588,00		27 588,00
2804	Sous Total compte 2804		25 289,00			2 299,00			27 588,00		27 588,00
2805	Concessions et droits similaires, brevet		10 680,40						10 680,40		10 680,40
280	Sous Total compte 280		46 271,46	901,50	901,50	12 831,19		901,50	60 004,15		59 102,65
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes		7 655,00			797,00			8 452,00		8 452,00
28128	Autres agencements et aménagements		3 956,40			2 073,12			6 029,52		6 029,52
2812	Sous Total compte 2812		11 611,40			2 870,12			14 481,52		14 481,52
281312	Bâtiments scolaires		5 157,12			5 157,12		5 157,12	5 157,12		0,00
281316	Équipements du cimetière		3 048,00			3 048,00		3 048,00	3 048,00		0,00

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281318	Autres bâtiments publics		3 034,54			3 034,54	140,97	3 034,54	3 175,51		140,97
<b>28131</b>	<b>Sous Total compte 28131</b>		<b>11 239,66</b>			<b>11 239,66</b>	<b>140,97</b>	<b>11 239,66</b>	<b>11 380,63</b>		<b>140,97</b>
281321	Immeubles de rapport		5 852,00				426,60		6 278,60		6 278,60
281328	Autres bâtiments privés					140,97	140,97	140,97	140,97		0,00
<b>28132</b>	<b>Sous Total compte 28132</b>		<b>5 852,00</b>			<b>140,97</b>	<b>567,57</b>	<b>140,97</b>	<b>6 419,57</b>		<b>6 278,60</b>
281351	Bâtiments publics		2 392,01			2 392,00		2 392,00	2 392,01		0,01
<b>28135</b>	<b>Sous Total compte 28135</b>		<b>2 392,01</b>			<b>2 392,00</b>		<b>2 392,00</b>	<b>2 392,01</b>		<b>0,01</b>
<b>2813</b>	<b>Sous Total compte 2813</b>		<b>19 483,67</b>			<b>13 772,63</b>	<b>708,54</b>	<b>13 772,63</b>	<b>20 192,21</b>		<b>6 419,58</b>
28152	Installations de voirie		101,88				101,88		203,76		203,76
281534	Réseaux d'électrification						47,33		47,33		47,33
281538	Autres réseaux		338,64				112,88		451,52		451,52
<b>28153</b>	<b>Sous Total compte 28153</b>		<b>338,64</b>				<b>160,21</b>		<b>498,85</b>		<b>498,85</b>
281568	Autre matériel et outillage d'incendie e		1 540,20						1 540,20		1 540,20
<b>28156</b>	<b>Sous Total compte 28156</b>		<b>1 540,20</b>						<b>1 540,20</b>		<b>1 540,20</b>
28158	Autres installations, matériel et outill		191 379,60	308,28	308,28		29 964,07	308,28	221 651,95		221 343,67
<b>2815</b>	<b>Sous Total compte 2815</b>		<b>193 360,32</b>	<b>308,28</b>	<b>308,28</b>		<b>30 226,16</b>	<b>308,28</b>	<b>223 894,76</b>		<b>223 586,48</b>
281728	Autres agencements et aménagements					5 996,20	5 996,20	5 996,20	5 996,20		0,00
<b>28172</b>	<b>Sous Total compte 28172</b>					<b>5 996,20</b>	<b>5 996,20</b>	<b>5 996,20</b>	<b>5 996,20</b>		<b>0,00</b>
281752	Installations de voirie						5 996,20		5 996,20		5 996,20

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>28175</b>	<b>Sous Total compte 28175</b>						<b>5 996,20</b>		<b>5 996,20</b>		<b>5 996,20</b>
<b>2817</b>	<b>Sous Total compte 2817</b>					<b>5 996,20</b>	<b>11 992,40</b>	<b>5 996,20</b>	<b>11 992,40</b>		<b>5 996,20</b>
28181	Installations générales, agencements et		1 101,86				3 516,90		4 618,76		4 618,76
281828	Autres matériels de transport		93 954,15				27 685,46		121 639,61		121 639,61
<b>28182</b>	<b>Sous Total compte 28182</b>		<b>93 954,15</b>				<b>27 685,46</b>		<b>121 639,61</b>		<b>121 639,61</b>
281831	Matériel informatique scolaire				14 614,98		4 871,66		19 486,64		19 486,64
281838	Autre matériel informatique		140 903,13	14 614,98		4 871,66	39 888,26	19 486,64	180 791,39		161 304,75
<b>28183</b>	<b>Sous Total compte 28183</b>		<b>140 903,13</b>	<b>14 614,98</b>	<b>14 614,98</b>	<b>4 871,66</b>	<b>44 759,92</b>	<b>19 486,64</b>	<b>200 278,03</b>		<b>180 791,39</b>
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires				23 977,62		7 992,54		31 970,16		31 970,16
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		92 766,06	23 977,62		7 992,54	15 343,32	31 970,16	108 109,38		76 139,22
<b>28184</b>	<b>Sous Total compte 28184</b>		<b>92 766,06</b>	<b>23 977,62</b>	<b>23 977,62</b>	<b>7 992,54</b>	<b>23 335,86</b>	<b>31 970,16</b>	<b>140 079,54</b>		<b>108 109,38</b>
28188	Autres		252 360,90				57 407,62		309 768,52		309 768,52
<b>2818</b>	<b>Sous Total compte 2818</b>		<b>581 086,10</b>	<b>38 592,60</b>	<b>38 592,60</b>	<b>12 864,20</b>	<b>156 705,76</b>	<b>51 456,80</b>	<b>776 384,46</b>		<b>724 927,66</b>
<b>281</b>	<b>Sous Total compte 281</b>		<b>805 541,49</b>	<b>38 900,88</b>	<b>38 900,88</b>	<b>32 633,03</b>	<b>202 502,98</b>	<b>71 533,91</b>	<b>1 046 945,35</b>		<b>975 411,44</b>
<b>28</b>	<b>Sous Total compte 28</b>		<b>851 812,95</b>	<b>39 802,38</b>	<b>39 802,38</b>	<b>32 633,03</b>	<b>215 334,17</b>	<b>72 435,41</b>	<b>1 106 949,50</b>		<b>1 034 514,09</b>
	<b>Total classe 2</b>	<b>65 426 784,48</b>	<b>851 812,95</b>	<b>4 525 716,12</b>	<b>4 525 715,97</b>	<b>2 442 440,28</b>	<b>1 482 032,31</b>	<b>72 394 940,88</b>	<b>6 859 561,23</b>	<b>66 569 893,74</b>	<b>1 034 514,09</b>
4011	Fournisseurs		84 140,11	3 041 449,64	3 245 490,09			3 041 449,64	3 329 630,20		288 180,56
40172	Fournisseurs - Cessions, oppositions			3 815,12	3 815,12			3 815,12	3 815,12		0,00
<b>4017</b>	<b>Sous Total compte 4017</b>			<b>3 815,12</b>	<b>3 815,12</b>			<b>3 815,12</b>	<b>3 815,12</b>		<b>0,00</b>

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-03-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>401</b>	<b>Sous Total compte 401</b>		<b>84 140,11</b>	<b>3 045 264,76</b>	<b>3 249 305,21</b>			<b>3 045 264,76</b>	<b>3 333 445,32</b>		<b>288 180,56</b>
4041	Fournisseurs d'immobilisations		370 728,14	3 046 926,61	2 736 214,60			3 046 926,61	3 106 942,74		60 016,13
40471	Fournisseurs d'immobilisations - Retenue		37 894,53	59 402,20	89 654,09			59 402,20	127 548,62		68 146,42
40472	Fournisseurs d'immobilisations - Cession			316 930,53	326 407,35			316 930,53	326 407,35		9 476,82
<b>4047</b>	<b>Sous Total compte 4047</b>		<b>37 894,53</b>	<b>376 332,73</b>	<b>416 061,44</b>			<b>376 332,73</b>	<b>453 955,97</b>		<b>77 623,24</b>
<b>404</b>	<b>Sous Total compte 404</b>		<b>408 622,67</b>	<b>3 423 259,34</b>	<b>3 152 276,04</b>			<b>3 423 259,34</b>	<b>3 560 898,71</b>		<b>137 639,37</b>
408	Fournisseurs - Factures non parvenues		268 520,67	268 520,67	275 195,08			268 520,67	543 715,75		275 195,08
4091	Fournisseurs - Avances versées sur comma			11 430,02				11 430,02		11 430,02	
<b>409</b>	<b>Sous Total compte 409</b>			<b>11 430,02</b>				<b>11 430,02</b>		<b>11 430,02</b>	
<b>40</b>	<b>Sous Total compte 40</b>		<b>761 283,45</b>	<b>6 748 474,79</b>	<b>6 676 776,33</b>			<b>6 748 474,79</b>	<b>7 438 059,78</b>		<b>689 584,99</b>
411	Redevables	132 822,21		389 361,79	408 373,55			522 184,00	408 373,55	113 810,45	
414	Locataires-acquéreurs et locataires	42 128,01		58 327,99	65 770,59			100 456,00	65 770,59	34 685,41	
4161	Créances douteuses	48 841,81		62 744,55	54 465,39			111 586,36	54 465,39	57 120,97	
<b>416</b>	<b>Sous Total compte 416</b>	<b>48 841,81</b>		<b>62 744,55</b>	<b>54 465,39</b>			<b>111 586,36</b>	<b>54 465,39</b>	<b>57 120,97</b>	
4181	Redevables - Produits non encore facturé			40 000,00				40 000,00		40 000,00	
<b>418</b>	<b>Sous Total compte 418</b>			<b>40 000,00</b>				<b>40 000,00</b>		<b>40 000,00</b>	
<b>41</b>	<b>Sous Total compte 41</b>	<b>223 792,03</b>		<b>550 434,33</b>	<b>528 609,53</b>			<b>774 226,36</b>	<b>528 609,53</b>	<b>245 616,83</b>	
421	Personnel - Rémunérations dues			2 036 846,22	2 036 846,22			2 036 846,22	2 036 846,22		0,00
427	Personnel - Oppositions			4 111,69	4 111,69			4 111,69	4 111,69		0,00

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-03-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4287	Produits à recevoir	6 881,85			6 881,85			6 881,85	6 881,85		0,00
<b>428</b>	<b>Sous Total compte 428</b>	<b>6 881,85</b>			<b>6 881,85</b>			<b>6 881,85</b>	<b>6 881,85</b>		<b>0,00</b>
<b>42</b>	<b>Sous Total compte 42</b>	<b>6 881,85</b>		<b>2 040 957,91</b>	<b>2 047 839,76</b>			<b>2 047 839,76</b>	<b>2 047 839,76</b>		<b>0,00</b>
431	Sécurité sociale			845 699,26	845 699,26			845 699,26	845 699,26		0,00
437	Autres organismes sociaux			960 474,59	960 474,59			960 474,59	960 474,59		0,00
<b>43</b>	<b>Sous Total compte 43</b>			<b>1 806 173,85</b>	<b>1 806 173,85</b>			<b>1 806 173,85</b>	<b>1 806 173,85</b>		<b>0,00</b>
4411	Subventions à recevoir - Amiable	7 177,54			7 177,54			7 177,54	7 177,54		0,00
<b>441</b>	<b>Sous Total compte 441</b>	<b>7 177,54</b>			<b>7 177,54</b>			<b>7 177,54</b>	<b>7 177,54</b>		<b>0,00</b>
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			236 683,68	236 683,68			236 683,68	236 683,68		0,00
<b>442</b>	<b>Sous Total compte 442</b>			<b>236 683,68</b>	<b>236 683,68</b>			<b>236 683,68</b>	<b>236 683,68</b>		<b>0,00</b>
44311	Dépenses			34 391,64	34 391,64			34 391,64	34 391,64		0,00
44312	Recettes - Amiable			71 855,00	71 855,00			71 855,00	71 855,00		0,00
<b>4431</b>	<b>Sous Total compte 4431</b>			<b>106 246,64</b>	<b>106 246,64</b>			<b>106 246,64</b>	<b>106 246,64</b>		<b>0,00</b>
44321	Dépenses			88,00	88,00			88,00	88,00		0,00
<b>4432</b>	<b>Sous Total compte 4432</b>			<b>88,00</b>	<b>88,00</b>			<b>88,00</b>	<b>88,00</b>		<b>0,00</b>
44341	Dépenses			29 871,36	31 450,26			29 871,36	31 450,26		1 578,90
44342	Recettes - Amiable			21 616,69	576,00			21 616,69	576,00	21 040,69	
<b>4434</b>	<b>Sous Total compte 4434</b>			<b>51 488,05</b>	<b>32 026,26</b>			<b>51 488,05</b>	<b>32 026,26</b>	<b>19 461,79</b>	
44351	Dépenses			61 354,74	61 354,74			61 354,74	61 354,74		0,00

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-03-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>4435</b>	<b>Sous Total compte 4435</b>			<b>61 354,74</b>	<b>61 354,74</b>			<b>61 354,74</b>	<b>61 354,74</b>		<b>0,00</b>
44371	Dépenses		118 000,00	313 000,00	195 000,00			313 000,00	313 000,00		0,00
<b>4437</b>	<b>Sous Total compte 4437</b>		<b>118 000,00</b>	<b>313 000,00</b>	<b>195 000,00</b>			<b>313 000,00</b>	<b>313 000,00</b>		<b>0,00</b>
44381	Dépenses			1 672,88	1 672,88			1 672,88	1 672,88		0,00
<b>4438</b>	<b>Sous Total compte 4438</b>			<b>1 672,88</b>	<b>1 672,88</b>			<b>1 672,88</b>	<b>1 672,88</b>		<b>0,00</b>
<b>443</b>	<b>Sous Total compte 443</b>		<b>118 000,00</b>	<b>533 850,31</b>	<b>396 388,52</b>			<b>533 850,31</b>	<b>514 388,52</b>	<b>19 461,79</b>	
447	Autres impôts, taxes et versements assim		331,68	87 323,68	89 903,00			87 323,68	90 234,68		2 911,00
4486	Autres charges à payer		1 886,30	1 886,30				1 886,30	1 886,30		0,00
4487	Produits à recevoir	17 480,23			17 480,23			17 480,23	17 480,23		0,00
<b>448</b>	<b>Sous Total compte 448</b>	<b>17 480,23</b>	<b>1 886,30</b>	<b>1 886,30</b>	<b>17 480,23</b>			<b>19 366,53</b>	<b>19 366,53</b>		<b>0,00</b>
<b>44</b>	<b>Sous Total compte 44</b>	<b>24 657,77</b>	<b>120 217,98</b>	<b>859 743,97</b>	<b>747 632,97</b>			<b>884 401,74</b>	<b>867 850,95</b>	<b>16 550,79</b>	
4621	Créances sur cessions d'immobilisations			818 996,00	818 996,00			818 996,00	818 996,00		0,00
<b>462</b>	<b>Sous Total compte 462</b>			<b>818 996,00</b>	<b>818 996,00</b>			<b>818 996,00</b>	<b>818 996,00</b>		<b>0,00</b>
466	Excédents de versement		374,35	1 012,00	1 012,00			1 012,00	1 386,35		374,35
46711	Autres comptes créditeurs		267,00	341 483,83	450 521,34			341 483,83	450 788,34		109 304,51
<b>4671</b>	<b>Sous Total compte 4671</b>		<b>267,00</b>	<b>341 483,83</b>	<b>450 521,34</b>			<b>341 483,83</b>	<b>450 788,34</b>		<b>109 304,51</b>
46721	Débiteurs divers - Amiable	180 530,40		1 090 093,37	1 259 722,03			1 270 623,77	1 259 722,03	10 901,74	
46726	Débiteurs divers - Contentieux	1 580,97		169 413,68	169 219,98			170 994,65	169 219,98	1 774,67	
<b>4672</b>	<b>Sous Total compte 4672</b>	<b>182 111,37</b>		<b>1 259 507,05</b>	<b>1 428 942,01</b>			<b>1 441 618,42</b>	<b>1 428 942,01</b>	<b>12 676,41</b>	

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-03-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46752	Mandataire - Opérations déléguées - Rece			3 750,31	3 750,31			3 750,31	3 750,31		0,00
<b>4675</b>	<b>Sous Total compte 4675</b>			<b>3 750,31</b>	<b>3 750,31</b>			<b>3 750,31</b>	<b>3 750,31</b>		<b>0,00</b>
<b>467</b>	<b>Sous Total compte 467</b>	<b>182 111,37</b>	<b>267,00</b>	<b>1 604 741,19</b>	<b>1 883 213,66</b>			<b>1 786 852,56</b>	<b>1 883 480,66</b>		<b>96 628,10</b>
<b>46</b>	<b>Sous Total compte 46</b>	<b>182 111,37</b>	<b>641,35</b>	<b>2 424 749,19</b>	<b>2 703 221,66</b>			<b>2 606 860,56</b>	<b>2 703 863,01</b>		<b>97 002,45</b>
4711	Versements des régisseurs			593 076,19	593 076,19			593 076,19	593 076,19		0,00
4712	Virements réimputés		116,00	1 692,25	2 365,15			1 692,25	2 481,15		788,90
47131	Versements sur contributions directes			763 601,53	763 601,53			763 601,53	763 601,53		0,00
47132	Versements sur dotation globale de fonct			79 116,00	79 116,00			79 116,00	79 116,00		0,00
47134	Subventions			12 321,00	12 321,00			12 321,00	12 321,00		0,00
47138	Autres		7 417,35	7 476 610,57	7 469 725,51			7 476 610,57	7 477 142,86		532,29
<b>4713</b>	<b>Sous Total compte 4713</b>		<b>7 417,35</b>	<b>8 331 649,10</b>	<b>8 324 764,04</b>			<b>8 331 649,10</b>	<b>8 332 181,39</b>		<b>532,29</b>
471411	Excédent à réimputer - Personnes physique		263,86	298,22	430,01			298,22	693,87		395,65
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales		24 924,06	1 012,00	2 614,68			1 012,00	27 538,74		26 526,74
<b>47141</b>	<b>Sous Total compte 47141</b>		<b>25 187,92</b>	<b>1 310,22</b>	<b>3 044,69</b>			<b>1 310,22</b>	<b>28 232,61</b>		<b>26 922,39</b>
47143	Flux d'encaissements à réimputer			1 069,15	1 069,15			1 069,15	1 069,15		0,00
<b>4714</b>	<b>Sous Total compte 4714</b>		<b>25 187,92</b>	<b>2 379,37</b>	<b>4 113,84</b>			<b>2 379,37</b>	<b>29 301,76</b>		<b>26 922,39</b>
4718	Autres recettes à régulariser			11 380,63	11 380,63			11 380,63	11 380,63		0,00
<b>471</b>	<b>Sous Total compte 471</b>		<b>32 721,27</b>	<b>8 940 177,54</b>	<b>8 935 699,85</b>			<b>8 940 177,54</b>	<b>8 968 421,12</b>		<b>28 243,58</b>
47211	Remboursement d'annuités d'emprunt			354 572,61	354 572,61			354 572,61	354 572,61		0,00

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-03-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47218	Autres dépenses			431 170,31	431 170,31			431 170,31	431 170,31		0,00
<b>4721</b>	<b>Sous Total compte 4721</b>			<b>785 742,92</b>	<b>785 742,92</b>			<b>785 742,92</b>	<b>785 742,92</b>		<b>0,00</b>
4722	Commissions bancaires en instance de man			17,99	17,99			17,99	17,99		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser	12 653,25		9 124,97	9 124,97			21 778,22	9 124,97	12 653,25	
<b>472</b>	<b>Sous Total compte 472</b>	<b>12 653,25</b>		<b>794 885,88</b>	<b>794 885,88</b>			<b>807 539,13</b>	<b>794 885,88</b>	<b>12 653,25</b>	
47712	Augmentation d'autres créances		37 673,30						37 673,30		37 673,30
<b>4771</b>	<b>Sous Total compte 4771</b>		<b>37 673,30</b>						<b>37 673,30</b>		<b>37 673,30</b>
<b>477</b>	<b>Sous Total compte 477</b>		<b>37 673,30</b>						<b>37 673,30</b>		<b>37 673,30</b>
<b>47</b>	<b>Sous Total compte 47</b>	<b>12 653,25</b>	<b>70 394,57</b>	<b>9 735 063,42</b>	<b>9 730 585,73</b>			<b>9 747 716,67</b>	<b>9 800 980,30</b>		<b>53 263,63</b>
4911	Dépréciations des comptes de redevables		23 951,70						23 951,70		23 951,70
<b>491</b>	<b>Sous Total compte 491</b>		<b>23 951,70</b>						<b>23 951,70</b>		<b>23 951,70</b>
4961	Dépréciations des comptes de débiteurs d		1 989,32						1 989,32		1 989,32
<b>496</b>	<b>Sous Total compte 496</b>		<b>1 989,32</b>						<b>1 989,32</b>		<b>1 989,32</b>
<b>49</b>	<b>Sous Total compte 49</b>		<b>25 941,02</b>						<b>25 941,02</b>		<b>25 941,02</b>
	<b>Total classe 4</b>	<b>450 096,27</b>	<b>978 478,37</b>	<b>24 165 597,46</b>	<b>24 240 839,83</b>			<b>24 615 693,73</b>	<b>25 219 318,20</b>	<b>303 417,20</b>	<b>907 041,67</b>
5115	Cartes bancaires à l'encaissement			6 788,85	6 788,85			6 788,85	6 788,85		0,00
51178	Autres valeurs impayées	50,00		974,35	1 015,55			1 024,35	1 015,55	8,80	
<b>5117</b>	<b>Sous Total compte 5117</b>	<b>50,00</b>		<b>974,35</b>	<b>1 015,55</b>			<b>1 024,35</b>	<b>1 015,55</b>	<b>8,80</b>	
5118	Autres valeurs à l'encaissement	100,00		44 457,64	44 476,83			44 557,64	44 476,83	80,81	

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-03-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>511</b>	<b>Sous Total compte 511</b>	<b>150,00</b>		<b>52 220,84</b>	<b>52 281,23</b>			<b>52 370,84</b>	<b>52 281,23</b>	<b>89,61</b>	
515	Compte au Trésor	3 958 723,09		9 523 074,01	10 811 349,40			13 481 797,10	10 811 349,40	2 670 447,70	
<b>51</b>	<b>Sous Total compte 51</b>	<b>3 958 873,09</b>		<b>9 575 294,85</b>	<b>10 863 630,63</b>			<b>13 534 167,94</b>	<b>10 863 630,63</b>	<b>2 670 537,31</b>	
5411	Régisseurs d'avances (avances)	300,00		187,39	310,68			487,39	310,68	176,71	
5412	Régisseurs de recettes (fonds de caisse)	460,00						460,00		460,00	
<b>541</b>	<b>Sous Total compte 541</b>	<b>760,00</b>		<b>187,39</b>	<b>310,68</b>			<b>947,39</b>	<b>310,68</b>	<b>636,71</b>	
<b>54</b>	<b>Sous Total compte 54</b>	<b>760,00</b>		<b>187,39</b>	<b>310,68</b>			<b>947,39</b>	<b>310,68</b>	<b>636,71</b>	
580	Opérations d'ordre budgétaires			1 242 052,27	1 242 052,27			1 242 052,27	1 242 052,27		0,00
584	Encaissement par lecture optique			91 816,56	91 816,56			91 816,56	91 816,56		0,00
5872	Compte pivot - Admission en non valeur e			1 320,00	1 320,00			1 320,00	1 320,00		0,00
<b>587</b>	<b>Sous Total compte 587</b>			<b>1 320,00</b>	<b>1 320,00</b>			<b>1 320,00</b>	<b>1 320,00</b>		<b>0,00</b>
<b>58</b>	<b>Sous Total compte 58</b>			<b>1 335 188,83</b>	<b>1 335 188,83</b>			<b>1 335 188,83</b>	<b>1 335 188,83</b>		<b>0,00</b>
	<b>Total classe 5</b>	<b>3 959 633,09</b>		<b>10 910 671,07</b>	<b>12 199 130,14</b>			<b>14 870 304,16</b>	<b>12 199 130,14</b>	<b>2 671 174,02</b>	
60611	Eau et assainissement					49 811,57		49 811,57		49 811,57	
60612	Énergie - Électricité					682 422,83		682 422,83		682 422,83	
<b>6061</b>	<b>Sous Total compte 6061</b>					<b>732 234,40</b>		<b>732 234,40</b>		<b>732 234,40</b>	
60622	Carburants					13 247,77		13 247,77		13 247,77	
60623	Alimentation					315 532,47	11 637,39	315 532,47	11 637,39	303 895,08	
60628	Autres fournitures non stockées					219,78		219,78		219,78	

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-03-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>6062</b>	<b>Sous Total compte 6062</b>					<b>329 000,02</b>	<b>11 637,39</b>	<b>329 000,02</b>	<b>11 637,39</b>	<b>317 362,63</b>	
60631	Fournitures d'entretien					28 792,72	2 562,74	28 792,72	2 562,74	26 229,98	
60632	Fournitures de petit équipement					88,08		88,08		88,08	
60636	Habillement et Vêtements de travail					16 280,58	7 981,65	16 280,58	7 981,65	8 298,93	
<b>6063</b>	<b>Sous Total compte 6063</b>					<b>45 161,38</b>	<b>10 544,39</b>	<b>45 161,38</b>	<b>10 544,39</b>	<b>34 616,99</b>	
6064	Fournitures administratives					9 510,50	553,63	9 510,50	553,63	8 956,87	
6065	Livres, disques, cassettes ... (biblioth					15 433,64	381,45	15 433,64	381,45	15 052,19	
60668	Autres produits pharmaceutiques					1 121,91		1 121,91		1 121,91	
<b>6066</b>	<b>Sous Total compte 6066</b>					<b>1 121,91</b>		<b>1 121,91</b>		<b>1 121,91</b>	
6067	Fournitures scolaires					23 957,77	1 806,22	23 957,77	1 806,22	22 151,55	
6068	Autres matières et fournitures.					59 005,98	15 523,06	59 005,98	15 523,06	43 482,92	
<b>606</b>	<b>Sous Total compte 606</b>					<b>1 215 425,60</b>	<b>40 446,14</b>	<b>1 215 425,60</b>	<b>40 446,14</b>	<b>1 174 979,46</b>	
<b>60</b>	<b>Sous Total compte 60</b>					<b>1 215 425,60</b>	<b>40 446,14</b>	<b>1 215 425,60</b>	<b>40 446,14</b>	<b>1 174 979,46</b>	
611	Contrats de prestations de services					3 732,83		3 732,83		3 732,83	
61221	Matériel roulant					1 478,05		1 478,05		1 478,05	
<b>6122</b>	<b>Sous Total compte 6122</b>					<b>1 478,05</b>		<b>1 478,05</b>		<b>1 478,05</b>	
<b>612</b>	<b>Sous Total compte 612</b>					<b>1 478,05</b>		<b>1 478,05</b>		<b>1 478,05</b>	
61351	Matériel roulant					24 980,36		24 980,36		24 980,36	
61358	Autres					34 985,07	10 959,13	34 985,07	10 959,13	24 025,94	

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-03-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>6135</b>	<b>Sous Total compte 6135</b>					<b>59 965,43</b>	<b>10 959,13</b>	<b>59 965,43</b>	<b>10 959,13</b>	<b>49 006,30</b>	
<b>613</b>	<b>Sous Total compte 613</b>					<b>59 965,43</b>	<b>10 959,13</b>	<b>59 965,43</b>	<b>10 959,13</b>	<b>49 006,30</b>	
61521	Terrains					393 681,52	12 053,70	393 681,52	12 053,70	381 627,82	
615221	Bâtiments publics					94 511,20	4 498,88	94 511,20	4 498,88	90 012,32	
<b>61522</b>	<b>Sous Total compte 61522</b>					<b>94 511,20</b>	<b>4 498,88</b>	<b>94 511,20</b>	<b>4 498,88</b>	<b>90 012,32</b>	
615231	Voiries					3 753,12		3 753,12		3 753,12	
615232	Réseaux					10 369,71		10 369,71		10 369,71	
<b>61523</b>	<b>Sous Total compte 61523</b>					<b>14 122,83</b>		<b>14 122,83</b>		<b>14 122,83</b>	
<b>6152</b>	<b>Sous Total compte 6152</b>					<b>502 315,55</b>	<b>16 552,58</b>	<b>502 315,55</b>	<b>16 552,58</b>	<b>485 762,97</b>	
61551	Matériel roulant					28 581,76	1 549,68	28 581,76	1 549,68	27 032,08	
61558	Autres biens mobiliers					21 122,93	1 348,20	21 122,93	1 348,20	19 774,73	
<b>6155</b>	<b>Sous Total compte 6155</b>					<b>49 704,69</b>	<b>2 897,88</b>	<b>49 704,69</b>	<b>2 897,88</b>	<b>46 806,81</b>	
6156	Maintenance					260 350,72	6 154,21	260 350,72	6 154,21	254 196,51	
<b>615</b>	<b>Sous Total compte 615</b>					<b>812 370,96</b>	<b>25 604,67</b>	<b>812 370,96</b>	<b>25 604,67</b>	<b>786 766,29</b>	
6161	Multirisques					51 264,74		51 264,74		51 264,74	
6168	Autres					1 140,95		1 140,95		1 140,95	
<b>616</b>	<b>Sous Total compte 616</b>					<b>52 405,69</b>		<b>52 405,69</b>		<b>52 405,69</b>	
617	Études et recherches					6 060,00		6 060,00		6 060,00	
6182	Documentation générale et technique					3 535,99		3 535,99		3 535,99	

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-03-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6184	Versements à des organismes de formation					28 653,20	6 141,00	28 653,20	6 141,00	22 512,20	
6188	Autres frais divers					40 684,66	9 233,10	40 684,66	9 233,10	31 451,56	
<b>618</b>	<b>Sous Total compte 618</b>					<b>72 873,85</b>	<b>15 374,10</b>	<b>72 873,85</b>	<b>15 374,10</b>	<b>57 499,75</b>	
<b>61</b>	<b>Sous Total compte 61</b>					<b>1 008 886,81</b>	<b>51 937,90</b>	<b>1 008 886,81</b>	<b>51 937,90</b>	<b>956 948,91</b>	
6218	Autre personnel extérieur					5 770,07		5 770,07		5 770,07	
<b>621</b>	<b>Sous Total compte 621</b>					<b>5 770,07</b>		<b>5 770,07</b>		<b>5 770,07</b>	
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux					4 241,24		4 241,24		4 241,24	
62268	Autres honoraires, conseils...					27 247,54	1 530,00	27 247,54	1 530,00	25 717,54	
<b>6226</b>	<b>Sous Total compte 6226</b>					<b>31 488,78</b>	<b>1 530,00</b>	<b>31 488,78</b>	<b>1 530,00</b>	<b>29 958,78</b>	
6227	Frais d'actes et de contentieux					1 479,00		1 479,00		1 479,00	
6228	Divers					27 230,00		27 230,00		27 230,00	
<b>622</b>	<b>Sous Total compte 622</b>					<b>60 197,78</b>	<b>1 530,00</b>	<b>60 197,78</b>	<b>1 530,00</b>	<b>58 667,78</b>	
6231	Annonces et insertions					7 474,44	1 429,77	7 474,44	1 429,77	6 044,67	
6232	Fêtes et cérémonies					210 221,32	62 815,29	210 221,32	62 815,29	147 406,03	
6234	Réceptions					1 828,96	470,72	1 828,96	470,72	1 358,24	
6236	Catalogues et imprimés					20 336,86	4 223,28	20 336,86	4 223,28	16 113,58	
6237	Publications					1 140,00		1 140,00		1 140,00	
<b>623</b>	<b>Sous Total compte 623</b>					<b>241 001,58</b>	<b>68 939,06</b>	<b>241 001,58</b>	<b>68 939,06</b>	<b>172 062,52</b>	
6245	Transports de personnes extérieures à la					14 735,15		14 735,15		14 735,15	

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6247	Transports collectifs du personnel					4 156,68	4 156,68	4 156,68	4 156,68		0,00
<b>624</b>	<b>Sous Total compte 624</b>					<b>18 891,83</b>	<b>4 156,68</b>	<b>18 891,83</b>	<b>4 156,68</b>	<b>14 735,15</b>	
6251	Voyages, déplacements et missions					4 014,52		4 014,52		4 014,52	
<b>625</b>	<b>Sous Total compte 625</b>					<b>4 014,52</b>		<b>4 014,52</b>		<b>4 014,52</b>	
6261	Frais d'affranchissement					12 031,44		12 031,44		12 031,44	
6262	Frais de télécommunications					45 209,27	7 795,87	45 209,27	7 795,87	37 413,40	
<b>626</b>	<b>Sous Total compte 626</b>					<b>57 240,71</b>	<b>7 795,87</b>	<b>57 240,71</b>	<b>7 795,87</b>	<b>49 444,84</b>	
627	Services bancaires et assimilés.					1 473,65		1 473,65		1 473,65	
6281	Concours divers (cotisations...)					4 871,90		4 871,90		4 871,90	
6282	Frais de gardiennage					15 098,64	4 834,13	15 098,64	4 834,13	10 264,51	
6283	Frais de nettoyage des locaux					180 979,49	25 497,49	180 979,49	25 497,49	155 482,00	
62876	Au GFP de rattachement					49 981,74		49 981,74		49 981,74	
<b>6287</b>	<b>Sous Total compte 6287</b>					<b>49 981,74</b>		<b>49 981,74</b>		<b>49 981,74</b>	
6288	Autres					1 096 677,33	61 672,81	1 096 677,33	61 672,81	1 035 004,52	
<b>628</b>	<b>Sous Total compte 628</b>					<b>1 347 609,10</b>	<b>92 004,43</b>	<b>1 347 609,10</b>	<b>92 004,43</b>	<b>1 255 604,67</b>	
<b>62</b>	<b>Sous Total compte 62</b>					<b>1 736 199,24</b>	<b>174 426,04</b>	<b>1 736 199,24</b>	<b>174 426,04</b>	<b>1 561 773,20</b>	
6331	Versement mobilité					45 164,69		45 164,69		45 164,69	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.					11 222,38		11 222,38		11 222,38	
6333	Participation des employeurs à la format					1 196,95	1 152,00	1 196,95	1 152,00	44,95	

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-03-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges					50 498,89		50 498,89			50 498,89
6338	Autres impôts, taxes et versements assim					6 774,48		6 774,48			6 774,48
<b>633</b>	<b>Sous Total compte 633</b>					<b>114 857,39</b>	<b>1 152,00</b>	<b>114 857,39</b>	<b>1 152,00</b>		<b>113 705,39</b>
63512	Taxes foncières					40 242,00		40 242,00			40 242,00
63513	Autres impôts locaux					12 427,00		12 427,00			12 427,00
<b>6351</b>	<b>Sous Total compte 6351</b>					<b>52 669,00</b>		<b>52 669,00</b>			<b>52 669,00</b>
<b>635</b>	<b>Sous Total compte 635</b>					<b>52 669,00</b>		<b>52 669,00</b>			<b>52 669,00</b>
637	Autres impôts, taxes et versements assim					3 285,79	734,30	3 285,79	734,30		2 551,49
<b>63</b>	<b>Sous Total compte 63</b>					<b>170 812,18</b>	<b>1 886,30</b>	<b>170 812,18</b>	<b>1 886,30</b>		<b>168 925,88</b>
64111	Rémunération principale					1 804 395,41		1 804 395,41			1 804 395,41
64112	Supplément familial de traitement et ind					32 463,25		32 463,25			32 463,25
64113	NBI					4 700,44		4 700,44			4 700,44
64118	Autres indemnités.					451 193,77		451 193,77			451 193,77
<b>6411</b>	<b>Sous Total compte 6411</b>					<b>2 292 752,87</b>		<b>2 292 752,87</b>			<b>2 292 752,87</b>
64131	Rémunérations					476 006,66		476 006,66			476 006,66
64132	Supplément familial de traitement et ind					1 605,36		1 605,36			1 605,36
64138	Primes et autres indemnités					35 297,37	189,04	35 297,37	189,04		35 108,33
<b>6413</b>	<b>Sous Total compte 6413</b>					<b>512 909,39</b>	<b>189,04</b>	<b>512 909,39</b>	<b>189,04</b>		<b>512 720,35</b>
6419	Remboursements sur rémunérations du pers					6 881,85	129 227,78	6 881,85	129 227,78		122 345,93

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>641</b>	<b>Sous Total compte 641</b>					<b>2 812 544,11</b>	<b>129 416,82</b>	<b>2 812 544,11</b>	<b>129 416,82</b>	<b>2 683 127,29</b>	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.					408 839,45		408 839,45		408 839,45	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					595 439,14		595 439,14		595 439,14	
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C					20 290,54		20 290,54		20 290,54	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					89 715,85		89 715,85		89 715,85	
6456	Versement au F.N.C du supplément familia					1 272,00		1 272,00		1 272,00	
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentis					40,00		40,00		40,00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux					34 009,20		34 009,20		34 009,20	
<b>645</b>	<b>Sous Total compte 645</b>					<b>1 149 606,18</b>		<b>1 149 606,18</b>		<b>1 149 606,18</b>	
6475	Médecine du travail, pharmacie					1 662,09		1 662,09		1 662,09	
6478	Autres charges sociales diverses					4 779,86		4 779,86		4 779,86	
<b>647</b>	<b>Sous Total compte 647</b>					<b>6 441,95</b>		<b>6 441,95</b>		<b>6 441,95</b>	
6488	Autres					2 303,33		2 303,33		2 303,33	
<b>648</b>	<b>Sous Total compte 648</b>					<b>2 303,33</b>		<b>2 303,33</b>		<b>2 303,33</b>	
<b>64</b>	<b>Sous Total compte 64</b>					<b>3 970 895,57</b>	<b>129 416,82</b>	<b>3 970 895,57</b>	<b>129 416,82</b>	<b>3 841 478,75</b>	
65131	Bourses					1 215,00		1 215,00		1 215,00	
<b>6513</b>	<b>Sous Total compte 6513</b>					<b>1 215,00</b>		<b>1 215,00</b>		<b>1 215,00</b>	
65188	Autres					540,94		540,94		540,94	
<b>6518</b>	<b>Sous Total compte 6518</b>					<b>540,94</b>		<b>540,94</b>		<b>540,94</b>	

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-03-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>651</b>	<b>Sous Total compte 651</b>					<b>1 755,94</b>		<b>1 755,94</b>		<b>1 755,94</b>	
65311	Indemnités de fonction					113 567,15		113 567,15		113 567,15	
65312	Frais de mission et de déplacement					3 078,84	1 710,59	3 078,84	1 710,59	1 368,25	
65313	Cotisations de retraite					1 792,68		1 792,68		1 792,68	
65314	Cotisations de sécurité sociale - part p					6 455,69		6 455,69		6 455,69	
653172	Cotisations au fonds de financement de l					40,88		40,88		40,88	
<b>65317</b>	<b>Sous Total compte 65317</b>					<b>40,88</b>		<b>40,88</b>		<b>40,88</b>	
<b>6531</b>	<b>Sous Total compte 6531</b>					<b>124 935,24</b>	<b>1 710,59</b>	<b>124 935,24</b>	<b>1 710,59</b>	<b>123 224,65</b>	
65331	Indemnités de fonction					3 584,97		3 584,97		3 584,97	
<b>6533</b>	<b>Sous Total compte 6533</b>					<b>3 584,97</b>		<b>3 584,97</b>		<b>3 584,97</b>	
<b>653</b>	<b>Sous Total compte 653</b>					<b>128 520,21</b>	<b>1 710,59</b>	<b>128 520,21</b>	<b>1 710,59</b>	<b>126 809,62</b>	
6542	Créances éteintes					1 320,00		1 320,00		1 320,00	
<b>654</b>	<b>Sous Total compte 654</b>					<b>1 320,00</b>		<b>1 320,00</b>		<b>1 320,00</b>	
65568	Autres contributions					238 677,02		238 677,02		238 677,02	
<b>6556</b>	<b>Sous Total compte 6556</b>					<b>238 677,02</b>		<b>238 677,02</b>		<b>238 677,02</b>	
6558	Autres contributions obligatoires					6 212,76		6 212,76		6 212,76	
<b>655</b>	<b>Sous Total compte 655</b>					<b>244 889,78</b>		<b>244 889,78</b>		<b>244 889,78</b>	
6561	Organismes de regroupement					1 669,89		1 669,89		1 669,89	
<b>656</b>	<b>Sous Total compte 656</b>					<b>1 669,89</b>		<b>1 669,89</b>		<b>1 669,89</b>	

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-03-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
657363	CCAS/CIAS					195 000,00		195 000,00		195 000,00	
<b>65736</b>	<b>Sous Total compte 65736</b>					<b>195 000,00</b>		<b>195 000,00</b>		<b>195 000,00</b>	
657382	Organismes publics divers					1 632,00		1 632,00		1 632,00	
<b>65738</b>	<b>Sous Total compte 65738</b>					<b>1 632,00</b>		<b>1 632,00</b>		<b>1 632,00</b>	
<b>6573</b>	<b>Sous Total compte 6573</b>					<b>196 632,00</b>		<b>196 632,00</b>		<b>196 632,00</b>	
65748	Autres personnes de droit privé					72 390,00		72 390,00		72 390,00	
<b>6574</b>	<b>Sous Total compte 6574</b>					<b>72 390,00</b>		<b>72 390,00</b>		<b>72 390,00</b>	
<b>657</b>	<b>Sous Total compte 657</b>					<b>269 022,00</b>		<b>269 022,00</b>		<b>269 022,00</b>	
65811	Droits d'utilisation - informatique en n					19 435,68		19 435,68		19 435,68	
65818	Autres					2 269,20		2 269,20		2 269,20	
<b>6581</b>	<b>Sous Total compte 6581</b>					<b>21 704,88</b>		<b>21 704,88</b>		<b>21 704,88</b>	
65888	Autres					44 299,40		44 299,40		44 299,40	
<b>6588</b>	<b>Sous Total compte 6588</b>					<b>44 299,40</b>		<b>44 299,40</b>		<b>44 299,40</b>	
<b>658</b>	<b>Sous Total compte 658</b>					<b>66 004,28</b>		<b>66 004,28</b>		<b>66 004,28</b>	
<b>65</b>	<b>Sous Total compte 65</b>					<b>713 182,10</b>	<b>1 710,59</b>	<b>713 182,10</b>	<b>1 710,59</b>	<b>711 471,51</b>	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					57 156,92		57 156,92		57 156,92	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE					26 794,61	32 008,34	26 794,61	32 008,34		5 213,73
<b>6611</b>	<b>Sous Total compte 6611</b>					<b>83 951,53</b>	<b>32 008,34</b>	<b>83 951,53</b>	<b>32 008,34</b>	<b>51 943,19</b>	
<b>661</b>	<b>Sous Total compte 661</b>					<b>83 951,53</b>	<b>32 008,34</b>	<b>83 951,53</b>	<b>32 008,34</b>	<b>51 943,19</b>	

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>66</b>	<b>Sous Total compte 66</b>					<b>83 951,53</b>	<b>32 008,34</b>	<b>83 951,53</b>	<b>32 008,34</b>	<b>51 943,19</b>	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs					721,85		721,85		721,85	
675	Valeurs comptables des immobilisations c					733 491,88		733 491,88		733 491,88	
6761	Différences sur réalisations (positives)					202 606,36		202 606,36		202 606,36	
<b>676</b>	<b>Sous Total compte 676</b>					<b>202 606,36</b>		<b>202 606,36</b>		<b>202 606,36</b>	
<b>67</b>	<b>Sous Total compte 67</b>					<b>936 820,09</b>		<b>936 820,09</b>		<b>936 820,09</b>	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					215 334,17	19 001,37	215 334,17	19 001,37	196 332,80	
<b>681</b>	<b>Sous Total compte 681</b>					<b>215 334,17</b>	<b>19 001,37</b>	<b>215 334,17</b>	<b>19 001,37</b>	<b>196 332,80</b>	
<b>68</b>	<b>Sous Total compte 68</b>					<b>215 334,17</b>	<b>19 001,37</b>	<b>215 334,17</b>	<b>19 001,37</b>	<b>196 332,80</b>	
	<b>Total classe 6</b>					<b>10 051 507,29</b>	<b>450 833,50</b>	<b>10 051 507,29</b>	<b>450 833,50</b>	<b>9 728 233,45</b>	<b>127 559,66</b>
70311	Concession dans les cimetières (produit						2 274,16		2 274,16		2 274,16
<b>7031</b>	<b>Sous Total compte 7031</b>						<b>2 274,16</b>		<b>2 274,16</b>		<b>2 274,16</b>
70323	Redevance d'occupation du domaine public						112,08		112,08		112,08
<b>7032</b>	<b>Sous Total compte 7032</b>						<b>112,08</b>		<b>112,08</b>		<b>112,08</b>
7036	Droits de pâturage et de tourbage						14 344,24		14 344,24		14 344,24
70388	Autres redevances et recettes diverses					2 109,59	14 774,92	2 109,59	14 774,92		12 665,33
<b>7038</b>	<b>Sous Total compte 7038</b>					<b>2 109,59</b>	<b>14 774,92</b>	<b>2 109,59</b>	<b>14 774,92</b>		<b>12 665,33</b>
<b>703</b>	<b>Sous Total compte 703</b>					<b>2 109,59</b>	<b>31 505,40</b>	<b>2 109,59</b>	<b>31 505,40</b>		<b>29 395,81</b>
7062	Redevances et droits des services à cara						40 826,95		40 826,95		40 826,95

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
70631	A caractère sportif					7,00	8 397,75	7,00	8 397,75		8 390,75
70632	A caractère de loisirs						75 535,72		75 535,72		75 535,72
<b>7063</b>	<b>Sous Total compte 7063</b>					<b>7,00</b>	<b>83 933,47</b>	<b>7,00</b>	<b>83 933,47</b>		<b>83 926,47</b>
7066	Redevances et droits des services à cara						224 701,36		224 701,36		224 701,36
7067	Redevances et droits des services périsc					28,02	324 038,71	28,02	324 038,71		324 010,69
706888	Autres					2 895,00	9 851,00	2 895,00	9 851,00		6 956,00
<b>70688</b>	<b>Sous Total compte 70688</b>					<b>2 895,00</b>	<b>9 851,00</b>	<b>2 895,00</b>	<b>9 851,00</b>		<b>6 956,00</b>
<b>7068</b>	<b>Sous Total compte 7068</b>					<b>2 895,00</b>	<b>9 851,00</b>	<b>2 895,00</b>	<b>9 851,00</b>		<b>6 956,00</b>
<b>706</b>	<b>Sous Total compte 706</b>					<b>2 930,02</b>	<b>683 351,49</b>	<b>2 930,02</b>	<b>683 351,49</b>		<b>680 421,47</b>
70878	par des tiers						272,93		272,93		272,93
<b>7087</b>	<b>Sous Total compte 7087</b>						<b>272,93</b>		<b>272,93</b>		<b>272,93</b>
<b>708</b>	<b>Sous Total compte 708</b>						<b>272,93</b>		<b>272,93</b>		<b>272,93</b>
<b>70</b>	<b>Sous Total compte 70</b>					<b>5 039,61</b>	<b>715 129,82</b>	<b>5 039,61</b>	<b>715 129,82</b>		<b>710 090,21</b>
73111	Impôts directs locaux						388 226,00		388 226,00		388 226,00
73118	Autres contributions directes						2 296,00		2 296,00		2 296,00
<b>7311</b>	<b>Sous Total compte 7311</b>						<b>390 522,00</b>		<b>390 522,00</b>		<b>390 522,00</b>
73123	Taxe communale additionnelle aux droits						186 968,00		186 968,00		186 968,00
<b>7312</b>	<b>Sous Total compte 7312</b>						<b>186 968,00</b>		<b>186 968,00</b>		<b>186 968,00</b>
73132	Taxe sur les pylônes électriques						12 296,00		12 296,00		12 296,00

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-03-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>7313</b>	<b>Sous Total compte 7313</b>						<b>12 296,00</b>		<b>12 296,00</b>		<b>12 296,00</b>
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure					2 328,40	290 564,90	2 328,40	290 564,90		288 236,50
<b>7317</b>	<b>Sous Total compte 7317</b>					<b>2 328,40</b>	<b>290 564,90</b>	<b>2 328,40</b>	<b>290 564,90</b>		<b>288 236,50</b>
<b>731</b>	<b>Sous Total compte 731</b>					<b>2 328,40</b>	<b>880 350,90</b>	<b>2 328,40</b>	<b>880 350,90</b>		<b>878 022,50</b>
73211	Attribution de compensation						5 353 490,00		5 353 490,00		5 353 490,00
73212	Dotation de solidarité communautaire						80 709,00		80 709,00		80 709,00
<b>7321</b>	<b>Sous Total compte 7321</b>						<b>5 434 199,00</b>		<b>5 434 199,00</b>		<b>5 434 199,00</b>
<b>732</b>	<b>Sous Total compte 732</b>						<b>5 434 199,00</b>		<b>5 434 199,00</b>		<b>5 434 199,00</b>
739115	Prélèvements au titre de la contribution					28 049,00		28 049,00		28 049,00	
739116	Prélèvements au titre de l'article 55 de					6 342,64		6 342,64		6 342,64	
<b>73911</b>	<b>Sous Total compte 73911</b>					<b>34 391,64</b>		<b>34 391,64</b>		<b>34 391,64</b>	
<b>7391</b>	<b>Sous Total compte 7391</b>					<b>34 391,64</b>		<b>34 391,64</b>		<b>34 391,64</b>	
7392221	Fonds de péréquation des ressources comm					34 101,00		34 101,00		34 101,00	
<b>739222</b>	<b>Sous Total compte 739222</b>					<b>34 101,00</b>		<b>34 101,00</b>		<b>34 101,00</b>	
<b>73922</b>	<b>Sous Total compte 73922</b>					<b>34 101,00</b>		<b>34 101,00</b>		<b>34 101,00</b>	
<b>7392</b>	<b>Sous Total compte 7392</b>					<b>34 101,00</b>		<b>34 101,00</b>		<b>34 101,00</b>	
<b>739</b>	<b>Sous Total compte 739</b>					<b>68 492,64</b>		<b>68 492,64</b>		<b>68 492,64</b>	
<b>73</b>	<b>Sous Total compte 73</b>					<b>70 821,04</b>	<b>6 314 549,90</b>	<b>70 821,04</b>	<b>6 314 549,90</b>		<b>6 243 728,86</b>
74111	Dotation forfaitaire des communes						9 413,00		9 413,00		9 413,00

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-03-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des						69 540,00		69 540,00		69 540,00
<b>74112</b>	<b>Sous Total compte 74112</b>						<b>69 540,00</b>		<b>69 540,00</b>		<b>69 540,00</b>
<b>7411</b>	<b>Sous Total compte 7411</b>						<b>78 953,00</b>		<b>78 953,00</b>		<b>78 953,00</b>
<b>741</b>	<b>Sous Total compte 741</b>						<b>78 953,00</b>		<b>78 953,00</b>		<b>78 953,00</b>
742	Dotations aux élus locaux						163,00		163,00		163,00
744	FCTVA						3 500,24		3 500,24		3 500,24
74681	DGD						1 123,52		1 123,52		1 123,52
<b>7468</b>	<b>Sous Total compte 7468</b>						<b>1 123,52</b>		<b>1 123,52</b>		<b>1 123,52</b>
<b>746</b>	<b>Sous Total compte 746</b>						<b>1 123,52</b>		<b>1 123,52</b>		<b>1 123,52</b>
74718	Autres						28 621,66		28 621,66		28 621,66
<b>7471</b>	<b>Sous Total compte 7471</b>						<b>28 621,66</b>		<b>28 621,66</b>		<b>28 621,66</b>
7473	Départements						3 530,00		3 530,00		3 530,00
74748	Autres communes						21 616,69		21 616,69		21 616,69
<b>7474</b>	<b>Sous Total compte 7474</b>						<b>21 616,69</b>		<b>21 616,69</b>		<b>21 616,69</b>
747818	Autres						11 663,84		11 663,84		11 663,84
<b>74781</b>	<b>Sous Total compte 74781</b>						<b>11 663,84</b>		<b>11 663,84</b>		<b>11 663,84</b>
747888	Autres					5 119,77	537 872,13	5 119,77	537 872,13		532 752,36
<b>74788</b>	<b>Sous Total compte 74788</b>					<b>5 119,77</b>	<b>537 872,13</b>	<b>5 119,77</b>	<b>537 872,13</b>		<b>532 752,36</b>
<b>7478</b>	<b>Sous Total compte 7478</b>					<b>5 119,77</b>	<b>549 535,97</b>	<b>5 119,77</b>	<b>549 535,97</b>		<b>544 416,20</b>

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>747</b>	<b>Sous Total compte 747</b>					<b>5 119,77</b>	<b>603 304,32</b>	<b>5 119,77</b>	<b>603 304,32</b>		<b>598 184,55</b>
7482	Compensation pour perte de taxe addition						365,00		365,00		365,00
74833	État - Compensation au titre des exonéra						44 708,00		44 708,00		44 708,00
<b>7483</b>	<b>Sous Total compte 7483</b>						<b>44 708,00</b>		<b>44 708,00</b>		<b>44 708,00</b>
74888	Autres					12 360,46	183 426,43	12 360,46	183 426,43		171 065,97
<b>7488</b>	<b>Sous Total compte 7488</b>					<b>12 360,46</b>	<b>183 426,43</b>	<b>12 360,46</b>	<b>183 426,43</b>		<b>171 065,97</b>
<b>748</b>	<b>Sous Total compte 748</b>					<b>12 360,46</b>	<b>228 499,43</b>	<b>12 360,46</b>	<b>228 499,43</b>		<b>216 138,97</b>
<b>74</b>	<b>Sous Total compte 74</b>					<b>17 480,23</b>	<b>915 543,51</b>	<b>17 480,23</b>	<b>915 543,51</b>		<b>898 063,28</b>
752	Revenus des immeubles						125 836,88		125 836,88		125 836,88
755	Dédits et pénalités perçus						3 200,00		3 200,00		3 200,00
75888	Autres					549,00	41 822,44	549,00	41 822,44		41 273,44
<b>7588</b>	<b>Sous Total compte 7588</b>					<b>549,00</b>	<b>41 822,44</b>	<b>549,00</b>	<b>41 822,44</b>		<b>41 273,44</b>
<b>758</b>	<b>Sous Total compte 758</b>					<b>549,00</b>	<b>41 822,44</b>	<b>549,00</b>	<b>41 822,44</b>		<b>41 273,44</b>
<b>75</b>	<b>Sous Total compte 75</b>					<b>549,00</b>	<b>170 859,32</b>	<b>549,00</b>	<b>170 859,32</b>		<b>170 310,32</b>
7688	Autres						9,30		9,30		9,30
<b>768</b>	<b>Sous Total compte 768</b>						<b>9,30</b>		<b>9,30</b>		<b>9,30</b>
<b>76</b>	<b>Sous Total compte 76</b>						<b>9,30</b>		<b>9,30</b>		<b>9,30</b>
773	Mandats annulés (sur exercices antérieur						139 087,23		139 087,23		139 087,23
775	Produits des cessions d'immobilisations						878 129,00		878 129,00		878 129,00

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7761	Différences sur réalisations (négatives)						57 969,24		57 969,24		57 969,24
<b>776</b>	<b>Sous Total compte 776</b>						<b>57 969,24</b>		<b>57 969,24</b>		<b>57 969,24</b>
777	Recettes et quote-part des subventions d						17,59		17,59		17,59
<b>77</b>	<b>Sous Total compte 77</b>						<b>1 075 203,06</b>		<b>1 075 203,06</b>		<b>1 075 203,06</b>
7811	Reprises sur amortissements des immobili						13 631,66		13 631,66		13 631,66
<b>781</b>	<b>Sous Total compte 781</b>						<b>13 631,66</b>		<b>13 631,66</b>		<b>13 631,66</b>
<b>78</b>	<b>Sous Total compte 78</b>						<b>13 631,66</b>		<b>13 631,66</b>		<b>13 631,66</b>
	<b>Total classe 7</b>					<b>93 889,88</b>	<b>9 204 926,57</b>	<b>93 889,88</b>	<b>9 204 926,57</b>	<b>68 492,64</b>	<b>9 179 529,33</b>
	<b>Total général</b>	<b>70 957 567,47</b>	<b>70 957 567,47</b>	<b>39 731 128,52</b>	<b>41 089 616,23</b>	<b>12 943 239,97</b>	<b>11 584 752,26</b>	<b>123 631 935,96</b>	<b>123 631 935,96</b>	<b>80 462 282,27</b>	<b>80 462 282,27</b>

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-03-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

## BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2024

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé	DEBIT			CREDIT			SOLDES		
	Nature des valeurs inactives	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861									
Portefeuille									
NEANT									
Sous Total compte 861									
862									
Correspondant									
NEANT									
Sous Total compte 862									
863									
Prise en charge titre et valeur									
NEANT									
Sous Total compte 863									
TOTAUX		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-03-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

## Page des signatures

73800 - FENOUILLET -

Exercice 2024

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

**VIDAL Priscilla (1036890507-0), Contrôleur des Finances Publiques 2ème classe**

A DRFIP DE MIDI-PYRENEES ET HA..., le 03/03/2025

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de FENOUILLET - pendant l'année 2024 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

**DEGEILH Bernard (1013477972-0), CSC des Finances Publiques de 3ème catégorie**

A TOULOUSE COURONNE EST, le 03/03/2025

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 08/04/2025 par l'organe délibérant.

**DUHAMEL THIERRY (tduhamell-xt), Maire**

A FENOUILLET, le 10/04/2025

## PHOTOVOLTAIQUE - FENOUILLET - BUDGET ANNEXE

### COMPTE DE GESTION EXERCICE 2024

PRÉSENTÉ

PAR LE(S) COMPTABLE(S)  
M Bernard DEGEILH

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION  
DU 01/01/2024 AU 17/02/2025

Nomenclature M4 spic  
Voté par Nature

## SOMMAIRE

### Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE	: Situation patrimoniale .....	3
	<a href="#">1 Bilan synthétique .....</a>	<a href="#">Etat I-1 4</a>
2	Bilan .....	Etat I-2 5
	<a href="#">2.1 Bilan Actif</a>	
	<a href="#">2.2 Bilan Passif</a>	
3	Compte de résultat synthétique .....	Etat I-3 13
4	Compte de résultat .....	Etat I-4 14
5	Annexe .....	18
	<a href="#">Etats des opérations pour compte de tiers .....</a>	<a href="#">Etat I-5 19</a>
2EME PARTIE	: Exécution budgétaire .....	21
	<a href="#">1 Résultats budgétaires de l'exercice .....</a>	<a href="#">Etat II-1 22</a>
	<a href="#">2 Résultats d'exécution .....</a>	<a href="#">Etat II-2 23</a>
	<a href="#">3 Etat de consommation des crédits .....</a>	<a href="#">Etat II-3 26</a>
	<a href="#">4 Etat de réalisation des opérations .....</a>	<a href="#">Etat II-4 30</a>
3EME PARTIE	: Comptabilité des deniers et valeurs .....	34
	<a href="#">1 Balance des comptes .....</a>	<a href="#">Etat III-1 35</a>
	<a href="#">2 Situation des valeurs inactives .....</a>	<a href="#">Etat III-2 38</a>
4EME PARTIE	: Page des signatures .....	39

## Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

73804 - PHOTOVOLTAIQUE - FENOUILLET -

Exercice 2024

ACTIF NET <sup>(1)</sup>	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
<b>Immobilisations incorporelles (nettes)</b>		Dotations	
Terrains		Fonds Globalisés	
Constructions		Réserves	
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	67,23
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	4,40
Autres immobilisations corporelles		Subventions transférables	
<b>Total immobilisations corporelles (nettes)</b>		Subventions non transférables	
<b>Immobilisations financières</b>		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>		Autres fonds propres	
Stocks		<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>71,62</b>
Créances		<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	
Valeurs mobilières de placement		<b>Dettes financières à long terme</b>	
Disponibilités	71,62	Fournisseurs <sup>(2)</sup>	
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>71,62</b>	<b>Total dettes à court terme</b>	
<b>Comptes de régularisations</b>		<b>TOTAL DETTES</b>	
		<b>Comptes de régularisations</b>	
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>71,62</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>71,62</b>

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2025

## BILAN (en Euros)

73804 - PHOTOVOLTAIQUE - FENOUILLET -

Exercice 2024

ACTIF		Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement				
	Frais d'études, de R et D				
	Conces, brev, licences, marques, procéd				
	Fonds commercial, droit au bail				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété				
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Instal, mat et outil techn en tte prop				
	Oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immobilisations affectées en toute prop				
	Immobilisations mises en concession ou à				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Constructions mises à disposition				
Construction sur sol autrui mise à dispo					
MONTANT A REPORTER					

Accusé de réception en préfecture  
 031-213101827-20250408-2025-S3-04-DE  
 Date de télétransmission : 14/04/2025  
 Date de réception préfecture : 14/04/2025

**BILAN (en Euros)**

73804 - PHOTOVOLTAIQUE - FENOUILLET -

Exercice 2024

ACTIF		Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT				
	Instal, mat et outil tech mise à dispo				
	Autres immob corpo mise à dispo				
	Immobilisations en cours mises à dispo				
	Terrains reçus en affect ou concess				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres créances				
<b>ACTIF IMMOBILISE TOTAL I</b>					

**BILAN (en Euros)**

73804 - PHOTOVOLTAIQUE - FENOUILLET -

Exercice 2024

ACTIF		Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Matières premières et autres approvision				
	En cours de production biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances				
	Clients et comptes rattachés				5 230,35
	Créances irrécouvrables admises en NV				
	Autres				
	Créances sur l'Etat et collec publiques				
	Créances sur les BA ou le BP				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	71 621,77		71 621,77	61 994,95
Avances de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
<b>ACTIF CIRCULANT TOTAL II</b>		<b>71 621,77</b>		<b>71 621,77</b>	<b>67 225,30</b>

**BILAN (en Euros)**

73804 - PHOTOVOLTAIQUE - FENOUILLET -

Exercice 2024

ACTIF		Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser				
	Écarts de conversion - Actif				
	<b>COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III</b>				
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	71 621,77		71 621,77	67 225,30

**BILAN (en Euros)**

73804 - PHOTOVOLTAIQUE - FENOUILLET -

Exercice 2024

PASSIF		Exercice 2024	Exercice 2023
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	67 225,30	61 994,95
	Résultat de l'exercice	4 396,47	5 230,35
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Fonds globalisés		
	Droits de l'affectant		
<b>FONDS PROPRES TOTAL I</b>		<b>71 621,77</b>	<b>67 225,30</b>

## BILAN (en Euros)

73804 - PHOTOVOLTAIQUE - FENOUILLET -

Exercice 2024

	PASSIF	Exercice 2024	Exercice 2023
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	<b>PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II</b>		

Accusé de réception en préfecture  
 031-213101827-20250408-2025-S3-04-DE  
 Date de télétransmission : 14/04/2025  
 Date de réception préfecture : 14/04/2025

**BILAN (en Euros)**

73804 - PHOTOVOLTAIQUE - FENOUILLET -

Exercice 2024

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice 2024</b>	<b>Exercice 2023</b>
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits		
	Emprunts et dettes financières		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Avances		
	Fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes fiscales et sociales		
	Autres		
	Fournisseurs d'immobilisations		
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes fiscales (impôts sur bénéfices)		
	Dettes envers les BA ou le BP		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes		
Produits constatés d'avance			
<b>DETTES TOTAL III</b>			

**BILAN (en Euros)**

73804 - PHOTOVOLTAIQUE - FENOUILLET -

Exercice 2024

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice 2024</b>	<b>Exercice 2023</b>
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser		
	Écart de conversion - Passif		
	<b>COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV</b>		
	<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III + IV)</b>	<b>71 621,77</b>	<b>67 225,30</b>

**Compte de Résultat Synthétique**

En Milliers d'Euros

73804 - PHOTOVOLTAIQUE - FENOUILLET -

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		
Produits des services	4,48	5,23
Autres produits		
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	4,48	5,23
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	0,09	
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions		
Autres charges		
Charges courantes non financières	0,09	
<b>RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>	<b>4,40</b>	<b>5,23</b>
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
<b>RESULTAT COURANT FINANCIER</b>		
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>4,40</b>	<b>5,23</b>
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>4,40</b>	<b>5,23</b>

**COMPTE DE RESULTAT 2024**

73804 - PHOTOVOLTAIQUE - FENOUILLET -

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Ventes de marchandises	4 482,33	5 230,35
Prestations de services		
Divers		
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits issus de la fiscalité		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits		
<b>TOTAL I</b>	<b>4 482,33</b>	<b>5 230,35</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat de mat prem et autres approvis		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	85,86	
Impôts et taxes sur rémunérations		
Autres impôts, taxes et versem assimilés		

**COMPTE DE RESULTAT 2024**

73804 - PHOTOVOLTAIQUE - FENOUILLET -

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations amortissements sur immob		
Dotations aux dépréciations des immob		
Dot aux dépréc sur actif circulant		
Dot aux prov pour risques et charges		
Autres charges		
<b>TOTAL II</b>	<b>85,86</b>	
<b>A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>4 396,47</b>	<b>5 230,35</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Valeurs mobilières et créances		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produits net sur cessions de VMP		
<b>TOTAL III</b>		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		

**COMPTE DE RESULTAT 2024**

73804 - PHOTOVOLTAIQUE - FENOUILLET -

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
<b>TOTAL IV</b>		
<b>B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>		
<b>A + B - RESULTAT COURANT</b>	<b>4 396,47</b>	<b>5 230,35</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion		
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
<b>TOTAL V</b>		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion		
Valeur comptable des immo cédées		
Autres opérations en capital		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
<b>TOTAL VI</b>		

**COMPTE DE RESULTAT 2024**

73804 - PHOTOVOLTAIQUE - FENOUILLET -

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
<b>C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	4 482,33	5 230,35
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	85,86	
Impôts sur les bénéfices		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>4 396,47</b>	<b>5 230,35</b>

## Opérations Compte de Tiers

73804 - PHOTOVOLTAIQUE - FENOUILLET -

Exercice 2024

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2024

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

## Opérations Compte de Tiers

73804 - PHOTOVOLTAIQUE - FENOUILLET -

Exercice 2024

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2024

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

## Résultats budgétaires de l'exercice

73804 - PHOTOVOLTAIQUE - FENOUILLET -

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)		72 225,30	72 225,30
Titres de recette émis (b)		4 482,33	4 482,33
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		4 482,33	4 482,33
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)		72 225,30	72 225,30
Mandats émis (f)		85,86	85,86
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		85,86	85,86
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		4 396,47	4 396,47
(h - d) Déficit			

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

73804 - PHOTOVOLTAIQUE - FENOUILLET -

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial PHOTOVOLTAIQUE - FENOUILLET -					
Investissement					
Fonctionnement	67 225,30		4 396,47		71 621,77
<b>Sous-Total</b>	<b>67 225,30</b>		<b>4 396,47</b>		<b>71 621,77</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>67 225,30</b>		<b>4 396,47</b>		<b>71 621,77</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>67 225,30</b>		<b>4 396,47</b>		<b>71 621,77</b>

# Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT  
DEPENSES

73804 - PHOTOVOLTAIQUE - FENOUILLET -

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif  1	Décision Modificative  2	Total prévisions  3 = 1 + 2	Emissions  4	Annulations  5	Dépenses nettes  6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
---	----------	--------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	--------------------	----------------------	----------------------------------	---

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-04-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

# Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT  
RECETTES

73804 - PHOTOVOLTAIQUE - FENOUILLET -

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif  1	Décision Modificative  2	Total prévisions  3 = 1 + 2	Emissions  4	Annulations  5	Recettes nettes  6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
---	----------	--------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	--------------------	----------------------	----------------------------------	---

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-04-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

## Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT  
DEPENSES

73804 - PHOTOVOLTAIQUE - FENOUILLET -

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif  1	Décision Modificative  2	Total prévisions  3 = 1 + 2	Emissions  4	Annulations  5	Dépenses nettes  6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	69 225,30		69 225,30	85,86		85,86	69 139,44
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000,00		3 000,00				3 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>72 225,30</b>		<b>72 225,30</b>	<b>85,86</b>		<b>85,86</b>	<b>72 139,44</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>72 225,30</b>		<b>72 225,30</b>	<b>85,86</b>		<b>85,86</b>	<b>72 139,44</b>

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-04-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

## Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT  
RECETTES

73804 - PHOTOVOLTAIQUE - FENOUILLET -

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif  1	Décision Modificative  2	Total prévisions  3 = 1 + 2	Emissions  4	Annulations  5	Recettes nettes  6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	5 000,00		5 000,00	4 482,33		4 482,33	517,67
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 000,00</b>		<b>5 000,00</b>	<b>4 482,33</b>		<b>4 482,33</b>	<b>517,67</b>
002	Résultat d'exploitation reporté	67 225,30		67 225,30				67 225,30
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>72 225,30</b>		<b>72 225,30</b>	<b>4 482,33</b>		<b>4 482,33</b>	<b>67 742,97</b>

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-04-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

# Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT  
DEPENSES

73804 - PHOTOVOLTAIQUE - FENOUILLET -

Exercice 2024

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
--	----------	----------------	------------------	------------------------------

# Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT  
RECETTES

73804 - PHOTOVOLTAIQUE - FENOUILLET -

Exercice 2024

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
--	----------	----------------	------------------	------------------------------

## Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT  
DEPENSES

73804 - PHOTOVOLTAIQUE - FENOUILLET -

Exercice 2024

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie ...)	85,86		85,86
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>85,86</b>		<b>85,86</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>85,86</b>		<b>85,86</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>85,86</b>		<b>85,86</b>

## Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT  
RECETTES

73804 - PHOTOVOLTAIQUE - FENOUILLET -

Exercice 2024

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
707	Ventes de marchandises	4 482,33		4 482,33
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 70</b>	<b>VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES</b>	<b>4 482,33</b>		<b>4 482,33</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 482,33</b>		<b>4 482,33</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 482,33</b>		<b>4 482,33</b>

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2024

73804 - PHOTOVOLTAIQUE - FENOUILLET -

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
110	Report à nouveau (solde créditeur)		61 994,95		5 230,35				67 225,30		67 225,30
<b>11</b>	<b>Sous Total compte 11</b>		<b>61 994,95</b>		<b>5 230,35</b>				<b>67 225,30</b>		<b>67 225,30</b>
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou pert)		5 230,35	5 230,35				5 230,35	5 230,35		0,00
<b>12</b>	<b>Sous Total compte 12</b>		<b>5 230,35</b>	<b>5 230,35</b>				<b>5 230,35</b>	<b>5 230,35</b>		<b>0,00</b>
	<b>Total classe 1</b>		<b>67 225,30</b>	<b>5 230,35</b>	<b>5 230,35</b>			<b>5 230,35</b>	<b>72 455,65</b>		<b>67 225,30</b>
4011	Fournisseurs			85,86	85,86			85,86	85,86		0,00
<b>401</b>	<b>Sous Total compte 401</b>			<b>85,86</b>	<b>85,86</b>			<b>85,86</b>	<b>85,86</b>		<b>0,00</b>
<b>40</b>	<b>Sous Total compte 40</b>			<b>85,86</b>	<b>85,86</b>			<b>85,86</b>	<b>85,86</b>		<b>0,00</b>
411	Clients	5 230,35			5 230,35			5 230,35	5 230,35		0,00
<b>41</b>	<b>Sous Total compte 41</b>	<b>5 230,35</b>			<b>5 230,35</b>			<b>5 230,35</b>	<b>5 230,35</b>		<b>0,00</b>
4713	Recettes perçues avant émission des titr			9 712,68	9 712,68			9 712,68	9 712,68		0,00
<b>471</b>	<b>Sous Total compte 471</b>			<b>9 712,68</b>	<b>9 712,68</b>			<b>9 712,68</b>	<b>9 712,68</b>		<b>0,00</b>
<b>47</b>	<b>Sous Total compte 47</b>			<b>9 712,68</b>	<b>9 712,68</b>			<b>9 712,68</b>	<b>9 712,68</b>		<b>0,00</b>

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2024

73804 - PHOTOVOLTAIQUE - FENOUILLET -

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Total classe 4</b>	<b>5 230,35</b>		<b>9 798,54</b>	<b>15 028,89</b>			<b>15 028,89</b>	<b>15 028,89</b>		<b>0,00</b>
515	Compte au trésor	61 994,95		9 712,68	85,86			71 707,63	85,86	71 621,77	
<b>51</b>	<b>Sous Total compte 51</b>	<b>61 994,95</b>		<b>9 712,68</b>	<b>85,86</b>			<b>71 707,63</b>	<b>85,86</b>	<b>71 621,77</b>	
	<b>Total classe 5</b>	<b>61 994,95</b>		<b>9 712,68</b>	<b>85,86</b>			<b>71 707,63</b>	<b>85,86</b>	<b>71 621,77</b>	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)					85,86		85,86		85,86	
<b>606</b>	<b>Sous Total compte 606</b>					<b>85,86</b>		<b>85,86</b>		<b>85,86</b>	
<b>60</b>	<b>Sous Total compte 60</b>					<b>85,86</b>		<b>85,86</b>		<b>85,86</b>	
	<b>Total classe 6</b>					<b>85,86</b>		<b>85,86</b>		<b>85,86</b>	
707	Ventes de marchandises						4 482,33		4 482,33		4 482,33
<b>70</b>	<b>Sous Total compte 70</b>						<b>4 482,33</b>		<b>4 482,33</b>		<b>4 482,33</b>
	<b>Total classe 7</b>						<b>4 482,33</b>		<b>4 482,33</b>		<b>4 482,33</b>
	<b>Total général</b>	<b>67 225,30</b>	<b>67 225,30</b>	<b>24 741,57</b>	<b>20 345,10</b>	<b>85,86</b>	<b>4 482,33</b>	<b>92 052,73</b>	<b>92 052,73</b>	<b>71 707,63</b>	<b>71 707,63</b>

**Balance des valeurs inactives**

Arrêtée à la date du 31/12/2024

73804 - PHOTOVOLTAIQUE - FENOUILLET -

Exercice 2024

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## Page des signatures

73804 - PHOTOVOLTAIQUE - FENOUILLET -

Exercice 2024

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

**VIDAL Priscilla (1036890507-0), Contrôleur des Finances Publiques 2ème classe**

**A DRFiP DE MIDI-PYRENEES ET HA..., le 27/02/2025**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **PHOTOVOLTAIQUE - FENOUILLET** - pendant l'année **2024** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

**DEGEILH Bernard (1013477972-0), CSC des Finances Publiques de 3ème catégorie**

**A TOULOUSE COURONNE EST, le 03/03/2025**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le **08/04/2025** par l'organe délibérant.

**DUHAMEL THIERRY (tduhamell-xt), Maire**

**A FENOUILLET, le 10/04/2025**

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 29  
 Nombre de membres présents : 16  
 Nombre de suffrages exprimés : 22

VOTES :  
 Pour :  
 Contre :  
 Abstentions :

Date de convocation : 02.04.25

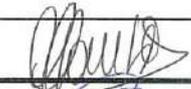
Présenté par Le Maire Thierry DUHAMEL (1),  
 A Fenouillet, le 08/04/2025

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal (2), réunie en session ordinaire  
 A Fenouillet, le 08/04/2025  
 Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3),

01 - Thierry DUHAMEL	
02 - Patrick MONTICELLI	
03 - Sylvie FOURTEAU	procuration à Corinne Giscard
04 - Dimitri DAKOS	
05 - Sabine COMBALIER	
06 - Philippe BRESSAND	
07 - Stéphanie CHARDY	
08 - Mathieu CHIRAC	procuration à Stéphanie Chardy
09 - Corinne GISCARD	
10 - Chantal BERNI	
11 - Genevieve ROQUES	
12 - Jean-Louis GOUAZE	
13 - Chantal NAVARRO	
14 - Anne-Marie DENAT	
15 - Mutlu YESILBAS	procuration à Philippe Bressand
16 - Gervan LOUBES	procuration à Patrick Monticelli
17 - Germain GALLO	
18- Zouhra DIR	
19 -Cécile BOSCH	procuration à Chantal Navarro

Accusé de réception en préfecture  
 031-213101827-20250408-2025-S3-05-DE  
 Date de télétransmission : 14/04/2025  
 Date de réception préfecture : 14/04/2025

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

20 - Marc LAROQUE	<i>procuration Sabine Combalier</i>	
21 - Patricia COURNEIL		
22 - Thierry MANUEL		
23 - Christelle POSTIC-FOURNES		
24 - Antonia PONTCANAL		
25 - Olivier MAUFFRE		
26 - Véronique RIBEIRO		
27 - Bruno TROUVE		
28 - Gérard BOUDON		
29 - Elisabeth DUPUY		

Certifié exécutoire par Le MaireThierry DUHAMEL (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



*Handwritten signature in blue ink.*

Accusé de réception en préfecture  
 031-213101827-20250408-2025-S3-05-DE  
 Date de télétransmission : 14/04/2025  
 Date de réception préfecture : 14/04/2025

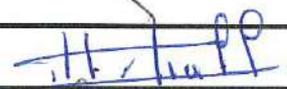
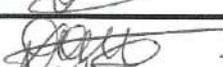
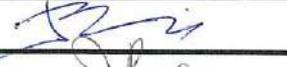
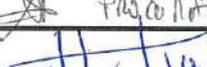
<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 29  
 Nombre de membres présents : 16  
 Nombre de suffrages exprimés : 22  
 VOTES :  
 Pour : 22  
 Contre : /  
 Abstentions : /

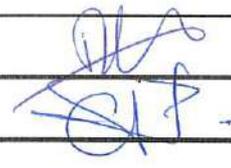
Date de convocation : 02.04.25

Présenté par (1) Le Maire Thierry DUHAMEL,  
 A Fenouillet le 08/04/2025  
 (1) Le Maire Thierry DUHAMEL,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire  
 A Fenouillet, le 08/04/2025  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

01 - Thierry DUHAMEL	
02 - Patrick MONTICELLI	
03 - Sylvie FOURTEAU	procurator à Corinne Giscard
04 - Dimitri DAKOS	
05 - Sabine COMBALIER	
06 - Philippe BRESSAND	
07 - Stéphanie CHARDY	
08 - Mathieu CHIRAC	procurator à Stéphanie Chardy
09 - Corinne GISCARD	
10 - Chantal BERNI	
11 - Genevieve ROQUES	
12 - Jean-Louis GOUAZE	
13 - Chantal NAVARRO	
14 - Anne-Marie DENAT	
15 - Mutlu YESILBAS	procurator à Philippe Bressand
16 - Gurvan LOUBES	procurator à Patrick Monticelli
17 - Germain GALLO	
18 - Zouhra DIR	
19 - Cécile BOSCH	procurator à Chantal Navarro
20 - Marc LAROQUE	procurator à Sabine Combalier
21 - Patricia COURNEIL	

Accusé de réception en préfecture  
 031-213101827-20250408-2025-S3-06-DE  
 Date de télétransmission : 14/04/2025  
 Date de réception préfecture : 14/04/2025

IV – ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D
22 - Thierry MANUEL		
23 - Christelle POSTIC-FOURNES		
24 - Antonia PONTCANAL		
25 - Olivier MAUFFRE		
26 - Véronique RIBEIRO		
27 - Bruno TROUVE		
28 - Gérard BOUDON		
29 - Elisabeth DUPUY		

Certifié exécutoire par (1) Le Maire Thierry DUHAMEL, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le A ,le

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.





Accusé de réception en préfecture  
 031-213101827-20250408-2025-S3-06-DE  
 Date de télétransmission : 14/04/2025  
 Date de réception préfecture : 14/04/2025

31182 Code INSEE	MAIRIE FENOUILLET BUDGET COMMUNAL	2024
---------------------	--------------------------------------	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 23
Nombre de membres exprimés : 23
VOTES :
Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-489 637,10
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 677 320.42
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>2 187 683.32</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-146 928.38
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	80 603.72
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>66 324.66</b>
<b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>	<b>2 187 683.32</b>
1) <b>Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	66 324.66
2) <b>H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	2 121 358.66
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Le MaireThierry DUHAMEL, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication le

A Fenouillet, le 08/04/2025



Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-07-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

31182 Code INSEE	MAIRIE FENOUILLET PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE	2024
---------------------	--	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal  
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

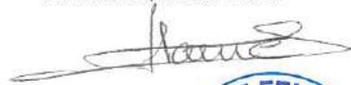
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 23
Nombre de membres exprimés : 23
VOTES :
Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	4 396,47
<b>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</b>	0.00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	67 225.30
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>71 621.77</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> ( précédé du signe + ou - )	0.00
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement ( précédé du signe + ou - )	0.00
<b>Besoin de financement = e + f</b>	<b>0.00</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>71 621.77</b>
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0.00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	71 621.77
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.  
(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.  
(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Le Maire Thierry DUHAMEL, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication le

A Fenouillet, le 08/04/2025




Accusé de réception en préfecture 031-218401827-20250408-2025-S3-08-DE Date de télétransmission : 14/04/2025 Date de réception préfecture : 14/04/2025
---



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 182 FENOUILLET  
ARRONDISSEMENT : 31 TOULOUSE  
TRÉSORERIE OU SGC : SGC TOULOUSE-COURONNE-EST

MAIRIE DE FENOUILLET					
TD	PM	SF	DD	SCG	PR
SCh	MC	CG			
O Dest.	26 MARS 2025		X Copie		
	14/01/11		Fw		

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	12 462 990	21,18	112,68	12 749 000	2 700 238	23,68	3 018 963
Taxe foncière non bâties (TFNB)	43 831	46,80	207,80	44 600	20 873	52,32	23 335
Taxe d'habitation (TH)	285 971	4,93	54,40	155 300	7 656	5,51	8 557
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total					2 728 767		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité		23,68		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	3050855 = 1,118034		52,32		
Taxe d'habitation (TH)	2 728 767		5,51		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	12 940			60 565	0	0	-2 340 758	-2 267 253

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
3050 855		-2 267 253		783 602

À TOULOUSE

Le 25 MARS 2025

Pour la Direction des Finances publiques,  
HUGUES PERRIN

Le

Pour la Préfecture,

Le 8 Avril 2025

Pour la Commune

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025\_Sg\_10-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception en préfecture : 14/04/2025





## ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

## IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## 1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

## Taxe foncière bâtie :

a. Personnes de condition modeste	2 639
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	34 735
d. Logements sociaux et longue durée	19 794

## Taxe foncière non bâtie

3 397

## Taxe d'habitation :

a. Dotation pour perte de THLV	
b. Mayotte	>>>

## Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagement du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

## 2. BASES EXONÉRÉES

## Taxe foncière bâtie :

a. Par le conseil municipal	2 836
b. Par la loi	680 699

## Taxe foncière non bâtie :

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	4 536
c. Par la loi (autres)	

## Cotisation foncière des entreprises

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

## 3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	155 300
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	122 158
d. Bases dégrévées locaux vacants	
e. Bases dégrévées majo THS	

## 4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	12 940

## 5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	0,395693
d. Taux FB commune 2020	8,21
e. Taux FB département 2020	21,90

## 6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

## 6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025	Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	50,35	125,88	13,20000	112,68
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	96,62	241,55	33,75000	207,80
Taxe d'habitation (TH)	23,88	28,36	70,90	16,50000	54,40
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

## 6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

## 6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy.75% départemental	10,89
b. Taux maximum de la majo	0,726

## 6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

## Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :

a. National	>>>
b. Communal	>>>

## Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

## Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

	36,58
--	-------

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 29  
 Nombre de membres présents : 17  
 Nombre de suffrages exprimés : 23

VOTES :

Pour : 23

Contre : \

Abstentions : \

Date de convocation : 02.04.25

Présenté par Le Maire Thierry DUHAMEL (1),  
 A Fenouillet, le 08/04/2025

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session Ordinaire

A Fenouillet, le 08/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

01 - Thierry DUHAMEL	
02 - Patrick MONTICELLI	
03 - Sylvie FOURTEAU <i>procurator à Corinne Giscard</i>	
04 - Dimitri DAKOS	
05 - Sabine COMBALIER	
06 - Philippe BRESSAND	
07 - Stéphanie CHARDY	
08 - Mathieu CHIRAC <i>procurator à Stéphanie Chardy</i>	
09 - Corinne GISCARD	
10 - Chantal BERNI	
11 - Genevieve ROQUES	
12 - Jean-Louis GOUAZE	
13 - Chantal NAVARRO	
14 - Anne-Marie DENAT	
15 - Mutlu YESILBAS <i>procurator à Philippe Bressand</i>	
16 - Gervan LOUBES <i>procurator à Patrick Monticelli</i>	
17 - Germain GALLO	
18 - Zouhra DIR	
19 - Cécile BOSC <i>procurator à Chantal Navarro</i>	

Accusé de réception en préfecture  
 031-213101827-20250408-2025-S3-11-DE  
 Date de télétransmission : 14/04/2025  
 Date de réception préfecture : 14/04/2025

V - ARRETE ET SIGNATURES		V
ARRETE ET SIGNATURES		A
20 - Marc LAROQUE	<i>procuration à Sabine Combacier</i>	<i>[Signature]</i>
21 - Patricia COURNEIL		<i>[Signature]</i>
22 - Thierry MANUEL		<i>[Signature]</i>
23 - Christelle POSTIC-FOURNES		<i>[Signature]</i>
24 - Antonia PONTCANAL		
25 - Olivier MAUFFRE		
26 - Véronique RIBEIRO		
27 - Bruno TROUVE		
28 - Gérard BOUDON		
29 - Elisabeth DUPUY		

Certifié exécutoire par Le Maire **Thierry DUHAMEL** (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le  
A Fenouillet, le

- (1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
- (2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



*[Handwritten signature]*

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-11-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 29  
 Nombre de membres présents : 17  
 Nombre de suffrages exprimés : 23

VOTES :

Pour : 23  
 Contre : /  
 Abstentions : /

Date de convocation : 02.04.25

Présenté par (1) Le Maire Thierry DUHAMEL,  
 A Fenouillet le 08/04/2025  
 (1) Le Maire Thierry DUHAMEL,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire  
 A Fenouillet, le 08/04/2025  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

01 - Thierry DUHAMEL	
02 - Patrick MONTICELLI	
03 - Sylvie FOURTEAU	procuration à Corinne Giscard
04 - Dimitri DAKOS	
05 - Sabine COMBALIER	
06 - Philippe BRESSAND	
07 - Stéphanie CHARDY	
08 - Mathieu CHIRAC	procuration à Stéphanie Chardy
09 - Corinne GISCARD	
10 - Chantal BERNI	
11 - Genevieve ROQUES	
12 - Jean-Louis GOUAZE	
13 - Chantal NAVARRO	
14 - Anne-Marie DENAT	
15 - Mutlu YESILBAS	procuration à Philippe Bressand
16 - Gurvan LOUBES	procuration à Patrick Monticelli
17 - Germain GALLO	
18 - Zouhra DIR	
19 - Cécile BOSCH	procuration à Chantal Navarro
20 - Marc LAROQUE	procuration à Sabine Combaliér
21 - Patricia COURNEIL	

Accusé de réception en préfecture  
 031-213101827-20250408-2025-S3-12-DE  
 Date de télétransmission : 14/04/2025  
 Date de réception préfecture : 14/04/2025

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

22 - Thierry MANUEL	
23 - Christelle POSTIC-FOURNES	
24 - Antonia PONTCANAL	
25 - Olivier MAUFFRE	
26 - Véronique RIBEIRO	
27 - Bruno TROUVE	
28 - Gérard BOUDON	
29 - Elisabeth DUPUY	

Certifié exécutoire par (1) Le Maire Thierry DUHAMEL, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le  
A Fenouillet, le

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.





Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-12-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

IV

B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT (total)</b>					
<b>FONCTIONNEMENT (total)</b>					
657382	28	Subvention de fonctionnement	Coopérative COOP SCOLAIRE J.MONNET	Association	603,00
657382	26	Subvention de fonctionnement	Coopérative COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE	Association	300,00
657382	27	Subvention de fonctionnement	Coopérative COOPERATIVE GROUPE SCOL PIQUEPEYRE	Association	678,00
65748	08	Subvention de fonctionnement	Association Bad'In	Association	500,00
65748	29	Subvention de fonctionnement	Association FEMMES DU MONDE	Association	1 800,00
65748	17	Subvention de fonctionnement	Association LES IMPOSTEURS	Association	400,00
65748	24	Subvention de fonctionnement	Association PARRAINS D'ORASTIE	Association	630,00
65748	25	Subvention de fonctionnement	Association SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	Association	500,00
65748	54	Subvention exceptionnelle	Association METISS'ART	Association	150,00
65748	34	Subvention de fonctionnement	Association AAPEF Primaire Maternelle	Association	738,00
65748	52	Subvention exceptionnelle	Association LES IMPOSTEURS	Association	450,00
65748	36	Subvention de fonctionnement	Association METISS'ART	Association	400,00
65748	10	Subvention de fonctionnement	Association SAF XV (Seilh/Aussonne/Fenoillet)	Association	5 000,00
65748	07	Subvention de fonctionnement	Association AMICALE DES PECHEURS A LA LIGNE DE FENOUILLET	Association	1 000,00
65748	09	Subvention de fonctionnement	Association BALL TRAP	Association	810,00
65748	11	Subvention de fonctionnement	Association FENOUILLET BASKET CLUB	Association	3 700,00
65748	06	Subvention de fonctionnement	Association SANITAS	Association	1 500,00
65748	14	Subvention de fonctionnement	Association GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	Association	2 280,00
65748	27	Subvention de fonctionnement	Association CORPS ET ARTS	Association	400,00
65748	05	Subvention de fonctionnement	Association ENERGY BOXIN CLUB	Association	2 250,00
65748	37	Subvention de fonctionnement	Association JUDO CLUB	Association	500,00
65748	06	Subvention de fonctionnement	Association O Café Bon'heur	Association	2 740,00
65748	12	Subvention de fonctionnement	Association KARATE	Association	11 000,00
65748	13	Subvention de fonctionnement	Association CBF PETANQUE	Association	540,00
65748	59	Subvention exceptionnelle	Association ROCK AND ROLL FENOUILLET	Association	400,00
65748			Coopérative COOPERATIVE GROUPE SCOL PIQUEPEYRE	Association	400,00

Acusé de réception n° 2025-01-01-001  
 Date de transmission : 01/01/2025  
 Date de réception : 01/01/2025

MAIRIE FENOUILLET - BUDGET COMMUNAL - BP - 2025

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	01	Subvention de fonctionnement	Association TENNIS CLUB DE FENOUILLET	Association	2 000,00
65748	02	Subvention de fonctionnement	Association TIR SPORTIF	Association	1 080,00
65748	33	Subvention de fonctionnement	Association AAPEF College	Association	640,00
65748	30	Subvention de fonctionnement	Association FCPE COLLEGE	Association	640,00
65748	31	Subvention de fonctionnement	Association FCPE PRIMAIRE	Association	738,00
65748	21	Subvention de fonctionnement	Association AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES	Association	650,00
65748	19	Subvention de fonctionnement	Association LES RENDEZ VOUS DE FENOUILLET	Association	400,00
65748	23	Subvention de fonctionnement	Association OSWALDO	Association	1 215,00
65748	18	Subvention de fonctionnement	Association SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	Association	300,00
65748	16	Subvention de fonctionnement	Association LES RAYONS DE SOLEIL	Association	2 565,00
65748	40	subvention de fonctionnement	Association FUTSAL CLUB	Association	1 000,00
65748	56	Subvention exceptionnelle	Association UNION AVENIR FENOUILLET	Association	1 200,00
65748	42	Subvention de fonctionnement	Association SOLIDARITE FRANCE GRECE ELPIDA	Association	300,00
65748	72	Subvention exceptionnelle	Association AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES	Association	200,00
65748	73	Subvention exceptionnelle	Association LES RAYONS DE SOLEIL	Association	750,00
65748	35	Subvention de fonctionnement	Association ASS SPORTIVE COLLEGE FRANCOIS	Association	1 000,00
65748	03	Subvention de fonctionnement	Association UNION AVENIR FENOUILLET	Association	17 000,00
65748	20	Subvention de fonctionnement	Association SOLIDARITE FENOUILLET	Association	400,00
65748	15	Subvention de fonctionnement	Association Amicale anciens combattants de Fenouillet	Association	500,00

(1) Par l'article d'imputation de la subvention.  
(2) Date de fin de l'opération ou numéro éventuel de la subvention.  
(3) Date de la dernière opération pour laquelle est versée la subvention.

Etat de réception en préfecture  
101827-20250408-2025-S3-13-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

EXTENSION ET FIABILISATION DE L'USINE DE DEPOLLUTION DES  
EAUX USEES DE GINESTOUS-GARONNE



**DEMANDE D'AUTORISATION  
ENVIRONNEMENTALE**

**D1 – RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE  
D'IMPACT**



SUIVI DU DOCUMENT :  
D1\_03210066-804-AUT-ME-1-007\_ *Résumé non technique*

Indice	Établi par :	Approuvé par :	Le :	Objet de la révision :
A	C. COQ / J. PINOIT (Cabinet MERLIN)	D. DELOUVEE (Cabinet MERLIN)	23/10/2024	Version initiale

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-16-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025



# GLOSSAIRE

## A B C D

DDT : Direction Départementale des Territoires  
DERU2 : Nouvelle Directive Eaux Résiduaires Urbaines  
DO : Déversoir d'Orage  
DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

## E F G

EH : Equivalent Habitant  
ERC : Eviter, Réduire, Compenser  
GES : Gaz à Effet de Serre

## H I J K

ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement  
IOTA : Installations Ouvrages Travaux Aménagement, cela concerne la réglementation dite « Loi sur l'eau »  
ISDD : Installation de Stockage de Déchets Dangereux  
ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

## L M N O P Q R

MES : Matières En Suspension  
NGF : Nivellement Général de la France  
NGL : Azote Global  
NTK : Azote Total KJELDAHL  
PHEC : Plus Hautes Eaux Connues  
PLU : Plan Local d'Urbanisme  
PPRI : Plan de Prévention des Risques Inondation  
REFIB : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incineration des Boues  
REUT : Réutilisation des Eaux Usées traitées

## S T U V W X Y Z

SCA : Schéma Directeur d'Assainissement  
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
SOGED : Schéma d'Organisation et de Gestion des Déchets  
SPR : Sites Patrimoniaux Remarquables  
STEP : STation d'Épuration  
STEU : Station de Traitement des Eaux Usées  
TM : Toulouse Métropole  
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-16-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025



# SITUATION DE LA PIÈCE DANS LE DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

## **A – NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE**

### **B – RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS**

B0 – Renseignements généraux (contenu du formulaire dématérialisé) + Annexes  
(Concertation préalable)

B1 – Justification de la maîtrise foncière

### **C – PRÉSENTATION DES INSTALLATIONS**

C1 – Mémoire descriptif des installations et rubriques des nomenclatures dont le projet relève

C2 – Plans et pièces graphiques (projet)

### **D – ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE / ETUDE D'IMPACT**

D1 – Résumé non technique de l'étude d'impact

D2 – Etude d'impact

D3 – Annexes de l'étude d'impact

### **E – AUTRES PIÈCES OBLIGATOIRES IOTA**

E1 – Compléments relatifs à la station d'épuration et aux déversoirs d'orage (existant)

E2 – Plans et pièces graphiques (existant)

### **F – AUTRES PROCEDURES EMBARQUEES**

F1 – Demande de dérogation à l'atteinte d'espèces protégées (Ecotone)

F2 – Demande d'autorisation de défrichement

# SOMMAIRE

<b>A. Demandeur et objet de la demande</b> .....	<b>7</b>
<b>A.1. Le demandeur : Toulouse Métropole</b> .....	<b>7</b>
<b>A.2. L'objet de la demande d'autorisation</b> .....	<b>7</b>
<b>B. Description du projet</b> .....	<b>9</b>
<b>B.1. Présentation générale</b> .....	<b>9</b>
<b>B.2. La station d'épuration de Ginestous</b> .....	<b>9</b>
<b>B.3. Le projet d'extension et de fiabilisation</b> .....	<b>10</b>
<b>C. Analyse de l'état initial du site et de son environnement</b> .....	<b>13</b>
<b>C.1. Situation</b> .....	<b>13</b>
<b>C.2. Définition de la zone d'étude</b> .....	<b>14</b>
<b>C.3. Synthèse des enjeux et contraintes associés à l'environnement et aux populations voisines de la STEU</b> .....	<b>18</b>
<b>D. Analyse des effets du projet et de son exploitation sur l'environnement</b> .....	<b>25</b>
<b>D.1. Impact du projet sur le milieu physique</b> .....	<b>25</b>
D.1.1. Impact sur les eaux superficielles.....	25
D.1.2. Impact sur les sols et les eaux souterraines.....	31
D.1.3. Impact des déchets produits.....	32
D.1.4. Prise en compte des risques naturels.....	34
<b>D.2. Impact du projet sur le milieu naturel et les paysages</b> .....	<b>36</b>
D.2.1. Impact sur les zones forestières.....	36
D.2.2. Impact sur les zones et activités agricoles.....	37
D.2.3. Impact sur les sites et paysages.....	38
D.2.4. Impact sur le patrimoine naturel et les zones Natura 2000.....	40
D.2.5. Impact sur les zones humides.....	41
D.2.6. Impact potentiel du projet sur les richesses écologiques.....	41
<b>D.3. Impact du projet sur le milieu humain</b> .....	<b>45</b>
D.3.1. Evaluation des risques sanitaires.....	45
D.3.2. Impact du trafic supplémentaire généré par le projet.....	46
D.3.3. Impact sur les emplois.....	46
D.3.4. Impact sur la qualité de l'air et les odeurs.....	47
D.3.5. Impact du projet sur l'environnement sonore et vibratoire.....	49
D.3.6. Impact sur le patrimoine culturel.....	50
D.3.7. Impact sur la consommation d'énergie.....	51
<b>D.4. Effets cumulés avec d'autres projets connus</b> .....	<b>52</b>
D.4.1. Présentation des projets.....	52
D.4.2. Evaluation des impacts cumulés.....	52
<b>D.5. Impact sur le climat</b> .....	<b>53</b>
D.5.1. Impact sur le climat.....	53
D.5.2. Lutte contre la production de gaz à effet de serre (GES).....	54

Accusé de réception en préfecture ..... 54  
031-213101827-20250408-2025-S3-16-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025



D.5.3. Vulnérabilité aux changements climatiques .....	54
<b>D.6. Incidences négatives notables attendues du projet sur l'environnement qui résultent de la vulnérabilité du projet à des risques d'accidents ou de catastrophes majeurs en rapport avec le projet concerné .....</b>	<b>55</b>
<b>E. Raisons pour lesquelles le projet a été retenu parmi les alternatives et solutions de substitution raisonnables.....</b>	<b>56</b>
E.1. Rappel des conclusions du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) .....	56
E.2. Rappel des conclusions de la phase diagnostic .....	56
E.3. Rappel des hypothèses sur les niveaux de rejet futurs.....	56
E.4. Présentation des scénarios à étudier .....	57
E.5. Comparaison des solutions étudiées .....	57
E.6. Evolutivité et modules complémentaires .....	57
E.7. Bilan .....	57
<b>F. Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation des impacts du projet.....</b>	<b>59</b>
F.1. Synthèse des impacts avant mesures d'évitement et de réduction.....	59
F.2. Mesures d'évitement et de réduction retenues.....	59
F.3. Mesures compensatoires.....	69
F.3.1. Défrichement.....	69
F.3.2. Espèces protégées .....	70
<b>G. Modalités de suivi des mesures .....</b>	<b>74</b>
<b>H. Articulation du projet avec les plans et schémas nationaux et locaux s'y rapportant ...</b>	<b>75</b>
<b>I. Méthodologie .....</b>	<b>75</b>
<b>J. Difficultés rencontrées.....</b>	<b>76</b>
<b>K. Identification des auteurs .....</b>	<b>77</b>



## A. DEMANDEUR ET OBJET DE LA DEMANDE

### A.1. LE DEMANDEUR : TOULOUSE MÉTROPOLE

La Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) de Ginestous-Garonne est la propriété de Toulouse Métropole (TM).

L'autorité organisatrice des services publics de l'eau et de l'assainissement a confié l'exploitation des services de l'assainissement à SUEZ, via la société dédiée ASTEO dans le cadre d'un contrat de délégation de service public\* au sens des dispositions du code général des collectivités territoriales.

*\*La délégation de service public est un contrat qui consiste à confier la gestion d'un service public à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée au résultat d'exploitation du service. Elle s'oppose ainsi à la gestion en régie.*

La demande d'autorisation pour la mise en œuvre du projet d'extension et de fiabilisation de l'usine de dépollution des eaux usées de Ginestous-Garonne, est portée par Toulouse Métropole, représentée par Monsieur Julien HENIQUE, Directeur du Cycle de l'eau de Toulouse Métropole, signataire de la demande d'autorisation environnementale.

### A.2. L'OBJET DE LA DEMANDE D'AUTORISATION

Le projet d'extension et de fiabilisation de la station d'épuration des eaux usées de Ginestous à Toulouse (31) est soumis :

- ✓ À autorisation au titre de la nomenclature des Installations Ouvrage Travaux Aménagements ou IOTA (Article R214-1 du Code de l'Environnement),
- ✓ À étude d'impact et consultation du public,
- ✓ À demande d'autorisation de défrichement,
- ✓ À demande de dérogation espèces protégées,
- ✓ À absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000.

Le projet relève également, dans sa globalité, de l'examen au cas par cas. Néanmoins, au vu du contexte du projet (défrichement, présence d'espèces protégées) Toulouse Métropole a décidé de renoncer au bénéfice éventuel de la procédure d'examen au cas par cas et d'inclure dans le présent dossier de demande d'autorisation une évaluation environnementale.

L'objet du présent dossier est la **demande d'autorisation environnementale** pour la mise en œuvre du projet d'extension et de fiabilisation de la station d'épuration des eaux usées de Ginestous. Le dossier de demande d'autorisation est présenté à l'appui d'une étude d'impact avec étude d'incidences sur les zones Natura 2000. Le régime applicable au projet est présenté dans la figure ci-après.

**Le présent document constitue le résumé non technique de l'étude d'impact.**

**Figure n°1. Régime applicable au projet**

Nomenclature des IOTA		Consistance du projet	Régime applicable
2.1.1.0.	Systèmes d'assainissement collectif des eaux usées 1° Supérieure à 600 kg de DBO <sub>5</sub> (A)	Système d'assainissement de Ginestous : Capacité épuratoire passant de 57 000 à 58 300 kg/j de DBO <sub>5</sub>	Autorisation (augmentation de la capacité autorisée)
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet (...) 1) Étant supérieure à 20 ha.	Gestion des eaux pluviales du site Surface globale du bassin de collecte actuel de l'ordre de 20 ha Surface imperméabilisée supplémentaire de 0,74 ha	Autorisation
3.2.2.0	Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau pour une surface soustraite : 1) Supérieure ou égale à 10 000 m <sup>2</sup> .	Surface globale du site en zone inondable : 164 000 m <sup>2</sup> Les installations du projet représentent une surface supplémentaire soustraite au champ d'expansion de la crue de 7 400 m <sup>2</sup>	Autorisation

## B. DESCRIPTION DU PROJET

### B.1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les travaux faisant l'objet du présent dossier portent sur la mise en œuvre d'une nouvelle file de traitement de l'eau (**file G5**) et sur la gestion des boues produites issues de cette file. **Les travaux sont présentés à échéance 2038**, date à laquelle de futurs travaux non compris dans la présente demande seront mis en œuvre : construction d'une nouvelle file (G6), et travaux relatifs à l'évolution des normes de rejet (notamment la mise en place du traitement de l'azote global NGL). Ces travaux feront l'objet d'une procédure ultérieure.

Ainsi, trois périodes sont à distinguer :

- ✓ De 2024 à 2030 : la STEU de Ginestous est dans sa configuration actuelle telle que décrite en pièce E1 (avec mise en service des travaux sur le système de collecte inclus dans le descriptif de la pièce E1),
- ✓ De 2030 à 2038 : la STEU de Ginestous telle que décrite dans la présente pièce C1 est fonctionnelle (avec la file G5 et la déconstruction de la file G2).  
→ **C'est sur cette tranche que porte la présente demande d'autorisation,**
- ✓ De 2038 à 2050 : la STEU de Ginestous est à nouveau modernisée, la file G6 est construite et la file G1 déconstruite.  
→ **Cette tranche est hors procédure d'autorisation, objet du présent dossier, une procédure ultérieure sera à engager.**

La description détaillée du projet figure en pièce C1.

### B.2. LA STATION D'ÉPURATION DE GINESTOUS

La station d'épuration de Ginestous a été mise en service en 1967. Des extensions complémentaires ont eu lieu à plusieurs reprises jusqu'en 2004.

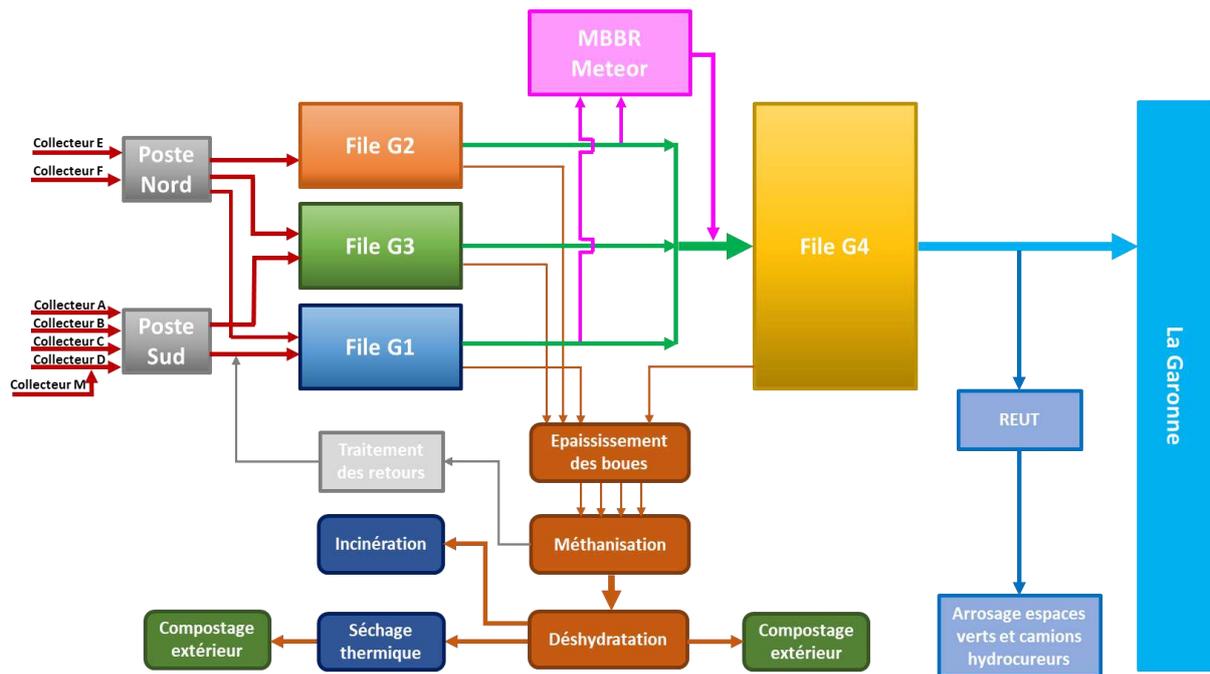
La capacité nominale de l'installation est définie comme suit à l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 13 septembre 2012 :

- ✓ 57 000 kg/j en DBO<sub>5</sub>, soit 950 000 EH,
- ✓ Débit horaire de 10 000 m<sup>3</sup>/h,
- ✓ Volume journalier de 160 000 m<sup>3</sup>/j.

L'usine dispose d'une file eau et d'une file boues complexes (4 filières de traitement sur l'eau, 2 filières sur les boues : méthanisation puis incinération ou méthanisation puis valorisation (avec ou sans séchage)) et d'un traitement des odeurs complet.

Depuis 2021 les boues sont dirigées sur l'unité de méthanisation. Les boues issues de la méthanisation sont majoritairement incinérées. Elles peuvent aussi être séchées puis évacuées vers des plateformes de compostage.

Figure n°2. Plan synoptique simplifié de l'usine Ginestous-Garonne (Cabinet Merlin 2024)



### B.3. LE PROJET D'EXTENSION ET DE FIABILISATION

Le projet objet de la présente demande d'autorisation a pour objectif :

- ✓ D'étendre la capacité de traitement de façon équilibrée à 970 000 EH pour faire face aux évolutions de population attendues à l'horizon 2050,
- ✓ De renforcer les performances de traitement et d'améliorer les normes de rejet en azote et phosphore pour préserver le milieu naturel et anticiper l'évolution des exigences réglementaires,
- ✓ De fiabiliser le traitement des eaux en remplaçant une filière de traitement en fin de vie par une nouvelle, moderne et performante ;
- ✓ De fiabiliser le traitement des boues en reprenant les ouvrages d'épaissement et en étendant l'unité de méthanisation.

Le principe retenu pour ce projet d'extension et de fiabilisation consiste à :

- ✓ Sur la filière eau :
  - Conserver les files G1, G3, G4 et l'unité MBBR-METEOR™ existantes,
  - Construire et mettre en service une nouvelle file de traitement G5,
  - Déconstruire la file G2 existante,
- ✓ Sur la filière boues, conserver les filières existantes et les fiabiliser :
  - L'épaissement des boues,
  - La méthanisation des boues,
  - Le séchage thermique des boues,
  - L'incinération des boues.

La nouvelle file G5 **ajoutée** pour étendre la capacité épuratoire et fiabiliser la station d'épuration comprendra :

- ✓ Sur la filière eau :
  - Un poste de dégrillage et relevage,
  - Des prétraitement (tamisage, dessablage-déshuilage),
  - Un traitement primaire (décantation primaire),
  - Un traitement biologique par biofiltration,
  - Une bache des eaux sales issues de la biofiltration,
- ✓ Sur la filière boues :
  - Des baches de stockage intermédiaires (bache à boues primaires, bache à boues primaires épaissies, bache de mélange des boues digérées et non digérées, bache à boues biologiques épaissies),
  - Des systèmes d'épaississement des boues : tables d'égouttage et des flottateurs des eaux sales de lavage des biofiltres,
  - Une filière de déshydratation des boues de la file. Cette dernière est utilisée quand il n'est pas possible de déshydrater et/ou valoriser les boues depuis G5 sur la filière boues existante.

En complément de la construction de la file G5, il est prévu :

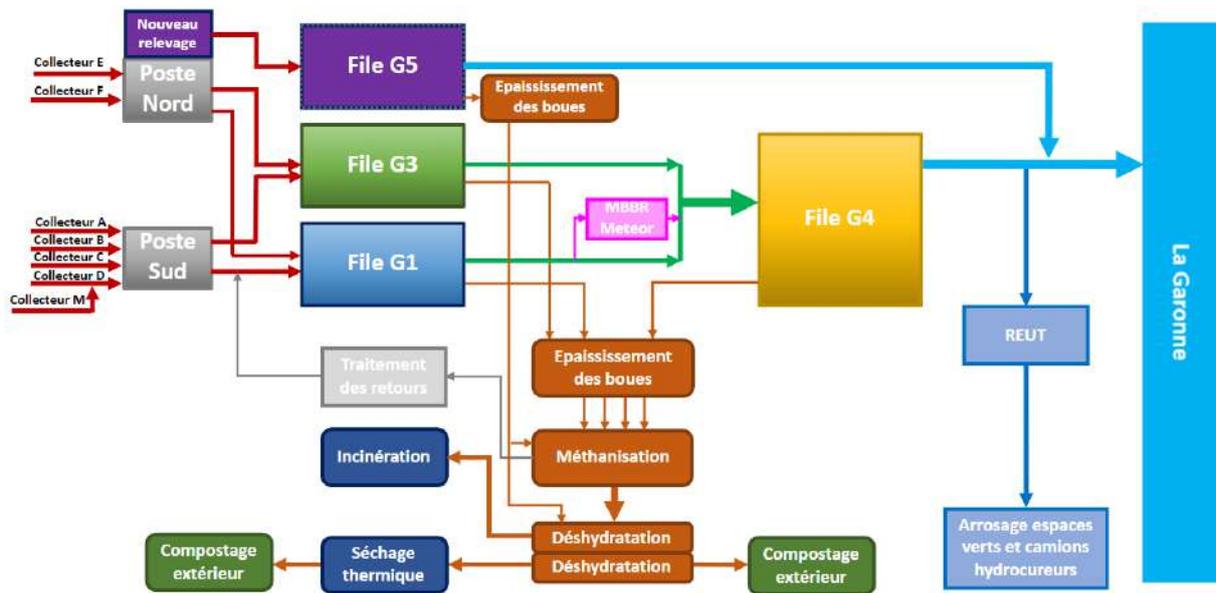
- ✓ La construction d'un laboratoire pour effectuer des analyses,
- ✓ La création d'un bassin pour la rétention des eaux pluviales de la nouvelle surface imperméabilisée.

Dans un second temps et après déconstruction de la file G2, Toulouse Métropole pourra mettre en œuvre une unité complémentaire de traitement du phosphore à l'emplacement libéré. La date de mise en œuvre de cette unité n'est pas connue à ce jour et dépendra notamment d'une éventuelle sévèrisation de la norme de rejet en phosphore qui découlerait :

- ✓ D'une évolution de la réglementation,
- ✓ D'une dégradation de la qualité de la Garonne nécessitant un renforcement des performances de la STEU de Ginestous pour maintenir le bon état de la rivière à Gagnac avant l'horizon déterminé à ce jour de 2038.

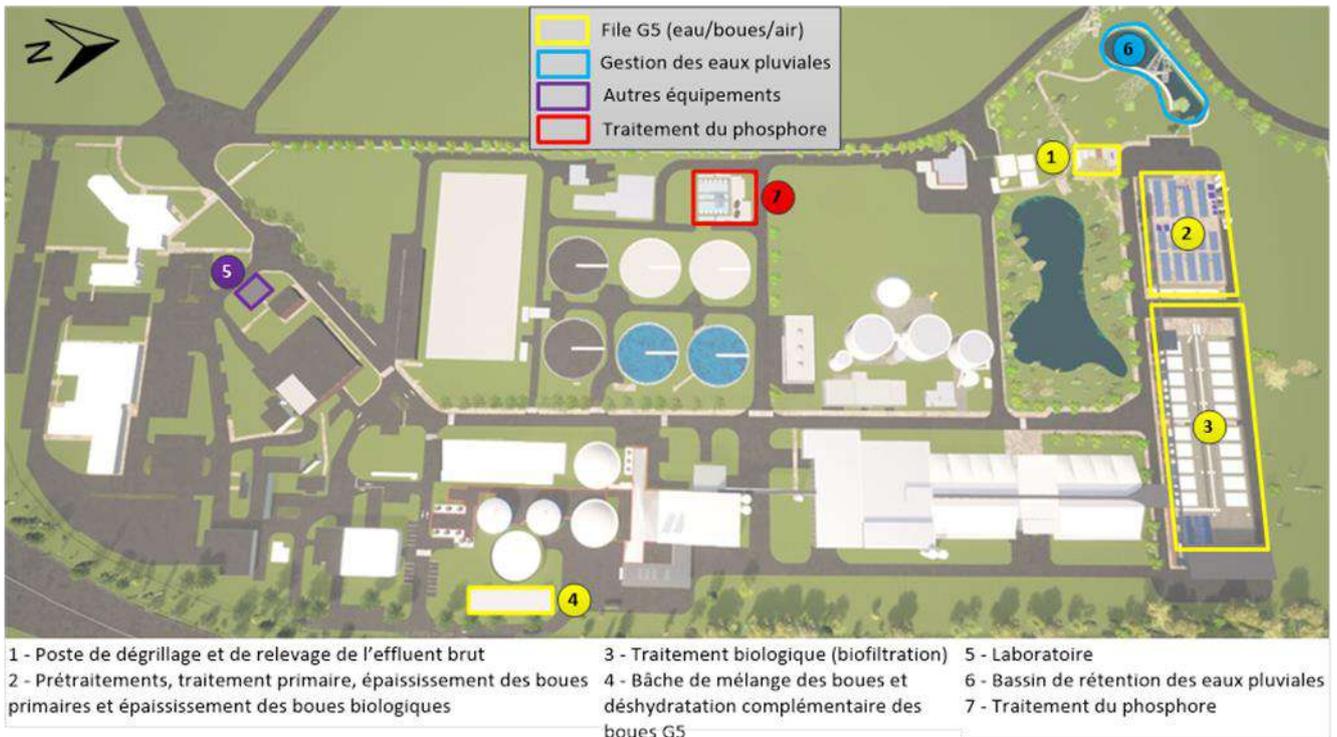
Le schéma de filière synthétique est présenté ci-après.

Figure n°3. Schéma de filière après mise en œuvre de la file G5



Le plan suivant présente l'implantation des nouveaux ouvrages et équipements.

Figure n°4. Plan d'implantation des nouvelles installations à construire



Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-16-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

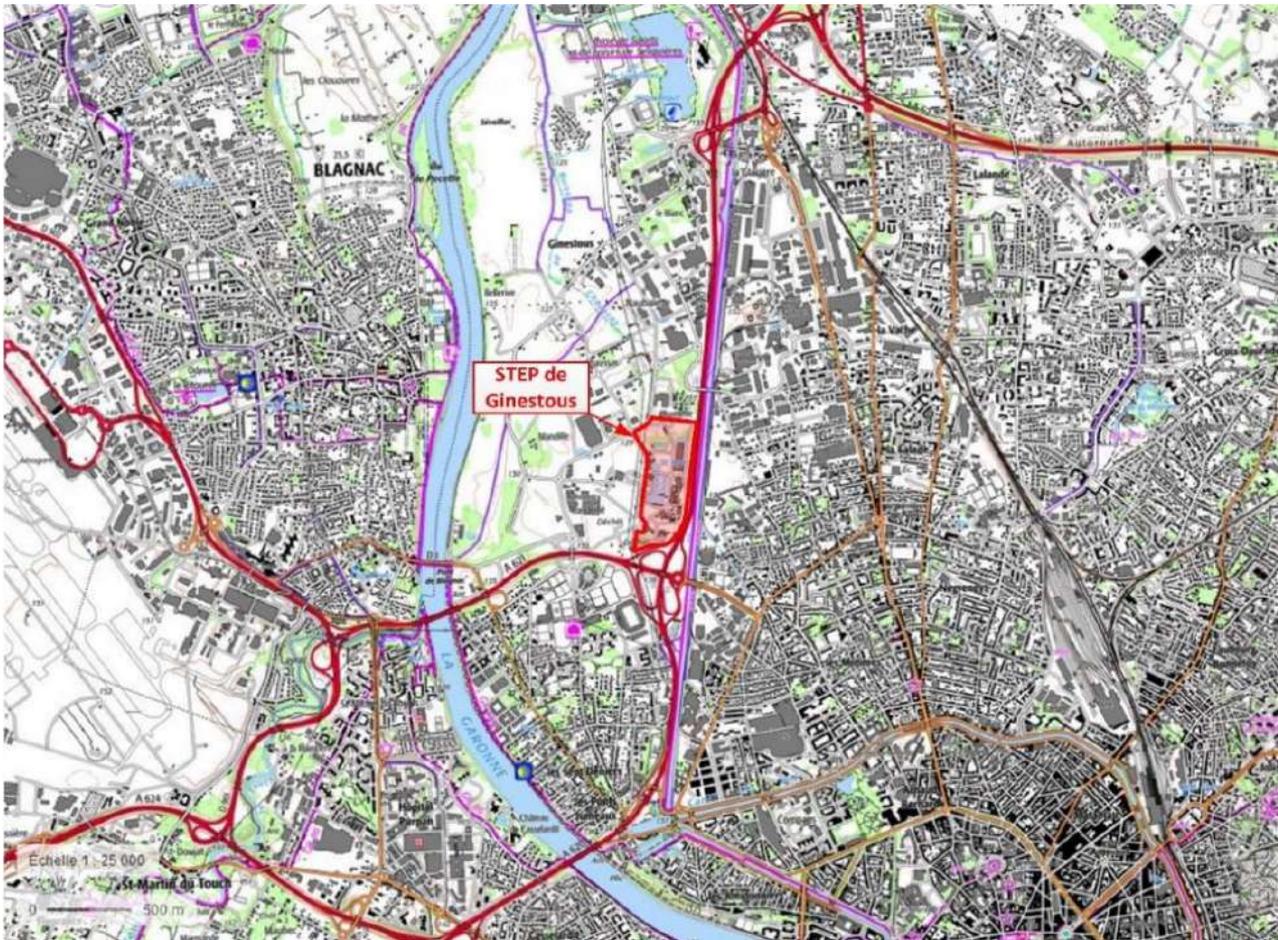


## C. ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

### C.1. SITUATION

L'usine de dépollution des eaux usées de Ginestous-Garonne est située au 51 chemin de Chantelle au Nord-Ouest de la commune de Toulouse, à proximité de Blagnac, entre la Garonne et la rocade toulousaine (A620). Le projet d'extension et de fiabilisation de l'usine s'implante sur le site de cette STEU existante sans modification de ses limites clôturées :

**Figure n°5. Situation du projet (geoportail.gouv.fr)**



## C.2. DÉFINITION DE LA ZONE D'ÉTUDE

La zone d'étude comprend :

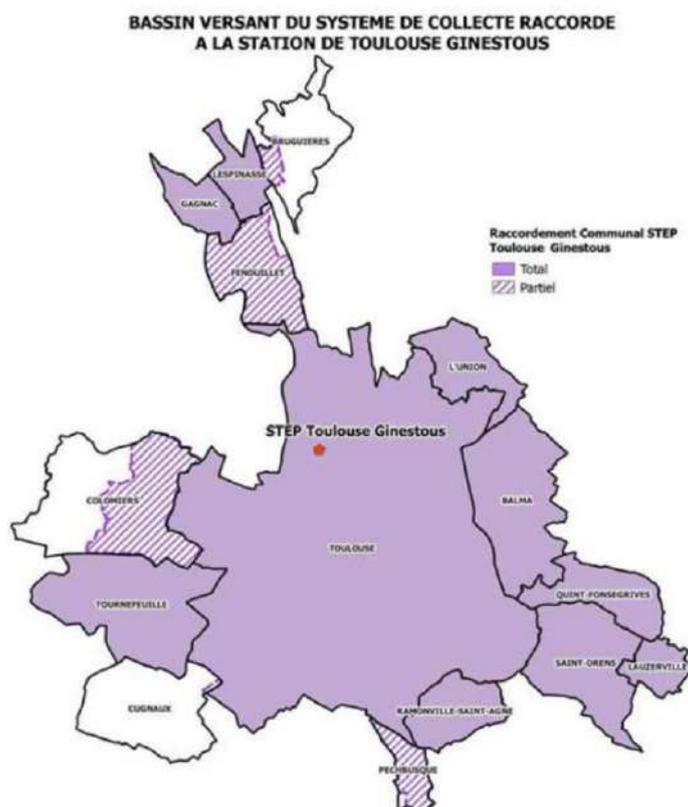
✓ Une **zone d'étude élargie** :

Cette zone comprend l'ensemble du système d'assainissement raccordé à la station d'épuration de Ginestous et permet d'appréhender les impacts à l'échelle du système d'assainissement.

Le système s'étend sur tout ou partie des communes suivantes de Toulouse Métropole : Balma, Colombers, Fenouillet, Gagnac-sur-Garonne, Lespinasse, l'Union, Quint-Fonsegrives, Saint-Orens-de-Gameville, Toulouse, Tournefeuille, et des communes hors métropole de Lauzerville, Ramonville-Saint-Agne, Pechbusque (pour partie) et Blagnac.

Nota : le système d'assainissement actuel est décrit en pièce E1. Les travaux projetés, objets de la présente demande d'autorisation, sont présentés en pièce C1.

**Figure n°6. Zone d'étude élargie correspondant à la zone de collecte des eaux usées raccordées à la STEU de Ginestous**

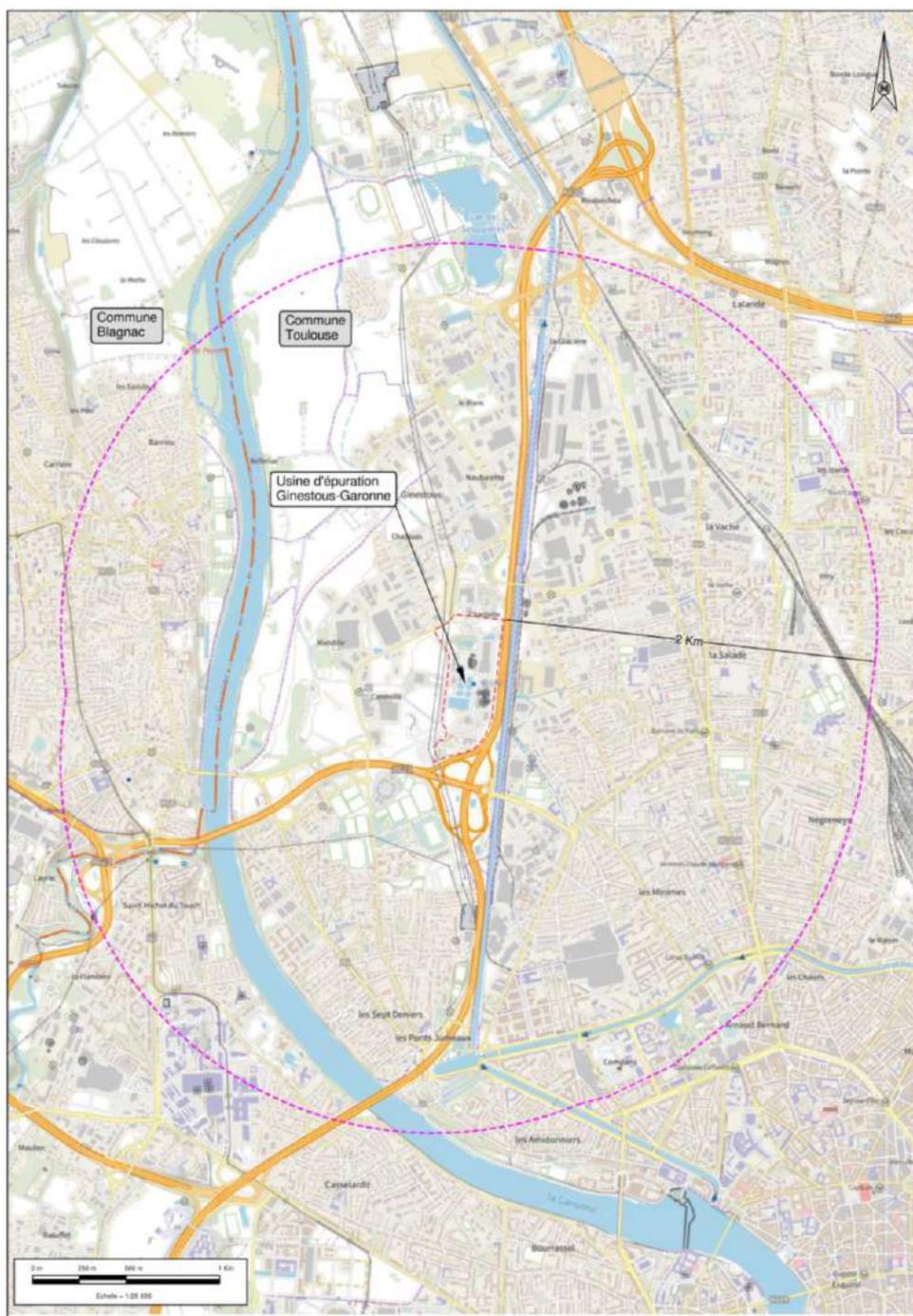


✓ Une **zone d'étude éloignée** :

Cette zone correspond à un cercle de rayon de 2 km autour du site de Ginestous.

Ce périmètre prend notamment en compte l'analyse des différentes composantes de l'environnement pour l'analyse de l'impact du projet sur la santé, et le climat (bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre) avec la prise en compte du trafic routier. Il va également permettre de prendre en compte le milieu récepteur des rejets, la Garonne, au niveau du point de rejet et plus en aval jusqu'à l'aval de Blagnac.

Figure n°7. Zone d'étude éloignée (2km)

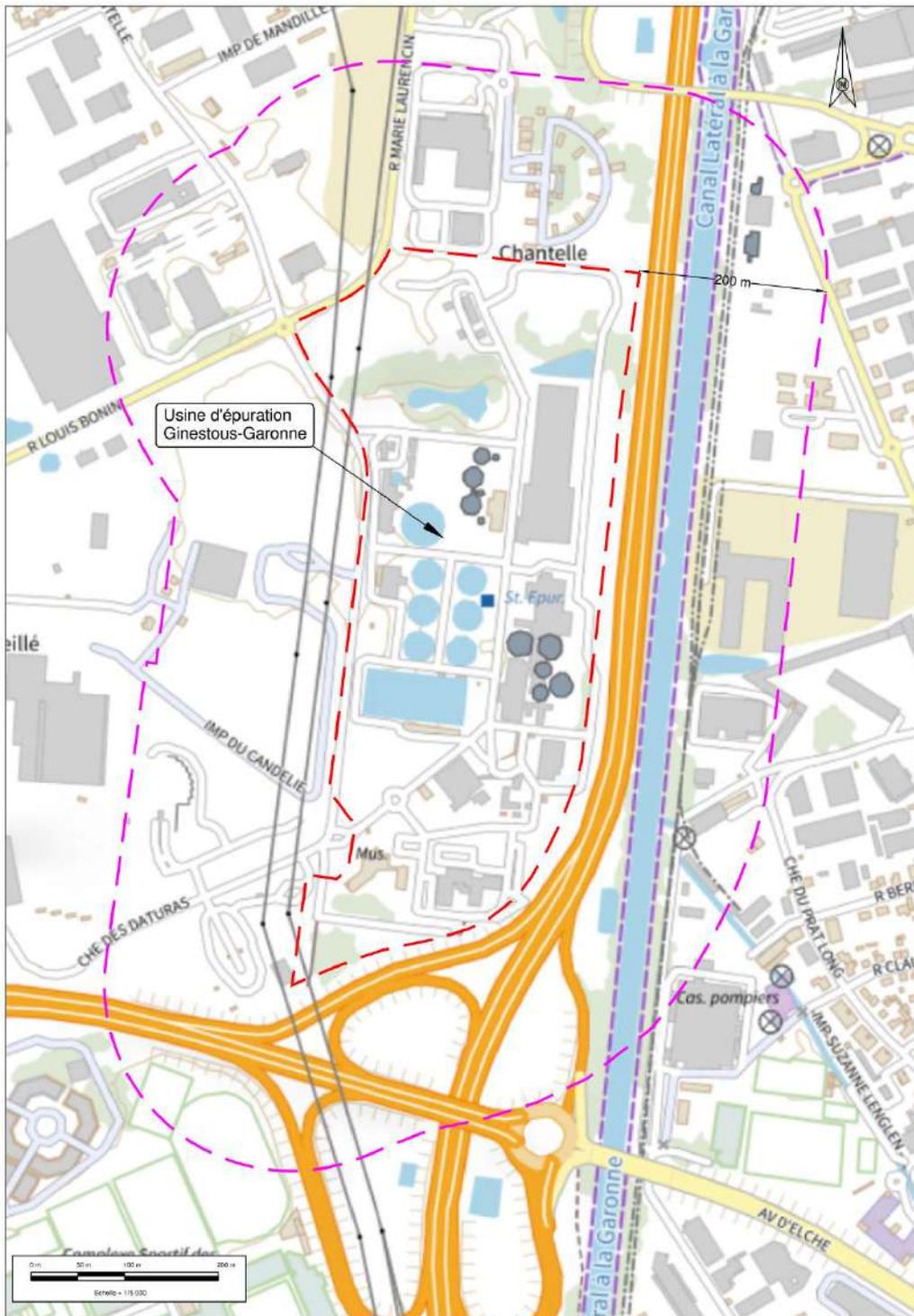


✓ **Une zone d'étude rapprochée :**

Cette zone permet d'appréhender la plupart des impacts du projet sur l'environnement et les populations riveraines.

Ce périmètre concerne les abords du projet, dans un rayon de 200m autour des secteurs concernés par les travaux. **C'est cette zone qu'on appellera dans la suite du document « la zone d'étude ».**

Figure n°8. Zone d'étude rapprochée (200m)



✓ Enfin, **une zone d'étude immédiate** :

Cette zone correspond stricto sensu aux zones de travaux de construction de la nouvelle filière dite « G5 », objet de la présente demande d'autorisation. Dans le cas présent, elle correspond au site de Ginestous. L'approche par cette aire d'étude permettra d'appréhender les enjeux et les impacts du projet de façon très précise sur le site retenu (faune flore, sols...).

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-16-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025



Figure n°9. Zone d'étude immédiate



- |    |   |
|----|---|
| 1  | Nouveau poste de relèvement Nord                            |
| 2  | Bâtiment prétraitement                                      |
| 3a | Bâtiment biofiltre 1er partie                               |
| 3b | Bâtiment biofiltre 2ème partie                              |
| 4  | Bâtiment traitement du phosphore                            |
| 5  | Bassin de rétention des eaux pluviales                      |
| 6  | Stationnement citerne Refib (provisoire) (hors marché)      |
| 7  | Station ValRéu (hors marché-Réalisation printemps 2025)     |
| 8  | Bâtiment de stockage (hors marché-Réalisation Février 2026) |
| 9  | Laboratoire   |
| 10 | Bâche de mélange des boues                                  |
| 11 | Bâtiment déshydratation                                     |
| 12 | Stationnement citerne Refib (définitive)                    |
| XX | Travaux phase 1   |
| XX | Travaux phase 2   |
| XX | Travaux phase 3   |

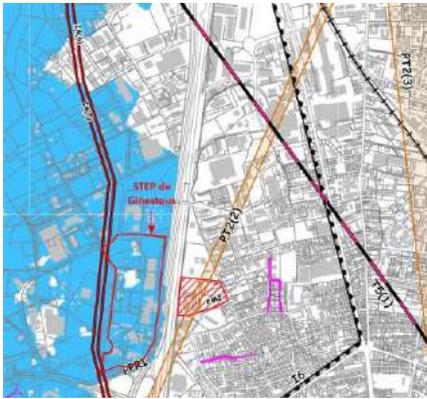
Accusé de réception en préfecture  
 031-213101827-20250408-2025-S3-16-DE  
 Date de télétransmission : 14/04/2025  
 Date de réception préfecture : 14/04/2025



### C.3. SYNTHÈSE DES ENJEUX ET CONTRAINTES ASSOCIÉS À L'ENVIRONNEMENT ET AUX POPULATIONS VOISINES DE LA STEU

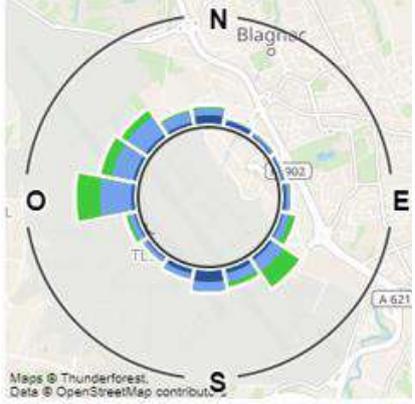
Une synthèse des principaux enjeux pris en compte pour l'état initial de l'étude d'impact (avant mise en place du projet) figure dans le tableau suivant. Les éléments graphiques sont présentés ici en taille réduite en guise de rappel visuel mais figurent dans l'étude d'impact (Pièce D2) au format lisible.

**Figure n°10. Synthèse des enjeux identifiés avant mise en place du projet**

Catégorie	Etat initial – Scénario de référence ⇒ Enjeu	Élément graphique
<b>Caractéristiques générales du secteur d'étude</b>		
Cadastre et urbanisme	<p>Le projet s'implante sur le site actuel de la STEU de Ginestous, sans extension de ses limites clôturées.</p> <p>Le territoire de Toulouse Métropole est actuellement régi par le Règlement National d'Urbanisme, dans l'attente de l'approbation du nouveau PLUi-H. Il se trouve en secteur urbanisé et constructible.</p> <p>⇒ Enjeu <b>nul</b>.</p>	
Servitudes et emplacements réservés	<p>Le site est concerné par une servitude de passage de ligne électrique en partie Nord-Ouest qui génère des contraintes de hauteur de construction dans ce secteur. Une bande de recul est également instituée le long de l'autoroute à l'Est.</p> <p>⇒ Enjeu <b>modéré</b>.</p>	
Topographie	<p>L'aire d'étude rapprochée se situe à une côte d'environ 131 m NGF dans un secteur relativement plat (Berges de la Garonne à 128 m NGF à 1 km du site).</p> <p>⇒ Enjeu <b>faible</b>.</p>	

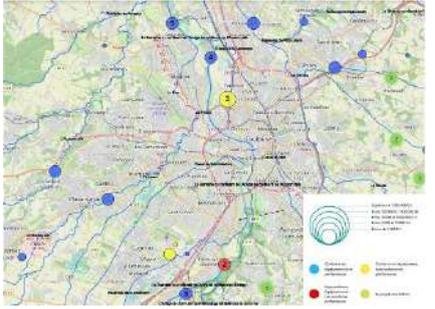
Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-16-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025



Catégorie	Etat initial – Scénario de référence ⇒ Enjeu	Élément graphique
Climat	<p>Le climat de la zone est de type océanique. La pluviométrie annuelle est de 627 mm/an en moyenne. Les vents dominants sont majoritairement de secteur Ouest.</p> <p>Les moyennes mensuelles de vitesses de vents sont relativement faibles.</p> <p>⇒ Enjeu <b>faible</b>.</p>	
<b>Milieu physique</b>		
Hydrographie	<p>La station d'épuration de Ginestous se situe sur le bassin versant de la Garonne, en rive droite de ce fleuve. Cette STEU y rejette déjà ses eaux après traitement.</p> <p>⇒ Enjeu <b>faible</b>.</p>	
Hydrologie quantitative	<p>Les volumes de rejet d'eaux traitées de la STEU sont importants comparativement aux débits de la Garonne dont la tendance à venir sera à la baisse.</p> <p>⇒ Enjeu <b>fort</b>.</p>	
Hydrologie qualitative	<p>L'état de la masse d'eau FRFR296B concernée par le projet présente un Bon état chimique et un état écologique Moyen selon le SDAGE Adour-Garonne.</p> <p>La qualité physicochimique des eaux de la Garonne autour du projet est globalement Bonne en amont ainsi qu'en aval de la STEU de Ginestous.</p> <p>La qualité biologique est Bonne en amont de Toulouse et Moyenne en aval.</p> <p>⇒ Enjeu <b>fort</b>.</p>	

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-16-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025



Catégorie	Etat initial – Scénario de référence ⇒ Enjeu	Élément graphique
Usages de l'eau	<p>Les principaux usages recensés sont liés aux activités de baignades et de loisirs nautiques, à la vocation piscicole du bassin versant et aux rejets polluants. Des prélèvements d'eau importants sont également effectués dans la Garonne pour des usages agricole, industriel et l'alimentation en eau potable (en amont du point de rejet des eaux de la STEU).</p> <p>⇒ Enjeu <b>fort</b>.</p>	
Géologie	<p>Le site se trouve sur des alluvions et est déjà remblayé en grande partie. La nature des sols dans le secteur induit des contraintes géotechniques relativement complexes à intégrer pour le projet.</p> <p>⇒ Enjeu <b>modéré</b>.</p>	
Hydrogéologie	<p>Le site de la STEU de Ginestous est situé sur deux masses d'eau souterraines (nappes d'eau libre et d'eau captive).</p> <p>Les premiers puits exploités pour un usage individuel ou d'aspersion sont situés à 200 m. Du fait du caractère alluvial de la nappe d'eau souterraine au droit des terrains de la STEU, celle-ci s'avère vulnérable à des pollutions accidentelles sur les sols.</p> <p>⇒ Enjeu <b>fort</b>.</p>	
État des sols et pédologie	<p>La zone concernée par les travaux est en grande partie remblayée. La présence de sols pollués aux hydrocarbures, arsenic, sulfates et fluorures a été détectée au droit de la future unité de traitement G5.</p> <p>⇒ Enjeu <b>fort</b>.</p>	
Risques naturels	<p>Le projet est situé en zone endiguée (digue récente), bleue, bleue cyan et grise du PPRI, respectivement des zones à aléa fort, moyen et faible de rupture de digue, pour laquelle un règlement particulier est défini.</p> <p>Il est également situé en zone à risque de remontée de nappe (« fiabilité Forte »), à risque retrait-gonflement des argiles de niveau Moyen à Fort, et en zone de surveillance et de lutte contre les termites. Il n'est pas concerné par les autres risques.</p> <p>⇒ Enjeu <b>fort</b>.</p>	

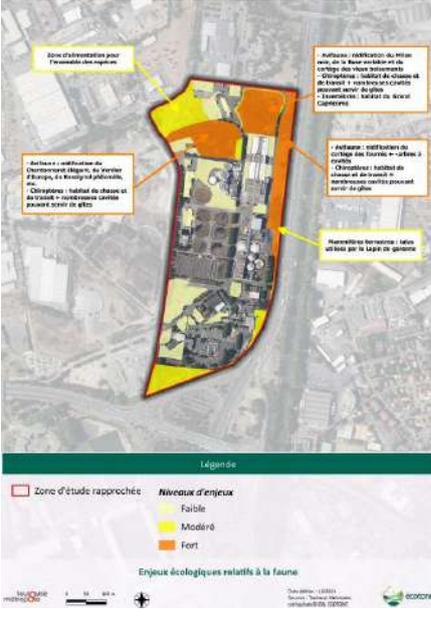
Accusé de réception en préfecture  
031 243101827 20250408 2025 S3 16 DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025



Catégorie	Etat initial – Scénario de référence ⇒ Enjeu	Élément graphique
<b>Milieu naturel et paysages</b>		
Occupation des sols	<p>Le projet se trouve sur le site de la STEU de Ginestous, elle-même localisée dans un secteur d'activités à dominante de traitement industriel.</p> <p>Sa situation au centre d'un site occupé par une station d'épuration en exploitation nécessite d'intégrer des contraintes associées au maintien de la continuité de service pendant la durée des travaux.</p> <p>⇒ Enjeu <b>fort</b>.</p>	
Activité agricole	<p>Le projet s'implante sur le site actuel de la STEU de Ginestous.</p> <p>⇒ Enjeu <b>nul</b>.</p> <p>La valorisation agricole des boues, dont l'impact actuel est positif constitue un enjeu modéré pour le projet.</p> <p>⇒ Enjeu <b>modéré</b>.</p>	
Aspects paysagers	<p>Le projet s'implante dans l'enceinte du site de la STEU existante qui a fait l'objet d'un soin architectural et paysager particulier. La proximité de zones habitées et fréquentées par des tiers dans un paysage principalement fermé et déjà occupé par la STEU de Ginestous sont à intégrer.</p> <p>⇒ Enjeu <b>modéré</b>.</p>	
Patrimoine naturel Natura 2000	<p>Le site étudié se trouve à environ 1,1 km des premiers ZNIEFF et sites Natura 2000.</p> <p>⇒ Enjeu <b>modéré</b>.</p>	
Trame verte et bleue	<p>Ginestous est localisée dans un secteur industriel, à plus d'1 km de la Garonne. Le site est peu sensible en termes de trame verte et bleue.</p> <p>⇒ Enjeu <b>faible</b>.</p>	

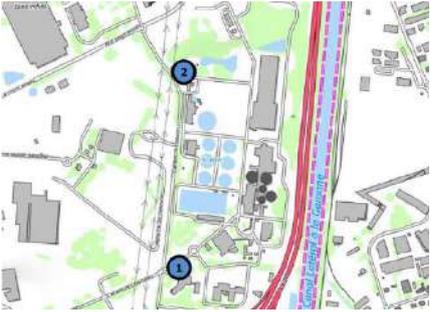
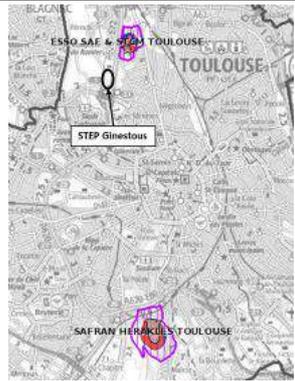
Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-16-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025



Catégorie	Etat initial – Scénario de référence ⇒ Enjeu	Élément graphique
Zones humides	Aucune zone humide n’a été identifiée dans la zone concernée par les travaux. ⇒ Enjeu nul.	
Richesse écologique	<p>Globalement, l’enjeu principal se situe au niveau de l’avifaune, puisqu’un certain nombre d’espèces protégées nichent au sein de la zone d’étude et dans une assez large gamme d’habitats selon leurs exigences écologiques (zones bâties, haies/fourrés, milieux arborés, friche).</p> <p>En ce qui concerne les chiroptères, seulement quatre espèces ont été inventoriées sur la zone d’étude, ce qui reflète la faible diversité du peuplement sur site au cours de la période d’inventaire estival. Parmi ces espèces, trois présentent un enjeu modéré sur la zone d’étude car elles sont susceptibles de gîter sur le site et/ou à proximité directe, principalement dans le bâti, mais éventuellement aussi dans les arbres (notamment pour la Pipistrelle pygmée).</p> <p>La présence du Grand Capricorne au sein de l’ancien parc boisé au Nord-Est est un enjeu supplémentaire.</p> <p>⇒ Enjeu <b>fort</b>.</p>	
<b>Milieu humain et risques de nuisances</b>		
Contexte démographique et touristique	Le projet s’implante au sein de la STEU actuelle de Ginestous, dans un secteur à dominante industrielle, qui ne constitue pas une zone de loisirs récréatifs pour la population locale ni celle de passage à Toulouse. ⇒ Enjeu <b>faible</b> .	

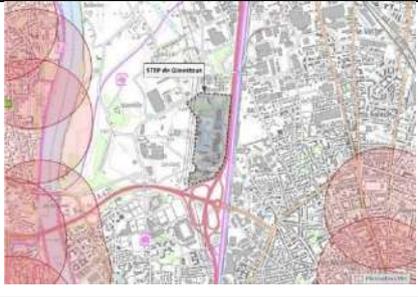
Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-16-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025



Catégorie	Etat initial – Scénario de référence ⇒ Enjeu	Élément graphique
Population / riverains	<p>Les zones d’habitat les plus proches sont situées à moins de 100 m vers le Nord-Ouest des limites de la STEU.</p> <p>Les lieux d’accueil de public sensible les plus proches sont à plus de 400 m des limites de la STEU.</p> <p>⇒ Enjeu <b>fort</b>.</p>	
Accès et circulation	<p>Le site de Ginestous, est entièrement clôturé et fermé par barrières. Les deux accès existants sont conservés.</p> <p>Le trafic actuel sur l’autoroute A620 bordant le site à l’Est est d’environ 128 000 véh./jour, et de 67 000 véh./jour sur l’A621 au Sud du site.</p> <p>Les autres infrastructures de transport sont éloignées du site de Ginestous et les servitudes aéronautiques de dégagement sont intégrées aux contraintes de site.</p> <p>⇒ Enjeu <b>faible</b>.</p>	
Activités	<p>Le projet s’implante au sein de la station d’épuration de Ginestous qui relève du régime de l’autorisation ICPE. De nombreuses autres ICPE, la plus proche à 150 m vers le Nord, sont présentes dans le secteur.</p> <p>⇒ Enjeu <b>faible</b>.</p>	
Risques technologiques	<p>Le site est éloigné de tout site SEVESO mais situé en périphérie de l’autoroute A620 qui constitue une voie de transport importante de matières dangereuses.</p> <p>Le site est en dehors des secteurs concernés par un Plan de Prévention des Risques Technologiques.</p> <p>⇒ Enjeu <b>modéré</b>.</p>	
Qualité de l’air	<p>L’environnement atmosphérique actuel du site est marqué par les émissions du trafic routier dans un contexte urbain. L’impact de l’incinérateur de boues n’est pas mis en évidence par les mesures réalisées par Atmo Occitanie.</p> <p>⇒ Enjeu <b>modéré</b>.</p>	

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-16-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025



Catégorie	Etat initial – Scénario de référence ⇒ Enjeu	Élément graphique
Contexte olfactif	<p>Malgré la très faible perception des odeurs en dehors des limites du site, les odeurs représentent un enjeu fort du fait de la proximité des habitations et de la nature du projet.</p> <p>⇒ Enjeu <b>fort</b>.</p>	
Environnement sonore et vibrations	<p>L'ambiance sonore du site est marquée par le trafic routier. Les premiers riverains sont situés à moins de 100 m vers le Nord-Ouest des limites du site de la STEU. Celle-ci est actuellement perceptible depuis la zone d'implantation du centre de maintenance de Tisséo (P3).</p> <p>⇒ Enjeu <b>modéré</b>.</p>	
Patrimoine culturel	<p>Le site est en dehors de tout périmètre de protection de monument historique ou Site Classé ou Inscrit ou SPR.</p> <p>⇒ Enjeu <b>nul</b>.</p>	
Patrimoine archéologique	<p>Le projet est situé en dehors de toute zone de présomption de prescription archéologique dans une zone partiellement remblayée. La DRAC a été consultée en amont et a indiqué que le projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.</p> <p>⇒ Enjeu <b>faible</b>.</p>	
Biens matériels	<p>Le projet s'insère sur un site industriel déjà occupé par des ouvrages de traitement.</p> <p>⇒ Enjeu <b>faible</b>.</p>	

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-16-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025



## D. ANALYSE DES EFFETS DU PROJET ET DE SON EXPLOITATION SUR L'ENVIRONNEMENT

La méthodologie de l'analyse d'impact est présentée au chapitre I.2 de la pièce D2. Les critères d'évaluation des impacts résultent de l'appréciation des experts qui ont réalisé l'étude (cf. liste des intervenants au chapitre K). Pour la présente étude, l'échelle de graduation des impacts a été évaluée ainsi :

- ✓ Impact **positif** : le projet permet d'améliorer une situation existante ou génère un impact objectivement positif sur le plan considéré ;
- ✓ Impact **nul** : le projet ne semble pas pouvoir engendrer d'impact sur le compartiment considéré du fait de sa nature ou de l'environnement du projet ;
- ✓ Impact **faible à négligeable** : le projet est susceptible d'engendrer des impacts peu voire pas perceptibles ou gênants du fait de leur nature ou de l'environnement local ; ce niveau d'impact ne requiert pas la mise en œuvre de mesures ERC (Eviter Réduire Compenser, cf. chapitre F),
- ✓ Impact **modéré** : le projet pourra avoir un impact perceptible sur le compartiment donné ; ce niveau d'impact nécessite la mise en œuvre de mesures ERC ou la justification de l'impossibilité de l'éviter (notamment du fait des avantages induits par ailleurs par le projet),
- ✓ Impact **fort** : le projet pourra générer un impact sensible sur le compartiment considéré ; ce niveau d'impact n'est pas acceptable en l'état, des mesures ERC sont proposées.

### D.1. IMPACT DU PROJET SUR LE MILIEU PHYSIQUE

#### D.1.1. Impact sur les eaux superficielles

##### D.1.1.1. Impact de la consommation en eau sur la ressource

La consommation future en eau potable représentera environ **275 000 m<sup>3</sup>/an**. Cette consommation, supérieure d'environ **30%** par rapport à la situation actuelle à échéance 2038, est liée à l'augmentation de la charge à traiter par la station de manière proportionnelle et indépendamment du procédé de traitement mis en œuvre. Les besoins compatibles avec une eau de qualité industrielle sont couverts par le réseau d'eau traitée par la STEU, comme actuellement.

*Figure n°11. Bilan des besoins et alimentation en eau (échéance 2038)*

Utilisation	Consommation actuelle	Consommation supplémentaire induite par l'augmentation des charges à traiter	Consommation totale future	Alimentation en eau
Eau potable pour les besoins sanitaires et le process	210 000 m <sup>3</sup> /an	64 000 m <sup>3</sup> /an	275 200 m <sup>3</sup> /an	Réseau d'eau potable public
Eau industrielle	716 000 m <sup>3</sup> /an	217 000 m <sup>3</sup> /an	933 000 m <sup>3</sup> /an	Eau industrielle
TOTAL	926 000 m <sup>3</sup> /an	281 000 m <sup>3</sup> /an	1 208 200m <sup>3</sup> /an	-

**L'impact de la consommation en eau potable en phase exploitation sera **faible** et peu augmenté par rapport à la situation actuelle. Cette augmentation de la consommation en eau potable (64 000 m<sup>3</sup>/an) représente une augmentation de 0,1% de la production actuelle d'eau potable sur le territoire (55 millions de m<sup>3</sup> en 2022).**

À noter qu'il existe une unité de réutilisation des eaux traitées sur le site de Ginestous permettant de réduire la consommation en eau potable à l'échelle à du territoire. Cette réutilisation des eaux usées traitées, sans lien avec le projet puisque déjà en place sur le site de Ginestous, peut permettre d'économiser environ 100 000 m<sup>3</sup>/an d'eau potable. Ce volume représente 37% de la consommation en eau potable de l'usine Ginestous.

**L'exploitation de la STEU Ginestous peut permettre d'économiser environ 100 000 m<sup>3</sup>/j d'eau potable pour couvrir les besoins internes et externes au site. Son impact est positif. Il n'est pas prévu de modifier la capacité de production de la filière REUT dans le cadre du projet d'extension et de fiabilisation objet du présent dossier.**

### Conclusion sur l'impact de la consommation en eau

Synthèse de l'impact avant mesure de réduction	
Qualification de l'impact	Impact initial
<p>Impact potentiel faible des consommations en eau (+281 000 m<sup>3</sup>/an environ) liée à l'augmentation de la charge à traiter par la station, indépendamment du procédé de traitement mis en œuvre. La consommation en eau potable sera limitée grâce à l'utilisation d'eau industrielle produite sur la STEP (eaux usées traitées).</p> <p>Existence d'une unité de Réutilisation d'Eaux Usées Traitées (REUT) sur site permettant de réduire les consommations en eau potable à une échelle plus générale. Cette dernière devrait permettre, après obtention des autorisations administratives requises et en fonction des besoins des usagers, de réutiliser plus de 100 000 m<sup>3</sup>/an d'eaux usées traitées et réduire d'autant la consommation en eau potable par les consommateurs extérieurs (arrosage, lavage de voiries...).</p>	Faible

#### D.1.1.2. Impact du système d'assainissement sur les eaux superficielles

##### Impact des rejets de la station d'assainissement sur la Garonne en situation normale

Le projet d'extension et de fiabilisation, objet de la présente demande, va conduire à augmenter, à terme, le débit d'eaux traitées rejetées à la Garonne de 41 500 m<sup>3</sup>/j en pointe. En parallèle, le rejet de la STEU de Blagnac sera totalement supprimé (suppression d'un rejet de l'ordre de 7 900 m<sup>3</sup>/j en pointe (P95 actuel)).

Une modélisation de dispersion des rejets d'eaux traitées en Garonne a été réalisée par le bureau d'étude TotalEnergie à partir du modèle Hydro-G Garonne déjà utilisé lors des précédents projets sur Ginestous. La méthodologie ainsi que l'analyse des résultats sont présentées en partie I.2 de la pièce D2. L'étude intégrale est fournie en Annexe 9 de la pièce D3.

#### **Pièces D3\_Annexe 9 – Modélisation de l'incidence du rejet avec le modèle autoépuration HYDRO-G Garonne (TotalEnergie, 2024)**

L'analyse des résultats montre que la qualité des eaux :

- ✓ Progresse de **Bonne à Très Bonne** sur le secteur modélisé pour le paramètre O<sub>2</sub> dissous,
- ✓ Progresse de **Bonne à Très Bonne** sur le secteur modélisé pour le paramètre MES,
- ✓ Est dégradée sur le secteur modélisé de **Très Bonne à Bonne**, pour les paramètres NH<sub>4</sub> et NO<sub>3</sub>, conséquence des apports des effluents des deux stations d'épuration.

À noter : cette situation de perte de classe de qualité pour les paramètres azotés n'est pas induite par le projet mais **déjà existante en situation actuelle**. Elle est inévitable compte tenu des volumes de rejet en jeu et des filières existantes en grande partie conservées en situation future.

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-16-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

**Le projet a été dimensionné pour permettre de réduire jusqu'à l'horizon 2038 jusqu'aux flux actuels les flux d'azote Kjeldahl (NTK) et d'ammoniaque (l'une des formes constituant le NTK), paramètre le plus sensible sur ce milieu. Le projet a été dimensionné pour réduire au plus tard à partir de 2038 les flux de phosphore. Il permet également, à terme (2050), de réduire les flux de phosphore total rejetés. Les flux de matières organiques et en suspension, paramètres moins sensibles sur ce milieu présentant une très bonne capacité de dilution seront augmentés proportionnellement à l'augmentation des débits induite par le développement métropolitain mais la fiabilité des installations sera améliorée. L'impact du projet est faible.**

#### **Impact des rejets d'eaux brutes ou partiellement traitées sur la Garonne en situation exceptionnelle**

Les volumes déversés en tête de station (point A2) représentent actuellement moins de 0,1% du volume entrée système annuel, mis à part quelques situations exceptionnelles<sup>1</sup>.

La qualité actuelle de la Garonne (cf. chapitre A.1.6.3 de la pièce D2) témoigne d'une bonne qualité de ce fleuve en aval de la STEU. L'impact de cette dernière n'est pas mis en évidence sur la qualité de la Garonne en situation actuelle.

La station d'épuration dispose déjà de matériels de secours sur les principaux équipements (pompes, surpresseur, dégrilleurs, ...) permettant de pallier, de manière immédiate, toute panne ou défaillance.

Le dispositif d'assainissement est par ailleurs aussi équipé d'un système de téléalarme permettant de prévenir le personnel d'astreinte en cas de panne ou de défaillance de fonctionnement sur l'un des principaux ouvrages.

Les nouvelles installations sont conçues selon ces mêmes principes de sorte que le risque de défaillance de fonctionnement du système dans sa globalité restera réduit.

Enfin, la sécurisation de l'alimentation électrique haute tension du site est en projet (projet de doublement de l'alimentation électrique pour une alimentation, à terme, par 2 postes sources distincts).

**L'impact des rejets d'eaux brutes en tête de station d'épuration, très exceptionnels et le plus souvent associés à des situations de fortes pluies pendant lesquelles la Garonne n'est pas en étiage, est faible. Il apparait maîtrisé grâce aux mesures préventives mises en œuvre dans le cadre de la conception et de l'exploitation des installations.**

#### **Impact des déversements en cours de transfert**

Les déversements d'eaux brutes en cours de transfert depuis le système d'assainissement raccordé à la STEU de Ginestous sont analysés en pièce E1.

Comme précédemment, le constat actuel de la qualité de la Garonne (cf. chapitre A.1.6.3 de la pièce D2) témoigne de l'absence d'impact notable des rejets du système d'assainissement sur la qualité du fleuve en situation actuelle même s'il est difficile de mettre en relation la qualité observée ponctuellement (une analyse par mois) et l'influence de ces rejets eux-mêmes très ponctuels.

Les principaux points de déversements sont les Déversoirs d'Orage (DO) Naurouze 1 et 2 sur la commune de Colomiers qui se déversent dans le ruisseau du Touch qui rejoint la Garonne au niveau du Pont de Blagnac.

<sup>1</sup> cf. pièce E1, par exemple en 2019 où un déversement partiel d'eau non traitée a été autorisé par arrêté préfectoral en lien avec la réalisation de travaux sur les files G1 et G2. Cette année-là, les déversements d'eaux brutes ont représenté 3,1% des volumes admis sur la STEU.

La qualité actuelle du Touch (cf. chapitre A.1.6.3 de la pièce D2) est bonne, excepté pour le phosphore total et les particules en suspension (qualité moyenne).

Plusieurs pistes de travail sont actuellement l'étude et en cours de consolidation :

- ✓ Il est prévu à court terme une réhausse des seuils de déversement afin de combiner les objectifs de réduction des déversements au milieu naturel et l'absence de nuisances pour les abonnés.
- ✓ Dans le cadre de travaux de requalification de la route de Bayonne, la Collectivité envisage à moyen terme la création d'un ouvrage de génie civil afin de regrouper les différents déversoirs d'orage en un point unique. Ce projet est à l'étude.
- ✓ Parallèlement à ces démarches, la Collectivité envisage également la réalisation d'une étude plus globale sur le bassin versant afin de quantifier les objectifs de réduction des déversements et d'identifier les différents leviers existants ou à créer.

Par ailleurs, il convient de noter que l'impact des déversements au milieu naturel sur le milieu récepteur, en l'occurrence le Touch, a fait l'objet d'une analyse dans le cadre de l'évaluation environnementale du zonage d'assainissement collectif de la Métropole. Il a été mis en évidence un impact faible sur la qualité du cours d'eau pour une pluie de période de retour 1 mois.

La Collectivité s'est par ailleurs engagée à la mise en place de mesures complémentaires visant à améliorer le suivi de la qualité du Touch.

***L'impact des rejets d'eaux brutes en cours de transfert, très exceptionnels et le plus souvent associés à des situations de fortes pluies pendant lesquelles la Garonne n'est pas en étiage, est **faible**.***

#### Conclusion sur l'impact du système d'assainissement sur les eaux superficielles

Synthèse de l'impact avant mesure de réduction	
Qualification de l'impact	Impact initial
Impact des rejets de la STEU Ginestous peu modifié en situation projetée. Faible augmentation des flux rejetés, voire réduction pour le NTK. Respect de l'objectif de bon état à Gagnac pour tous les paramètres même en intégrant les hypothèses de réduction des débits de la Garonne.	Faible
Faible impact des rejets d'eaux brutes en tête de station en situations actuelle comme projetée (moins de 0,1% du volume collecté par le système d'assainissement, en cas de fortes pluies).	Faible
Faible impact des rejets d'eaux brutes en cours de transfert en situations actuelle comme projetée (0,1% à 0,6% du volume collecté par le système d'assainissement). Amélioration attendue de la situation à moyen terme grâce aux aménagements et travaux envisagés pour résorber les dysfonctionnements constatés au niveau des déversoirs d'orage de Colomiers.	Faible

#### D.1.1.3. Risques de pollution accidentelle de la qualité des eaux

Les risques de déversements d'eaux usées non traitées peuvent provenir :

- ✓ Du risque de pollution lié à un déversement accidentel d'effluent pollué ou de réactif,
- ✓ Du risque de pollution lié à une dispersion accidentelle d'eaux d'extinction d'incendie.

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-16-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

### Risque de pollution lié à un déversement accidentel d'effluent pollué ou de réactif

Les nouveaux ouvrages seront étanches. Ils ne sont pas susceptibles de contaminer les eaux souterraines.

Les cuves de stockage des réactifs sont disposées dans des bacs de rétention réglementaires équipés d'un revêtement adapté aux produits stockés. Tous les bacs de rétention seront munis d'un système anti-débordement (sonde de niveau avec pompe vide cave vers le poste toutes eaux).

Les aires de dépotage sont en béton et protégées par une résine de protection adaptée aux produits à dépoter.

**Toutes les mesures de prévention mises en œuvre permettent de réduire le risque de pollution du milieu naturel lié à un déversement accidentel d'effluent pollué ou de substances toxique. L'impact du projet est donc jugé faible.**

### Dispersion accidentelle des eaux d'extinction d'incendie

La défense incendie des installations existantes est assurée par un réseau de défense incendie interne à la station et des poteaux d'incendie situés à proximité des ouvrages concernés par un risque incendie (méthanisation, sécheur, incinérateur...).

**Les nouvelles installations construites dans le cadre du projet d'extension et de fiabilisation de la STEU ne sont pas concernées par un risque incendie, s'agissant d'ouvrages en eau, sans stockage de combustibles, l'impact du projet est donc nul.**

### Conclusion sur l'impact des rejets accidentels

Synthèse de l'impact avant mesure de réduction	
Qualification de l'impact	Impact initial
Risque de pollution accidentelle maîtrisé sur le site de Ginestous apparaît grâce aux mesures de réduction intrinsèque au projet et sur les installations existantes.	Faible

#### D.1.1.4. Impact du rejet d'eaux pluviales collectées sur le site de Ginestous

Dans le cadre du projet, les surfaces imperméables créées couvriront une superficie cumulée de 14 382 m<sup>2</sup> comprenant :

- ✓ 8 370 m<sup>2</sup> de bâtiment,
- ✓ 6 014 m<sup>2</sup> de voiries et autres surfaces revêtues,
- ✓ 2 407 m<sup>2</sup> d'espaces verts (dont le bassin à ciel ouvert projet).

Cette nouvelle surface imperméabilisée représente 7,2% de la surface totale du site et 20,5% de la surface imperméabilisée actuelle.

**Nous pouvons considérer en première approche que l'impact de cet accroissement des zones imperméabilisées sera faible à l'échelle du site.**

Dans le cas présent, les dispositifs retenus pour la gestion des eaux pluviales générées par la surface totale du bassin versant de 39 844 m<sup>2</sup> dont 15 767 m<sup>2</sup> sont imperméabilisés sont présentés au chapitre E.1.2 de la pièce C1.

La gestion des eaux pluviales prévue dans le cadre du projet permettra de limiter le débit rejeté grâce à un ouvrage de régulation et donc de limiter l'impact du rejet d'eaux pluviales généré par le projet.

L'impact de ces eaux pluviales est jugé faible.

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-16-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

Synthèse de l'impact avant mesure de réduction	
Qualification de l'impact	Impact initial
Impact faible de la mise en œuvre du projet sur les eaux pluviales collectées sur le site Ginestous déjà urbanisé. Un nouveau réseau de collecte et de gestion des eaux pluviales est prévu conformément à la réglementation en vigueur.	Faible

#### D.1.1.5. Impact sur les eaux superficielles en phase travaux

##### Impact des rejets du système d'assainissement en phase travaux

**La réalisation des travaux pourra avoir un impact sur le fonctionnement de la station. La coordination mise en place entre le constructeur et l'exploitant permettra d'éviter que les travaux n'affectent les performances de la station. L'impact est jugé **faible**.**

##### Gestion des eaux sanitaires de la base vie

**Les installations de chantier seront raccordées au réseau d'eaux usées du site qui seront envoyées vers la STEU. Leur impact est **négligeable**.**

##### Impact du rejet d'eau de nappe

Un pompage des eaux de la nappe sera réalisé en fond de fouille pendant la phase travaux à hauteur de 300 m<sup>3</sup>/h.

Sur le plan qualitatif, s'agissant de l'eau de nappe en fond de fouille, elle est de bonne qualité comme l'atteste l'analyse réalisée lors des études géotechniques (cf. chapitre B.1.8.3). Elle contiendra essentiellement des matières en suspension liées à la mise en contact de cette eau avec le sol. Ces MES seront facilement retenues par un ouvrage de décantation mobile qui sera installé sur site pendant cette phase travaux. Une fois prétraitées les eaux de nappe rejoindront le réseau d'eaux pluviales puis la Garonne.

Sur le plan quantitatif, le débit rejeté représentera 0,19% du QMNA5 de la Garonne (pour rappel 144 000 m<sup>3</sup>/h).

**L'impact des rejets d'eau de nappe en phase travaux apparaît **faible**.**

##### Risque de pollution

D'une manière générale, les travaux perturbent les milieux sous l'effet de :

- ✓ La mise en suspension de particules fines du fait du ruissellement des boues de chantier lors des épisodes pluvieux,
- ✓ L'apport des poussières de ciment lors de la fabrication du béton sur place,
- ✓ Les rejets de polluants (huiles de coffrage, hydrocarbures...),
- ✓ La potentielle perturbation des écoulements pour les travaux situés à proximité d'un cours d'eau ce qui n'est pas le cas sur le site de Ginestous.

**Des mesures de prévention seront prises pour limiter les impacts. Elles seront précisées par les entreprises attributaires du marché de travaux (non connues au moment du dépôt de la demande d'autorisation environnementale). L'impact des risques de pollution est donc jugé **faible**.**

### Conclusion de l'impact sur les eaux superficielles en phase travaux

Synthèse de l'impact avant mesure de réduction	
Qualification de l'impact	Impact initial
Impact faible sur les eaux superficielles en phase chantier grâce aux mesures de prévention imposées aux entreprises en charge de la construction au travers du cahier des charges.	Faible

#### D.1.2. Impact sur les sols et les eaux souterraines

##### D.1.2.1. Impact sur les sols en phase exploitation

Toutes les mesures permettant de maîtriser l'impact des installations existantes et celui des futures installations sont mises en œuvre (ouvrages étanches par conception, cuves de rétention prévues au niveau des aires de dépotage de réactifs et zones de circulation en enrobé).

**L'impact sur les sols en phase exploitation est donc jugé faible.**

##### D.1.2.2. Impact temporaire sur les sols en phase travaux

###### Impact sur les sols en phase travaux

Les mesures de prévention et de protection environnementales seront imposées aux entreprises attributaires du marché de travaux par le biais des cahiers des charges. Le respect de ces mesures sera vérifié par les contrôleurs en charge du suivi du chantier : contrôle interne des entreprises qui réaliseront les travaux, contrôleur de chantier de la maîtrise d'œuvre qui suivra toutes les phases du chantier.

**L'impact sur les sols est jugé faible en phase travaux grâce aux mesures de réduction imposées aux entreprises en charge de la construction au travers du cahier des charges.**

###### Impact de la gestion des terres polluées

Le diagnostic réalisé par le bureau d'études géotechnique Terrefort en 2024 a révélé la présence de sols contaminés par des hydrocarbures, de l'arsenic, des sulfates et des fluorures.

Terrefort préconise :

- ✓ De limiter au maximum les terrassements afin de minimiser les coûts d'élimination potentielle de matériaux « pollués »,
- ✓ De réaliser éventuellement une plateforme de tri, avec une première phase de criblage des matériaux pour éliminer la fraction supérieure à 20 mm qui pourra être réutilisée en fond de couche de forme de voirie par exemple ou en remblaiement périphérique d'ouvrage de génie civil,
- ✓ Pour la part de la fraction inférieure à 20 mm, et selon la nature des matériaux, réalisation d'analyses physico-chimiques en laboratoire pour vérifier le reclassement envisageable de ces matériaux.

Un plan de gestion des sols pollués sera réalisé par l'entreprise en charge des travaux afin de définir et de contrôler les modalités de gestion des sols pollués.

Des analyses de sol seront réalisées au fur et à mesure des terrassements afin de vérifier la présence de terres polluées sur le site. Si tel est le cas, une analyse des risques sanitaires sera réalisée.

*Les mesures préventives mises en œuvre pour la gestion des terres polluées permettent de limiter l'impact des travaux sur les sols. L'impact est jugé **faible** grâce à la mise en œuvre d'un plan de gestion des terres polluées.*

### Conclusion sur l'impact des sols et sous-sols en phase travaux

Synthèse de l'impact avant mesure de réduction	
Qualification de l'impact	Impact initial
Impact faible sur les sols et eaux souterraines en phase chantier grâce aux mesures de prévention imposées aux entreprises en charge de la construction au travers du cahier des charges.	Faible
Impact potentiel faible des travaux malgré la présence de terres polluées grâce à la mise en œuvre d'un plan de gestion des sols pollués en phase travaux.	Faible

### D.1.2.3. Impact temporaire du rabattement de la nappe sur les eaux souterraines en phase travaux

L'objectif du rabattement est de pomper le débit minimal permettant de travailler au sec. Le cône de rabattement sera réduit à son strict minimum nécessaire. En l'absence d'usages sensibles dans les environs immédiats du site, l'impact de ce rabattement apparaît faible.

*L'impact sur le rabattement est donc jugé **faible**.*

Synthèse de l'impact avant mesure de réduction	
Qualification de l'impact	Impact initial
Impact faible du rabattement sur la nappe compte tenu des volumes en jeu et en absence d'usages sensibles dans les environs immédiats du site.	Faible

### D.1.3. Impact des déchets produits

#### D.1.3.1. Impact des déchets produits en phase exploitation

#### Impact des boues générées par la station

*L'impact des boues produites en situation projetée est **faible**. Les filières existantes et opérationnelles sur le site (méthanisation, incinération, séchage thermique) permettent une excellente valorisation énergétique (production de biométhane, récupération de chaleur fatale) et matière (compostage) des boues produites. Cette situation devrait perdurer jusqu'en 2038 dans la mesure où les filières sont en place et en capacité de traiter le gisement de boues produit à terme. Avant 2038, une extension de la méthanisation devra être engagée et permettra de réduire le tonnage de boues à valoriser hors site.*

#### Impact des autres résidus générés

La STEU génère, en situations actuelle comme projetée, les sous-produits et résidus suivants :

- ✓ Lors des étapes de prétraitement des eaux usées :
  - Refus collectés sur les étapes de dégrillage et de tamisage de G5,
  - Matière minérale issue des produits de curage externes dépotés sur la STEU,
  - Sables collectés sur les étapes de dessablage et de lavage des matières minérales,

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-16-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

- Graisses collectées sur les étapes de dégraissage,

✓ Lors de l'incinération des boues :

- Cendres,
- Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Boues (REFIB).

Les modalités de gestion actuelles de ces résidus donnent satisfaction et n'ont pas vocation à évoluer significativement avec la mise en œuvre du projet. Ces résidus sont prioritairement valorisés. A défaut de filière de valorisation, les déchets sont éliminés en ISDND ou ISDD selon les réglementations en vigueur. L'impact de la gestion de ces déchets est donc limité, voire positif, puisqu'il permet de réduire le recours aux matières premières.

**Les modalités actuelles de gestion de ces résidus seront maintenues mais les installations réceptionnant ces résidus pourront évoluer au gré des contrats établis par l'exploitant. L'impact actuel de ces résidus sera peu modifié. Il est jugé faible.**

### Conclusion sur l'impact des déchets produits en phase exploitation

Synthèse de l'impact avant mesure de réduction	
Qualification de l'impact	Impact initial
Impact faible des boues produites avec une augmentation des gisements directement proportionnelle à la hausse des charges à traiter par la STEU. Les filières existantes et opérationnelles sur le site permettent une excellente valorisation énergétique (production de biométhane, récupération de chaleur) et matière (compostage) des boues produites.	Faible
Impact potentiel faible des déchets générés par l'activité en situations actuelle comme projetée (peu modifiés) du fait des modes de stockage prévus (étanches) et des modalités de gestion des résidus favorisant la valorisation. La hausse des quantités de résidus produites à l'horizon 2038 est liée à l'augmentation de la charge à traiter par la STEU et non aux procédés de traitement mis en œuvre.	Faible

### D.1.3.2. Impact temporaire des déchets produits en phase travaux

Les quantités de déchets produits en phase chantier seront tracées. Ces éléments pourront être transmis, en cas de contrôle, aux autorités compétentes.

Un SOGED (Schéma d'Organisation et de Gestion des Déchets), conforme aux nouvelles lois sur l'économie circulaire, sera établi dans le cadre du chantier global d'extension et de fiabilisation de la STEU. Le responsable Qualité-Sécurité-Environnement (QSE) des travaux et aménagements s'assurera du respect du SOGED établi.

**L'impact sur les déchets produits en phase travaux est jugé faible.**

Synthèse de l'impact avant mesure de réduction	
Qualification de l'impact	Impact initial
Impact potentiel faible des déchets de chantier gérés par l'entreprise attributaire du marché de travaux.	Faible

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-16-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

## D.1.4. Prise en compte des risques naturels

### D.1.4.1. Impacts de la mise en œuvre du projet sur les écoulements (zone inondable)

#### Impact du projet sur le champ d'expansion de la crue en phase exploitation

*L'impact de la mise en œuvre du projet apparaît **positif** en cas d'inondation avec une baisse des hauteurs d'eau permise par la démolition de la file G2.*

#### Impact de la crue sur les équipements de la STEU

*Le projet respectera les prescriptions du PPRI, il est donc compatible avec sa situation en zone inondable et les nouvelles installations seront parfaitement en sécurité vis-à-vis de ce risque. Son impact est **faible** en cas de crue.*

#### Impact du projet sur le champ d'expansion de la crue en phase travaux

*Hors de l'enceinte de la STEU, le projet a un impact **nul** sur les hauteurs et vitesses d'écoulement.*

#### Conclusion sur l'impact du projet sur les écoulements

Synthèse de l'impact avant mesure de réduction	
Qualification de l'impact	Impact initial
Impact positif de la mise en œuvre du projet sur le risque d'inondation grâce à la suppression de la file G2 qui fait actuellement obstacle à l'écoulement. Pas de modification des hauteurs d'eau et vitesses d'écoulement en dehors du site de Ginestous. Compatibilité du projet avec le PPRI imposée aux constructeurs dans le cadre de la procédure de consultation des entreprises.	Positif

### D.1.4.2. Impact des autres risques naturels identifiés

#### Remontées de nappe

Le site de Ginestous se trouve dans une zone concernée par un risque fort de remontée de nappe. Les nouveaux ouvrages et équipements créés dans le cadre du projet d'extension et de fiabilisation sont conçus en intégrant le risque de remontée de nappe. La stabilité des ouvrages à vide est déterminée dans le cadre des études géotechniques fournies aux entreprises dans le cadre de la consultation lancée pour le marché de construction.

*L'impact des remontées de nappe est jugé **faible**.*

#### Impacts de retrait-gonflement des argiles

Le site de Ginestous se trouve dans une zone à risque fort de retrait-gonflement des argiles.

La conception du projet prévoit la mise en œuvre de fondations profondes sur la totalité du projet afin d'ancrer les ouvrages au-delà de la couche d'argiles. Les études géotechniques sont fournies aux entreprises dans le cadre de la consultation lancée pour le marché de construction.

*L'impact de retrait-gonflement des argiles est jugé **faible**.*

### Impacts de la présence potentielle de termites

Un diagnostic termites a été réalisé au niveau de la file G2 et de l'ensemble des ouvrages à démolir. Les bâtiments à démolir ne montrent aucun indice de présence de termites.

***L'impact de la présence de termites est jugé nul.***

### Conclusion sur l'impact des autres risques naturels que le risque inondation

Synthèse de l'impact avant mesure de réduction	
Qualification de l'impact	Impact initial
Autres risques naturels identifiés et pris en compte dans le cadre de la procédure de consultation des entreprises au travers d'impositions dans le cahier des charges.	Faible

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-16-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

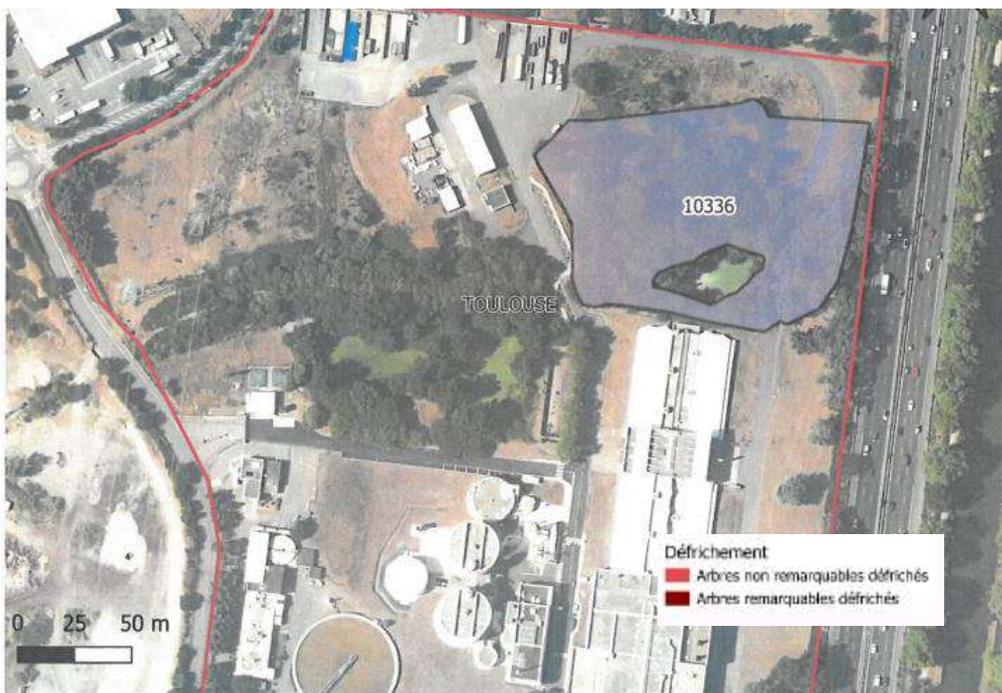


## D.2. IMPACT DU PROJET SUR LE MILIEU NATUREL ET LES PAYSAGES

### D.2.1. Impact sur les zones forestières

Le projet va conduire à défricher au total (projet G5 et base vie du chantier de construction de la file G5 qui accueillera à terme la file G6) une surface de 10 336 m<sup>2</sup>, soit près de 61% de la surface boisée totale de Ginestous.

Figure n°12. Surface à défricher



L'intérêt écologique de cet espace a été expertisé dans le cadre de l'étude écologique menée sur le site. L'impact du défrichement sur les aspects floristiques et faunistiques et sur les continuités écologiques est traité au chapitre D.2.6.

En dehors de ces aspects écologiques, cette zone boisée ne présente pas d'intérêt particulier puisqu'elle est intégralement incluse dans le site de Ginestous, dédié au traitement des eaux usées depuis les années 1960. Elle ne fait pas l'objet d'une exploitation sylvicole ni d'un usage récréatif. Dès lors, l'impact du défrichement sur les espaces forestiers apparaît faible sur le plan strictement forestier. Toutefois, compte tenu du faible taux de boisement actuel sur le territoire de Toulouse et de la volonté de préserver les boisements à l'échelle nationale, l'impact est réévalué en modéré.

**L'impact du projet sur les zones forestières est modéré.**

Synthèse de l'impact avant mesure de réduction	
Qualification de l'impact	Impact initial
Impact modéré sur les zones forestières dans un secteur urbanisé sur une commune dont le taux de boisement est inférieur à 10%, du fait du défrichement de près de 10 336 m <sup>2</sup> d'espace boisé au sein du site existante de Ginestous, représentant près de 61% de la surface boisée totale du site.	Modéré

**Une mesure compensatoire est proposée au chapitre F.**

## D.2.2. Impact sur les zones et activités agricoles

### Impact de l'implantation du projet sur les zones agricoles

La zone concernée par le projet est en dehors de toute zone agricole. Le projet d'extension et de fiabilisation de la STEU s'implante sur un site déjà industrialisé dédié aux infrastructures publiques d'assainissement.

**L'impact du projet sur les zones agricoles est nul.**

### Impact indirect de la valorisation agricole des boues

Les boues de Ginestous ne font pas l'objet, et ne feront pas après mise en œuvre de la nouvelle file G5, d'une valorisation agricole directe par épandage. Les boues sont actuellement digérées sur site (méthanisation) puis incinérées sur site également ou compostées hors site avec ou sans séchage préalable.

La valorisation des boues sous forme de compost est effectuée sur des plateformes externalisées dont la conception permet de respecter la norme NFU 44-095. La qualité du compost est strictement contrôlée par le respect de cette norme, ce qui permet aux boues de sortir du statut de déchet puisque le compost est considéré comme un produit valorisable. Le compost est généralement vendu aux agriculteurs.

**L'impact de la valorisation agricole des boues est positif en situation actuelle comme projetée.**

### Conclusion sur l'impact sur les zones et activités agricoles

Synthèse de l'impact avant mesure de réduction	
Qualification de l'impact	Impact initial
Impact nul sur les zones agricoles du fait de l'implantation du projet au sein de la STEU Ginestous.	Nul
Impact positif sur l'activité agricole locale du fait de la valorisation agricole d'une partie des boues sous forme de compost, produit naturel normé de qualité.	Positif

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-16-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

## D.2.3. Impact sur les sites et paysages

### D.2.3.1. Impact visuel en phase exploitation

#### Insertion architecturale

Concernant l'insertion architecturale, Toulouse Métropole a lancé une procédure de consultation des entreprises qui aboutira à la désignation d'un groupement titulaire du marché de travaux courant été 2025. Parmi les critères de jugement des offres, les aspects architecturaux et paysagers occupent une place importante et les candidats à cette consultation doivent apporter un soin particulier à l'insertion des nouveaux ouvrages sur ce site existant, sur lequel les travaux ont toujours été réalisés en prenant en compte leur intégration dans cet environnement.

**Figure n°13. Volumétrie et insertion des futurs bâtiments**



Sur la base de ces volumes techniquement requis, les entreprises de conception, proposeront un projet architectural soigné en harmonie avec l'existant. Un exemple d'insertion est fourni ci-après. Il ne s'agit pas du projet retenu mais bien d'un travail préliminaire réalisé par l'architecte du groupement de maîtrise d'œuvre.

**Figure n°1. Exemple d'insertion architecturale de la file G5**



### Aménagements paysagers

Les constructeurs devront proposer des aménagements paysagers permettant d'insérer la nouvelle file G5 dans son environnement. Cela passe par la conservation d'une partie de la biodiversité existante et par la création de nouveaux espaces naturels favorables au développement de la faune et de la flore. Il est notamment prévu de conserver le bassin existant dans ce secteur et de le mettre en valeur.

**L'impact visuel du projet en phase exploitation est faible.**

### Insertion des panneaux photovoltaïques et risque de réverbération

Il est prévu la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques sur la toiture du nouveau bâtiment des prétraitements de la file G5. Afin d'obtenir une bonne intégration esthétique et fonctionnelle des panneaux photovoltaïques aux ouvrages, celle-ci sera recherchée dès les premières esquisses architecturales en bonne intelligence avec les concepteurs techniques de l'équipe titulaire du marché de travaux.

Les concepteurs prendront en compte les effets d'éblouissement pouvant être générés par la pose des panneaux photovoltaïques, notamment en rapport avec l'aéroport et l'A620 voisine. L'utilisation de panneaux non réfléchissants a été imposée aux entreprises.

Préalablement à la pose de panneaux photovoltaïques, un dossier comprenant une étude d'impact sera transmis à la DGAC pour validation.

**L'impact visuel des panneaux photovoltaïques en phase exploitation est faible.**

### Conclusion sur l'impact visuel

Synthèse de l'impact avant mesure de réduction	
Qualification de l'impact	Impact initial
Impact potentiel faible du projet, au sein du site industriel existant de Ginestous grâce au soin architectural et paysager imposé aux constructeurs au travers du cahier des charges de la procédure de consultation des entreprises.	Faible
Impact faible des panneaux photovoltaïques grâce au choix de panneaux non réfléchissants pour réduire le risque de nuisances envers les conducteurs circulant sur l'autoroute voisine et pilotes d'avion survolant le site.	Faible

### D.2.3.2. Impact des émissions lumineuses

De manière générale, les éclairages artificiels intérieurs et extérieurs sont conformes aux normes en vigueur. Les éclairages extérieurs existent déjà et seront complétés dans les nouvelles zones occupées par le projet. Des mesures sont prévues pour réduire les nuisances visuelles causées par les lumières du site avec la mise en œuvre de systèmes performants en faveur du maintien de la trame noire favorable à la biodiversité nocturne.

Synthèse de l'impact avant mesure de réduction	
Qualification de l'impact	Impact initial
Impact faible sur les émissions lumineuses, s'agissant d'un site industriel existant.	Faible

### D.2.3.3. Impact visuel en phase travaux

Les travaux s'insèrent sur le site de la STEU existante de Ginestous. Les installations de chantier seront installées sur le site. Les abords du chantier seront nettoyés régulièrement pour lutter contre les salissures sur la voie publique, la dégradation des clôtures et le dépôt des déchets.

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-16-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

Synthèse de l'impact avant mesure de réduction	
Qualification de l'impact	Impact initial
Impact faible en phase travaux, le chantier s'insérant dans le site existant de Ginestous, au sein d'une zone d'activité.	Faible

## D.2.4. Impact sur le patrimoine naturel et les zones Natura 2000

### D.2.4.1. Impact sur les zones Natura 2000

#### Sur les habitats d'intérêt communautaire

En l'absence d'habitats d'intérêt communautaire sur la zone d'étude et de lien direct avec la ZSC, aucune incidence directe n'est attendue sur les habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000.

Le maintien, voire l'amélioration sur certains paramètres, du rejet en Garonne permettra de conserver la qualité de l'eau actuelle malgré l'augmentation des volumes d'eau traitée, voire d'améliorer certains paramètres comme le phosphore actuellement non traité.

#### Sur les espèces d'intérêt communautaire

Cinq espèces concordantes avec les sites Natura 2000 se verront impactés par le projet d'extension de Ginestous : l'Aigrette garzette et le Martin -pêcheur, observés en alimentation ponctuelle sur le bassin en eau, n'auront plus accès à cet habitat ; le Grand Capricorne et le Milan noir apparaissent utiliser le vieux boisement dont la coupe est nécessaire à l'extension de l'usine ; l'ensemble des chiroptères serait susceptible d'utiliser la zone rapprochée en alimentation et transit, bien qu'elles n'aient pas été contactées lors des inventaires.

Le maintien de la qualité de l'eau en rejet, voire l'amélioration sur certains paramètres comme le phosphore, permettra de maintenir la qualité des habitats des espèces aquatiques (poissons, Cordulie à corps fin) ou s'alimentant sur ces milieux (Martin-pêcheur, Bihoreau gris par exemple).

#### Pièce F1 – Demande de dérogation (Ecotone, 2024)

Synthèse de l'impact avant mesure de réduction	
Qualification de l'impact	Impact initial
Cinq espèces concordantes avec les sites Natura 2000 se verront impactés par le projet d'extension de Ginestous. Mais en l'absence d'habitats d'intérêt communautaire sur la zone d'étude et de lien direct avec la ZSC, aucune incidence directe n'est attendue sur les habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000.	Faible

### D.2.4.2. Impact sur les autres zones naturelles inventoriées

Pour rappel, trois ZNIEFF de type I et une ZNIEFF de type II sont recensées sur les 5 Km autour de l'usine, au droit de la Garonne et d'un affluent. Aucune n'intersecte la zone d'étude et aucune incidence directe n'est donc attendue sur ces sites.

Seul le site de la Garonne de Montréjeau jusqu'à Lamagistère pourrait se trouver impacté indirectement via la qualité des rejets de la station dans la Garonne ; les deux autres sites se trouvant en amont du rejet. Toutefois, le projet de fiabilisation et de modernisation de l'usine de traitement des eaux usées de Ginestous a vocation à permettre de palier aux dépassements constatés dans les rejets et à l'augmentation de la

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-16-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

population croissante que l'usine actuelle ne pourrait pas traiter, impliquant une dégradation de la qualité de l'eau en sortie.

Le projet permettra d'améliorer la qualité des eaux rejetées et n'induera donc pas d'impact supplémentaire au rejet existant sur les ZNIEFF et leurs habitats présentes en aval.

**Pièce F1 – Demande de dérogation (Ecotone, 2024)**

Synthèse de l'impact avant mesure de réduction	
Qualification de l'impact	Impact initial
Le projet permettra d'améliorer la qualité des eaux rejetées et n'induera donc pas d'impact supplémentaire au rejet existant sur les ZNIEFF et leurs habitats présentes en aval.	Faible

**D.2.5. Impact sur les zones humides**

La recherche des zones humides a été réalisée par le bureau d'étude Ecotone. L'étude intégrale est fournie en Annexe 4 de la pièce D3.

Synthèse de l'impact avant mesure de réduction	
Qualification de l'impact	Impact initial
Impact nul sur les zones humides, en absence de zone humide dans l'emprise du chantier.	Nul

**D.2.6. Impact potentiel du projet sur les richesses écologiques**

Ce volet a été réalisé par le bureau d'étude Ecotone. L'étude intégrale est fournie en pièce F1.

**Sur les habitats naturels**

Le projet de modernisation et fiabilisation de l'usine de traitement des eaux usées de Ginestous va entraîner l'aménagement d'un secteur actuellement vierge d'usage et d'entretien. L'ensemble des habitats naturels s'avèrent présenter un enjeu faible, voire nul, lors d'ensembles de plantes exotiques envahissantes.

**Au regard de l'enjeu global **faible** de ces habitats, ne constituant pas des habitats naturels d'intérêt, le niveau d'impact retenu est jugé globalement **faible** sur l'ensemble des milieux.**

**Sur la flore**

Sur les 212 espèces de flore identifiées sur la zone d'étude du projet, aucune n'apparait protégée et aucun impact n'est donc retenu.

Toutefois, 19 espèces exotiques envahissantes ont été recensées et les travaux pourraient entraîner une dispersion de ces espèces sur et en dehors du site, en l'absence de mesure. Le site étant déjà largement concerné par ces essences envahissantes, l'impact de leur dispersion en l'absence de mesure est jugé peu élevé sur la zone d'étude mais élevé en dehors.

**Au regard de l'enjeu global **faible** de la flore et des espèces envahissantes sur le site, l'impact du projet est jugé globalement **faible** sur l'ensemble des milieux.**

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-16-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025



### Sur l'avifaune

En phase chantier, en l'absence de mesure d'évitement temporel et de réduction, l'ensemble des espèces susceptibles de nicher sur les habitats naturels concernés par le projet présente un risque de dérangement, voire de destruction d'individus immobiles, notamment des œufs ou jeunes non volant au nid, par la dévégétalisation, le terrassement, les rotations d'engins ou seulement la présence répétée et marquée de personnel sur le chantier.

Quelques bâtiments doivent être démolis puis reconstruits sur le long terme. En l'absence de mesures, quelques individus nicheurs en bâtis pourraient être concernés.

**En l'absence de mesures d'évitement et/ou de réduction, l'impact par risque de destruction d'individu est jugé fort en phase chantier sur l'ensemble du cortège avifaunistique des milieux boisés et modéré sur les espèces de friches, du fait de l'absence de nicheurs au sol lors des inventaires, et sur les nicheurs en bâtis.**

En phase d'exploitation, l'avifaune verra son territoire drastiquement réduit. En effet, les surfaces suivantes seront définitivement aménagées suite aux deux phases du projet de construction :

- ✓ 0,66 ha de vieux boisements servant à la reproduction du cortège des milieux boisés ;
- ✓ 0,85 ha de friches et d'espaces verts sur les 1,63 ha servant à l'alimentation de l'ensemble du groupe ;
- ✓ 0,60 ha de milieux arbustifs sur les 3,63 ha présents sur le site servant pour la reproduction.

**L'impact en phase exploitation sur la destruction d'habitats est jugé fort sur l'avifaune des vieux boisements et modéré pour les espèces de fourrés et utilisant les friches.**

### Sur les chiroptères

En phase chantier, en l'absence de mesure d'évitement temporel et de réduction, l'ensemble des espèces susceptibles de gîter dans les arbres présente un risque de destruction d'individus immobiles, notamment les jeunes non volant ou les individus en léthargie, lors de la coupe des arbres en amont du chantier.

Ce risque de destruction est aussi envisageable pour les espèces de bâtis en cas de démolition de bâtiment pouvant leur être favorable, notamment lors de la démolition des files G2 et G1 à plus long terme.

**En l'absence de mesures d'évitement et/ou de réduction, l'impact par risque de destruction d'individu est jugé fort en phase chantier sur l'ensemble des espèces gîtant en milieux boisés et en bâti.**

En phase d'exploitation, les chiroptères arboricoles dont la Pipistrelle pygmée n'auront plus d'autres habitats que les vieux arbres en lisière est, l'ensemble des boisements étant concerné par l'aménagement de la file G5 ou l'aménagement du bassin haricot, le cas échéant. Les espèces de bâtis ne verront pas leurs capacités d'accueil modifiées, plusieurs nouveaux bâtiments étant créés. Toutefois, les surfaces favorables à l'alimentation de l'ensemble des chiroptères seront drastiquement réduites par l'aménagement de la partie nord.

**L'impact de la destruction permanente des habitats est jugé fort pour les espèces gîtant dans les vieux arbres et modéré pour les espèces de bâti.**

**L'impact sur l'activité de chasse de l'ensemble des chiroptères en phase exploitation est jugé modéré pour les espèces à enjeux faibles à fort pour les espèces à enjeux modérées et plus sensibles aux éclairages (Pipistrelle pygmée notamment).**

### Sur les mammifères terrestres

En phase chantier, en l'absence de mesure d'évitement temporel et de réduction, l'ensemble des espèces susceptibles de se reproduire ou d'hiverner sur les milieux impactés par le projet présente un risque de destruction d'individus immobiles, notamment les jeunes ou les individus en léthargie, lors de la coupe des

arbres en amont du chantier, le débroussaillage et le terrassement. C'est le cas pour le Hérisson d'Europe utilisant les fourrés pour sa reproduction et son hivernage.

***En l'absence de mesures d'évitement et/ou de réduction, l'impact du risque de destruction d'individu est jugé fort en phase chantier sur l'ensemble des espèces de mammifères terrestres, surtout le Hérisson d'Europe.***

En phase d'exploitation, aucune perte directe d'habitat supplémentaire à la phase de chantier n'est attendue pour les mammifères. Ainsi, 1,51 ha de boisements et fourrés seront concernés ainsi que 0,85 ha de friches et 0,24 ha de pâtures favorables aux lapins de garennes. Le dérangement et le risque de destruction d'individus sera faible sur les mammifères terrestres en phase exploitation, notamment pour le Hérisson, leurs activités étant souvent proches de l'activité humaine (espèces habituées au fonctionnement actuel de l'usine). Un risque de dérangement du fait d'un éclairage trop marqué sur ce secteur reste toutefois possible, de même qu'en cas d'entretien de la végétation sans prise en compte des enjeux de biodiversité.

***Cet impact est jugé fort sur les mammifères terrestres au regard de la quantité d'habitats restants par rapport à ceux perdus (bordure est, friches sous la ligne RTE).***

***L'impact est jugé faible sur ces espèces ubiquistes et anthropophiles en phase exploitation.***

### Sur les amphibiens

Concernant les amphibiens, aucune zone de reproduction notable ne sera concernée par les emprises du projet. L'aménagement des bassins concerne des habitats déjà dégradés où seule la Grenouille verte a été formellement identifiée. Le Triton palmé est toutefois susceptible d'être présent en fond de bassin et un risque de destruction est donc possible. De même, les fourrés et boisements apparaissent favorables à la phase terrestre de ce groupe et les actions de dévégétalisation et terrassement pourraient induire une mortalité. En phase chantier, le Crapaud calamite, espèce pionnière, pourra venir s'installer sur les emprises du chantier, à la faveur de dépression avec de l'eau, même temporaires. Un risque de destruction d'individus non négligeable sera donc possible en l'absence de mesure de réduction en phase chantier.

***L'impact du risque de destruction est considéré comme modéré du fait des faibles enjeux des espèces identifiées.***

En phase d'exploitation, les amphibiens n'auront plus que le bassin de rétention des eaux pluviales comme habitat de reproduction possible. La création de noues d'infiltration pourrait s'avérer favorables à ce groupe si elles se maintiennent en eau en période de reproduction. La majorité des habitats de phase terrestre seront concernés par la construction de G5/G6 impliquant une perte forte des milieux pour ce groupe.

Par ailleurs, l'entretien de la végétation, notamment autour des bassins et noues nouvellement créés pourrait induire un dérangement et une dégradation des conditions d'accueil des espèces en phase terrestre.

***L'impact du risque de destruction d'habitats est jugé modéré, du fait des conditions actuelles d'accueil limitées et de la création d'un bassin et de noues pouvant s'avérer favorables.***

***L'impact par dérangement des espèces en phase d'exploitation est jugé négligeable.***

### Sur les reptiles

Concernant les reptiles, les principaux impacts en phase chantier correspondront au risque de destruction d'individus et au dérangement lors des phases de dévégétalisation et de terrassement des emprises.

Au total, l'extension de la STEP de Ginestous concernera 3,12 ha de milieux naturels favorables à la présence de ces espèces sur les 3,51 identifiés en partie nord. Quelques bâtiments de stockages favorables au Lézard des murailles seront aussi démolis pour les travaux nécessaires à la construction de G5 et G6.

**L'impact du risque de destruction d'individus est jugé modéré en l'absence de mesures de réduction en phase travaux.**

**L'impact de la perte d'habitats en phase travaux est jugé modéré étant donné l'usage possible de l'ensemble de l'usine par ce groupe, ainsi qu'au regard du cortège et de son caractère ubiquiste.**

En phase d'exploitation, les reptiles pourront recoloniser les abords des bâtiments, les noues et les bordures du nouveau bassin ne modifiant pas drastiquement leur usage du site, à l'exception de la Couleuvre verte et jaune, qui apprécie plus les milieux moins urbanisés que le Lézard des murailles.

**L'impact est jugé faible du fait du caractère ubiquiste et commune de ces espèces.**

### Sur l'entomofaune

En phase chantier, l'incidence principale sur l'entomofaune concernera le risque de destruction d'individus d'espèces, notamment protégées, lors de la dévégétalisation et du terrassement des emprises. Plusieurs insectes présentent un cycle biologique durant lequel les individus sont présent sous une forme différente à chaque saison. C'est notamment le cas du Grand Capricorne dont la larve est présente durant plusieurs années dans un arbre avant que l'adulte (imago) émerge en début d'été ou bien de lépidoptères dont la chenille peut être présente sur la végétation toute une année avant la transformation en papillon. Ainsi, le risque de destruction apparait équivalent quelle que soit la période de chantier retenue et constitue un impact jugé modéré sur les espèces.

**À ce titre, le niveau d'impacts est jugé très fort, en l'absence de mesure, étant donné que tous les arbres abritant possiblement du Grand Capricorne seront concernés par la dévégétalisation.**

Aucun impact supplémentaire sur les habitats de l'entomofaune n'est attendu en phase d'exploitation. Un risque de destruction d'individus existe toutefois pour les espèces présentes sur les friches lors de l'entretien de la végétation selon la période de réalisation. Il apparait toutefois de niveau négligeable au regard du cortège commun de papillons et d'orthoptères contacté. Certaines espèces seront susceptibles de se maintenir au gré des noues d'infiltration et du bassin des eaux pluviales comme les odonates par exemple.

**L'impact sur ces espèces est jugé modéré pour le risque de dégradation des habitats restants sur le secteur.**

### Pièce F1– Demande de dérogation (Ecotone, 2024)

Synthèse de l'impact avant mesure de réduction	
Qualification de l'impact	Impact initial
Le site de construction des files G5 et G6 est utilisé pour la nidification d'un couple de Milan noir et de Buse variable. Il est composé d'un cortège de vieux boisements servant à la nidification de l'avifaune et pouvant présenter des gîtes de chiroptères. La partie Ouest du projet est une zone d'alimentation pour l'ensemble des espèces.	Faible à fort

**Des mesures d'évitement, de réduction et compensatoires sont proposées au chapitre F.**

## D.3. IMPACT DU PROJET SUR LE MILIEU HUMAIN

### D.3.1. Evaluation des risques sanitaires

#### D.3.1.1. Risques sanitaires en phase exploitation

Les collecteurs de transport d'eau brute sont conçus pour assurer le transfert de la totalité des effluents hors situation exceptionnelle, vers le site de traitement. Les risques associés aux germes véhiculés par les effluents sont déjà bien maîtrisés. Leur impact est faible et ne sera pas modifié par la mise en œuvre du projet d'extension et de fiabilisation.

***Le risque associé aux germes véhiculés par les effluents apparaît maîtrisé et n'est pas retenu dans la suite de l'étude.***

***L'ensemble des dispositions prises pour éviter tout risque lié à la contamination par les boues à l'extérieur du site permettent d'écarter ce vecteur de l'évaluation des risques pour la santé des populations avoisinantes.***

***Les risques associés aux émissions gazeuses et rejets atmosphériques seront maîtrisés et non retenus dans la suite de cette étude.***

***L'étude acoustique a montré le respect des émergences réglementaires chez les riverains en situation future après mesures de réduction, garantissant l'absence de risque sanitaire pour les populations riveraines. Ce risque n'est pas retenu dans la suite de l'étude.***

***L'impact du projet sur les risques sanitaires est donc évalué comme **faible**.***

Synthèse de l'impact avant mesure de réduction	
Qualification de l'impact	Impact initial
Risques sanitaires associés à la présence de la STEU peu modifiés par la mise en œuvre du projet : rejets de l'incinérateur non modifiés (impact actuel faible mis en évidence par les suivis environnementaux), mise en œuvre d'une file de traitement des eaux usées intégralement couverte avec traitement de l'air collecté dans le bâtiment.	Faible

#### D.3.1.2. Impact sanitaire en phase travaux

Des analyses de sol seront réalisées au fur et à mesure des terrassements afin de vérifier la présence de terres polluées sur le site. Si tel est le cas, une analyse des risques sanitaires sera réalisée. Un plan de gestion sera mis en œuvre en phase chantier pour que ces déblais pollués ne soient pas sources de contamination pour l'environnement.

L'entreprise attributaire du marché de travaux fournira un plan de gestion des terres polluées depuis le diagnostic jusqu'à l'évacuation.

***L'impact sanitaire du projet en phase travaux est donc évalué comme **faible**.***

Synthèse de l'impact avant mesure de réduction	
Qualification de l'impact	Impact initial
Risques sanitaires en phase travaux liés à la présence de terres polluées maîtrisés par la mise en place d'un plan de gestion.	Faible

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-16-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

## D.3.2. Impact du trafic supplémentaire généré par le projet

### D.3.2.1. Impact du trafic en phase exploitation

**Le trafic lié à l'exploitation de la STEU sera peu modifié en situation projetée. L'augmentation du trafic, liée à l'augmentation de la charge à traiter sur la STEU, est négligeable dans un secteur dédié aux activités à proximité de deux voies très fréquentées. L'impact de ce trafic est faible.**

Synthèse de l'impact avant mesure de réduction	
Qualification de l'impact	Impact initial
Impact potentiel faible du projet avec une faible augmentation du trafic routier associé à l'activité du site de Ginestous.	Faible

### D.3.2.2. Impact du trafic en phase travaux

Il est attendu un trafic moyen prévisionnel de l'ordre de 7 à 15 camions par jour pour les besoins de construction de la file G5 et des ouvrages associés et une trentaine de véhicules légers.

Une entrée spécifique au chantier sera mise en service pour les travaux de construction de la nouvelle file G5.

Afin de réduire au maximum les nuisances sur les axes de communication voisins durant les phases de chantier, les mesures suivantes sont prévues :

- ✓ Un plan d'installation de chantier est réalisé afin d'assurer les stationnements des véhicules de chantier dans des conditions propres à ne pas gêner la circulation autour de l'emprise du site (aménagement permettant de stationner 2 poids lourds devant le portail notamment),
- ✓ Des plans de circulation sont conçus et adaptés aux phases du chantier (aucune manœuvre et aucun déchargement à l'extérieur du chantier), en cohérence avec l'organisation de la circulation aux abords du chantier,
- ✓ Tous les livreurs et fournisseurs reçoivent un protocole d'accès à respecter pour accéder au chantier en toute sécurité.

Le terrain est clôturé dans sa totalité et l'accès au site contrôlé.

**L'impact de ce trafic est faible.**

Synthèse de l'impact avant mesure de réduction	
Qualification de l'impact	Impact initial
Impact faible en phase travaux dans un secteur peu sensible.	Faible

## D.3.3. Impact sur les emplois

### D.3.3.1. Impact sur les emplois en phase exploitation

Le projet va générer des emplois directs localement, pour l'exploitation de la STEU étendue (8 équivalents temps-plein).

**L'impact sur les emplois est positif.**

Synthèse de l'impact avant mesure de réduction
--

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-16-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

Qualification de l'impact	Impact initial
Impact potentiel positif du projet par la création de 8 emplois.	Positif

### D.3.3.2. Impact sur les emplois en phase travaux

La mise en œuvre du projet est génératrice d'emplois, notamment localement pour la construction des bâtiments et pour l'installation des nouveaux équipements. Ce chantier, qui s'étalera sur une période de l'ordre de 3 ans hors période de mise en service, fera intervenir jusqu'à 20 à 30 personnes simultanément, avec une moyenne de l'ordre d'une dizaine de personnes sur la durée du chantier.

Une zone de chantier avec accès dédié est prévue pour limiter les interactions avec le personnel exploitant de la STEU qui poursuivra ses missions tout au long du chantier.

**L'impact sur les emplois est positif.**

Synthèse de l'impact avant mesure de réduction	
Qualification de l'impact	Impact initial
Impact potentiel positif du projet en phase chantier par la mobilisation d'entreprises locales et nationales.	Positif

### D.3.4. Impact sur la qualité de l'air et les odeurs

#### D.3.4.1. Impacts des rejets atmosphériques en phase exploitation

##### Emissions atmosphériques

La station d'épuration dispose actuellement de 8 unités de désodorisation pour traiter l'air issu des locaux émetteurs d'odeurs (notamment prétraitements et traitement des boues). Ces unités disposent d'une capacité totale de traitement de 336 900 Nm<sup>3</sup>/h. Il est prévu d'ajouter une nouvelle désodorisation pour traiter l'air collecté au niveau de la file G5 d'une capacité de traitement de 65 000 Nm<sup>3</sup>/h (désodorisation 9) et de supprimer les désodorisations associées à la file G2 pour un débit d'air traité cumulé de 24 300 Nm<sup>3</sup>/h (cf. pièce E1).

Le principal émetteur de rejets atmosphériques du site de Ginestous est l'incinérateur de boues qui rejette des fumées traitées par le biais d'une cheminée de dispersion. La qualité des rejets respecte la réglementation relative à ce type d'installations. Ses émissions sont réglementées et surveillées.

Le projet objet de la présente demande d'autorisation ne modifie pas le mode et les conditions de fonctionnement de cet incinérateur et des appareils de combustion. Il n'est pas attendu de modification de l'impact du site de Ginestous sur la qualité de l'air.

**L'impact des émissions atmosphériques ne sera pas modifié en situation projetée, le programme de travaux ne concernant pas la modification de l'incinérateur mais la mise en œuvre de nouvelles unités de désodorisation associées aux nouveaux ouvrages de traitement dans le cadre du projet. L'impact du projet est négligeable sur la qualité de l'air et plus globalement, l'impact du site Ginestous est faible sur la qualité de l'air.**

##### Émissions diffuses liées au trafic

**L'impact du trafic est jugé négligeable.**

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-16-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

### Conclusion sur l'impact sur la qualité de l'air en phase exploitation

Synthèse de l'impact avant mesure de réduction	
Qualification de l'impact	Impact initial
Impact faible et peu modifié des rejets du site de Ginestous sur la qualité de l'air (incinérateur non modifié et mise en œuvre de nouvelles unités de désodorisation associées aux nouveaux ouvrages de traitement).	Faible

#### D.3.4.2. Impact sur la qualité de l'air en phase travaux

Les travaux de démolition, de terrassement et de construction sont des sources de production de poussières. Les poussières sont une gêne pouvant devenir dangereuse et nuisible pour les végétaux et les cultures riveraines, et entraîner un risque potentiel pour la circulation des usagers au droit du chantier. Des mesures préventives classiques à tout chantier de construction seront mises en œuvre (compactage des terres, arrosages préventifs, utilisation de matériel adapté...).

**L'impact du trafic est jugé faible en phase travaux.**

Synthèse de l'impact avant mesure de réduction	
Qualification de l'impact	Impact initial
Impact potentiel faible des poussières en phase travaux dans un contexte peu sensible, limité grâce aux mesures de prévention mises en œuvre.	Faible

#### D.3.4.3. Impact olfactif du projet en phase exploitation

Une modélisation de dispersion atmosphérique a été réalisée en intégrant l'ensemble des sources olfactives du site Ginestous en situation future.

L'étude intégrale est fournie en Annexe 5 de la pièce D3.

**Pièce D3\_Annexe 8 – Modélisation de la dispersion atmosphérique des odeurs (Bureau Véritas, 2024)**

**Les concentrations d'odeurs seront inférieures à la valeur de référence en bordure de site, l'impact du projet sur le contexte olfactif est faible.**

Synthèse de l'impact avant mesure de réduction	
Qualification de l'impact	Impact initial
Impact faible du projet sur les niveaux d'odeurs émis par le site de Ginestous : ajout d'une nouvelle unité de désodorisation pour traiter l'air issu de la file G5.	Faible

#### D.3.4.4. Impact olfactif du projet en phase travaux

Les nuisances olfactives en phase travaux peuvent provenir d'un arrêt de fonctionnement de la STEU ou d'une mauvaise gestion des déchets. Le phasage mis en œuvre permet de construire la file G5 sans impact sur le fonctionnement de la STEU et des unités de désodorisation. Par ailleurs, la continuité de service est assurée pendant tout le chantier sur le traitement de l'air avec un phasage précis des travaux de raccordement aux nouvelles installations permettant de limiter au strict minimum les périodes d'indisponibilité de la filière de traitement de l'air.

**L'impact du projet sur le contexte olfactif en phase travaux est faible.**

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-16-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

Synthèse de l'impact avant mesure de réduction	
Qualification de l'impact	Impact initial
Impact potentiel faible des odeurs issues de la STEU en phase travaux grâce à la continuité de service assurée sur la STEU et les unités de désodorisation par un phasage adéquat et une gestion des interfaces optimale.	Faible

### D.3.5. Impact du projet sur l'environnement sonore et vibratoire

#### D.3.5.1. Rappel des objectifs réglementaires

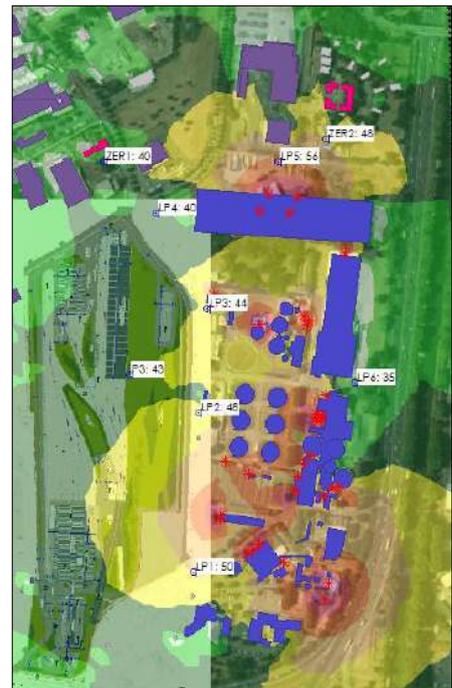
L'étude d'impact acoustique a été réalisée par le bureau d'étude Delhom Acoustique. Elle est fournie en annexe 6 de la pièce D3 et synthétisée ci-après.

#### **Pièce D3\_Annexe 6 – Etude acoustique (Delhom Acoustique, 2024)**

L'installation doit être construite, équipée et exploitée de façon à ce que son fonctionnement ne puisse être à l'origine de bruits transmis par voie aérienne ou solidienne susceptibles de compromettre la santé ou la sécurité du voisinage ou de constituer une nuisance pour celui-ci. (Arrêté du 23/01/1997).

#### D.3.5.2. Impact sonore en phase exploitation

Afin d'évaluer l'impact sonore du projet (intégration des nouveaux bâtiments, démolition de certains bâtiments de la filière G2, impact sonore des futures sources de bruit) et de déterminer la participation de chacune des sources de bruit considérées sur les niveaux globaux générés dans l'environnement, une modélisation acoustique 3D du site et de l'environnement a été réalisée.



**Figure n°2. Impact sonore futur évalué pour le projet (Entrées d'air et rejet 85 dB(A) à 1m)**

Les résultats sont présentés en partie B.3.5.2 de la pièce D2.

**Les niveaux d'émergences sont conformes pour les points ZER1, ZER2 et P3. Le niveau d'urgence est proche de l'urgence autorisée en ZER 2. L'impact sonore du projet est donc modéré.**

Synthèse de l'impact avant mesure de réduction	
Qualification de l'impact	Impact initial
Les niveaux d'émergences sont conformes pour les points ZER1, ZER2 et P3. Le niveau d'urgence est proche de l'urgence autorisée en ZER 2.	Modéré

**Une mesure de réduction est prévue au chapitre F.**

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-16-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

### D.3.5.3. Impact sonore en phase travaux

L'impact sonore en phase travaux sera dû essentiellement à l'utilisation d'outils bruyants ou de matériels tels que pelleuses, grues, engins de chantier. Il est rappelé que le chantier de construction s'inscrit dans le contexte d'un site souvent en travaux (méthanisation, MBBR...) dans un secteur également en évolution (construction du centre de maintenance de la ligne C du métro Tisséo...).

**L'impact sonore du projet est donc faible.**

Synthèse de l'impact avant mesure de réduction	
Qualification de l'impact	Impact initial
Impact potentiel faible du bruit en phase de travaux dans un contexte peu sensible.	Faible

### D.3.5.4. Impact vibratoire en phase exploitation

**Les équipements de la STEU sont peu générateurs de vibrations. L'impact vibratoire du projet est donc nul.**

Synthèse de l'impact avant mesure de réduction	
Qualification de l'impact	Impact initial
Impact nul des vibrations en phase exploitation du fait de l'activité mise en œuvre.	Nul

### D.3.5.5. Impact vibratoire en phase travaux

**Des vibrations sont attendues en phase travaux, comme pour tout chantier de construction. Le choix des modes opératoires intègre les dispositions réglementaires et les critères de bruit et de vibration par rapport à l'environnement immédiat du chantier. L'impact vibratoire du projet est donc faible.**

Synthèse de l'impact avant mesure de réduction	
Qualification de l'impact	Impact initial
Impact potentiel faible des vibrations en phase chantier grâce aux mesures préventives mises en œuvre.	Faible

### D.3.6. Impact sur le patrimoine culturel

#### D.3.6.1. Impact sur le patrimoine culturel en phase exploitation

Le projet est en dehors de tout périmètre de protection de monument historique. Il est éloigné de tout site inscrit ou classé, ou de SPR.

**L'impact du projet sur le patrimoine culturel est donc nul.**

Synthèse de l'impact avant mesure de réduction	
Qualification de l'impact	Impact initial
Impact nul sur le patrimoine culturel en absence de zone d'intérêt identifiée à proximité.	Nul

#### D.3.6.2. Impact sur le patrimoine culturel en phase travaux

Le site est en dehors de toute zone de présomption de prescription archéologique, dans un secteur où le potentiel archéologique est faible. Toulouse Métropole a procédé à une demande d'avis au titre de

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-16-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

l'archéologie préventive, dans le cadre du projet, auprès de la DRAC. Le Préfet a indiqué en retour que le projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

**L'impact du projet sur le patrimoine culturel est donc faible.**

Synthèse de l'impact avant mesure de réduction	
Qualification de l'impact	Impact initial
Impact potentiel sur le patrimoine archéologique faible dans un secteur peu sensible.	Faible

### D.3.7. Impact sur la consommation d'énergie

Dans le cadre du projet d'extension et de fiabilisation, il est prévu d'améliorer encore le bilan énergétique de la STEU par les mesures suivantes :

- ✓ Utilisation, sur la nouvelle file G5, de nouveaux matériels dont l'efficacité énergétique est améliorée par rapport aux anciens,
- ✓ Mise en place de panneaux solaires.

L'amélioration des performances et de la fiabilité de la station va induire une hausse nette des consommations électriques à l'horizon 2038 d'environ 12 GWh/an en partie compensée par une diminution des consommations en gaz naturel non quantifiable à ce stade et donc non prise en compte dans le bilan précédent.

En effet, une partie des boues primaires de la nouvelle filière G5 ne sera pas digérée car la méthanisation sera saturée et ne permettra pas de traiter la totalité des boues produites. Le mélange de boues et de digestat à incinérer aura ainsi un taux de matières volatiles plus élevé permettant au mélange d'avoir une meilleure autothermicité. La consommation de combustible d'appoint pour le fonctionnement du four sera donc réduite. Une augmentation de la production de biogaz par la méthanisation pourrait également être observée dans la mesure où les boues et graisses de G5 devraient avoir un meilleur pouvoir méthanogène. Mais elle n'est pas non plus prise en compte.

La mise en œuvre de la file G5 va conduire à une augmentation de la consommation d'énergie correspondant à la consommation d'environ 1 500 foyers français.

**L'impact du projet sur le bilan énergétique est donc modéré.**

Synthèse de l'impact avant mesure de réduction	
Qualification de l'impact	Impact initial
Augmentation de la consommation d'énergie liée à l'augmentation de la charge à traiter et des performances de la filière.	Modéré

**Une mesure de réduction est prévue au chapitre F.**

## D.4. EFFETS CUMULÉS AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

### D.4.1. Présentation des projets

L'Article R122-5 du Code de l'Environnement prévoit que l'étude d'impact comprend l'analyse du cumul des incidences avec d'autres projets existants ou approuvés.

### D.4.2. Evaluation des impacts cumulés

Sur une dizaine de projets identifiés sur les années 2021 à 2024, seul le projet de création d'un centre de maintenance, appelé Garage Atelier de Daturas (GAD), de la ligne C du métro, par Tisséo au voisinage immédiat de Ginestous, est susceptible d'engendrer des effets cumulés avec le présent projet.

Les deux projets se situent dans la zone inondable par rupture de digue de la Garonne.

Des modélisations hydrauliques ont été réalisées dans le cadre du projet Tisséo et dans le cadre du présent projet d'extension et de fiabilisation de la STEU de Ginestous. Les résultats montrent que les installations de Tisséo peuvent avoir un impact significatif sur le risque inondation. Des mesures de réduction basées sur des solutions d'aménagement alternatifs et jugées pertinentes par la MRAe ont permis de valider une solution avec un impact modéré. Concernant la STEU de Ginestous, les simulations ont montré que le projet n'avait pas d'impact en dehors du site de Ginestous.

Des simulations complémentaires ont été réalisées afin de déterminer l'impact cumulé des 2 projets Tisséo et Ginestous. Elles sont fournies en Annexe 7, chapitre 4 de la pièce D3.

**La prise en compte du projet Tisséo en cours de construction permet de se rendre compte que l'impact de l'aménagement prévu sur le site de la STEU est plus faible que celui évalué sans le projet Tisséo (déjà faible). L'impact des aménagements prévus sur la STEU de Ginestous apparaissent ainsi négligeable. Les impacts cumulés du projet à horizon 2038 sur Ginestous et du projet Tisséo sont, comme pour l'état 2030, presque nuls si on compare avec l'état initial (soit celui avec projet Tisséo terminé).**

Synthèse de l'impact avant mesure de réduction	
Qualification de l'impact	Impact initial
La prise en compte du projet Tisséo en cours de construction permet de se rendre compte que l'impact de l'aménagement prévu sur le site de la STEU est plus faible que celui évalué initialement (déjà faible). L'impact des aménagements prévus sur la STEU de Ginestous apparaissent ainsi négligeable. Les impacts cumulés du projet à horizon 2038 sur Ginestous et du projet Tisséo sont, comme pour l'état 2030, presque nuls si on compare avec l'état initial (soit celui avec projet Tisséo terminé).	Faible

## D.5. IMPACT SUR LE CLIMAT

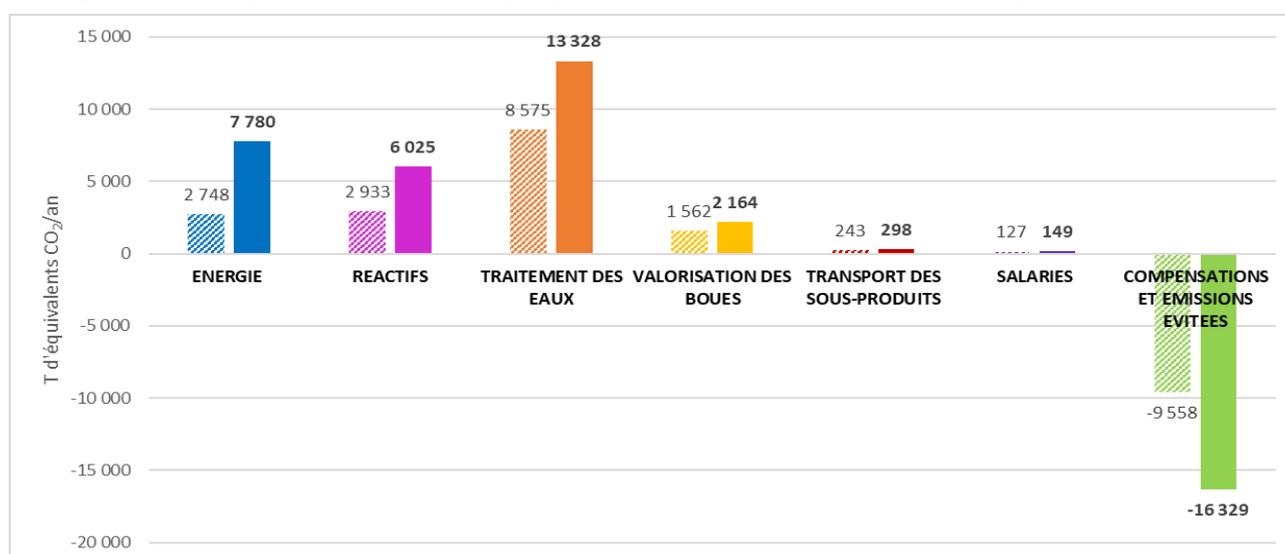
### D.5.1. Impact sur le climat

Un Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) a été réalisé par le Cabinet MERLIN dans le cadre de la maîtrise d'œuvre.

Le bilan présenté constitue une approche simplifiée des principales émissions induites par l'exploitation de la station en situation actuelle, et également à échéance 2038 (situation projetée) correspondant à la phase d'exploitation de la STEU et de la nouvelle file de traitement G5 après déconstruction de la file G2 et avant la construction de la file G6.

Les émissions par poste de la STEU actuelle représentent 7 754 tCO<sub>2</sub>eq/an (histogrammes hachurés sur la figure suivante) contre 13 415 tCO<sub>2</sub>eq/an pour la STEU projetée (histogrammes pleins sur la figure suivante). Le projet entraîne donc une augmentation des émissions de GES de 80 % entre la situation actuelle et la station projetée à l'horizon 2038.

Figure n°3. Comparaison des émissions par poste entre la STEU actuelle et la STEU projetée (à l'horizon 2038)



L'augmentation des émissions de gaz à effet de serre entre la situation actuelle et la situation future sont dues :

- ✓ **À l'augmentation des charges reçues en entrée de STEU** (+30% de volume à traiter entre la situation actuelle - 142 000 m<sup>3</sup>/j - et l'horizon 2038 - 185 000 m<sup>3</sup>/j), qui entraîne :
  - Une augmentation de la production de boues et donc la nécessité de démarrer le séchage thermique des boues (consommateur de gaz) – installation existante non utilisée à l'heure actuelle car toutes les boues produites en situation actuelle sont valorisées sur l'incinérateur.
  - L'augmentation des consommations d'électricité, de réactifs, de production de sous-produits, etc...
- ✓ **À la sévèrisation des niveaux de rejet en azote total kjeldhal et en phosphore**, qui entraîne :
  - L'augmentation des émissions directes (N<sub>2</sub>O) dues au traitement poussé de l'azote.

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-16-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

- L'augmentation de la consommation de réactif pour le traitement poussé du phosphore.

✓ **Aux technologies de traitement retenues pour G5** (biofiltration avec traitement primaire physico chimique), nécessaires en raison de l'emprise restreinte disponible (voir chapitre F.4), qui entraîne l'augmentation de la consommation de réactif pour le traitement primaire physico chimique nécessaire en amont d'un traitement biologique par biofiltration.

Synthèse de l'impact avant mesure de réduction	
Qualification de l'impact	Impact initial
Augmentation de l'émission de GES liée à l'augmentation de la charge à traiter et du traitement plus poussé de l'azote.	<b>Modéré</b>

### D.5.2. Lutte contre la production de gaz à effet de serre (GES)

Toulouse Métropole développe sur le site de Ginestous la production d'énergie à partir de ressources non fossiles. La mise en œuvre d'une méthanisation sur le site en 2020 a permis la production de biogaz à partir des boues de la STEU. Le biogaz, une fois épuré est injecté dans le réseau GrDF permettant de réduire d'autant le recours aux énergies fossiles.

Un incinérateur est également présent sur le site et permet la valorisation énergétique des boues produites sur site. L'énergie produite est réutilisée sur place pour les besoins thermiques de l'incinérateur et de l'hydrolyse thermique des boues.

Le programme de travaux, objet de la présente demande d'autorisation comprend la mise en place de panneaux photovoltaïques (cf. chapitre F.2.3.8 de la pièce D2) qui permettront la production d'énergie renouvelable pour couvrir une petite partie des besoins de la STEU.

Lors du défrichement une surface de 10 336 m<sup>2</sup> d'arbres adultes sera coupée, ce qui représente la suppression d'un stock de carbone de 1 209 tCO<sub>2</sub>eq/an d'après l'outil Arbo Climat V2.1.1. Le projet intègre la compensation à hauteur de 300 % de la surface défrichée soit 31 008 m<sup>2</sup>. Ainsi le projet prévoit la compensation du stock de carbone supprimé et la création d'un stock de carbone estimé à 3 969 tCO<sub>2</sub>eq/an d'après l'outil Arbo Climat V2.1.1.

***La mise en œuvre du projet constitue un maillon de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.***

### D.5.3. Vulnérabilité aux changements climatiques

Le projet d'extension et de fiabilisation de la STEU tel qu'il est prévu est peu vulnérable aux changements climatiques. En effet, les installations prévues sont principalement des bâtiments et des infrastructures peu sensibles aux changements climatiques. Elles sont placées hors d'eau en cas de crue et seront protégée contre la foudre.

Par ailleurs, l'impact des rejets d'eaux traitées par la STEU a été analysé en tenant compte des effets du réchauffement climatique, conformément aux concertations menées avec les services de la DDT en amont du projet.

***Le projet n'apparaît pas vulnérable aux changements climatiques et intègre les effets du réchauffement sur les débits de la Garonne.***

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-16-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

## D.6. INCIDENCES NÉGATIVES NOTABLES ATTENDUES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT QUI RÉSULTENT DE LA VULNÉRABILITÉ DU PROJET À DES RISQUES D'ACCIDENTS OU DE CATASTROPHES MAJEURS EN RAPPORT AVEC LE PROJET CONCERNÉ

Le projet ne relève pas d'un régime ICPE. Il n'est donc pas susceptible de générer des accidents ou catastrophes majeurs. Il convient toutefois d'examiner les risques d'accidents associés aux installations existantes sur ce site telles que :

- ✓ L'incinérateur des boues de station d'épuration (classé ICPE) ;
- ✓ Les ouvrages de la méthanisation.

Les risques et les différents scénarios d'accidents sont étudiés en partie D de la pièce D2.

**La nature des installations projetées et leur situation, en dehors des zones d'effets dominos des installations existantes, permettent d'assurer un niveau de risque **négligeable**.**

Synthèse de l'impact avant mesure de réduction	
Qualification de l'impact	Impact initial
La nature des installations projetées et leur situation, en dehors des zones d'effets dominos des installations existantes, permettent d'assurer un niveau de risque négligeable.	Négligeable

## E. RAISONS POUR LESQUELLES LE PROJET A ÉTÉ RETENU PARMIS LES ALTERNATIVES ET SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES

### E.1. RAPPEL DES CONCLUSIONS DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT (SDA)

Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) de Toulouse Métropole validé en 2019 par Artelia et SCE a démontré que l'augmentation constante et soutenue des charges à traiter pourrait remettre en cause la conformité du rejet de l'usine en Garonne, notamment sur le paramètre azote.

De plus, compte tenu de la saturation actuelle de la STEU de la commune de Blagnac, son raccordement à l'usine de Ginestous a été autorisé par l'arrêté préfectoral du 11 août 2023 et sera effectif en 2025 (les effluents arriveront via le poste Nord).

Face à ce constat, Toulouse Métropole a adopté la feuille de route suivante :

- ✓ Sur le moyen terme (2022-2027) : Construction et mise en service d'un module permettant de fiabiliser le traitement de l'azote et de garantir la conformité des rejets jusqu'à fin 2027 par le délégataire Asteco.
- ✓ Sur le plus long terme (2028-2050) : Mise en place d'infrastructures complémentaires de fiabilisation du traitement des eaux usées.

### E.2. RAPPEL DES CONCLUSIONS DE LA PHASE DIAGNOSTIC

Les diagnostics patrimoniaux et performanciers des process ont permis de statuer sur l'état patrimonial et le fonctionnement des différentes files de traitement des eaux existantes.

Il a été mis en évidence que les files G1 et G2 avaient une durée de vie résiduelle limitée en l'absence d'importants travaux de réhabilitation. Les scénarios proposés au chapitre E.4 ont été construits autour des différentes stratégies possibles d'horizon d'arrêt des files G1 et G2.

Une refonte de la filière boues sera envisagée lors de la prochaine tranche de travaux sur Ginestous. Des travaux de fiabilisation à court terme sont toutefois prévus sur la partie méthanisation. Dans l'attente et comme indiqué au chapitre C.1.3 de la pièce D2, la filière en place permet de gérer les gisements attendus.

### E.3. RAPPEL DES HYPOTHÈSES SUR LES NIVEAUX DE REJET FUTURS

Des échanges avec la Direction Départementale des Territoires (DDT) ont permis de prévalider des niveaux de rejets futurs et le débit de référence d'étiage de la Garonne. Ces échanges ont permis de proposer des niveaux de rejets futurs conformes aux normes en vigueur avec une amélioration du rejet en Azote NTK et l'intégration d'une exigence de rejet en Phosphore.

*Nota : Ces propositions s'entendent hors évolution de la réglementation et/ou classement de la Garonne en zone sensible azote et phosphore.*

## E.4. PRÉSENTATION DES SCÉNARIOS À ÉTUDIER

Quatre scénarios (A, B, C et D) ont été étudiés de manière globale pour répondre aux problématiques de traitement des effluents à échéance 2050, hors prise en compte des nouvelles impositions qui découleraient des textes réglementaires ultérieurs. Ceux-ci sont présentés en partie E.2.4 de la pièce D2.

L'étude de ces scénarios a introduit un horizon de réflexion de 2038 (qui est intermédiaire entre 2030 et 2050). L'objectif est de permettre un étalement des investissements, de laisser la possibilité de réajuster la capacité des nouvelles constructions suivant l'évolution démographique, ainsi que de permettre la mise en place de solutions adaptées à l'évolution du cadre réglementaire (exigences futures de la nouvelle DERU).

**Compte tenu des incertitudes associées aux travaux à prévoir dans le cadre de la seconde tranche, la présente demande d'autorisation porte sur l'horizon 2038 (travaux effectifs à partir de 2030). Pour autant, une partie de l'analyse des impacts est fournie pour la capacité nominale de la STEU à savoir l'horizon 2050 afin de permettre aux services instructeurs et au public d'avoir une vision globale du projet (cf. chapitre A de la pièce D2).**

## E.5. COMPARAISON DES SOLUTIONS ÉTUDIÉES

Une analyse multicritère, présentée au point F.2.5 de la pièce D2, a été mise en œuvre pour comparer les 4 scénarios. L'analyse donne l'avantage au scénario C qui a été retenu notamment grâce au critère de lissage des investissements, de cohérence technique, et au critère d'évolutivité. L'analyse détaillée des différents critères figure en Annexe 10 de la pièce D3.

### **D3\_Annexe 10 – Bilan détaillé de l'analyse multicritères**

## E.6. EVOLUTIVITÉ ET MODULES COMPLÉMENTAIRES

Les nouvelles impositions découlant de textes réglementaires à prendre en compte sont les suivantes :

✓ **La Nouvelle Directive Eaux Résiduaires Urbaines (DERU) 2024 visant à renforcer/durcir nettement les objectifs de traitements actuels.**

La retranscription en droit français de la nouvelle DERU à échéance 2026, déterminera le contenu de la tranche 2 de travaux sur Ginestous. Dans l'immédiat, les travaux objet de la présente demande d'autorisation sont compatibles avec la nouvelle DERU et anticipent d'ores et déjà la sévèrisation attendue de la norme de rejet en phosphore total.

La tranche ultérieure de travaux (dont la construction de G6) prendra en compte les évolutions réglementaires associées à la mise en œuvre de la DERU.

✓ **L'évolution du classement des cours d'eau en zone sensible à l'eutrophisation.**

L'Arrêté du 29 décembre 2009 liste les masses d'eau classées en zones sensible dans le bassin Adour-Garonne. La Garonne ne fait pas partie de ces masses d'eau mais le classement pourrait évoluer.

## E.7. BILAN

Le programme de travaux, objet du présent dossier de demande d'autorisation comprend la création de la file G5, la mise à l'arrêt de la file G2 (scénario C) et la mise en œuvre, dans un second temps, d'un traitement complémentaire du phosphore.

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-16-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

En ce qui concerne le traitement du phosphore, celui-ci n'est pas aujourd'hui un impératif puisque la STEU existante permet d'atteindre le niveau de rejet de 2mg/l en moyenne annuelle conforme à la norme de rejet proposée dans la présente demande d'autorisation. Le futur module de filtration s'implantera à l'emplacement de l'actuelle file G2 lorsqu'elle aura été démolie (c'est-à-dire à partir de 2031), au plus tard en 2038 pour répondre à la diminution de la norme de rejet à 1mg/l permettant de continuer à respecter l'objectif de bon état de la Garonne à Gagnac malgré l'augmentation des débits rejetés à cette échéance.

Une tranche ultérieure de travaux est prévue sur le site de Ginestous. Sont d'ores et déjà envisagés :

- ✓ La mise en œuvre d'une file de traitement G6 pour remplacer la file G1,
- ✓ La mise en œuvre d'un module de dénitrification pour répondre à la diminution de la norme de rejet à atteindre en azote,
- ✓ La mise en œuvre d'un module de traitement quaternaire pour abattre les micropolluants,
- ✓ Une extension de la filière de méthanisation des boues,
- ✓ Un renouvellement des filières d'épaissement des boues existantes conservées.

## F. MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION OU DE COMPENSATION DES IMPACTS DU PROJET

### F.1. SYNTHÈSE DES IMPACTS AVANT MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION

Les principaux effets du projet avant mesures d'évitement, de réduction et de compensation (ERC) sont récapitulés dans le tableau en page suivante. À noter que les impacts évalués dans le chapitre D de cette pièce et le chapitre C de l'étude d'impact tiennent compte de mesures d'évitement et de réduction qui font partie intrinsèque du projet. Les mesures de prévention ou de réduction ayant permis d'aboutir à ces impacts globalement très réduits sont synthétisés au chapitre suivant.

**Les impacts avant mesures d'évitement, de réduction ou de compensation sont majoritairement nuls à faibles.**

Les impacts évalués de niveau modéré et fort avant mise en œuvre des mesures de réduction sont uniquement liés :

- ✓ Au défrichement de la zone boisée présente sur le site, en l'absence de mesures de réduction,
- ✓ À la destruction d'habitats comme des bois et des bâtis au regard des emprises nécessaires pour les aménagements, en l'absence de mesures de réduction ;
- ✓ Au bruit émis par les nouvelles installations, en absence de mesure de réduction,
- ✓ A la consommation d'énergie,
- ✓ A l'émission de Gaz à Effet de Serre (GES).

### F.2. MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION RETENUES

Les principaux éléments à retenir sont les suivants :

- ✓ Le défrichement sera réalisé en période favorable (hors nidification et hivernation) et des mesures de précaution seront prises lors de l'abattage des arbres à enjeux (application d'un protocole spécifique).
- ✓ Les mesures suivantes en faveur de la faune et de la flore :
  - En phase travaux : respect des calendrier préconisés, du protocole d'abattage, maintien de conditions défavorables à la faune en phase chantier, sauvetage d'individus d'espèces protégées, lutte contre les espèces exotiques envahissantes et mise en place de dispositifs de prévention de pollutions accidentelles.
  - En phase exploitation : gestion raisonnée des espaces verts, choix d'essences locales et d'un éclairage raisonné, gestion différenciée des espaces autour du bassin de rétention et pose de gîtes à insectes et à hérissons pour la petite faune.
- ✓ Des silencieux seront installés sur les entrées d'air et les sorties d'air chaud en toiture du bâtiment. Les éléments les plus bruyants seront capotés et intégrés dans un bâtiment disposant d'une isolation acoustique.
- ✓ Le projet prévoit la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques afin de réduire la consommation en électricité depuis le réseau EDF. L'électricité produite sur site sera totalement autoconsommée. Les épaissements mis en place seront plus performants et permettront de fiabiliser la méthanisation et d'en améliorer les performances.
- ✓ Le projet prévoit la plantation d'arbres et la mise en place de panneaux photovoltaïques.

Figure n°1. Synthèse des impacts du projet avant et après la mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction

Type d'incidences	Incidences notables que le projet est susceptible d'avoir	Impacts du projet AVANT mesures	Mesures d'évitement et de réduction	Principaux effets	Impacts résiduels
<b>Milieu physique</b>					
Eaux superficielles	Impact potentiel faible des consommations en eau (+281 000 m <sup>3</sup> /an environ) liée à l'augmentation de la charge à traiter par la station, indépendamment du procédé de traitement mis en œuvre. La consommation en eau potable sera limitée grâce à l'utilisation d'eau industrielle produite sur la STEP (eaux usées traitées).  Existence d'une unité de Réutilisation d'Eaux Usées Traitées (REUT) sur site permettant de réduire les consommations en eau potable à une échelle plus générale. Cette dernière devrait permettre, après obtention des autorisations administratives requises, de réutiliser plus de 100 000 m <sup>3</sup> /an d'eaux usées traitées et réduire d'autant la consommation en eau potable par les consommateurs extérieurs (arrosage, lavage de voiries...).	Faible	Mesure existante :  Unité REUT  Pompage et surpression d'eau industrielle sur la nouvelle file.	-	Faible
	Impact des rejets de la STEU Ginestous peu modifié en situation projetée. Faible augmentation des flux rejetés, voire réduction pour le NTK.  Respect de l'objectif de bon état à Gagnac pour tous les paramètres même en intégrant les hypothèses de réduction des débits de la Garonne.	Faible	Mesure intrinsèque au projet :  Mise en œuvre d'une nouvelle file de traitement sur le site de Ginestous pour le traitement des charges supplémentaires à l'horizon 2050 Amélioration de la fiabilité du traitement	-	Faible
	Faible impact des rejets d'eaux brutes en tête de station en situations actuelle comme projetée (moins de 0,1% du volume collecté par le système d'assainissement, en cas de fortes pluies).	Faible	-	-	Faible



Type d'incidences	Incidences notables que le projet est susceptible d'avoir	Impacts du projet AVANT mesures	Mesures d'évitement et de réduction	Principaux effets	Impacts résiduels
	Faible impact des rejets d'eaux brutes en cours de transfert en situations actuelle comme projetée (0,1% à 0,6% du volume collecté par le système d'assainissement). Amélioration attendue de la situation à moyen terme grâce aux travaux envisagés pour résorber les dysfonctionnements constatés au niveau des déversoirs d'orage de Colomiers.	Faible	Mesure de réduction <u>hors projet</u> : Amélioration du fonctionnement des DO de Colomiers	-	Faible
	Risque de pollution accidentelle maîtrisé sur le site de Ginestous apparaît grâce aux mesures de réduction intrinsèque au projet et sur les installations existantes.	Faible	Mesure intrinsèque au projet : aires de dépotage placées sur rétention.	-	Faible
	Impact faible de la mise en œuvre du projet sur les eaux pluviales collectées sur le site Ginestous déjà urbanisé. Un nouveau réseau de collecte et de gestion des eaux pluviales est prévu conformément à la réglementation en vigueur.	Faible	Mesure intrinsèque au projet : Mise en place d'ouvrages de rétention permettant de réguler le débit rejeté dans le réseau d'eaux pluviales	-	Faible
	Impact faible des travaux sur le fonctionnement de la STEU et les rejets de la station pendant le chantier.	Faible	Mesure intrinsèque au projet : Phasage des travaux pour assurer la continuité de service	-	Faible
	Impact faible du rejet d'eau de nappe en phase chantier (rabattement en fond de fouille). Les eaux de nappe sont prétraitées et rejetées vers le réseau d'eaux pluviales.	Faible	Mesure intrinsèque au projet : mise en place d'un prétraitement et d'une stabilisation des eaux avant rejet	-	Faible
	Impact faible sur les eaux superficielles en phase chantier grâce aux mesures de prévention imposées aux entreprises en charge de la construction au travers du cahier des charges.	Faible	Mesure intrinsèque au projet : stockage de substances polluantes sur rétentions...	Réduction des risques de pollution en phase travaux	Faible
Sol et eaux souterraines	Impact potentiel faible en phase exploitation en raison de la nature de l'activité (traitement en ouvrages bétonnés) et des mesures de réduction intrinsèques au projet (cuves de rétention prévues au niveau des aires de dépotage de réactifs).	Faible	-	-	Faible



Type d'incidences	Incidences notables que le projet est susceptible d'avoir	Impacts du projet AVANT mesures	Mesures d'évitement et de réduction	Principaux effets	Impacts résiduels
	Impact faible sur les sols et eaux souterraines en phase chantier grâce aux mesures de prévention imposées aux entreprises en charge de la construction au travers du cahier des charges.	Faible	-	-	Faible
	Impact potentiel faible des travaux malgré la présence de terres polluées grâce à la mise en œuvre d'un plan de gestion des sols pollués en phase travaux.	Faible	Mesure intrinsèque au projet : Application du plan de gestion des sols pollués	Réduction du risque sanitaire en phase travaux	Faible
	Impact faible du rabattement sur la nappe compte tenu des volumes en jeu et en absence d'usages sensibles dans les environs immédiats du site.	Faible	-	-	Faible
Déchets	Impact faible des boues produites avec une augmentation des gisements directement proportionnelle à la hausse des charges à traiter par la STEU. Les filières existantes et opérationnelles sur le site permettent une excellente valorisation énergétique (production de biométhane, récupération de chaleur) et matière (compostage) des boues produites.	Faible	-	-	Faible
	Impact potentiel faible des déchets générés par l'activité en situations actuelle comme projetée (peu modifiés) du fait des modes de stockage prévus (étanches) et des modalités de gestion des résidus favorisant la valorisation. La hausse des quantités de résidus produites à l'horizon 2038 est liée à l'augmentation de la charge à traiter par la STEU et non aux procédés de traitement mis en œuvre.	Faible	-	-	Faible
	Impact potentiel faible des déchets de chantier gérés par l'entreprise attributaire du marché de travaux.	Faible	Mesure intrinsèque au projet : Mise en place d'un SOGED.	Gestion des déchets en phase travaux	Faible



Type d'incidences	Incidences notables que le projet est susceptible d'avoir	Impacts du projet AVANT mesures	Mesures d'évitement et de réduction	Principaux effets	Impacts résiduels
Risques naturels	Impact positif de la mise en œuvre du projet sur le risque d'inondation grâce à suppression de la file G2 qui fait actuellement obstacle à l'écoulement. Pas de modification des hauteurs d'eau et vitesses d'écoulement en dehors du site de Ginestous.  Compatibilité du projet avec le PPRI imposée aux constructeurs dans le cadre de la procédure de consultation des entreprises.	Positif	-	-	Positif
	Autres risques naturels identifiés et pris en compte dans le cadre de la procédure de consultation des entreprises au travers d'impositions dans le cahier des charges.	Faible	Mesure intrinsèque au projet : mise en œuvre de fondations spéciales pour ancrer profondément les nouveaux ouvrages	-	Faible
<b>Milieu naturel</b>					
Zones forestières	Impact modéré sur les zones forestières dans un secteur urbanisé sur une commune dont le taux de boisement est inférieur à 10%, du fait du défrichement de près de 9 000 m <sup>2</sup> d'espace boisé au sein du site existante de Ginestous, représentant près de 56% de la surface totale du boisement.  Le défrichement aura un impact indirect fort à très fort sur la faune/flore protégée et un impact direct fort sur l'occupation du sol du milieu forestier du site. Les impacts bruts sur la ressource et la stabilité du sol et l'activité forestière du site sont quant à eux nuls à faibles.	Faible à fort	<b>Mesure complémentaire :</b> Défrichement réalisé en période favorable (hors nidification). Compensation des surfaces défrichées à hauteur de 300%.	Réduction et compensation de l'impact.	Faible
Zones et activités agricoles	Impact nul sur les zones agricoles du fait de l'implantation du projet au sein de la STEU Ginestous.	Nul	-	-	Nul
	Impact positif sur l'activité agricole locale du fait de la valorisation agricole d'une partie des boues sous forme de compost, produit naturel normé de qualité.	Positif	-	-	Positif



Type d'incidences	Incidences notables que le projet est susceptible d'avoir	Impacts du projet AVANT mesures	Mesures d'évitement et de réduction	Principaux effets	Impacts résiduels
Paysages	Impact potentiel faible du projet, au sein du site industriel existant de Ginestous grâce au soin architectural et paysager imposé aux concepteurs au travers du cahier des charges de la procédure de consultation des entreprises.	Faible	Mesure intrinsèque au projet : Soin architectural, aménagements paysagers	-	Faible
	Impact faible des panneaux photovoltaïques grâce au choix de panneaux non réfléchissants pour réduire le risque de nuisances envers les conducteurs circulant sur l'autoroute voisine et pilotes d'avion survolant le site.	Faible	Mesure intrinsèque au projet : Choix de panneaux non réfléchissants	-	Faible
	Impact faible sur les émissions lumineuses, s'agissant d'un site industriel existant.	Faible	Projet sobre sur le plan des émissions lumineuses	-	Faible
	Impact faible en phase travaux, le chantier s'insérant dans le site existant de Ginestous, au sein d'une zone d'activité.	Faible	-	-	Faible
Patrimoine naturel et Natura 2000	Cinq espèces concordantes avec les sites Natura 2000 se verront impactés par le projet d'extension de Ginestous.	Faible à fort	<b>Mesure complémentaire :</b> Compensation des surfaces défrichées à hauteur de 300% permettant de remettre en état et pérenniser 5,7 ha de boisements favorables..	Absence de remise en cause des populations des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire .	Faible
Zones humides	Impact nul sur les zones humides, en absence de zone humide dans l'emprise du chantier.	Nul	-	-	Nul



Type d'incidences	Incidences notables que le projet est susceptible d'avoir	Impacts du projet AVANT mesures	Mesures d'évitement et de réduction	Principaux effets	Impacts résiduels
Richesses écologiques	Le site de construction des files G5 et G6 est utilisé pour la nidification d'un couple de Milan noir et de Buse variable. Il est composé d'un cortège de vieux boisements servant à la nidification de l'avifaune et pouvant présenter des gîtes de chiroptères. La partie Ouest du projet est une zone d'alimentation pour l'ensemble des espèces.	Faible à fort	<p><b>Mesures complémentaires :</b></p> <p>En phase travaux : respect des calendrier préconisés, du protocole d'abattage, maintien de conditions défavorables à la faune en phase chantier, sauvetage d'individus d'espèces protégées, lutte contre les espèces exotiques envahissantes et mise en place de dispositifs de prévention de pollutions accidentelles.</p> <p>En phase exploitation : gestion raisonnée des espaces verts, choix d'essences locales et d'un éclairage raisonné, gestion différenciée des espaces autour du bassin de rétention et pose de gîtes à insectes et à hérissons pour la petite faune</p>	Évitement de la destruction d'individus et réduction de l'impact sur les habitats à enjeux et les espèces les fréquentant	Faible à modéré
<b>Milieu humain</b>					
Santé	Risques sanitaires associés à la présence de la STEU peu modifiés par la mise en œuvre du projet : rejets de l'incinérateur non modifiés (impact actuel faible mis en évidence par les suivis environnementaux), mise en œuvre d'un bassin de traitement des eaux usées couvert avec traitement de l'air collecté dans le bâtiment et mise à l'arrêt d'un bassin non couvert.	Faible	-	-	Faible
	Risques sanitaires en phase travaux liés à la présence de terres polluées maîtrisés par la mise en place d'un plan de gestion.	Faible	Mesure intrinsèque au projet : Application du plan de gestion des sols pollués		Faible



Type d'incidences	Incidences notables que le projet est susceptible d'avoir	Impacts du projet AVANT mesures	Mesures d'évitement et de réduction	Principaux effets	Impacts résiduels
Trafic routier	Impact potentiel faible du projet en phase exploitation avec une faible augmentation du trafic routier associé à l'activité du site de Ginestous.	Faible	-	-	Faible
	Impact faible en phase travaux dans un secteur peu sensible.	Faible	-	-	Faible
Emplois	Impact potentiel positif du projet par la création de 8 emplois.	Positif	-	-	Positif
	Impact potentiel positif du projet en phase chantier par la mobilisation d'entreprises locales.	Positif	-	-	Positif
Qualité d'air	Impact faible et peu modifié des rejets du site de Ginestous sur la qualité de l'air (incinérateur non modifié et mise en œuvre d'une nouvelle unité de désodorisation associée aux nouveaux ouvrages de traitement).	Faible	-	-	Faible
	Impact potentiel faible des poussières en phase travaux dans un contexte peu sensible, limité grâce aux mesures de prévention mises en œuvre.	Faible	Mesure intrinsèque au projet : Mesures préventives en phase travaux (arrosage, utilisation de matériel adapté...)	-	Faible
Odeurs	Impact faible du projet sur les niveaux d'odeurs émis par le site de Ginestous : ajout d'une nouvelle unité de désodorisation pour traiter l'air issu de la file G5 en remplacement de 2 unités existantes sur la file G2.	Faible	Mesure intrinsèque au projet : Mise en place d'une nouvelle désodorisation. Intégration des éléments les plus odorants dans un bâtiment disposant d'un traitement de l'air. Maintien de la procédure de remontée des plaintes.	-	Faible



Type d'incidences	Incidences notables que le projet est susceptible d'avoir	Impacts du projet AVANT mesures	Mesures d'évitement et de réduction	Principaux effets	Impacts résiduels
	Impact potentiel faible des odeurs issues de la STEU en phase travaux grâce à la continuité de service assurée sur les STEU et les unités de désodorisation par un phasage adéquat.	Faible	Mesure intrinsèque au projet : Phasage de travaux pour assurer la continuité de service.  Suivi des émissions par le biais des capteurs en place.	-	Faible
Nuisances acoustiques et vibrations	Les niveaux d'émergences sont conformes pour les points ZER1, ZER2 et P3. Le niveau d'émergence est proche de l'émergence autorisée en ZER 2.	Modéré	<b>Mesure complémentaire :</b> installation de silencieux sur les entrées d'air et les sorties d'air chaud en toiture du bâtiment  Mesure intrinsèque au projet : Capotage et intégration des éléments les plus bruyants dans un bâtiment disposant d'une isolation acoustique.	-	Faible
	Impact nul des vibrations en phase exploitation du fait de l'activité mise en œuvre.	Nul	-	-	Nul
	Impact potentiel faible du bruit en phase de travaux dans un contexte peu sensible.	Faible	<b>Mesures complémentaires :</b> Choix de matériel et de méthodes moins bruyants  Aménagement des horaires de travail Mise au point d'un plan de circulation	-	Faible
	Impact potentiel faible des vibrations en phase chantier grâce aux mesures préventives mises en œuvre.	Faible	-	-	Faible
Patrimoine culturel	Impact nul sur le patrimoine culturel en absence de zone d'intérêt identifiée à proximité.	Nul	-	-	Nul
	Impact potentiel sur le patrimoine archéologique faible dans un secteur peu sensible.	Faible	-	-	Faible



Type d'incidences	Incidences notables que le projet est susceptible d'avoir	Impacts du projet AVANT mesures	Mesures d'évitement et de réduction	Principaux effets	Impacts résiduels
Consommation d'énergie	Impact potentiel modéré de l'augmentation des consommations en électricité.	Modéré	<b>Mesures complémentaires :</b> Mise en place de panneaux photovoltaïques.	-	Modéré
Climat	Impact faible sur le climat avec une faible augmentation des émissions de gaz à effet de serre du projet.	Modéré	<b>Mesures complémentaires :</b> Plantation d'arbres et mise en place de panneaux photovoltaïques.	-	Faible

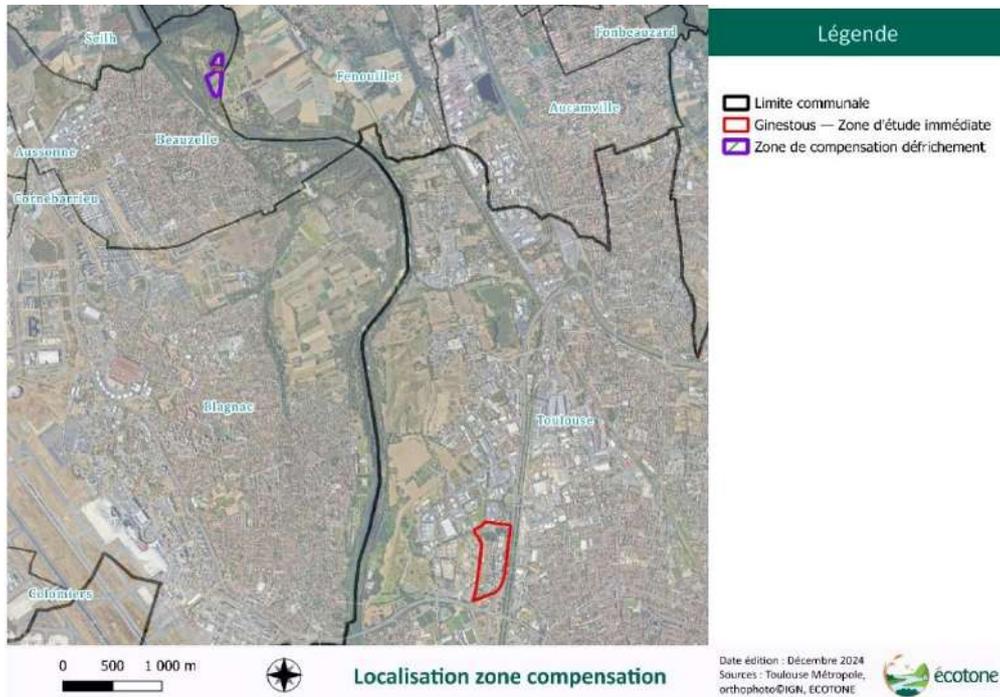


## F.3. MESURES COMPENSATOIRES

### F.3.1. Défrichement

Le site choisi, en accord avec les services de l'Etat se situe sur la section AC parcelle 5 sur la commune de Beauzelle (31700), en bord de Garonne à environ 5 km au nord de la zone d'étude immédiate.

**Figure n°2. Localisation de la zone de compensation – défrichement**



Le site de compensation est décomposé en 3 parties distinctes :

- ✓ La zone tampon de 24 m autour de la ligne RTE ou aucun reboisement ne sera effectué,
- ✓ Une première zone de compensation A, d'une surface d'environ 0,85 ha situé au nord de la ligne RTE,
- ✓ Une seconde zone de compensation B, d'une surface d'environ 2,58 ha, situé au sud de la ligne RTE.

**La somme des surfaces disponibles pour le reboisement est égale à environ 3,47 ha. La surface disponible à la compensation du défrichement respecte donc bien la surface de compensation de 2,7 ha des 9 000 m<sup>2</sup> défrichés sur le site de Ginestous.**

Figure n°3. Zone de compensation pour le défrichement



La mesure présentée permet d'atteindre les surfaces nécessaires à la compensation. Un total de 3,5 ha de compensation au titre de la réglementation du Code forestier est ainsi proposé.

Au global, le site de compensation retenu se situe sur la même aire d'influence que le projet de l'usine de Ginestous, les deux se situant sur les terrasses de la Garonne, à 5 km l'un de l'autre.

La mise en gestion via des plantations complémentaires, permettra de valoriser et d'augmenter la présence de boisements et d'espèces les utilisant.

### F.3.2. Espèces protégées

Le site retenu pour la compensation est actuellement séparé en trois typologies de milieux :

- ✓ Les boisements et fourrés, majoritaires,
- ✓ Les milieux ouverts, largement colonisés par les espèces exotiques envahissantes comme l'Herbe de la Pampa, le Robinier, le *Prunus cerasifera*, l'Erable négundo, l'Ailante, le Sénéçon du Cap ou encore des espèces locales pionnières comme des peupliers.

Projet de compensation  
031213101827-20250408-2025-S3-16-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025



- ✓ Et les plans d'eau, anciennes zones de récolte du gravier.

Un sentier de découverte, en bordure d'une roselière réhabilitée par la ville de Fenouillet longe la zone en partie nord sur la parcelle attenante. La zone est traversée par une ligne très haute tension RTE avec une servitude impliquant un entretien de la végétation.

La bordure Ouest, longeant la Garonne, appartient au Domaine Public Fluvial.

**Figure n°4. Site retenu pour la compensation des impacts du projet**



Le site est en cours d'acquisition par Toulouse Métropole (cf. pièce B0 du présent dossier).

Ce site est localisé au sein de la ZSC FR7301822 - Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste. Aucune mesure définie par le DOCOB n'y est actuellement mise en œuvre.

Les données disponibles au Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP) nous montrent la présence de plusieurs espèces impactées par le projet d'extension de l'usine de Ginestous :

- ✓ Le Milan noir est régulièrement observé, possiblement en nidification ;
- ✓ La Buse variable est observée toute l'année, en hivernage et reproduction ;
- ✓ Le Chardonneret et le Verdier y sont aussi connus en période de reproduction, de même que les Fauvette grise et à tête noire ;
- ✓ La Cisticole des joncs est observée sur les zones les plus ouvertes ;

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-16-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

- ✓ La Couleuvre verte et jaune et le Lézard des murailles mais aussi leurs homologues des milieux plus fermés et humides, non observés sur le projet, que sont le Lézard à deux raies, la Couleuvre vipérine et la Couleuvre helvétique.

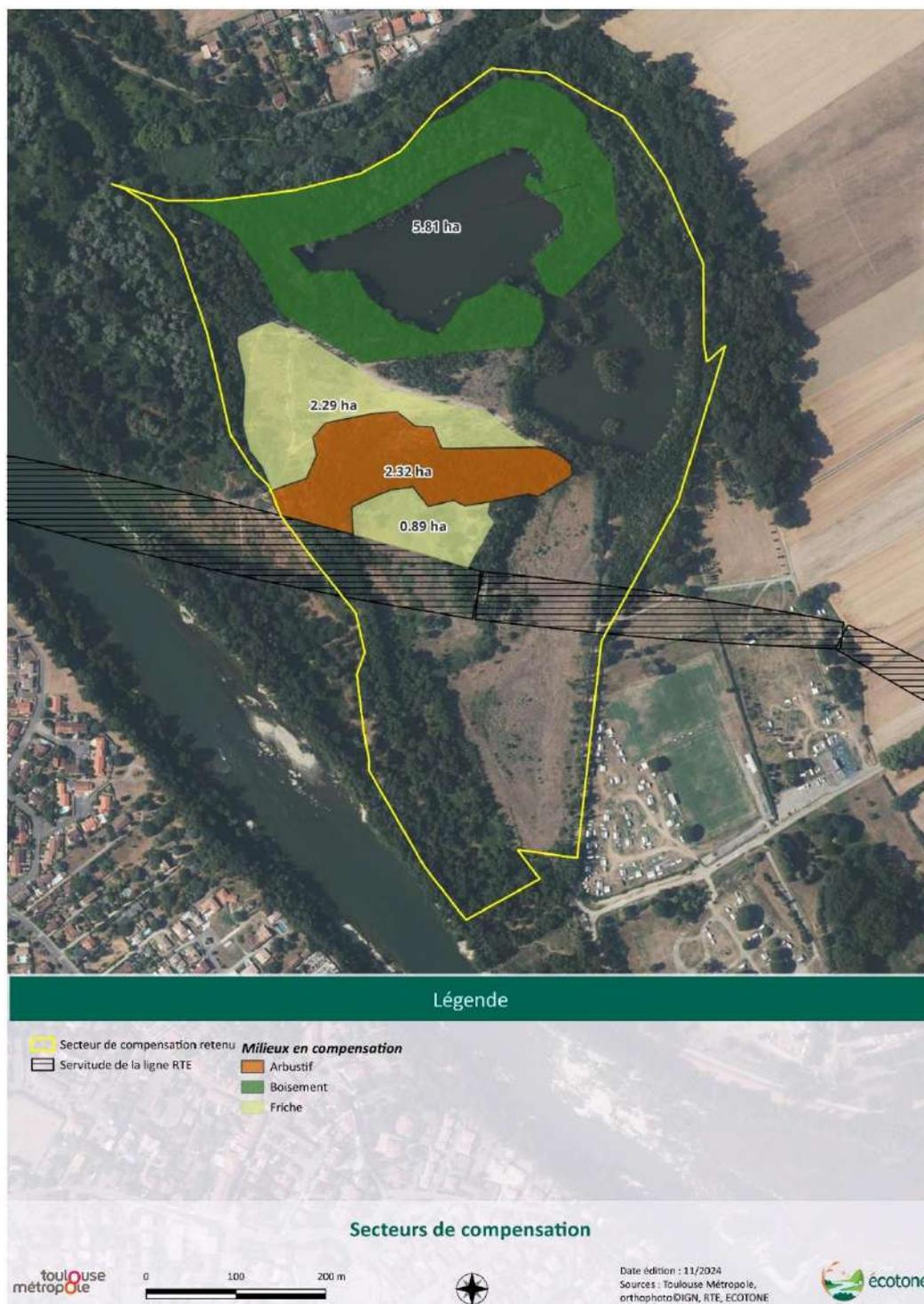
Un plan de gestion du site de compensation sera établi et validé par la DREAL avant sa mise en œuvre.

Sur ce secteur, plusieurs objectifs seront à décliner en mesures de gestion et seront révisés régulièrement.

- ✓ Concernant les milieux ouverts : retrouver des habitats de type friche herbacée via la réouverture par des actions mécaniques ou manuelles à un niveau de ligneux bas proche de 20 % et de la strate arborée/arbustive à environ 10 % et un entretien tous les deux à trois ans en fonction de la dynamique de végétation ainsi qu'une gestion des espèces exotiques envahissantes.
- ✓ Concernant les boisements : limiter le dérangement par la gestion des usages en limitant les accès sur les cheminements piétons en cœur de boisement et favoriser le vieillissement du boisement via la gestion des exotiques envahissantes au profit des essences locales et la mise en œuvre et d'îlot de vieillissement.
- ✓ Concernant les milieux arbustifs : limiter le dérangement et la stabilité de ces milieux par la gestion des espèces exotiques envahissantes, l'entretien du couvert et la fermeture des cheminements piétons.

Un ensemble cohérent a été recherché entre les milieux ouverts et arbustifs et les secteurs plus boisés en bordure de plan d'eau. La carte suivante illustre les espaces et surfaces retenues à la compensation.

Figure n°5. Mesures de compensation envisagées



Les mesures présentées précédemment permettent d'atteindre les surfaces nécessaires à la compensation. Un total de 11,3 ha de compensation au titre de la réglementation espèce protégée est ainsi proposé.

Au global, le site de compensation retenu se situe sur la même aire d'influence que le projet de l'usine de Ginestous, les deux se situant sur les terrasses de la Garonne, à 5 km l'un de l'autre.

A mise en gestion via des îlots de sénescence, des plantations complémentaires, la gestion des espèces exotiques comme le Robinier et des usages sur 5,8 ha de boisements en bord d'étang permettront d'améliorer les conditions d'accueil de ce boisement où le Milan noir est déjà connu mais soumis à divers dérangements.

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-16-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

Au regard des 0,91 ha de parc arboré actuellement utilisé sur le projet, isolé des autres boisements et largement soumis au dérangement de la fourrière animale au nord et du périphérique au sud, la compensation apparaît suffisante pour valoriser cet espace en faveur du Milan noir et de sa population en Garonne.

Les mesures permettront de favoriser la présence du Grand Capricorne et des chiroptères en gîte.

De même, la ré-ouverture des friches, leur entretien régulier et la sensibilisation afin de réduire les dérangements, permettront, sur 3,18 ha de compenser la perte directe et indirecte des 1,63 ha de friches sous la ligne RTE de l'usine de Ginestous. La Cisticole des joncs, connue à proximité, pourra venir s'y reproduire et l'ensemble de la faune y trouvera une zone d'alimentation.

La gestion des fourrés, à hauteur de 2,3 ha de compensation pour les 0,97 ha perdus sur l'usine, permettra de maintenir et valoriser la présence des passereaux associés, des reptiles ainsi que des mammifères les utilisant.

## G. MODALITÉS DE SUIVI DES MESURES

D'une manière générale, l'exploitant assure le bon fonctionnement des installations et réalise les contrôles exigés par les Arrêtés Préfectoraux en vigueur sur le site.

La station d'épuration fera l'objet des mesures de l'autosurveillance requises, conformément à l'Arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO<sub>5</sub>.

La station fera l'objet de mesures permettant d'assurer :

- ✓ La surveillance des réseaux d'assainissement,
- ✓ Le suivi de la qualité des rejets aqueux,
- ✓ Le suivi des rejets atmosphériques,
- ✓ Le suivi des niveaux de bruit.

L'Arrêté du 20 septembre 2002 relatif aux installations d'incinération et de co-incinération de déchets non dangereux demande de réaliser la surveillance de l'impact sur l'environnement au voisinage de l'installation (Art.30).

Un plan de surveillance est d'ores et déjà mis en place sur ce site et ne sera pas modifié, le projet d'extension et de fiabilisation ne concernant pas l'incinérateur.

Au terme de la phase de construction de la file G5 et des ouvrages associés, un contrôle du respect des garanties souscrites par les entreprises sera réalisé pour vérifier la conformité des performances des nouvelles installations. Les contrôles, épreuves et essais ont pour but la vérification des caractéristiques techniques des différents matériaux, matériels et équipements telles qu'elles sont définies par le marché et les spécifications qui ont été remises par les entreprises.

Un suivi de l'efficacité des mesures compensatoires sera réalisé tous les ans pour permettre la révision des modalités de gestion si nécessaire. Ce suivi sera défini précisément dans le plan de gestion pour chaque secteur et permettra une révision quinquennale de la notice de gestion.

Un suivi des espèces cibles de la compensation, afin d'attester de l'efficacité de celle-ci, sera mis en œuvre en N+1, N+2, N+3, N+4, N+5, N+7, N+10 puis tous les 5 ans sur une durée de 30 ans. Une ré-

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-16-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025



évaluation de sa pertinence et de la nécessité de le reconduire sera ensuite étudiée (en concertation avec les services de l'Etat). Les rapports associés seront communiqués à la DREAL.

Les suivis et indicateurs à mettre en œuvre seront définis dans le cadre de la rédaction du plan de gestion des parcelles compensation et des mesures d'accompagnement. Ils devront être définis avec des protocoles répliquables et permettant une comparaison interannuelle.

Ce suivi devra permettre d'étudier :

- ✓ **Les habitats naturels et leur évolution**, notamment au regard des opérations d'ouvertures et d'entretien. Ce suivi sera reconduit d'une année sur l'autre selon les besoins en actualisation des habitats naturels pour les suivis de la faune. Il devra permettre de suivre l'apparition d'espèces exotiques envahissantes et de définir une gestion appropriée si nécessaire. Suite à la définition précise des habitats naturels dans le cadre du plan de gestion, deux passages par année de suivi seront réalisés pour évaluer l'évolution des milieux faisant l'objet d'une gestion ;
- ✓ **L'avifaune** : les espèces typiques des milieux compensés (boisements, fourrés, milieux ouverts) et cibles du dossier (Milan noir, Grand Capricorne, Verdier d'Europe, Chardonneret) devront être suivis selon un protocole défini en début de suivi, reproductible et comparable d'une année sur l'autre pouvant se baser sur l'application d'un protocole type STOC-EPS ou point d'écoute nécessitant deux passages spécifiques par an, de part et d'autre du 8 mai. Les rapaces seront eux suivis au gré des passages et leur utilisation du site (repos, alimentation, transit) sera précisée au cours de deux passages supplémentaires sur chaque site ;
- ✓ **L'utilisation des boisements par les chiroptères** : la gestion devant favoriser la présence de chiroptères, notamment des Pipistrelles, des enregistrements seront à mettre en œuvre à intervalles réguliers pour définir l'utilisation de ces boisements par les chauves-souris. Deux séquences d'enregistrements seront réalisées, à l'été et à l'automne ;
- ✓ **Autres groupes** : des suivis spécifiques aux autres groupes pourront être mis en œuvre si nécessaire afin d'avoir une analyse globale des bénéfiques sur l'ensemble de la faune locale (suivi des chiroptères, relevés entomologiques, etc.).

## H. ARTICULATION DU PROJET AVEC LES PLANS ET SCHÉMAS NATIONAUX ET LOCAUX S'Y RAPPORANT

La compatibilité du projet avec :

- ✓ Les Schémas et Plans relatifs à la qualité de l'air et à l'énergie,
- ✓ Les Schémas de gestion des eaux,
- ✓ Le Schéma Régional de Cohérence Écologique,

a été vérifiée point par point dans l'étude d'impact. Le projet est compatible avec l'ensemble des dispositions de ces Plans et Schémas.

## I. MÉTHODOLOGIE

La zone d'étude considérée ici correspond globalement à la zone immédiate du site de Ginestous permettant d'appréhender les enjeux et les impacts du projet de façon très précise (faune flore, sols...). Cette zone correspond stricto sensu aux zones de travaux de construction de la nouvelle filière dites « G5 », objet de la présente demande d'autorisation.

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-16-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025



Le recueil de données a été effectué pour l'ensemble de la zone d'étude auprès des Administrations et organismes concernés.

La méthodologie est détaillée au chapitre J du mémoire D2.

## J. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Les difficultés rencontrées pour l'élaboration de ce dossier sont liées à la complexité du projet qui s'imbrique sur un site existant très contraint. Plusieurs échéances ont été étudiées de manière à anticiper les futures évolutions du site :

- ✓ Première tranche de travaux : mise en service en 2030,
- ✓ Deuxième tranche de travaux : à partir de 2038.

***Pour rappel, bien que l'opération de fiabilisation et de modernisation de la station d'épuration de Ginestous comprenne deux tranches distinctes et s'étale sur deux décennies, la présente pièce D2- Etude d'Impact traite majoritairement des impacts liés à la construction et l'exploitation de la file de traitement G5 intégrée à la tranche 1 de travaux.***

***L'impact de la tranche 2 pris en compte dans le présent dossier concerne les éléments connus à ce stade du fait de la construction de la file G6 :***

***- L'emprise projetée de la future file G6, positionnée à proximité de la file G5 au Nord du site. En effet, compte tenu de :***

***(1) l'occupation actuelle des terrains laissant peu de place disponible pour la construction de nouvelles files de traitement,***

***(2) la continuité de service à garantir nécessitant la construction de nouvelles files avant la déconstruction des files obsolètes (file G5 en remplacement de la file G2, file G6 en remplacement de la file G1),***

***(3) des capacités épuratoires en carbone et azote à assurer à l'horizon 2050,***

***la zone située au Nord du site correspond à l'unique possibilité d'implantation des deux nouvelles files de traitement des eaux pour assurer la modernisation et la fiabilisation de l'usine. L'impact de cette emprise inévitable a donc été pris en compte dès le présent dossier.***

***- Les volumes rejetés projetés de la file G6 basés sur les charges projetées qui seront réajustées selon les évolutions de population et de la réglementation d'ici les études de conception de la future file G6.***

***Dans la présente étude d'impact, le Volet Naturel de l'Étude d'Impact (VNEI) porte ainsi sur l'emprise totale des travaux de la tranches 1 et de la file G6 de la tranche 2 sur la base des éléments précités et des raisons suivantes :***

***- Les installations de chantier pour la construction des travaux de la tranche 1 occuperont partiellement l'emprise de la future tranche 2 si bien que les impacts dans cette zone seront observés dès la mise en œuvre des travaux de la tranche 1 ;***

***- La construction de la file G5 le plus au Nord pour préserver temporairement (jusqu'à la réalisation de la tranche 2) une partie du boisement existant aurait pour conséquence une construction de la file G6 au milieu d'une usine en exploitation incohérente pour assurer la continuité de service ;***

***- Le défrichement nécessaire à la mise en œuvre de la tranche 1 va nécessiter une compensation ; afin de proposer une mesure compensatoire cohérente et optimale Toulouse Métropole a choisi de réaliser la mesure compensatoire pour l'ensemble de la surface impactée à terme dès maintenant***

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-16-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025



***afin que le boisement compensatoire et les mesures de compensation de la destruction d'espèces protégées soient opérationnels plus rapidement.***

***De plus, certains autres impacts des travaux de la tranche 2 ont été examinés de manière à anticiper d'éventuelles conséquences pouvant contraindre l'implantation et la conception des nouveaux ouvrages, y compris dans le cadre de la tranche 1. C'est le cas par exemple :***

***- De l'impact hydraulique des nouveaux bâtiments sur le champ d'expansion de la crue en cas de rupture de digue,***

***- De l'impact des rejets de la STEU à échéance 2050.***

***Ces études sont fournies en Annexe (pièce D3) afin de permettre aux lecteurs d'avoir un aperçu des principaux impacts de la STEU à plus long terme. Elles seront actualisées au moment d'une procédure ultérieure à engager préalablement à la réalisation de la tranche 2 de travaux.***

A noter : les impacts cumulés de l'existant et des nouvelles installations ont toujours été pris en compte.

## **K. IDENTIFICATION DES AUTEURS**

Le dossier a été réalisé par le bureau d'étude Cabinet Merlin pour le compte de Toulouse Métropole. Les études nécessitant l'intervention de personnes spécialisées dans des domaines particuliers ont été réalisées par des experts au travers de missions confiées à des bureaux d'étude spécialisés. La liste des intervenants sur le dossier est fournie au chapitre K de la pièce D2.

Infos générales			Dépose		Pose		
Numéro	Rue	Alimentation	Modèle du point lumineux	Puissance déposée (W)	Modèle posé	Optique	Puissance installée (W)
1	Rue des Gourgues	PW LA ROQUE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
2	Rue des Gourgues	PW LA ROQUE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
3	Rue des Gourgues	PW LA ROQUE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
4	Rue des Gourgues	PW LA ROQUE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
5	Rue des Gourgues	PW LA ROQUE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
6	Rue des Gourgues	PW LA ROQUE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
7	Rue de la Pradine	PW LA ROQUE	JLC-AZIA 1	100	ARYA	STA	20
8	Rue de la Pradine	PW LA ROQUE	JLC-AZIA 1	100	ARYA	STA	20
9	Rue de la Pradine	PW LA ROQUE	JLC-AZIA 1	100	ARYA	STA	20
10	Rue de la Pradine	PW LA ROQUE	JLC-AZIA 1	100	ARYA	STA	20
11	Rue de la Pradine	PW LA ROQUE	JLC-AZIA 1	100	ARYA	STA	20
12	Rue de la Pradine	PW LA ROQUE	JLC-AZIA 1	100	ARYA	STA	20
13	Rue de la Pradine	PW LA ROQUE	JLC-AZIA 1	100	ARYA	STA	20
14	Chemin de Séran	PW LA ROQUE	JLC-AZIA 1	100	ARYA	STA	20
15	Impasse de Séran	PW LA ROQUE	JLC-AZIA 1	100	ARYA	STA	20
16	Impasse de Séran	PW LA ROQUE	JLC-AZIA 1	100	ARYA	STA	20
17	Impasse de Séran	PW LA ROQUE	JLC-AZIA 1	100	ARYA	S07	20
18	Chemin de Séran	PW LA ROQUE	JLC-AZIA 1	100	ARYA	STA	20
19	Chemin de Séran	PW LA ROQUE	INCONNU	50	Stelium	ERS	20
20	Chemin de Séran	PW LA ROQUE	THORN-PILOT T1	100	Stelium	ERS	20
21	Chemin de Séran	PW LA ROQUE	PHILIPS-IRIDIUM 9	70	Stelium	ERS	20
27	Rue des Gourgues	PW LA ROQUE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
28	Rue des Gourgues	PW LA ROQUE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
29	Rue des Gourgues	PW LA ROQUE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
37	Rue des Gourgues	PW LA ROQUE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
38	Rue des Gourgues	PW LA ROQUE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
39	Rue des Gourgues	PW LA ROQUE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
68	Rue Étienne Billières	P0520 LA POSTE P1	INCONNU	150	Stelium	ERS	30
141	Rue des Ormeaux	Pa THUILLIER	THORN-PILOT T1	150	Stelium	ERS	30
142	Rue des Ormeaux	Pa THUILLIER	THORN-PILOT T1	150	Stelium	ERS	30
143	Rue des Ormeaux	Pa THUILLIER	THORN-PILOT T1	150	Stelium	ERS	30
144	Rue des Ormeaux	Pa THUILLIER	THORN-PILOT T1	100	Stelium	ERS	30
145	Rue des Ormeaux	Pa THUILLIER	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
146	Rue de l'Église	Pa THUILLIER	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
148	Rue des Sibadies	PN THUILLIER	THORN-PILOT T2	100	Stelium	ERS	30
149	Rue des Sibadies	PN THUILLIER	THORN-PILOT T2	100	Stelium	ERS	30
150	Rue des Sibadies	PN THUILLIER	THORN-PILOT 2	100	Stelium	ERS	30
151	Rue des Sibadies	PN THUILLIER	THORN-PILOT T1	100	Stelium	ERS	30
152	Rue des Sibadies	PN THUILLIER	THORN-PILOT T2	100	Stelium	ERS	30
153	Rue des Sibadies	PN THUILLIER	THORN-PILOT T1	100	Stelium	ERS	30
154	Route de Gagnac	P17 GAGNAC	THORN-PILOT T1	100	Stelium	ERS	30
155	Route de Gagnac	P17 GAGNAC	THORN-PILOT T1	100	Stelium	ERS	30
156	Route de Gagnac	P17 GAGNAC	THORN-PILOT T1	100	Stelium	ERS	30
157	Route de Gagnac	P17 GAGNAC	THORN-PILOT T1	100	Stelium	ERS	30
159	Route de Gagnac	P17 GAGNAC	THORN-PILOT T1	100	Stelium	ERS	30
161	Route de Gagnac	P17 GAGNAC	THORN-PILOT T1	100	Stelium	ERS	30
162	Route de Gagnac	P17 GAGNAC	THORN-PILOT T1	100	Stelium	ERS	30
163	Route de Gagnac	PN THUILLIER	THORN-PILOT T1	100	Stelium	ERS	30
164	Route de Gagnac	PN THUILLIER	THORN-PILOT T1	100	Stelium	ERS	30
165	Rue Georges Brassens	PN THUILLIER	THORN-PILOT T1	100	Stelium	ERS	30
166	Rue Georges Brassens	PN THUILLIER	THORN-PILOT 2	150	Stelium	ERS	30
178	Rue Georges Brassens	PN THUILLIER	THORN-PILOT 2	150	Stelium	ERS	30
179	Route de Gagnac	Pa THUILLIER	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
181	Impasse Malet	Pa THUILLIER	THORN-PILOT 2	150	Stelium	ERS	30
182	Impasse Malet	PL CES PIQUEPEYRE	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
183	Rue des Ormeaux	PL CES PIQUEPEYRE	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
184	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
185	Rue de Grenade	PK GRENADE	THORN-PILOT T1	100	Stelium	ERS	30
186	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
188	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
190	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
192	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
194	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
196	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
198	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
204	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
205	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30

Accusé de réception en préfecture  
031-21510027-202504081025-53-17-D-30  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

207	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
209	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
210	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
241	Chemin du Bocage	PJ MALMENATS	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
243	Chemin du Bocage	PJ MALMENATS	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
244	Chemin du Bocage	PJ MALMENATS	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
250	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
211	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
214	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
215	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
217	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
221	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
224	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
225	Rue de Piquepeyre	PJ MALMENATS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
228	Chemin du Bocage	PJ MALMENATS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
230	Chemin du Bocage	PJ MALMENATS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
231	Chemin du Bocage	PJ MALMENATS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
233	Chemin du Bocage	PJ MALMENATS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
235	Chemin du Bocage	PJ MALMENATS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
238	Chemin du Bocage	PJ MALMENATS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
240	Chemin du Bocage	PJ MALMENATS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
252	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
254	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
255	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
245	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	THORN-SPHERE BOULE	100	ARYA	STA	20
248	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	1INCONNU-TYPE BOULE	100	ARYA	STA	20
249	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	1INCONNU-TYPE BOULE	100	Stelium	ERS	20
258	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
251	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	1INCONNU-TYPE BOULE	100	Stelium	ERS	20
260	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
253	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	1INCONNU-TYPE BOULE	100	Stelium	ERS	20
261	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
262	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
256	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	1INCONNU-TYPE BOULE	100	Stelium	ERS	20
257	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	1INCONNU-TYPE BOULE	100	Stelium	ERS	20
272	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
273	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
275	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
276	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
277	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
278	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
265	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	THORN-SPHERE BOULE	100	Stelium	ERS	20
266	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	1INCONNU-TYPE BOULE	100	Stelium	ERS	20
279	Rue des Ormeaux	PP MALET	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
280	Rue des Ormeaux	PP MALET	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
271	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	1INCONNU-TYPE BOULE	100	Stelium	ERS	20
281	Rue des Ormeaux	PP MALET	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
282	Rue des Ormeaux	PP MALET	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
274	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
283	Rue des Ormeaux	PP MALET	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
284	Rue des Ormeaux	PP MALET	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
285	Rue des Ormeaux	PP MALET	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
286	Rue des Ormeaux	PP MALET	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
287	Rue des Ormeaux	PP MALET	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
292	Rue des Ormeaux	PP MALET	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
293	Rue des Ormeaux	PP MALET	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
294	Rue des Ormeaux	PP MALET	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
295	Rue des Ormeaux	PY CITE DES JARDINS	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
296	Rue des Ormeaux	PY CITE DES JARDINS	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
297	Rue des Ormeaux	PY CITE DES JARDINS	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
298	Rue des Ormeaux	PY CITE DES JARDINS	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
299	Rue de la Plane	PY CITE DES JARDINS	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
288	Impasse des Ormeaux	PP MALET	1INCONNU-TYPE BOULE	100	stelium	ERS	20
289	Impasse des Ormeaux	PP MALET	1INCONNU-TYPE BOULE	100	stelium	ERS	20
290	Impasse des Ormeaux	PP MALET	1INCONNU-TYPE BOULE	100	stelium	ERS	20
291	Impasse des Ormeaux	PP MALET	1INCONNU-TYPE BOULE	100	stelium	ERS	20
300	Rue de la Plane	PY CITE DES JARDINS	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
301	Rue des Ormeaux	PY CITE DES JARDINS	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
302	Rue des Ormeaux	PY CITE DES JARDINS	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
339	Rue Étienne Billières	P0520 LA POSTE P1	INCONNU	150	Stelium	ERS	30
340	Rue Étienne Billières	P0520 LA POSTE P1	INCONNU	150	Stelium	ERS	30

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-17-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

344	Rue Étienne Billières	P0520 LA POSTE P1	INCONNU	150	Stelium	ERS	30
345	Rue Étienne Billières	PZ PEUPLIERS	SELUX-KAPPA	150	Stelium	ERS	30
346	Rue Étienne Billières	PZ PEUPLIERS	SELUX-KAPPA	150	Stelium	ERS	30
347	Rue Étienne Billières	PZ PEUPLIERS	SELUX-KAPPA	150	Stelium	ERS	30
348	Rue Étienne Billières	PZ PEUPLIERS	SELUX-KAPPA	150	Stelium	ERS	30
350	Rue Étienne Billières	PZ PEUPLIERS	FAEBER-KAPPA	150	Stelium	ERS	30
307	Rue de la Plane	PY CITE DES JARDINS	DISANO-CLIMA	70	ARYA	STA	20
351	Rue Étienne Billières	PZ PEUPLIERS	FAEBER-KAPPA	150	Stelium	ERS	30
352	Rue Étienne Billières	PZ PEUPLIERS	FAEBER-KAPPA	150	Stelium	ERS	30
353	Rue Étienne Billières	PZ PEUPLIERS	THORN-PILOT T2	150	Stelium	ERS	30
372	Rue de la Plaine	PG FRENES	THORN-PILOT 2	150	Stelium	ERS	30
374	Rue du Frêne	PG FRENES	INCONNU	150	Stelium	ERS	30
375	Rue du Frêne	PG FRENES	INCONNU	150	Stelium	ERS	30
376	Rue du Frêne	PG FRENES	INCONNU	150	Stelium	ERS	30
377	Rue du Frêne	PG FRENES	INCONNU	150	Stelium	ERS	30
378	Rue du Frêne	PG FRENES	INCONNU	150	Stelium	ERS	30
379	Rue du Frêne	PG FRENES	INCONNU	150	Stelium	ERS	30
384	Impasse du Frêne	PG FRENES	INCONNU	150	Stelium	ERS	30
385	Impasse du Frêne	PG FRENES	INCONNU	150	Stelium	ERS	30
389	Rue du Frêne	PG FRENES	INCONNU	150	Stelium	ERS	30
393	RUE DU FRENE	P539 ARTISANS	THORN-EUROPA	150	Stelium	ERS	30
394	RUE DU FRENE	P539 ARTISANS	THORN-EUROPA	150	Stelium	ERS	30
395	RUE DU FRENE	P539 ARTISANS	THORN-EUROPA	150	Stelium	ERS	30
355	Rue des Chênes	PZ PEUPLIERS	THORN LOV BOULE	70	ARYA	STA	20
356	Rue des Chênes	PZ PEUPLIERS	THORN LOV BOULE	70	ARYA	STA	20
357	Rue des Chênes	PZ PEUPLIERS	THORN LOV BOULE	70	ARYA	STA	20
358	Rue des Chênes	PZ PEUPLIERS	THORN LOV BOULE	70	ARYA	STA	20
359	Rue des Chênes	PZ PEUPLIERS	THORN LOV BOULE	70	ARYA	STA	20
360	Rue des Chênes	PZ PEUPLIERS	THORN LOV BOULE	70	ARYA	STA	20
361	Rue des Chênes	PZ PEUPLIERS	THORN LOV BOULE	70	ARYA	STA	20
362	Rue des Chênes	PZ PEUPLIERS	THORN LOV BOULE	70	ARYA	STA	20
363	Rue des Chênes	PZ PEUPLIERS	1INCONNU-TYPE BOULE	100	ARYA	STA	20
396	RUE DU FRENE	P539 ARTISANS	THORN-EUROPA	150	Stelium	ERS	30
397	RUE DU FRENE	P539 ARTISANS	THORN-EUROPA	150	Stelium	ERS	30
373	Rue des Peupliers	PG FRENES	THORN-AREA 1	100	Stelium	ERS	30
398	RUE DU FRENE	P539 ARTISANS	THORN-EUROPA	150	Stelium	ERS	30
399	RUE DU FRENE	P539 ARTISANS	THORN-EUROPA	150	Stelium	ERS	30
400	RUE DU FRENE	P539 ARTISANS	THORN-EUROPA	150	Stelium	ERS	30
401	RUE DU FRENE	P539 ARTISANS	THORN-EUROPA	150	Stelium	ERS	30
429	Rue de la Plaine	PG FRENES	SELUX-KAPPA	150	Stelium	ERS	30
430	Rue de la Plaine	PG FRENES	SELUX-KAPPA	150	Stelium	ERS	30
380	Chemin Solon	PG FRENES	1INCONNU-TYPE BOULE	100	Stelium	ERS	20
381	Chemin Solon	PG FRENES	1INCONNU-TYPE BOULE	100	Stelium	ERS	20
382	Chemin Solon	PG FRENES	1INCONNU-TYPE BOULE	100	Stelium	ERS	20
383	RUE DU FRENE	PG FRENES	1INCONNU-TYPE BOULE	100	Stelium	ERS	20
431	Rue de la Plaine	PG FRENES	SELUX-KAPPA	150	Stelium	ERS	30
432	Rue de la Plaine	PG FRENES	SELUX-KAPPA	150	Stelium	ERS	30
386	Impasse du Frêne	PG FRENES	THORN-PILOT T1	100	Stelium	ERS	30
387	Impasse du Frêne	PG FRENES	THORN-PILOT T1	100	Stelium	ERS	30
388	Impasse du Frêne	PG FRENES	THORN-PILOT T1	100	Stelium	ERS	30
433	Rue de la Plaine	PG FRENES	SELUX-KAPPA	150	Stelium	ERS	30
390	RUE DU FRENE	PG FRENES	1INCONNU-TYPE BOULE	100	Stelium	ERS	20
391	Impasse des Artisans	PG FRENES	1INCONNU-TYPE BOULE	100	Stelium	ERS	20
392	Impasse des Artisans	PG FRENES	1INCONNU-TYPE BOULE	100	Stelium	ERS	20
434	Rue de la Plaine	PG FRENES	SELUX-KAPPA	150	Stelium	ERS	30
435	Rue de la Plaine	PG FRENES	SELUX-KAPPA	150	Stelium	ERS	30
436	Rue de la Plaine	PG FRENES	THORN-PILOT 2	150	Stelium	ERS	30
508	Route de Lacourtenourt	PAG PAPETERIE	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
510	Route de Lacourtenourt	PAG PAPETERIE	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
738	Rue du Bosc	PAQ ALBAREDE	THORN-PILOT	150	Stelium	ERS	30
739	Rue du Bosc	PAQ ALBAREDE	THORN-PILOT	150	Stelium	ERS	30
741	Rue du Bosc	PAQ ALBAREDE	THORN-PILOT	150	Stelium	ERS	30
931	Route de Paris	PAK ST.GOBAIN	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
407	Chemin du Bocage	PJ MALMENATS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
408	Chemin du Bocage	PJ MALMENATS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
409	Chemin du Bocage	PJ MALMENATS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
410	Chemin du Bocage	PJ MALMENATS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
418	Impasse des Artisans	P539 ARTISANS	1INCONNU-TYPE BOULE	100	ARYA	STA	20
419	Impasse des Artisans	P539 ARTISANS	1INCONNU-TYPE BOULE	100	ARYA	STA	20
420	Impasse des Artisans	P539 ARTISANS	1INCONNU-TYPE BOULE	100	ARYA	STA	20
932	Chemin de Mazurié	PAK ST.GOBAIN	INCONNU	150	Stelium	ERS	30

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-17-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

933	Chemin de Mazurié	PAK ST.GOBAIN	INCONNU	150	Stelium	ERS	30
934	Chemin de Mazurié	PAK ST.GOBAIN	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
970	Route de Lacourtenours	PAF DES JARDINS	THORN-PILOT	150	Stelium	ERS	30
1015	Route de Lacourtenours	PAF DES JARDINS	THORN-PILOT	150	Stelium	ERS	30
1016	Route de Lacourtenours	PAF DES JARDINS	THORN-PILOT	150	Stelium	ERS	30
1017	Route de Lacourtenours	PAF DES JARDINS	THORN-PILOT	150	Stelium	ERS	30
1018	Route de Lacourtenours	PAF DES JARDINS	THORN-PILOT	150	Stelium	ERS	30
1019	Route de Lacourtenours	PAF DES JARDINS	THORN-PILOT	150	Stelium	ERS	30
489	Rue de la Laque	P0520 LA POSTE P1	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1021	Route de Lacourtenours	PAF DES JARDINS	THORN-PILOT	150	Stelium	ERS	30
1022	Route de Lacourtenours	PAF DES JARDINS	THORN-PILOT	150	Stelium	ERS	30
600	Rue du Maréchal Leclerc	P 543 SPORTS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
601	Boulevard du Maréchal Juin	P 543 SPORTS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
602	Boulevard du Maréchal Juin	P 543 SPORTS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1023	Route de Lacourtenours	PAF DES JARDINS	THORN-PILOT	150	Stelium	ERS	30
1025	Allée du Ricotier	PAF DES JARDINS	THORN-PILOT	150	Stelium	ERS	30
1026	Allée du Ricotier	PAF DES JARDINS	THORN-PILOT	150	Stelium	ERS	30
1027	Allée du Ricotier	PAF DES JARDINS	THORN-PILOT	150	Stelium	ERS	30
617	Rue du Maréchal Leclerc	P 543 SPORTS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
618	Boulevard du Maréchal Juin	P 543 SPORTS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
619	Boulevard du Maréchal Juin	P 543 SPORTS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
620	Boulevard du Maréchal Juin	P 543 SPORTS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
621	Boulevard du Maréchal Juin	P 543 SPORTS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
622	Boulevard du Maréchal Juin	P 543 SPORTS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
646	Boulevard du Maréchal Juin	P 543 SPORTS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
647	Boulevard du Maréchal Juin	P 543 SPORTS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
648	Boulevard du Maréchal Juin	P 543 SPORTS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
649	Boulevard du Maréchal Juin	P 543 SPORTS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
650	Boulevard du Maréchal Juin	P 543 SPORTS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
651	Boulevard du Maréchal Juin	P 543 SPORTS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
652	Boulevard du Maréchal Juin	P 543 SPORTS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
675	Boulevard du Maréchal Juin	P 543 SPORTS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
676	Boulevard du Maréchal Juin	P 543 SPORTS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
677	Boulevard du Maréchal Juin	P 543 SPORTS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
678	Boulevard du Maréchal Juin	P 543 SPORTS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
679	Boulevard du Maréchal Juin	P 543 SPORTS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
684	Avenue des Sports	P 543 SPORTS	MAZDA-COMETE	100	ARYA	STA	20
685	Avenue des Sports	P 543 SPORTS	MAZDA-COMETE	100	ARYA	STA	20
686	Rue du Hameau à la Française	P 543 SPORTS	MAZDA-COMETE	100	ARYA	STA	20
687	Rue du Hameau à la Française	P 543 SPORTS	MAZDA-COMETE	100	ARYA	STA	20
688	Rue du Hameau à la Française	P 543 SPORTS	MAZDA-COMETE	100	ARYA	360	20
689	Rue du Hameau à la Française	P 543 SPORTS	MAZDA-COMETE	100	ARYA	STA	20
690	Rue du Hameau à la Française	P 543 SPORTS	MAZDA-COMETE	100	ARYA	STA	20
691	Rue du Hameau à la Française	P 543 SPORTS	MAZDA-COMETE	100	ARYA	STA	20
692	Rue du Hameau à la Française	P 543 SPORTS	MAZDA-COMETE	100	ARYA	360	20
693	Rue du Hameau à la Française	P 543 SPORTS	MAZDA-COMETE	100	ARYA	S07	20
694	Rue du Hameau à la Française	P 543 SPORTS	MAZDA-COMETE	100	ARYA	STA	20
695	Rue du Hameau à la Française	P 543 SPORTS	MAZDA-COMETE	100	ARYA	STA	20
696	Rue du Hameau à la Française	P 543 SPORTS	MAZDA-COMETE	100	ARYA	STA	20
697	Rue du Hameau à la Française	P 543 SPORTS	MAZDA-COMETE	100	ARYA	STA	20
698	Rue du Hameau à la Française	P 543 SPORTS	MAZDA-COMETE	100	ARYA	360	20
699	Rue du Hameau à la Française	P 543 SPORTS	MAZDA-COMETE	100	ARYA	STA	20
700	Rue du Hameau à la Française	P 543 SPORTS	MAZDA-COMETE	100	ARYA	STA	20
701	Rue du Hameau à la Française	P 543 SPORTS	MAZDA-COMETE	100	ARYA	STA	20
702	Rue du Hameau à la Française	P 543 SPORTS	MAZDA-COMETE	100	ARYA	S07	20
703	Rue du Hameau à la Française	P 543 SPORTS	MAZDA-COMETE	100	ARYA	S07	20
704	Rue du Hameau à la Française	P 543 SPORTS	MAZDA-COMETE	100	ARYA	STA	20
705	Rue du Hameau à la Française	P 543 SPORTS	MAZDA-COMETE	100	ARYA	STA	20
721	Avenue du Puivert	PAN OCCITANIE	1INCONNU-TYPE BOULE	70	ARYA	STA	20
722	Avenue du Puivert	PAN OCCITANIE	1INCONNU-TYPE BOULE	100	ARYA	STA	20
723	Avenue du Puivert	PAN OCCITANIE	1INCONNU-TYPE BOULE	70	ARYA	STA	20
724	Avenue du Puivert	PAN OCCITANIE	1INCONNU-TYPE BOULE	70	ARYA	STA	20
725	Avenue du Puivert	PAN OCCITANIE	1INCONNU-TYPE BOULE	100	ARYA	STA	20
726	Avenue du Puivert	PAN OCCITANIE	1INCONNU-TYPE BOULE	70	ARYA	STA	20
735	Impasse du Bosc	PAQ ALBAREDE	THORN-PILOT	100	Stelium	ERS	20
736	Impasse du Bosc	PAQ ALBAREDE	THORN-PILOT	100	Stelium	ERS	20
1028	Allée du Ricotier	PAF DES JARDINS	THORN-PILOT	150	Stelium	ERS	30
1050	Route de Lacourtenours	PAG PAPETERIE	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
740	Rue du Bosc	PAQ ALBAREDE	THORN-PILOT	100	Stelium	ERS	30
1051	Route de Lacourtenours	PAG PAPETERIE	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
742	Rue du Bosc	PAQ ALBAREDE	THORN-PILOT	100	Stelium	ERS	30

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-17-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

1080	Route de Lacourtenoursort	P4 LACOURTENOURSORT	MAZDA-COMETE	150	le Pas Remplacer		
743	Rue du Bosc	PAQ ALBAREDE	THORN-PILOT	100	Stelium	ERS	30
744	Rue du Bosc	PAQ ALBAREDE	THORN-PILOT	100	Stelium	ERS	30
768	Rue de Gascogne	P11 COMMUNAL	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
769	Rue de Gascogne	P11 COMMUNAL	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
770	Rue de Gascogne	P11 COMMUNAL	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
771	Rue de Gascogne	P11 COMMUNAL	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
772	Rue du Bosc	P11 COMMUNAL	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
773	Rue de Gascogne	P11 COMMUNAL	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERL	30
774	Rue du Béarn	P11 COMMUNAL	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
775	RUE DU LANGUEDOC	P11 COMMUNAL	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
777	RUE DU LANGUEDOC	P11 COMMUNAL	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
778	Square des Pyrénées	P11 COMMUNAL	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
783	RUE DU LANGUEDOC	P11 COMMUNAL	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
789	RUE DU LANGUEDOC	P11 COMMUNAL	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
790	RUE DU LANGUEDOC	P11 COMMUNAL	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
791	RUE DU LANGUEDOC	P11 COMMUNAL	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
792	Avenue des Sports	P11 COMMUNAL	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
822	Rue du Onze Novembre	PAI FORAIN	THORN-PILOT	100	Stelium	ERS	30
823	Place des Ramiers	PAI FORAIN	THORN-PILOT	100	Stelium	ERS	30
824	Place des Ramiers	PAH FORAINS	THORN-PILOT T2	100	Stelium	ERS	30
825	Place des Ramiers	PAH FORAINS	INCONNU	70	Stelium	ERS	30
826	Place Antonin Brefel	PAH FORAINS	INCONNU	70	Stelium	ERS	30
827	Place Antonin Brefel	PAH FORAINS	CLAREL-RAFALE	70	Stelium	ERS	30
828	Rue de la Résidence du Château	PAH FORAINS	THORN-JOHANNA	100	ARYA	STA	20
829	Place Antonin Brefel	PAH FORAINS	THORN-JOHANNA	100	ARYA	STA	20
830	Place Antonin Brefel	PAH FORAINS	THORN-JOHANNA	100	ARYA	STA	20
831	Rue de la Résidence du Château	PAH FORAINS	THORN-JOHANNA	100	ARYA	STA	20
832	Place Antonin Brefel	PAH FORAINS	THORN-JOHANNA	100	ARYA	STA	20
833	Place Antonin Brefel	PAH FORAINS	THORN-JOHANNA	100	ARYA	STA	20
834	Place Antonin Brefel	PAH FORAINS	THORN-JOHANNA	100	ARYA	STA	20
836	Place Antonin Brefel	PAH FORAINS	THORN-JOHANNA	100	ARYA	STA	20
837	Rue de la Résidence du Château	PAH FORAINS	MAZDA-ARISTEA	100	ARYA	STA	20
838	Place Antonin Brefel	PAH FORAINS	THORN-JOHANNA	100	ARYA	STA	20
840	Place Antonin Brefel	PAH FORAINS	THORN-JOHANNA	100	ARYA	STA	20
841	Place Antonin Brefel	PAH FORAINS	THORN-JOHANNA	100	ARYA	STA	20
842	Place Antonin Brefel	PAH FORAINS	THORN-JOHANNA	100	ARYA	STA	20
843	Place Antonin Brefel	PAH FORAINS	THORN-JOHANNA	100	ARYA	STA	20
844	Place Antonin Brefel	PAH FORAINS	THORN-JOHANNA	100	ARYA	STA	20
845	Place Antonin Brefel	PAH FORAINS	THORN-JOHANNA	100	ARYA	STA	20
846	Place Antonin Brefel	PAH FORAINS	THORN-JOHANNA	100	ARYA	STA	20
848	Place Antonin Brefel	PAH FORAINS	1INCONNU-TYPE BOULE	100	ARYA	STA	20
849	RUE JEAN JAURES	PAH FORAINS	1INCONNU-TYPE BOULE	100	ARYA	STA	20
851	Rue de la Plage	PAH FORAINS	INCONNU	70	Stelium	ERS	30
852	Rue de la Plage	PAH FORAINS	THORN-PILOT T1	100	Stelium	ERS	30
853	Rue de la Plage	PAH FORAINS	THORN-PILOT T2	100	Stelium	ERS	30
855	Route de Lacourtenoursort	PAE POURRENQUE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
856	RUE DE POURRENQUE	PAE POURRENQUE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
857	RUE DE POURRENQUE	PAE POURRENQUE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
870	Rue de la Résidence du Château	PAH FORAINS	THORN-PILOT T2	100	Stelium	ERS	30
871	Rue Jean Jaurès	PAH FORAINS	THORN-PILOT T2	100	Stelium	ERS	30
897	Rue Joseph Rey	PAE POURRENQUE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
898	RUE DE POURRENQUE	PAE POURRENQUE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
899	RUE DE POURRENQUE	PAE POURRENQUE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
900	RUE DE POURRENQUE	PAE POURRENQUE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
901	RUE DE POURRENQUE	PAE POURRENQUE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
902	RUE DE POURRENQUE	PAE POURRENQUE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
903	RUE DE POURRENQUE	PAE POURRENQUE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
904	Impasse de Pourrenque	PAQ ALBAREDE	CLAREL-RAFALE	70	Stelium	ERS	30
905	Impasse de Pourrenque	PAQ ALBAREDE	CLAREL-RAFALE	70	Stelium	ERS	30
906	Impasse de Pourrenque	PAQ ALBAREDE	CLAREL-RAFALE	70	Stelium	ERS	30
907	Impasse de Pourrenque	PAQ ALBAREDE	CLAREL-RAFALE	70	Stelium	ERS	30
908	RUE DE POURRENQUE	PAE POURRENQUE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
909	RUE DE POURRENQUE	PAE POURRENQUE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
910	RUE DE POURRENQUE	PAE POURRENQUE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1052	Route de Lacourtenoursort	PAG PAPETERIE	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
912	Rue du Bosc	PAQ ALBAREDE	THORN-PILOT	100	Stelium	ERS	30
913	Rue du Bosc	PAQ ALBAREDE	THORN-PILOT	100	Stelium	ERS	30
914	Rue du Bosc	PAQ ALBAREDE	THORN-PILOT	100	Stelium	ERS	30
915	Rue du Bosc	PAQ ALBAREDE	THORN-PILOT	100	Stelium	ERS	30
916	Rue du Bosc	PAE POURRENQUE	THORN-PILOT	100	Stelium	ERS	30

Accuse de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-17-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

917	Rue de Pourrenque	PAE POURENQUE	THORN-PILOT	100	Stelium	ERS	30
918	Rue de Pourrenque	PAE POURENQUE	THORN-PILOT	100	Stelium	ERS	30
919	Rue de Pourrenque	PAE POURENQUE	THORN-PILOT	100	Stelium	ERS	30
920	Rue de Pourrenque	PAE POURENQUE	ECLATEC-ECLAT	100	Stelium	ERS	30
921	Rue de Pourrenque	PAE POURENQUE	THORN-PILOT	100	Stelium	ERS	30
922	Rue de Pourrenque	PAE POURENQUE	THORN-PILOT	100	Stelium	ERS	30
923	Rue de Pourrenque	PAE POURENQUE	THORN-PILOT	100	Stelium	ERS	30
924	Rue de Pourrenque	PAE POURENQUE	THORN-PILOT T1	100	Stelium	ERS	30
1053	Route de Lacourtenourt	PAG PAPETERIE	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
1054	Route de Lacourtenourt	PAG PAPETERIE	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
1055	Route de Lacourtenourt	PAG PAPETERIE	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
1056	Route de Lacourtenourt	PAG PAPETERIE	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
951	Rue Sévés	PAL USINE 3	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
952	Rue Sévés	PAL USINE 3	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
953	Rue Sévés	PAL USINE 3	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
955	Rue Sévés	PAL USINE 3	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
956	Rue Sévés	PAL USINE 3	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
957	Rue Sévés	PAL USINE 3	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
958	Rue Sévés	PAL USINE 3	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
959	Rue Sévés	PAL USINE 3	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
960	Rue Sévés	PAL USINE 3	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
961	Rue Sévés	PAL USINE 3	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
962	Rue Sévés	RN20	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
963	Rue Sévés	RN20	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
964	Rue Sévés	RN20	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
965	Rue Sévés	RN20	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1057	Route de Lacourtenourt	P4 LACOURTENSOURT	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
1013	Chemin du Bocage	PKa GRENADE	THORN-MEXICO	100	ARYA	STA	20
1014	Impasse Étienne Billières	PZ PEUPLIERS	1INCONNU-TYPE BOULE	100	ARYA	STA	20
1058	Route de Lacourtenourt	P4 LACOURTENSOURT	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
1059	Route de Lacourtenourt	P4 LACOURTENSOURT	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
1060	Route de Lacourtenourt	P4 LACOURTENSOURT	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
1061	Route de Lacourtenourt	P4 LACOURTENSOURT	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
1062	Route de Lacourtenourt	P4 LACOURTENSOURT	THORN-PILOT	150	Stelium	ERS	30
1063	Route de Lacourtenourt	P4 LACOURTENSOURT	THORN-PILOT	150	Stelium	ERS	30
1064	Route de Lacourtenourt	P4 LACOURTENSOURT	THORN-PILOT	150	Stelium	ERS	30
1065	Route de Lacourtenourt	P4 LACOURTENSOURT	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
1066	Route de Lacourtenourt	P4 LACOURTENSOURT	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
1067	Route de Lacourtenourt	P4 LACOURTENSOURT	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
1068	Route de Lacourtenourt	P4 LACOURTENSOURT	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
1069	Route de Lacourtenourt	P4 LACOURTENSOURT	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
1070	Route de Lacourtenourt	P4 LACOURTENSOURT	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
1029	Allée des Seignous	PAF DES JARDINS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1030	Allée des Seignous	PAG PAPETERIE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1031	Allée des Seignous	PAF DES JARDINS	THORN-PILOT	100	Stelium	ERS	20
1032	Allée des Seignous	PAF DES JARDINS	THORN-PILOT	100	Stelium	ERS	20
1033	Allée des Seignous	PAF DES JARDINS	THORN-PILOT	100	Stelium	ERS	20
1034	Impasse des Colchiques	PAF DES JARDINS	THORN-PILOT	100	Stelium	ERS	20
1035	Route de Lacourtenourt	PAG PAPETERIE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1036	Route de Lacourtenourt	PAG PAPETERIE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1037	Route de Lacourtenourt	PAG PAPETERIE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1038	Route de Lacourtenourt	PAG PAPETERIE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1039	Route de Lacourtenourt	PAG PAPETERIE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1040	Route de Lacourtenourt	PAG PAPETERIE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1041	Route de Lacourtenourt	PAG PAPETERIE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1074	Route de Lacourtenourt	P4 LACOURTENSOURT	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
1075	Route de Lacourtenourt	P4 LACOURTENSOURT	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
1076	Route de Lacourtenourt	P4 LACOURTENSOURT	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
1077	Route de Lacourtenourt	P4 LACOURTENSOURT	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
1078	Route de Lacourtenourt	P4 LACOURTENSOURT	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
1079	Route de Lacourtenourt	P4 LACOURTENSOURT	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
1217	Avenue des Sports	P561 SPORTS MARIOTTO	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
1218	Avenue des Sports	P561 SPORTS MARIOTTO	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
1219	Avenue des Sports	P561 SPORTS MARIOTTO	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
1220	Avenue des Sports	P561 SPORTS MARIOTTO	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
1221	Avenue des Sports	P561 SPORTS MARIOTTO	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
1222	Avenue des Sports	P561 SPORTS MARIOTTO	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
1223	Rue Sévés	PAL USINE 3	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
1269	Rue des Ormeaux	Pa THUILLIER	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
1271	Rue de l'Église	Pa THUILLIER	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
1276	Chemin du Bocage	PJ MALMENATS	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-17-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

1279	Chemin du Bocage	PJ MALMENATS	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
1280	Chemin du Bocage	PJ MALMENATS	PHILIPS-IRIDIUM	150	Stelium	ERS	30
1281	Chemin du Bocage	PJ MALMENATS	ECLATEC-ECLAT	150	Stelium	ERS	30
1284	Chemin du Bocage	PJ MALMENATS	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
1285	Chemin du Bocage	PJ MALMENATS	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
1338	RUE DE POURRENQUE	PAE POURRENQUE	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
1341	Impasse de Pourrenque	PAQ ALBAREDE	THORN-PILOT	150	Stelium	ERL	30
1344	Avenue des Sports	P561 SPORTS MARIOTTO	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
1348	Rue Pierre Mendès France	P561 SPORTS MARIOTTO	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
1421	Route de Lacourtenourt	PAG PAPETERIE	PHILIPS-IRIDIUM	150	Stelium	ERS	30
1423	Route de Lacourtenourt	PAG PAPETERIE	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
1784	RUE DES ARTISANS	P539 ARTISANS	PHILIPS-IRIDIUM	150	Stelium	ERS	30
1791	Avenue du Puivert	PE OCCITANIE	PHILIPS-IRIDIUM	150	Stelium	ERS	30
1792	Avenue du Puivert	PE OCCITANIE	PHILIPS-IRIDIUM	150	Stelium	ERS	30
1793	Avenue du Puivert	PE OCCITANIE	PHILIPS-IRIDIUM	150	Stelium	ERS	30
1794	Rue du Bosc	PE OCCITANIE	PHILIPS-IRIDIUM	150	Stelium	ERS	30
1135	Rue du Rempart	REMPART/PARIS	INCONNU	50	Stelium	ERS	30
1136	Route de Paris	REMPART/PARIS	INCONNU	50	Stelium	ERS	30
1795	Avenue du Puivert	PE OCCITANIE	PHILIPS-IRIDIUM	150	Stelium	ERS	30
1796	Avenue du Puivert	PE OCCITANIE	PHILIPS-IRIDIUM	150	Stelium	ERS	30
1797	Rue du Hameau à la Française	PE OCCITANIE	PHILIPS-IRIDIUM	150	Stelium	ERS	30
1798	Avenue des Sports	PE OCCITANIE	PHILIPS-IRIDIUM	150	Stelium	ERS	30
1799	Rue du Bosc	PE OCCITANIE	PHILIPS-IRIDIUM	150	Stelium	ERS	30
1803	Avenue des Sports	P561 SPORTS MARIOTTO	INCONNU	150	Stelium	ERS	30
1804	Rue Pierre Mendès France	P561 SPORTS MARIOTTO	THORN-PILOT	150	Stelium	ERS	30
1805	Rue Pierre Mendès France	P561 SPORTS MARIOTTO	INCONNU	150	Stelium	ERS	30
1226	Rue du Parc	PH MALMENATS	THORN-PILOT T2	100	Stelium	ERS	30
1227	Rue du Parc	PH MALMENATS	THORN-PILOT T2	100	Stelium	ERS	30
1244	Rue de Grenade	PK GRENADE	THORN-PILOT 2	100	Stelium	ERS	30
1245	Rue de Grenade	PK GRENADE	THORN-PILOT 2	100	Stelium	ERS	30
1246	Rue de Grenade	PK GRENADE	THORN-PILOT 2	100	Stelium	ERS	30
1247	Rue de Grenade	PK GRENADE	THORN-PILOT 2	100	Stelium	ERS	30
1248	Rue de Grenade	PK GRENADE	THORN-PILOT T1	100	Stelium	ERS	30
1249	Rue de Grenade	PK GRENADE	THORN-PILOT T1	100	Stelium	ERS	30
1255	Chemin du Bocage	P10 BOCAGE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1256	Chemin du Bocage	P10 BOCAGE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1257	Chemin du Bocage	P10 BOCAGE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1258	Impasse des Artisans	P539 ARTISANS	1INCONNU-TYPE BOULE	100	ARYA	STA	20
1259	Impasse des Artisans	P539 ARTISANS	1INCONNU-TYPE BOULE	100	ARYA	STA	20
1260	Impasse des Artisans	P539 ARTISANS	THORN-SPHERE BOULE	100	ARYA	STA	20
1261	Route de Gagnac	P17 GAGNAC	THORN-PILOT T1	100	Stelium	ERS	30
1262	Route de Gagnac	P17 GAGNAC	THORN-PILOT T1	100	Stelium	ERS	30
1263	Route de Gagnac	P17a GAGNAC CS	THORN-PILOT T1	150	Stelium	ERS	30
1264	Route de Gagnac	P17a GAGNAC CS	THORN-PILOT T1	100	Stelium	ERS	30
1265	Route de Gagnac	P17 GAGNAC	THORN-PILOT T1	100	Stelium	ERS	30
1266	Route de Gagnac	P17 GAGNAC	THORN-PILOT T1	100	Stelium	ERS	30
1267	Route de Gagnac	P17 GAGNAC	THORN-PILOT T1	100	Stelium	ERS	30
1806	Rue Pierre Mendès France	P561 SPORTS MARIOTTO	THORN-PILOT	150	Stelium	ERS	30
1270	Rue de l'Église	Pa THUILLIER	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1807	Avenue des Sports	P561 SPORTS MARIOTTO	THORN-PILOT	150	Stelium	ERS	30
1272	Rue de l'Église	Pa THUILLIER	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1273	Chemin de Séran	PW LA ROQUE	THORN-PILOT T1	100	Stelium	ERS	20
1808	Avenue des Sports	P561 SPORTS MARIOTTO	THORN-PILOT	150	Stelium	ERS	30
1809	Avenue des Sports	P561 SPORTS MARIOTTO	THORN-PILOT	150	Stelium	ERS	30
1810	Avenue des Sports	P561 SPORTS MARIOTTO	THORN-PILOT	150	Stelium	ERS	30
1811	Rue du Bosc	BERGES DU MIDI	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
1812	Rue du Bosc	BERGES DU MIDI	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
1813	Rue du Bosc	BERGES DU MIDI	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
1286	Chemin du Bocage	PJ MALMENATS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1289	Chemin du Bocage	PJ MALMENATS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1290	Chemin du Bocage	PJ MALMENATS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1294	Chemin du Bocage	PJ MALMENATS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1295	Chemin du Bocage	PJ MALMENATS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1298	Chemin du Bocage	PJ MALMENATS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1299	Chemin du Bocage	PJ MALMENATS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1302	Chemin du Bocage	PJ MALMENATS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1303	Chemin du Bocage	PJ MALMENATS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1306	Chemin du Bocage	PJ MALMENATS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1307	Chemin du Bocage	PJ MALMENATS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1310	Chemin du Bocage	PJ MALMENATS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1311	Chemin du Bocage	PJ MALMENATS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-17-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

1314	Chemin du Bocage	PJ MALMENATS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1316	Chemin du Bocage	PJ MALMENATS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1317	Chemin du Bocage	PJ MALMENATS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1322	Chemin du Bocage	PJ MALMENATS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1330	RUE DE POURRENQUE	PAE POURRENQUE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1331	Rue Joseph Rey	PAE POURRENQUE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1332	Rue des Tilleuls	P11 COMMUNAL	1INCONNU-TYPE BOULE	100	ARYA	STA	20
1333	Rue des Tilleuls	P11 COMMUNAL	1INCONNU-TYPE BOULE	100	ARYA	STA	20
925	Rue de Pourrenque	PAE POURRENQUE	THORN-PILOT T1	100	déconnection		
926	Rue de la Cité Saint-Gobain	PAE POURRENQUE	THORN-PILOT T1	100	déconnection		
1334	RUE JEAN JAURES	P11 COMMUNAL	1INCONNU-TYPE BOULE	100	ARYA	STA	20
1335	RUE DE POURRENQUE	PAE POURRENQUE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	20
1336	RUE DE POURRENQUE	PAE POURRENQUE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	20
1337	RUE DE POURRENQUE	PAE POURRENQUE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	20
1814	Rue du Bosc	BERGES DU MIDI	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
1339	RUE DE POURRENQUE	PAE POURRENQUE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1815	Rue du Bosc	BERGES DU MIDI	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
1342	Rue de Grenade	PK GRENADE	THORN-PILOT T1	100	Stelium	ERS	30
1343	Rue des Lacs	PK GRENADE	THORN-PILOT T1	100	Stelium	ERS	30
1816	Impasse du Bosc	BERGES DU MIDI	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
1817	Impasse du Bosc	BERGES DU MIDI	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
1355	Rue Sévésó	PAL USINE 3	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1356	Rue Sévésó	PAL USINE 3	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1357	Rue Sévésó	PAL USINE 3	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1358	Rue Sévésó	PAL USINE 3	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1359	Rue Sévésó	PAL USINE 3	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1360	Rue Sévésó	PAL USINE 3	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1361	Rue Sévésó	PAL USINE 3	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1362	Rue Sévésó	PAL USINE 3	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1363	Rue Sévésó	PAL USINE 3	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1364	Rue Sévésó	PAL USINE 3	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1365	Rue Sévésó	PAL USINE 3	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1367	Impasse de Pourrenque	PAE POURRENQUE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1374	Rue Guillaume Teulie	P14 LAQUE	COMATELEC-FURYO 2	90	Stelium	ERS	30
1375	Boulevard du Maréchal Juin	P14 LAQUE	COMATELEC-FURYO 2	90	Stelium	ERS	30
1389	Rue des Mariniers	P5 ARTISAN	1INCONNU-TYPE BOULE	100	ARYA	STA	20
1390	Rue des Mariniers	P5 ARTISAN	1INCONNU-TYPE BOULE	100	ARYA	STA	20
1391	Rue des Mariniers	P5 ARTISAN	1INCONNU-TYPE BOULE	100	ARYA	STA	20
1392	Rue des Mariniers	P5 ARTISAN	1INCONNU-TYPE BOULE	100	ARYA	STA	20
1393	Rue des Mariniers	P5 ARTISAN	1INCONNU-TYPE BOULE	100	ARYA	STA	20
1394	Rue des Mariniers	P5 ARTISAN	1INCONNU-TYPE BOULE	100	ARYA	STA	20
1395	Rue des Mariniers	P5 ARTISAN	1INCONNU-TYPE BOULE	100	ARYA	STA	20
1818	Impasse du Bosc	BERGES DU MIDI	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
1819	Impasse du Bosc	BERGES DU MIDI	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
1820	Rue du Bosc	BERGES DU MIDI	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
1821	Rue du Bosc	BERGES DU MIDI	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
1472	Rue des Gourgues	PW LA ROQUE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1473	Rue des Gourgues	PW LA ROQUE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1474	Rue des Gourgues	PW LA ROQUE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1475	Rue des Gourgues	PW LA ROQUE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1476	Rue des Gourgues	PW LA ROQUE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1477	Rue des Gourgues	PW LA ROQUE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1478	Rue des Gourgues	PW LA ROQUE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1479	Rue de l'Église	PW LA ROQUE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1482	Rue des Ourmets	P529 EGLISE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	20
1483	Rue des Ourmets	P529 EGLISE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	20
1484	Rue des Ourmets	P529 EGLISE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	20
1485	Rue des Ourmets	P529 EGLISE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	20
1486	Rue des Ourmets	P529 EGLISE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	20
1487	Rue des Ourmets	P529 EGLISE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	20
1488	Rue des Ourmets	P529 EGLISE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	20
1501	Chemin du Bocage	P10 BOCAGE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1502	Chemin du Bocage	P10 BOCAGE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1503	Chemin du Bocage	P10 BOCAGE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1504	Chemin du Bocage	P10 BOCAGE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1505	Chemin du Bocage	P10 BOCAGE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1506	Chemin du Bocage	P10 BOCAGE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1507	Chemin du Bocage	P10 BOCAGE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1508	Chemin du Bocage	P10 BOCAGE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1509	Chemin du Bocage	P10 BOCAGE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1510	Chemin du Bocage	P10 BOCAGE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-17-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

1511	Chemin du Bocage	P10 BOCAGE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1512	Chemin du Bocage	P10 BOCAGE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1513	Rue de Grenade	P10 BOCAGE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1514	Rue de Grenade	P10 BOCAGE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1515	Rue de Grenade	P10 BOCAGE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1516	Chemin du Bocage	P10 BOCAGE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1517	Chemin du Bocage	P10 BOCAGE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1518	Chemin du Bocage	P10 BOCAGE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1519	Chemin du Bocage	P10 BOCAGE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1520	Chemin du Bocage	P10 BOCAGE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1822	Rue du Bosc	BERGES DU MIDI	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
1823	Rue du Bosc	BERGES DU MIDI	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
1887	Rue de la Cité Saint-Gobain	PAK ST.GOBAIN	PHILIPS-IRIDIUM 10	150	Stelium	ERS	30
1888	Rue de la Cité Saint-Gobain	PAK ST.GOBAIN	PHILIPS-IRIDIUM 10	150	Stelium	ERS	30
1556	Rue des Gourgues	PW LA ROQUE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1558	Rue de la Pradine	PW LA ROQUE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1559	Rue de la Pradine	PW LA ROQUE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1560	Rue des Gourgues	PW LA ROQUE	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1561	Impasse des Artisans	P539 ARTISANS	1INCONNU-TYPE BOULE	100	ARYA	S07	20
1562	Impasse du Frêne	PG FRENES	THORN-PILOT T1	100	Stelium	ERS	30
1568	Rue des Chênes	P1 PEUPLIERS	THORN-MEXICO	100	ARYA	STA	20
1569	Rue du Clos Antonin	P1 PEUPLIERS	THORN-MEXICO	100	ARYA	STA	20
1570	Rue du Clos Antonin	P1 PEUPLIERS	THORN-MEXICO	100	ARYA	STA	20
1571	Rue du Clos Antonin	P1 PEUPLIERS	THORN-MEXICO	100	ARYA	STA	20
1572	Rue du Clos Antonin	P1 PEUPLIERS	THORN-MEXICO	100	ARYA	STA	20
1573	Rue du Clos Antonin	P1 PEUPLIERS	THORN-MEXICO	100	ARYA	360	20
1329	Rue de la Résidence du Château	PAH FORAINS	MAZDA-ARISTEA	100	déconnexion ainsi que PL d'en face		
1574	Rue du Clos Antonin	P1 PEUPLIERS	THORN-MEXICO	100	ARYA	STA	20
1575	Rue du Clos Antonin	P1 PEUPLIERS	THORN-MEXICO	100	ARYA	STA	20
1576	Rue du Clos Antonin	P1 PEUPLIERS	THORN-MEXICO	100	ARYA	360	20
1577	Rue du Clos Antonin	P1 PEUPLIERS	THORN-MEXICO	100	ARYA	STA	20
1578	Rue du Clos Antonin	P1 PEUPLIERS	THORN-MEXICO	100	ARYA	STA	20
1579	Rue du Clos Antonin	P1 PEUPLIERS	THORN-MEXICO	100	ARYA	STA	20
1580	Rue du Clos Antonin	P1 PEUPLIERS	THORN-MEXICO	100	ARYA	STA	20
1581	Rue du Clos Antonin	P1 PEUPLIERS	THORN-MEXICO	100	ARYA	STA	20
1582	Rue du Clos Antonin	P1 PEUPLIERS	THORN-MEXICO	100	ARYA	STA	20
1583	Rue du Clos Antonin	P1 PEUPLIERS	THORN-MEXICO	100	ARYA	STA	20
1584	Rue des Ormeaux	P1 PEUPLIERS	THORN-MEXICO	100	ARYA	STA	20
1891	Rue de la Cité Saint-Gobain	PAK ST.GOBAIN	PHILIPS-IRIDIUM	70	Dépose		
1892	Impasse des Colchiques	PAK ST.GOBAIN	PHILIPS-IRIDIUM	70	Dépose		
1893	Impasse des Colchiques	PAK ST.GOBAIN	PHILIPS-IRIDIUM	70	Dépose		
1585	Rue Claude Nougaro	PC THUILLIER	THORN-MEXICO	100	ARYA	STA	20
1586	Rue Claude Nougaro	PC THUILLIER	THORN-MEXICO	100	ARYA	STA	20
1587	Rue Claude Nougaro	PC THUILLIER	THORN-MEXICO	100	ARYA	STA	20
1588	Rue Claude Nougaro	PC THUILLIER	THORN-MEXICO	100	ARYA	STA	20
1589	Rue Claude Nougaro	PC THUILLIER	THORN-MEXICO	100	ARYA	STA	20
1590	Rue Claude Nougaro	PC THUILLIER	THORN-MEXICO	100	ARYA	STA	20
1591	Rue Claude Nougaro	PC THUILLIER	THORN-MEXICO	70	ARYA	STA	20
1592	Rue Claude Nougaro	PC THUILLIER	THORN-MEXICO	100	ARYA	STA	20
1593	Rue Claude Nougaro	PC THUILLIER	THORN-MEXICO	100	ARYA	STA	20
1594	Rue Claude Nougaro	PC THUILLIER	THORN-MEXICO	100	ARYA	STA	20
1595	Rue des Sibadies	PC THUILLIER	THORN-MEXICO	100	ARYA	STA	20
1640	Rue de la Plane	PY CITE DES JARDINS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1641	Rue des Peupliers	PY CITE DES JARDINS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1642	Rue des Peupliers	PZ PEUPLIERS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1643	Rue des Peupliers	PZ PEUPLIERS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1644	Rue des Peupliers	PZ PEUPLIERS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1645	Rue des Peupliers	PZ PEUPLIERS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1646	Rue des Peupliers	PZ PEUPLIERS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1647	Rue des Peupliers	PZ PEUPLIERS	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1648	Rue des Peupliers	PG FRENES	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1649	Rue des Peupliers	PG FRENES	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1650	Rue des Peupliers	PG FRENES	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1651	Rue des Peupliers	PG FRENES	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1652	Rue des Peupliers	PG FRENES	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1653	Rue des Peupliers	PG FRENES	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1654	Rue des Peupliers	PG FRENES	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1655	Rue des Peupliers	PG FRENES	MAZDA-COMETE	100	Stelium	ERS	30
1663	Rue des Lacs	PKa GRENADE	THORN-MEXICO	100	ARYA	STA	20
1664	Rue des Lacs	PKa GRENADE	THORN-MEXICO	100	ARYA	STA	20
1665	Rue des Lacs	PKa GRENADE	THORN-MEXICO	100	ARYA	STA	20

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-17-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

1666	Rue des Lacs	PKa GRENADE	THORN-MEXICO	100	ARYA	STA	20
1667	Rue des Lacs	PKa GRENADE	THORN-MEXICO	100	ARYA	STA	20
1668	Rue des Lacs	PKa GRENADE	THORN-MEXICO	100	ARYA	STA	20
1669	Rue des Lacs	PKa GRENADE	THORN-MEXICO	100	ARYA	STA	20
1670	Rue des Lacs	PKa GRENADE	THORN-MEXICO	100	ARYA	STA	20
1671	Rue des Lacs	PKa GRENADE	THORN-MEXICO	100	ARYA	STA	20
1672	Rue des Lacs	PKa GRENADE	THORN-MEXICO	100	ARYA	STA	20
1673	Rue des Lacs	PKa GRENADE	THORN-MEXICO	100	ARYA	STA	20
1674	Rue des Lacs	PKa GRENADE	THORN-MEXICO	100	ARYA	STA	20
1675	Rue des Lacs	PKa GRENADE	THORN-MEXICO	100	ARYA	STA	20
1676	Rue des Lacs	PKa GRENADE	THORN-MEXICO	100	ARYA	STA	20
1889	Impasse des Colchiques	PAK ST.GOBAIN	PHILIPS-IRIDIUM 10	150	Stelium	ERS	30
1890	Impasse des Colchiques	PAK ST.GOBAIN	PHILIPS-IRIDIUM 10	150	Stelium	ERS	30
2120	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
2121	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	MAZDA-COMETE	150	Stelium	ERS	30
2125	Route de Gagnac	PN THUILLIER	PHILIPS-IRIDIUM 10	150	Stelium	ERS	30
2126	Route de Gagnac	PN THUILLIER	PHILIPS-IRIDIUM 10	150	Stelium	ERS	30
2128	Route de Gagnac	P17 GAGNAC	PHILIPS-IRIDIUM 10	150	Stelium	ERS	30
2129	Route de Gagnac	P17 GAGNAC	PHILIPS-IRIDIUM 10	150	Stelium	ERS	30
200	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	MAZDA-COMETE	250	Stelium	ERS	30
201	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	MAZDA-COMETE	250	Stelium	ERS	30
202	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	MAZDA-COMETE	250	Stelium	ERS	30
1756	Avenue du Puivert	PE OCCITANIE	PHILIPS-IRIDIUM	100	Stelium	ERS	30
1757	Rue de l'Occitanie	PE OCCITANIE	PHILIPS-IRIDIUM	100	Stelium	ERS	30
1758	Rue de l'Occitanie	PE OCCITANIE	PHILIPS-IRIDIUM	100	Stelium	ERS	30
1759	Rue de l'Occitanie	PE OCCITANIE	PHILIPS-IRIDIUM	100	Stelium	ERS	30
1760	Impasse des Anciens Abattoirs	PE OCCITANIE	PHILIPS-IRIDIUM	100	Stelium	ERS	30
1761	Impasse des Anciens Abattoirs	PE OCCITANIE	PHILIPS-IRIDIUM	100	Stelium	ERS	30
1762	Rue de la Plaine	PE OCCITANIE	PHILIPS-IRIDIUM	100	Stelium	ERS	30
1763	Rue de la Plaine	PE OCCITANIE	PHILIPS-IRIDIUM	100	Stelium	ERS	30
1764	Rue de la Plaine	PE OCCITANIE	PHILIPS-IRIDIUM	100	Stelium	ERS	30
1765	Rue de la Plaine	PE OCCITANIE	PHILIPS-IRIDIUM	100	Stelium	ERS	30
1766	RUE DES ARTISANS	PE OCCITANIE	PHILIPS-IRIDIUM	100	Stelium	ERS	30
1767	RUE DES ARTISANS	PE OCCITANIE	PHILIPS-IRIDIUM	100	Stelium	ERS	30
737	Impasse du Bosc	PAQ ALBAREDE	THORN-PILOT	100	Dépose		
1768	RUE DES ARTISANS	PE OCCITANIE	PHILIPS-IRIDIUM	100	Stelium	ERS	30
1769	RUE DES ARTISANS	PE OCCITANIE	PHILIPS-IRIDIUM	100	Stelium	ERS	30
1770	RUE DES ARTISANS	PE OCCITANIE	PHILIPS-IRIDIUM	100	Stelium	ERS	30
1771	RUE DES ARTISANS	PE OCCITANIE	PHILIPS-IRIDIUM	100	Stelium	ERS	30
1772	RUE DES ARTISANS	PE OCCITANIE	PHILIPS-IRIDIUM	100	Stelium	ERS	30
1773	RUE DES ARTISANS	P539 ARTISANS	PHILIPS-IRIDIUM	100	Stelium	ERS	30
1774	RUE DES ARTISANS	P539 ARTISANS	PHILIPS-IRIDIUM	100	Stelium	ERS	30
1775	RUE DES ARTISANS	P539 ARTISANS	PHILIPS-IRIDIUM	100	Stelium	ERS	30
1776	Rue des Artisans	P539 ARTISANS	PHILIPS-IRIDIUM 9	100	Stelium	ERS	30
1777	RUE DES ARTISANS	P539 ARTISANS	PHILIPS-IRIDIUM	100	Stelium	ERS	30
1778	RUE DES ARTISANS	P539 ARTISANS	PHILIPS-IRIDIUM	100	Stelium	ERS	30
1779	RUE DES ARTISANS	P539 ARTISANS	PHILIPS-IRIDIUM	100	Stelium	ERS	30
1780	RUE DES ARTISANS	P539 ARTISANS	PHILIPS-IRIDIUM	100	Stelium	ERS	30
1781	RUE DES ARTISANS	P539 ARTISANS	PHILIPS-IRIDIUM	100	Stelium	ERS	30
1782	RUE DES ARTISANS	P539 ARTISANS	PHILIPS-IRIDIUM	100	Stelium	ERS	30
1783	RUE DES ARTISANS	P539 ARTISANS	PHILIPS-IRIDIUM	100	Stelium	ERS	30
203	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	MAZDA-COMETE	250	Stelium	ERS	30
1785	RUE DES ARTISANS	P539 ARTISANS	PHILIPS-IRIDIUM	100	Stelium	ERS	30
1786	CHEMIN DU BOCAGE	P539 ARTISANS	PHILIPS-IRIDIUM	100	Stelium	ERS	30
1787	CHEMIN DU BOCAGE	P539 ARTISANS	PHILIPS-IRIDIUM	100	Stelium	ERS	30
1788	CHEMIN DU BOCAGE	P539 ARTISANS	PHILIPS-IRIDIUM	100	Stelium	ERS	30
1789	Rue de l'Occitanie	PE OCCITANIE	PHILIPS-IRIDIUM	100	Stelium	ERS	30
1790	Rue du Bosc	PE OCCITANIE	PHILIPS-IRIDIUM	100	Stelium	ERS	30
263	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	MAZDA-COMETE	250	Stelium	ERS	30
264	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	MAZDA-COMETE	250	Stelium	ERS	30
267	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	MAZDA-COMETE	250	Stelium	ERS	30
269	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	MAZDA-COMETE	250	Stelium	ERS	30
341	Rue Étienne Billières	P0520 LA POSTE P1	INCONNU	250	Stelium	ERS	30
342	Rue Étienne Billières	P0520 LA POSTE P1	INCONNU	250	Stelium	ERS	30
343	Rue Étienne Billières	P0520 LA POSTE P1	INCONNU	250	Stelium	ERS	30
349	Rue Étienne Billières	PZ PEUPLIERS	INCONNU-VETUSTE	250	Stelium	ERS	30
371	Rue des Peupliers	PZ PEUPLIERS	THORN-LCP	250	Stelium	ERS	30
1800	Rue Étienne Billières	P0520 LA POSTE P1	PHILIPS-IRIDIUM 9	100	Stelium	ERS	30
437	Rue de la Plaine	PG FRENES	THORN-LCP	250	Stelium	ERS	30
911	Rue de Pourrenque	PAE POURENQUE	THORN-PILOT T2	250	Stelium	ERS	30
1024	Route de Lacourtenourt	PAF DES JARDINS	THORN-PILOT	250	Stelium	ERS	30

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-17-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

1085	Route de Paris	PB INDUSTRIE	INCONNU	250	Stelium	ERS	30
1138	Route de Paris	REMPART/PARIS	INCONNU	250	Stelium	ERS	30
1424	Route de Paris	RN20	INCONNU	250	Stelium	ERS	30
1425	Route de Paris	RN20	INCONNU	250	Stelium	ERS	30
1538	Rue de l'Industrie	PB INDUSTRIE	INCONNU	250	Stelium	ERS	30
1539	Rue de l'Industrie	PB INDUSTRIE	INCONNU	250	Stelium	ERS	30
1540	Route de Paris	PB INDUSTRIE	INCONNU	250	Stelium	ERS	30
1542	Route de Paris	PB INDUSTRIE	INCONNU	250	Stelium	ERS	30
1684	Route de Paris	RN20	INCONNU	250	Stelium	ERS	30
1697	Route de Paris	RN20	INCONNU	250	Stelium	ERS	30
1698	Route de Paris	RN20	INCONNU	250	Stelium	ERS	30
1699	Route de Paris	RN20	INCONNU	250	Stelium	ERS	30
1700	Route de Paris	RN20	INCONNU	250	Stelium	ERS	30
1701	Route de Paris	RN20	INCONNU	250	Stelium	ERS	30
1702	Route de Paris	RN20	INCONNU	250	Stelium	ERS	30
1703	Route de Paris	RN20	INCONNU	250	Stelium	ERS	30
1705	Route de Paris	RN20	INCONNU	250	Stelium	ERS	30
1715	Route de Paris	RN20	INCONNU	250	Stelium	ERS	30
1717	Route de Paris	RN20	INCONNU	250	Stelium	ERS	30
1881	Rue des Ormeaux	PP MALET	PHILIPS-IRIDIUM 9	100	Stelium	ERS	30
1882	Rue des Ormeaux	PP MALET	PHILIPS-IRIDIUM 9	100	Stelium	ERS	30
1883	Rue des Ormeaux	PP MALET	PHILIPS-IRIDIUM 9	100	Stelium	ERS	30
1884	Rue des Ormeaux	PP MALET	PHILIPS-IRIDIUM 9	100	Stelium	ERS	30
1885	Rue Antoine de Saint-Exupéry	PP MALET	PHILIPS-IRIDIUM 9	100	Stelium	ERS	30
1886	Rue Antoine de Saint-Exupéry	PP MALET	PHILIPS-IRIDIUM 9	100	Stelium	ERS	30
1880	Rue de la Cité Saint-Gobain	PAK ST.GOBAIN	MAZDA-COMETE	250	Stelium	ERS	30
1907	Route de Paris	PB INDUSTRIE	PHILIPS-IRIDIUM 11	250	Stelium	ERS	30
1909	Route de Paris	PB INDUSTRIE	INCONNU	250	Stelium	ERS	30
1910	Route de Paris	PB INDUSTRIE	INCONNU	250	Stelium	ERS	30
1894	Rue de la Séline	PAG PAPETERIE	SELUX-ICADE 700	100	Stelium	ERS	30
1895	Rue de la Séline	PAG PAPETERIE	SELUX-ICADE 700	100	Stelium	ERS	30
1896	Rue de la Séline	PAG PAPETERIE	SELUX-ICADE 700	100	Stelium	ERS	30
1897	Rue de la Séline	PAG PAPETERIE	SELUX-ICADE 700	100	Stelium	ERS	30
1898	Rue de la Séline	PAG PAPETERIE	SELUX-ICADE 700	100	Stelium	ERS	30
1899	Rue de la Séline	PAG PAPETERIE	SELUX-ICADE 700	100	Stelium	ERS	30
1900	Rue de la Séline	PAG PAPETERIE	SELUX-ICADE 700	100	Stelium	ERS	30
1901	Rue de la Séline	PAG PAPETERIE	SELUX-ICADE 700	100	Stelium	ERS	30
1902	Rue de la Séline	PAG PAPETERIE	SELUX-ICADE 700	100	Stelium	ERS	30
1903	Rue de la Séline	PAG PAPETERIE	SELUX-ICADE 700	100	Stelium	ERS	30
1904	Rue de la Séline	PAG PAPETERIE	SELUX-ICADE 700	100	Stelium	ERS	30
1905	Rue de la Séline	PAG PAPETERIE	SELUX-ICADE 700	100	Stelium	ERS	30
1906	Rue de la Séline	PAG PAPETERIE	SELUX-ICADE 700	100	Stelium	ERS	30
1911	Route de Paris	PB INDUSTRIE	INCONNU	250	Stelium	ERS	30
1912	Route de Paris	REMPART/PARIS	PHILIPS-IRIDIUM 11	250	Stelium	ERS	30
1913	Route de Paris	REMPART/PARIS	PHILIPS-IRIDIUM 11	250	Stelium	ERS	30
1914	Route de Paris	REMPART/PARIS	PHILIPS-IRIDIUM 11	250	Stelium	ERS	30
1915	Route de Paris	REMPART/PARIS	PHILIPS-IRIDIUM 11	250	Stelium	ERS	30
1916	Route de Paris	REMPART/PARIS	PHILIPS-IRIDIUM 11	250	Stelium	ERS	30
1918	Route de Paris	RN20	PHILIPS-IRIDIUM 11	250	Stelium	ERS	30
1919	Route de Paris	RN20	PHILIPS-IRIDIUM 11	250	Stelium	ERS	30
1920	Route de Paris	RN20	PHILIPS-IRIDIUM 11	250	Stelium	ERS	30
1921	Route de Paris	RN20	PHILIPS-IRIDIUM 11	250	Stelium	ERS	30
1922	Route de Paris	RN20	PHILIPS-IRIDIUM 11	250	Stelium	ERS	30
1923	Route de Paris	RN20	PHILIPS-IRIDIUM 11	250	Stelium	ERS	30
1924	Route de Paris	RN20	PHILIPS-IRIDIUM 11	250	Stelium	ERS	30
1925	Route de Paris	RN20	PHILIPS-IRIDIUM 11	250	Stelium	ERS	30
1926	Rue Sévésé	RN20	PHILIPS-IRIDIUM 11	250	Stelium	ERS	30
2118	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	MAZDA-COMETE	250	Stelium	ERS	30
2119	Rue de Piquepeyre	PL CES PIQUEPEYRE	MAZDA-COMETE	250	Stelium	ERS	30
2612	Route de Paris	RN20	PHILIPS-IRIDIUM 11	250	Stelium	ERS	30
1930	Rue Forain François Verdier	Pa VERDIER	JCL-AZIA	70	ARYA	STA	20
1931	Rue Forain François Verdier	Pa VERDIER	JCL-AZIA	70	ARYA	STA	20
1932	Rue Forain François Verdier	Pa VERDIER	JCL-AZIA	70	ARYA	STA	20
1933	Rue Forain François Verdier	Pa VERDIER	JCL-AZIA	70	ARYA	STA	20
1934	Rue Forain François Verdier	Pa VERDIER	JCL-AZIA	70	ARYA	STA	20
1935	Rue Forain François Verdier	Pa VERDIER	JCL-AZIA	70	ARYA	STA	20
1936	Rue Forain François Verdier	Pa VERDIER	JCL-AZIA	70	ARYA	STA	20
1937	Rue Forain François Verdier	Pa VERDIER	JCL-AZIA	70	ARYA	STA	20
1938	Rue Forain François Verdier	Pa VERDIER	JCL-AZIA	70	ARYA	STA	20
1939	Rue Forain François Verdier	Pa VERDIER	JCL-AZIA	70	ARYA	STA	20
1940	Place Vincent Auriol	Pa VERDIER	JCL-AZIA	70	ARYA	STA	20

Accusé de réception en préfecture 20  
031-213101827-20250408-2025-S3-17-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

1941	Place Vincent Auriol	Pa VERDIER	JCL-AZIA	70	ARYA	STA	20
1942	Place Vincent Auriol	Pa VERDIER	JCL-AZIA	70	ARYA	STA	20
1943	Place Vincent Auriol	Pa VERDIER	JCL-AZIA	70	ARYA	S07	20
1944	Place Vincent Auriol	Pa VERDIER	JCL-AZIA	70	ARYA	STA	20
1945	Place Vincent Auriol	Pa VERDIER	JCL-AZIA	70	ARYA	STA	20
1946	Place Vincent Auriol	Pa VERDIER	JCL-AZIA	70	ARYA	S07	20
1947	Place Vincent Auriol	Pa VERDIER	JCL-AZIA	70	ARYA	STA	20
1948	Place Vincent Auriol	Pa VERDIER	JCL-AZIA	70	ARYA	STA	20
1949	Rue Forain François Verdier	Pa VERDIER	JCL-AZIA	70	ARYA	STA	20
1950	Rue Saint-Médard	P ST MEDARD	PHILIPS-IRIDIUM 9	100	Stelium	ERS	20
1951	Rue Saint-Médard	P ST MEDARD	PHILIPS-IRIDIUM 9	100	Stelium	ERS	20
1952	Rue Saint-Médard	P ST MEDARD	PHILIPS-IRIDIUM 9	100	Stelium	ERS	20
1953	Rue Saint-Médard	P ST MEDARD	PHILIPS-IRIDIUM 9	100	Stelium	ERS	20
1954	Rue Saint-Médard	P ST MEDARD	PHILIPS-IRIDIUM 9	100	Stelium	ERS	20
1955	Rue Saint-Médard	P ST MEDARD	PHILIPS-IRIDIUM 9	100	Stelium	ERS	20
1956	Rue Saint-Médard	P ST MEDARD	PHILIPS-IRIDIUM 9	100	Stelium	ERS	20
1957	Rue Saint-Médard	P ST MEDARD	PHILIPS-IRIDIUM 9	100	Stelium	ERS	20
1958	Rue Saint-Médard	P ST MEDARD	PHILIPS-IRIDIUM 9	100	Stelium	ERS	20
1277	Chemin du Bocage	PJ MALMENATS	MAZDA-COMETE	150	Dépose		
1959	Rue Saint-Médard	P ST MEDARD	PHILIPS-IRIDIUM 9	100	Stelium	ERS	20
1960	Rue Saint-Médard	P ST MEDARD	PHILIPS-IRIDIUM 9	100	Stelium	ERS	20
1961	Rue Saint-Médard	P ST MEDARD	PHILIPS-IRIDIUM 9	100	Stelium	ERS	20
1962	Rue Saint-Médard	P ST MEDARD	PHILIPS-IRIDIUM 9	100	Stelium	ERS	20
1963	Rue Saint-Médard	P ST MEDARD	PHILIPS-IRIDIUM 9	100	Stelium	ERS	20
1964	Rue Saint-Médard	P ST MEDARD	PHILIPS-IRIDIUM 9	100	Stelium	ERS	20
1965	Rue Saint-Médard	P ST MEDARD	PHILIPS-IRIDIUM 9	100	Stelium	ERS	20
1966	Rue Saint-Médard	P ST MEDARD	PHILIPS-IRIDIUM 9	100	Stelium	ERS	20
354	RUE ETIENNE BILLIERES	PZ PEUPLIERS	THORN-LCP	400	Stelium	ERS	30
603	Rue Étienne Billières	P 543 SPORTS	MAZDA-COS 60	400	Stelium	ERS	30
604	Rue Étienne Billières	P 543 SPORTS	MAZDA-COS 60	400	Stelium	ERS	30
605	Rue Étienne Billières	P 543 SPORTS	MAZDA-COS 60	400	Stelium	ERS	30
2122	Route de Gagnac	P17 GAGNAC	THORN-PILOT T1	100	Stelium	ERS	30
606	Rue Étienne Billières	P 543 SPORTS	MAZDA-COS 60	400	Stelium	ERS	30
1088	Route de Paris	PB INDUSTRIE	INCONNU	400	Stelium	ERS	30
1089	Route de Paris	PB INDUSTRIE	INCONNU	400	Stelium	ERS	30
1090	Route de Paris	PB INDUSTRIE	INCONNU	400	Stelium	ERS	30
2135	Chemin de Mazurié	P31 MAZURIE	INDAL-ARC 80	90	Stelium	ERS	30
2136	Chemin de Mazurié	P31 MAZURIE	INDAL-ARC 80	90	Stelium	ERS	30
2137	Chemin de Mazurié	P31 MAZURIE	INDAL-ARC 80	90	Stelium	ERS	30
2138	Chemin de Mazurié	P31 MAZURIE	INDAL-ARC 80	90	Stelium	ERS	30
2139	Chemin de Mazurié	P31 MAZURIE	INDAL-ARC 80	90	Stelium	ERS	30
2140	Chemin de Mazurié	P31 MAZURIE	INDAL-ARC 80	90	Stelium	ERS	30
2141	Chemin de Mazurié	P31 MAZURIE	INDAL-ARC 80	90	Stelium	ERS	30
2142	Chemin de Mazurié	P31 MAZURIE	INDAL-ARC 80	90	Stelium	ERS	30
2143	Chemin de Mazurié	P31 MAZURIE	INDAL-ARC 80	90	Stelium	ERS	30
2144	Chemin de Mazurié	P31 MAZURIE	INDAL-ARC 80	90	Stelium	ERS	30
2145	Chemin de Mazurié	P31 MAZURIE	INDAL-ARC 80	90	Stelium	ERS	30
2146	Chemin de Mazurié	P31 MAZURIE	INDAL-ARC 80	90	Stelium	ERS	30
2147	Chemin de Mazurié	P31 MAZURIE	INDAL-ARC 80	90	Stelium	ERS	30
2148	Chemin de Mazurié	P31 MAZURIE	INDAL-ARC 80	90	Stelium	ERS	30
2149	Chemin de Mazurié	P31 MAZURIE	INDAL-ARC 80	90	Stelium	ERS	30
2150	Route de Paris	P31 MAZURIE	INDAL-ARC 80	90	Stelium	ERS	30
2151	Route de Paris	P31 MAZURIE	INDAL-ARC 80	90	Stelium	ERS	30
2152	Avenue de la Poste	P0520 LA POSTE P1	ECLATEC-ELYXE	60	ARYA	S07	20
2153	Passage Jules Ferry	P0520 LA POSTE P1	ECLATEC-ELYXE	60	ARYA	STA	20
2154	Passage Jules Ferry	P0520 LA POSTE P1	ECLATEC-ELYXE	90	ARYA	STA	20
2155	Passage Jules Ferry	P0520 LA POSTE P1	ECLATEC-ELYXE	60	ARYA	STA	20
2156	Passage Jules Ferry	P0520 LA POSTE P1	ECLATEC-ELYXE	60	ARYA	STA	20
2157	Rue de la Laque	P0520 LA POSTE P1	ECLATEC-ELYXE	60	ARYA	STA	20
2158	Rue de la Laque	P0520 LA POSTE P1	ECLATEC-ELYXE	60	ARYA	STA	20
2159	Rue de la Laque	P0520 LA POSTE P1	ECLATEC-ELYXE	60	ARYA	STA	20
2160	Rue de la Laque	P0520 LA POSTE P1	ECLATEC-ELYXE	60	ARYA	STA	20
2161	Passage Jules Ferry	P0520 LA POSTE P1	ECLATEC-ELYXE	90	ARYA	STA	20
2162	Passage Jules Ferry	P0520 LA POSTE P1	ECLATEC-ELYXE	90	ARYA	STA	20
2163	Passage Jules Ferry	P0520 LA POSTE P1	ECLATEC-ELYXE	60	ARYA	STA	20
2164	Passage Jules Ferry	P0520 LA POSTE P1	ECLATEC-ELYXE	60	ARYA	STA	20
2171	Impasse Malet	PP MALET	COMATELEC-FURYO 1	60	Stelium	ERS	20
2172	Impasse Malet	PP MALET	COMATELEC-FURYO 1	60	Stelium	ERS	20
2173	Impasse Malet	PP MALET	COMATELEC-FURYO 1	60	Stelium	ERS	20
2174	Impasse Malet	PP MALET	COMATELEC-FURYO 1	60	Stelium	ERS	20
2175	Impasse Malet	PP MALET	COMATELEC-FURYO 1	60	Stelium	ERS	20

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-17-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

2176	Rue du Cinq Avril 1991	PP MALET	COMATELEC-FURYO 1	60	Stelium	ERS	20
2177	Rue du Cinq Avril 1991	PP MALET	COMATELEC-FURYO 1	60	Stelium	ERS	20
2184	Rue Jacques Teulié	PAO J.TEULIE	ECLATEC-ELYXE	60	ARYA	STA	20
2185	Rue Jacques Teulié	PAO J.TEULIE	ECLATEC-ELYXE	60	ARYA	STA	20
2186	Rue Jacques Teulié	PAO J.TEULIE	ECLATEC-ELYXE	60	ARYA	STA	20
2187	Rue Jacques Teulié	PAO J.TEULIE	ECLATEC-ELYXE	60	ARYA	STA	20
2188	Rue Jacques Teulié	PAO J.TEULIE	ECLATEC-ELYXE	60	ARYA	STA	20
2189	Rue Jacques Teulié	PAO J.TEULIE	ECLATEC-ELYXE	60	ARYA	STA	20
2195	Route de Gagnac	P10 ROUTE DE FENOUILLET	COMATELEC-SAPHIR 1	100	Stelium	ERS	30
2196	Allée des Mimosas	P10 ROUTE DE FENOUILLET	COMATELEC-SAPHIR 1	100	Stelium	ERS	30
2197	Route de Gagnac	P10 ROUTE DE FENOUILLET	COMATELEC-SAPHIR 1	100	Stelium	ERS	30
2198	Allée des Acacias	P10 ROUTE DE FENOUILLET	COMATELEC-SAPHIR 1	100	Stelium	ERS	30
2199	Route de Gagnac	P10 ROUTE DE FENOUILLET	COMATELEC-SAPHIR 1	100	Stelium	ERS	30
2200	Route de Gagnac	P10 ROUTE DE FENOUILLET	CLAREL-RAFALE	70	Stelium	ERS	30
2257	Rue Guillaume Teulie	P14 LAQUE	COMATELEC-FURYO 2	90	Stelium	ERS	30
2258	Rue Guillaume Teulie	P14 LAQUE	COMATELEC-FURYO 2	90	Stelium	ERS	30
2259	Allée du Château d'Eau	P14 LAQUE	COMATELEC-FURYO 2	90	Stelium	ERS	30
2260	Allée du Château d'Eau	P14 LAQUE	COMATELEC-FURYO 2	90	Stelium	ERS	30
2261	Rue Guillaume Teulie	P14 LAQUE	COMATELEC-FURYO 2	90	Stelium	ERS	30
2262	Rue Guillaume Teulie	P14 LAQUE	COMATELEC-FURYO 2	90	Stelium	ERS	30
2263	Allée du Château d'Eau	P14 LAQUE	COMATELEC-FURYO 2	90	Stelium	ERS	30
2264	Allée du Château d'Eau	P14 LAQUE	COMATELEC-FURYO 2	90	Stelium	ERS	30
2265	Allée du Château d'Eau	P14 LAQUE	COMATELEC-FURYO 2	90	Stelium	ERS	30
2266	Allée du Château d'Eau	P14 LAQUE	COMATELEC-FURYO 2	90	Stelium	ERS	30
2267	Allée du Château d'Eau	P14 LAQUE	COMATELEC-FURYO 2	90	Stelium	ERS	30
2268	Allée du Château d'Eau	P14 LAQUE	COMATELEC-FURYO 2	90	Stelium	ERS	30
2269	Rue de la Laque	P14 LAQUE	COMATELEC-FURYO 2	90	Stelium	ERS	30
2270	Rue de la Laque	P14 LAQUE	COMATELEC-FURYO 2	90	Stelium	ERS	30
2271	Rue de la Laque	P14 LAQUE	COMATELEC-FURYO 2	90	Stelium	ERS	30
2272	Allée du Château d'Eau	P14 LAQUE	COMATELEC-FURYO 2	90	Stelium	ERS	30
2273	Allée du Château d'Eau	P14 LAQUE	COMATELEC-FURYO 2	90	Stelium	ERS	30
2274	Allée du Château d'Eau	P14 LAQUE	COMATELEC-FURYO 2	90	Stelium	ERS	30
2275	Allée du Château d'Eau	P14 LAQUE	COMATELEC-FURYO 2	90	Stelium	ERS	30
2276	Allée du Château d'Eau	P14 LAQUE	COMATELEC-FURYO 2	90	Stelium	ERS	30
2277	Rue de la Laque	P14 LAQUE	COMATELEC-FURYO 2	90	Stelium	ERS	30
2278	Allée du Château d'Eau	P14 LAQUE	ECLATEC-ELYXE	60	ARYA	STA	20
2279	Allée du Château d'Eau	P14 LAQUE	ECLATEC-ELYXE	60	ARYA	STA	20
2280	Allée du Château d'Eau	P14 LAQUE	ECLATEC-ELYXE	60	ARYA	STA	20
2281	Allée du Château d'Eau	P14 LAQUE	ECLATEC-ELYXE	60	ARYA	STA	20
2282	Allée du Château d'Eau	P14 LAQUE	ECLATEC-ELYXE	60	ARYA	STA	20
2283	Rue de la Laque	P14 LAQUE	ECLATEC-ELYXE	60	ARYA	STA	20
2285	Rue de la Laque	P14 LAQUE	COMATELEC-FURYO 2	90	Stelium	ERS	30
2305	Rue de la Laque	P14 LAQUE	ECLATEC-ELYXE	60	ARYA	360	20
2306	Rue de la Laque	P14 LAQUE	ECLATEC-ELYXE	60	ARYA	STA	20
2307	Rue de la Laque	P14 LAQUE	ECLATEC-ELYXE	60	ARYA	360	20
2308	Rue de la Laque	P14 LAQUE	ECLATEC-ELYXE	60	ARYA	STA	20
2309	Avenue de la Poste	P14 LAQUE	ECLATEC-ELYXE	60	ARYA	STA	20
2310	Avenue de la Poste	P14 LAQUE	ECLATEC-ELYXE	60	ARYA	STA	20
2311	Place Alexandre Olives	P14 LAQUE	ECLATEC-ELYXE	60	ARYA	STA	20
2312	Place Alexandre Olives	P14 LAQUE	ECLATEC-ELYXE	60	ARYA	STA	20
2313	Place Alexandre Olives	P14 LAQUE	ECLATEC-ELYXE	60	ARYA	STA	20
2314	Rue de la Laque	P14 LAQUE	ECLATEC-ELYXE	60	ARYA	360	20
2315	Rue de la Laque	P14 LAQUE	ECLATEC-ELYXE	60	ARYA	STA	20
2316	Rue de la Laque	P14 LAQUE	ECLATEC-ELYXE	60	ARYA	STA	20
2317	Rue de la Laque	P14 LAQUE	ECLATEC-ELYXE	60	ARYA	STA	20
2318	Rue de la Laque	P14 LAQUE	ECLATEC-ELYXE	60	ARYA	STA	20
2319	Place Alexandre Olives	P14 LAQUE	ECLATEC-ELYXE	60	ARYA	STA	20
2320	Place Alexandre Olives	P14 LAQUE	ECLATEC-ELYXE	60	ARYA	STA	20
2321	Place Alexandre Olives	P14 LAQUE	ECLATEC-ELYXE	60	ARYA	STA	20
2322	Place Alexandre Olives	P14 LAQUE	ECLATEC-ELYXE	60	ARYA	STA	20
2330	Rue de la Laque	P0520 LA POSTE P1	ECLATEC-ELYXE	60	ARYA	360	20
2334	Impasse des Colchiques	PAK ST.GOBAIN	PHILIPS-IRIDIUM 9	100	Stelium	ERS	30
2335	Impasse des Colchiques	PAK ST.GOBAIN	PHILIPS-IRIDIUM 9	100	Stelium	ERS	30
2336	Impasse des Colchiques	PAK ST.GOBAIN	PHILIPS-IRIDIUM 9	100	Stelium	ERS	30
2337	Route de Paris	PAK ST.GOBAIN	PHILIPS-IRIDIUM 9	100	Stelium	ERS	30
2338	Route de Paris	PAK ST.GOBAIN	PHILIPS-IRIDIUM 9	100	Stelium	ERS	30
2339	Route de Paris	PAK ST.GOBAIN	PHILIPS-IRIDIUM 9	100	Stelium	ERS	30
1091	Route de Paris	PB INDUSTRIE	INCONNU	400	Stelium	ERS	30
2667	Route de Paris	RN20	THORN-KRYSTAL	45	Stelium	ERS	20
2668	Route de Paris	RN20	THORN-KRYSTAL	45	Stelium	ERS	20
2669	Route de Paris	RN20	THORN-KRYSTAL	45	Stelium	ERS	20

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-17-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

2670	Route de Paris	RN20	THORN-KRYSTAL	45	Stelium	ERS	20
2671	Rue Sévésó	RN20	THORN-KRYSTAL	45	Stelium	ERS	20
2672	Rue Sévésó	RN20	THORN-KRYSTAL	45	Stelium	ERS	20
2673	Rue Sévésó	RN20	THORN-KRYSTAL	45	Stelium	ERS	20
2674	Route de Paris	RN20	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2675	Route de Paris	RN20	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2676	Rue Sévésó	RN20	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2677	Rue Sévésó	RN20	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2678	Rue Sévésó	RN20	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2679	Route de Paris	RN20	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2680	Route de Paris	RN20	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2681	Route de Paris	RN20	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2682	Route de Paris	RN20	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2683	Route de Paris	RN20	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2684	Route de Paris	RN20	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2685	Route de Paris	RN20	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2686	Route de Paris	RN20	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2687	Route de Paris	RN20	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2688	Route de Paris	RN20	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2689	Route de Paris	RN20	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2690	Rue Sévésó	RN20	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2691	Route de Paris	RN20	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2692	Route de Paris	RN20	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2702	Rue Sévésó	PAL USINE 3	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2703	Rue Sévésó	PAL USINE 3	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2704	Rue Sévésó	PAL USINE 3	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2705	Rue Sévésó	PAL USINE 3	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2706	Rue Sévésó	PAL USINE 3	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2707	Rue Sévésó	PAL USINE 3	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2708	Rue Sévésó	PAL USINE 3	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2709	Rue Sévésó	PAL USINE 3	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2710	Rue Sévésó	PAL USINE 3	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2713	Rue Sévésó	PAL USINE 3	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2714	Rue Sévésó	PAL USINE 3	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2715	Rue Sévésó	PAL USINE 3	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2716	Rue Sévésó	PAL USINE 3	THORN-KRYSTAL	45	Stelium	ERS	20
2717	Rue Sévésó	PAL USINE 3	THORN-KRYSTAL	45	Stelium	ERS	20
2718	Rue Sévésó	PAL USINE 3	THORN-KRYSTAL	45	Stelium	ERS	20
2719	Rue Sévésó	PAL USINE 3	THORN-KRYSTAL	45	Stelium	ERS	20
2720	Rue Sévésó	PAL USINE 3	THORN-KRYSTAL	45	Stelium	ERS	20
2721	Rue Sévésó	PAL USINE 3	THORN-KRYSTAL	45	Stelium	ERS	20
2722	Avenue des Sports	PAL USINE 3	THORN-KRYSTAL	45	Stelium	ERS	20
2723	Avenue des Sports	PAL USINE 3	THORN-KRYSTAL	45	Stelium	ERS	20
2724	Avenue des Sports	PAL USINE 3	THORN-KRYSTAL	45	Stelium	ERS	20
2725	Avenue des Sports	PAL USINE 3	THORN-KRYSTAL	45	Stelium	ERS	20
2726	Avenue des Sports	P561 SPORTS MARIOTTO	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2727	Avenue des Sports	P561 SPORTS MARIOTTO	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2732	Rue Sévésó	P561 SPORTS MARIOTTO	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2733	Rue Sévésó	P561 SPORTS MARIOTTO	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2734	Avenue des Sports	P561 SPORTS MARIOTTO	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2738	Avenue des Sports	P561 SPORTS MARIOTTO	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2739	Avenue des Sports	P561 SPORTS MARIOTTO	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2742	Avenue des Sports	P561 SPORTS MARIOTTO	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2744	Avenue des Sports	P561 SPORTS MARIOTTO	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2745	Avenue des Sports	P561 SPORTS MARIOTTO	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2746	Avenue des Sports	P561 SPORTS MARIOTTO	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2749	Avenue des Sports	P561 SPORTS MARIOTTO	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2750	Avenue des Sports	P561 SPORTS MARIOTTO	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2751	Avenue des Sports	P561 SPORTS MARIOTTO	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2752	Avenue des Sports	P561 SPORTS MARIOTTO	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2753	Avenue des Sports	P561 SPORTS MARIOTTO	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2754	Avenue des Sports	P561 SPORTS MARIOTTO	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2758	Avenue des Sports	P561 SPORTS MARIOTTO	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2759	Avenue des Sports	P561 SPORTS MARIOTTO	THORN-KRYSTAL	45	Stelium	ERS	20
2760	Avenue des Sports	P561 SPORTS MARIOTTO	THORN-KRYSTAL	45	Stelium	ERS	20
2761	Avenue des Sports	P561 SPORTS MARIOTTO	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2763	Avenue des Sports	P561 SPORTS MARIOTTO	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2764	Avenue des Sports	P561 SPORTS MARIOTTO	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2765	Avenue des Sports	P561 SPORTS MARIOTTO	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2766	RUE DES USINES	P561 SPORTS MARIOTTO	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2767	RUE DES USINES	P561 SPORTS MARIOTTO	THORN-KRYSTAL	45	Stelium	ERS	20

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20250408-2025-S3-17-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025



2868	RUE DES USINES	P554 USINES	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2869	RUE DES USINES	P554 USINES	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2870	RUE DES USINES	P554 USINES	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2871	RUE DES USINES	P554 USINES	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2872	RUE DES USINES	P554 USINES	THORN-KRYSTAL	60	Stelium	ERS	30
2873	RUE DES USINES	P554 USINES	THORN-KRYSTAL	45	Stelium	ERS	20
2876	Rue Lucie Aubrac	Cde LUCIE AUBRAC	ECLATEC-ELYXE	60	ARYA	STA	20
2877	Rue Lucie Aubrac	Cde LUCIE AUBRAC	ECLATEC-ELYXE	60	ARYA	STA	20
2878	Rue Lucie Aubrac	Cde LUCIE AUBRAC	ECLATEC-ELYXE	60	ARYA	STA	20
2879	Rue Lucie Aubrac	Cde LUCIE AUBRAC	ECLATEC-ELYXE	60	ARYA	STA	20
2880	Rue Lucie Aubrac	Cde LUCIE AUBRAC	ECLATEC-ELYXE	60	ARYA	STA	20
2881	Rue Lucie Aubrac	Cde LUCIE AUBRAC	ECLATEC-ELYXE	60	ARYA	STA	20
2882	Rue Lucie Aubrac	Cde LUCIE AUBRAC	ECLATEC-ELYXE	60	ARYA	STA	20
2884	Rue Lucie Aubrac	Cde LUCIE AUBRAC	COMATELEC-ALURA	60	ARYA	STA	20
2886	Rue Lucie Aubrac	Cde LUCIE AUBRAC	COMATELEC-ALURA	60	ARYA	STA	20
2887	Rue Lucie Aubrac	Cde LUCIE AUBRAC	INDAL-LOGO	60	ARYA	STA	20
2888	Rue Lucie Aubrac	Cde LUCIE AUBRAC	COMATELEC-ALURA	60	ARYA	STA	20
2889	Rue Lucie Aubrac	Cde LUCIE AUBRAC	INDAL-LOGO	60	ARYA	STA	20
2890	Rue Lucie Aubrac	Cde LUCIE AUBRAC	INDAL-LOGO	60	ARYA	STA	20
2892	Avenue des Etats Unis	RN paris	COMATELEC-SAPHIR	250	Stelium	ERS	30
2893	Avenue des Etats Unis	RN paris	COMATELEC-SAPHIR	250	Stelium	ERS	30
2894	Avenue des Etats Unis	RN paris	COMATELEC-SAPHIR	250	Stelium	ERS	30
2895	Avenue des Etats Unis	RN paris	COMATELEC-SAPHIR	250	Stelium	ERS	30
2896	Avenue des Etats Unis	RN paris	COMATELEC-SAPHIR	250	Stelium	ERS	30
2907	Route de Gagnac	P10 ROUTE DE FENOUILLET	COMATELEC-SAPHIR 1	100	Stelium	ERS	30